

BELVÉDÈRE

G R O U P



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012

GROUPE BELVEDERE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012

BELVEDERE

Société Anonyme au capital de 52.954.446 euros
Siège social : 7, quai de la Paix 30300 BEUCAIRE
380 695 213 RCS NÎMES

SOMMAIRE

Rapport de gestion	1
Rapport complémentaire du conseil d'administration sur la responsabilité sociale et environnementale de la Société	76
Comptes consolidés et annexes	98
Comptes sociaux et annexes.....	173
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	208
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	217
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce	226
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	232
Attestation du responsable du rapport financier	249

BELVEDERE

Société Anonyme au capital de 6.838.178 euros

Siège social :

7 Quai de la Paix
30300 BEAUCAIRE

380 695 213 RCS NIMES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, afin de vous rendre compte de la situation de la société Belvédère (la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue avec ses filiales (le « **Groupe** ») durant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2012 et clos le 31 décembre 2012, et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice.

Le rapport du conseil d'administration sur les résolutions qui seront soumises à votre approbation lors de cette Assemblée Générale Ordinaire annuelle fera l'objet d'un document séparé.

I – SITUATION DU GROUPE, DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

1) Les principaux événements de l'exercice écoulé

1.1 Concernant les procédures en cours :

1.1.1 Historique

Ouverture d'une procédure de sauvegarde

En mai 2006, la société Belvédère S.A. a souscrit un emprunt par émission de Floating Rate Notes (FRN) pour un montant nominal de 375 millions d'euros.

La Société n'ayant pas été en mesure de respecter les engagements restrictifs en matière de rachat d'actions souscrits dans le cadre de l'émission des FRNs, et certains porteurs de FRNs ayant manifesté la volonté d'obtenir un remboursement anticipé de ces dernières, la Société et celles de ses filiales lui ayant octroyé des garanties dans ce cadre – Marie Brizard & Roger International (« **MBRI** »), Sobieski sp. Z.oo (« **Sobieski** »), Sobieski Trade sp. Z.oo (« **Sobieski Trade** »), Domain Menada sp. Z.oo (« **Domain Menada** »), Destylernia Sobieski SA (« **Destylernia Sobieski** »), Destylernia Polmos Krakowie SA (« **Destylernia Polmos** »), Fabryka Wodek Polmos Lancut SA (« **Fabryka Wodek** ») – (ensemble, les « **Garantes** ») ont demandé leur placement sous procédure de sauvegarde.

Une procédure de sauvegarde a été ouverte le 16 juillet 2008 par jugement du Tribunal de commerce de Beaune, à l'encontre de la Société et des Garantes, pour une durée de six mois renouvelable. La période d'observation a été renouvelée une première fois le 21 janvier 2009, puis le 16 juillet 2009.

Le 10 novembre 2009, un plan de sauvegarde concernant la Société et les Garantes a été homologué par le Tribunal de commerce de Dijon, mettant fin à la période d'observation (le « **Plan de Sauvegarde** »).

Paiement de la 1ère échéance du Plan du Plan de Sauvegarde

Le paiement de la première échéance du Plan de Sauvegarde, en date du 10 novembre 2010, a été financé en premier lieu par les revenus de la cession des actifs de Florida Distillers (USA) pour 48 millions de dollars et par la trésorerie reçue des principales sociétés du Groupe.

Le 10 novembre 2010, le Groupe a versé aux Commissaires à l'exécution du Plan la somme de 22 722 K€ (montant hors versements intragroupe).

Le montant versé au titre de la dette FRN au 10 novembre 2010 s'élevait à 18 049 K€. Belvédère a considéré que, conformément à la décision de la Cour d'appel du 21 septembre 2010 sur la recevabilité des créances, les intérêts sur le principal couraient jusqu'au 15 mai 2013 et que l'ensemble du passif (principal et intérêts jusqu'en 2013) était amorti sur les 10 ans du Plan de Sauvegarde, au rythme progressif prévu par celui-ci.

Néanmoins, compte tenu de la divergence d'interprétation de l'arrêt du 21 septembre 2010 avec les Commissaires à l'exécution du Plan, Belvédère S.A. a versé un complément de 15 076 K€ en janvier 2011. En outre, le 15 février 2011, le Groupe a versé un montant supplémentaire de 3 986 K€ également au titre de la première échéance FRN, correspondant à la différence entre la somme déjà consignée et le montant demandé par Bank of New York Mellon, Trustee des porteurs de la dette FRN, portant ainsi l'échéance FRN totale à 37 111 K€.

La demande de cette somme supplémentaire, qui résultait du calcul d'intérêts de retard sur le principal de la dette FRN (375 000 K€), était cependant contestée par le Groupe. La position du Groupe Belvédère étant que dans la mesure où le Plan de Sauvegarde homologué par le Tribunal imposait un remboursement étalé et progressif du principal de la dette FRN, ce principal ne pouvait être exigible et donc ne pouvait porter

intérêts de retard et que de surcroît le paiement de ces intérêts ne figurait pas dans les engagements pris au travers du Plan de Sauvegarde homologué par le Tribunal.

Montants en K€	Montant versé au 10 novembre 2010	Compléments versés au titre de la dette FRN en janvier et février 2011	Montant versé au titre de la 1 ^{ère} échéance du Plan
Dette FRN (versement consigné)	18 049	19 062	37 111
Dette OBSAR (versement consigné)	3 295		3 295
Sous-total des sommes consignées	21 344	19 062	40 406
Autres créanciers hors groupe	1 378		1 378
Totaux	22 722	19 062	41 784

Les montants versés aux Commissaires à l'exécution du Plan au titre de l'emprunt FRN et de l'emprunt OBSAR (subordonné à l'emprunt FRN), soit 40 406 K€, ont été consignés sur un compte séquestre dans l'attente d'une décision de justice statuant sur l'attribution de cette somme.

En effet, à la date à laquelle le versement du 1er dividende (1ère échéance) a été effectué, les créances FRN n'étaient pas définitivement admises. Pour rappel, le Groupe avait fait appel de la décision du Juge Commissaire qui admettait la créance FRN déclarée par le Trustee, Bank of New York Mellon, et les agents des sûretés, Raiffeisen et Natexis, au passif de la société Belvédère S.A. et de ses filiales garantes. Dans son arrêt du 21 septembre 2010, la Cour d'appel de Dijon a admis la créance FRN du Trustee, Bank of New York Mellon, à titre privilégié et à échoir, pour 375 millions d'euros outre intérêts et intérêts de retard. Belvédère et ses filiales avaient formé un pourvoi en cassation à l'encontre de ces arrêts. La Cour de cassation, dans son arrêt daté du 13 septembre 2011, a rejeté les pourvois formés par la société.

Au bilan de la société Belvédère SA, le montant versé en compte séquestre au titre de l'emprunt FRN et de l'emprunt OBSAR est comptabilisé en dépôts et cautionnements (autres immobilisations financières).

Détail du compte séquestre :

Montants en K€	FRN	OBSAR	Mandataires représentants des créanciers	Total
Dividende versé consigné (Plan de Sauvegarde)	37 111	3 295		40 406
Intérêts	186	35		221
Retenue Mandataires représentants des créanciers	(618)		618	
Prélèvement Mandataires représentants des créanciers			(274)	(274)
Libération dividende FRN le 17 août 2012	(36 678)			(36 678)
Compte séquestre au 31 décembre 2012		3 330	344	3 675

Le 17 août 2012, la somme de 36 678 K€, correspondant à la part du 1er dividende du Plan de Sauvegarde revenant aux créanciers FRN - déduction faite de la retenue des honoraires des Mandataires représentant des créanciers, ont été libérés du compte séquestre et versés au Trustee, Bank of New York Mellon. Cette opération a été réalisée conformément aux termes d'un Protocole transactionnel conclu entre Belvédère S.A. et les principaux créanciers FRN (le Steering Committee).

Résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. et ouverture d'une Procédure de Redressement judiciaire

A la suite de divergences d'interprétation entre la Société et les Commissaires à l'exécution du Plan de Sauvegarde concernant les obligations découlant du Plan de Sauvegarde (dont le détail figure dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2012), notamment les engagements de paiement du premier dividende et de cession d'actifs, le Plan de Sauvegarde a été résolu par décision du Tribunal de commerce de Dijon du 4 avril 2011.

Par un jugement en date du 16 juin 2011, le Tribunal de Commerce de Nîmes a prononcé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de la société Moncigale (filiale de MBRI).

Dans un jugement du 1^{er} juillet 2011, le Tribunal de commerce de Nîmes a constaté la confusion des patrimoines entre la société Moncigale et Belvédère et ouvert, au profit de Belvédère, une procédure de sauvegarde « par extension de la procédure qui était déjà ouverte à l'égard de la société Moncigale ».

Dans une décision du 20 septembre 2011, le Tribunal de commerce de Nîmes a converti la procédure de sauvegarde sous laquelle étaient placées Belvédère et Moncigale en procédure de redressement judiciaire, le Tribunal ayant constaté l'état de cessation des paiements des deux sociétés depuis le 14 juin 2011. La période d'observation de Moncigale, initialement ouverte jusqu'au 16 décembre 2011, a été renouvelée une première fois jusqu'au 16 juin 2012, et une seconde fois jusqu'au 18 décembre 2012, l'activité pouvant se poursuivre jusqu'à cette date.

Le 11 juillet 2011, le Ministère Public a interjeté appel de la décision du Tribunal de commerce de Nîmes du 1^{er} juillet 2011.

1.1.2 Sur l'exercice

Procédures de redressement judiciaire

Dans un arrêt du 8 mars 2012, la Cour d'appel de Nîmes a reçu l'appel interjeté par le Ministère Public et annulé le jugement d'extension de la procédure de sauvegarde à la Société ainsi que celui de sa conversion en procédure de redressement judiciaire. Le redressement judiciaire a en revanche été maintenu en ce qui concerne la société Moncigale.

Aux termes d'une décision en date du 20 mars 2012, le Tribunal de commerce de Dijon a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la Société et désigné Maître Frédéric Abitbol en qualité d'administrateur judiciaire de la Société (l' « **Administrateur Judiciaire** »).

Les Garantes ont également fait l'objet de l'ouverture de procédures de redressement judiciaire, par jugements du Tribunal de commerce de Dijon en date du 3 juillet 2012.

L'ensemble du passif à restructurer dans ce cadre est synthétisé dans un tableau figurant en annexe 1 aux comptes consolidés au 31 décembre 2012.

L'objectif de la procédure de redressement judiciaire étant de parvenir à restructurer la dette de la Société, des discussions ont été entreprises entre l'Administrateur Judiciaire, la Société, et ses principaux créanciers, aux fins d'établir les bases de propositions d'apurement du passif susceptibles de susciter l'adhésion des créanciers.

Propositions d'Apurement du Passif de Belvédère S.A. / Term sheet

Le 20 août 2012, à l'issue des négociations menées avec le Steering Committee FRN, des Propositions d'Apurement du Passif ont été élaborées par l'Administrateur judiciaire et la Société, et adressées aux différents créanciers.

Les Propositions d'Apurement du Passif et l'accord en découlant avec le Steering Committee FRN ont été autorisés par le Juge commissaire le 10 septembre 2012. Les principaux termes de l'accord avec le Steering Committee FRN, Belvédère S.A., les filiales garantes et l'Administrateur judiciaire ont été formalisés dans un Term sheet signé le 18 septembre 2012.

Les Propositions d'Apurement du Passif ont été approuvées par les comités de créanciers les 18 septembre 2012 et par l'assemblée générale unique des obligataires le 19 septembre 2012. Certains créanciers obligataires OBSAR ont formé un recours contre la décision approuvée à la majorité requise par l'assemblée générale unique des obligataires.

Les Propositions d'Apurement du Passif s'articulent principalement autour d'un programme de cession d'actifs qui – en fonction du montant des produits nets de cession obtenus – sera complété ou entièrement remplacé par une conversion du passif en capital. Concernant le calendrier des cessions d'actifs, le délai pour la remise d'offres fermes des candidats-repreneurs a été fixé au 14 décembre 2012 par l'Administrateur judiciaire.

En résumé, les opérations contenues dans les Propositions d'Apurement du Passif prévoient :

- Pour les créanciers obligataires FRN :

- Scénario de cession :

Si la valeur cible des produits nets de cession (incluant les 36 678 K€ correspondant à la part du 1er dividende du Plan de Sauvegarde revenant aux créanciers FRN, libérés du compte séquestre et versés le 17 août 2012) atteint 310 000 K€ : remboursement de 310 000 K€ et conversion du solde de la créance en capital, à hauteur de 55% du capital de Belvédère S.A. ;

Si la valeur cible des produits nets de cession (incluant les 36 678 K€ versés le 17 août 2012) est comprise entre 310 000 K€ et le montant total de la créance FRN : remboursement à hauteur du produit obtenu et conversion du solde de la créance en capital en calculant la part de capital attribuée par interpolation linéaire entre 55% et 0% ;

Si la valeur cible des produits nets de cession (incluant les 36 678 K€ versés le 17 août 2012) est comprise entre 275 000 K€ et 310 000 K€ : si les créanciers FRN le décident, remboursement du produit obtenu et conversion du solde de la créance en capital en calculant la part de capital attribuée par interpolation linéaire entre 74% et 55% ;

- Scénario de conversion :

Conversion de la totalité de la créance FRN en capital, à hauteur de 87% du capital de Belvédère S.A.

- Pour les créanciers obligataires OBSAR :

A la date d'échéance de l'emprunt OBSAR (11 avril 2014) : remise aux créanciers OBSAR de bons de souscription, exerçables sur une période de 2 ans et ouvrant droit à 10% du capital. Le prix de souscription sera fonction du prix de souscription des créanciers FRN et donc du scénario retenu (scénario de cession ou scénario de conversion).

- Pour les Autres créanciers (établissements de crédit, créances fiscales et sociales, fournisseurs):

Au choix, sur décision des Autres créanciers :

- remboursement d'un tiers de la créance pour solde de tout compte, le mois suivant la date d'arrêté du Plan par le Tribunal de commerce, ou
- remboursement de 100% de la créance étalé sur 7 ans (en 7 annuités égales).

Le 18 septembre 2012, le comité des Autres créanciers a opté pour le remboursement de 100% de leurs créances étalé sur 7 ans.

Il est également prévu la remise aux actionnaires actuels de bons de souscription ouvrant droit à 10% du capital de Belvédère S.A.

Les Propositions d'Apurement du Passif sont détaillées en annexe au présent rapport (Annexe 1).

Dans le cadre de cette restructuration, Belvédère s'est engagée à prendre à sa charge les frais et dépenses (principalement constitués d'honoraires de conseils juridiques) engagés par les porteurs FRN du Steering Committee et relatifs aux procédures ouvertes depuis juillet 2008. Les informations relatives à ces frais et dépenses reçues par Belvédère ne permettent pas, à la date de clôture des comptes, de déterminer de manière exacte le montant de cet engagement. Sur la base des éléments communiqués à la société, une provision pour charge a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2012 pour 8 917 K€.

Programme de cession d'actifs et bilan des offres reçues

Aux termes des Propositions d'Apurement de Passif, la cession d'actifs du Groupe est envisagée. La date limite de remise des offres fermes de reprise des actifs du Groupe a été fixée par l'Administrateur Judiciaire au 14 décembre 2012.

Le 18 décembre 2012, la Société a informé le marché, par voie de communiqué de presse, qu'une douzaine de projets, dont trois portant sur le périmètre « Vodka », et trois autres sur le périmètre « Marie Brizard », ont été transmis à l'Administrateur Judiciaire. Les autres projets reçus portaient pour leur part sur des périmètres plus limités.

Le montant du produit des cessions, calculé sur la base des offres reçues, ne permettait pas de rembourser en numéraire l'intégralité des montants dus aux créanciers par Belvédère. Ces offres nécessitaient par ailleurs des précisions notamment quant à la levée des conditions qu'elles portent. La Société ainsi que les organes de la procédure ont indiqué au marché qu'ils allaient se rapprocher des candidats à la reprise afin d'obtenir les précisions nécessaires, lever les conditions suspensives et le cas échéant obtenir une amélioration de leurs offres.

Au-delà du processus en cours, la procédure de redressement judiciaire prévoit le cas échéant la réception d'offres de reprise jusque 48 heures avant la date d'audience du Tribunal de commerce devant statuer sur l'arrêté du plan de redressement, qui pour Belvédère avait lieu au plus tard le 20 mars 2013 devant le Tribunal de commerce de Dijon.

En l'état des offres, ni la Société ni les organes de la procédure n'étaient en mesure, le 18 décembre 2012, d'indiquer quel scénario (conversion ou cession) serait mis en œuvre.

Un communiqué de presse publié par la Société le 5 février 2013 a informé le marché que seules sept des offres remises dans le cadre du processus de cession d'actifs avaient été confirmées, portant sur le périmètre « Marie Brizard » ou sur des périmètres limités, et que la seule offre permettant d'espérer atteindre un paiement de 310 millions d'euros aux titulaires de FRN n'avait pas été maintenue. Ainsi, les offres indicatives ne permettaient pas de proposer un remboursement des créanciers de la Société dans les termes approuvés par les comités des créanciers et l'assemblée unique des obligataires. Par conséquent, le communiqué indiquait que seul le scénario de conversion pourrait être mis en œuvre.

1.1.3 Depuis le 1^{er} janvier 2013

Le 17 janvier 2013, l'Administrateur Judiciaire et le Président Directeur Général de la Société se sont adressés aux actionnaires de cette dernière par voie de communiqué de presse, afin de leur rappeler l'importance de l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 12 février 2013 et les appeler à se mobiliser.

Dans le cadre de cette assemblée générale, un expert indépendant mandaté par la Société en application de l'article 261-3 du Règlement Général de l'AMF, Détrouyat & Associés, s'est prononcé sur le caractère équitable des conditions financières, pour les actionnaires, du plan d'apurement du passif de la Société tel qu'approuvé par les comités de créanciers et l'assemblée unique des obligataires de la Société les 18 et 19 septembre 2012. L'expert indépendant a conclu à l'équité de l'opération, dans un rapport en date du 28 janvier 2013.

Un communiqué de presse publié par la Société le 5 février 2013 a informé le marché que seules sept des offres remises dans le cadre du processus de cession d'actifs avaient été confirmées, portant sur le périmètre « Marie Brizard » ou sur des périmètres limités, et que la seule offre permettant d'espérer atteindre un paiement de 310 millions d'euros aux titulaires de FRN n'avait pas été maintenue. Ainsi, les offres indicatives ne permettaient pas de proposer un remboursement des créanciers de la Société dans les termes approuvés par les comités des créanciers et l'assemblée unique des obligataires. Par conséquent, le communiqué indiquait que seul le scénario de conversion pourrait être mis en œuvre.

Conclusion d'un protocole transactionnel avec certains titulaires d'OBSAR

Par voie de communiqué de presse en date du 6 février 2013, la Société a informé le marché qu'une transaction avait été conclue le 4 février 2013, après autorisation conférée par ordonnance du juge-commissaire en date du 1^{er} février 2013, avec l'Association de Défense des Obligataires, le représentant de la masse des titulaires d'obligations A, obligataires subordonnés, et une majorité des titulaires de FRN. Aux termes de ce protocole (le « **Protocole Transactionnel** »), il a notamment été mis fin aux recours suivants :

- Le recours introduit le 9 novembre 2010 par le Créancier FRN à l'encontre notamment de la Société et du représentant de la masse des titulaires d'obligations A, aux fins de voir constater la subordination des obligations A aux FRN et ordonner le paiement de la fraction du dividende du Plan de Sauvegarde, séquestrée auprès des commissaires à l'exécution du Plan de Sauvegarde, entre les mains du Trustee.

Aux termes du Plan de Sauvegarde, il était convenu de rembourser les créanciers selon un échéancier qui prévoyait que lors de la première échéance annuelle, une fraction du dividende du Plan de Sauvegarde devait être allouée au remboursement des FRN et une autre fraction devait être allouée au remboursement des obligations A. Cette répartition était toutefois contestée par le Créancier FRN. Par conséquent et en vue de mettre fin à cette contestation, les parties ont convenu aux termes du Protocole Transactionnel de répartir la fraction du dividende du Plan de Sauvegarde séquestré à hauteur d'un million d'euros entre les mains du représentant de la masse des titulaires d'obligations A, le solde devant être versé entre les mains du Créancier FRN après déduction des honoraires et frais engagés par les séquestres.

- La contestation, introduite le 28 septembre 2012, par certains porteurs d'obligations A devant le Tribunal de commerce de Dijon à l'encontre de la décision de l'assemblée générale unique des obligataires de Belvédère, au sens de l'article L. 626-32 du Code de commerce, approuvant les Propositions d'Apurement du Passif ; et
- La contestation, introduite le 1^{er} octobre 2012 par l'Association de Défense des Obligataires, à l'encontre de la décision de l'assemblée générale unique des obligataires de Belvédère, au sens de l'article L. 626-32 du Code de commerce, approuvant les Propositions d'Apurement du Passif.

Dans ce cadre, il a été convenu, en contrepartie des engagements de renonciation, rappelés ci-dessus, pris par les porteurs d'obligations A et l'Association de Défense des Obligataires, et afin de sécuriser l'apurement total et définitif des quelques 90,1 millions d'euros de Dette OBSAR, que les actions de Belvédère détenues par sa sous-filiale SVI (représentant environ de 1,08% du capital post-restructuration) soient cédées, pour un (1) euro par obligataire, aux porteurs d'obligations signataires du Protocole Transactionnel et aux porteurs d'obligations ayant ensuite adhéré au Protocole Transactionnel (après déduction de 15% des actions transférées, attribuées à Europe Offering en rémunération des services et conseils financiers rendus aux obligataires subordonnés), sous conditions résolutoires de l'approbation de la restructuration de la dette financière par l'assemblée générale extraordinaire de la Société, et de l'approbation du plan de continuation reprenant les Propositions d'Apurement du Passif par le Tribunal de commerce de Dijon. Dans cet intervalle, les actions ont été transférées, le 4 février 2013, à un fiduciaire dans le cadre d'un contrat de fiducie. Dès la constatation de l'absence de réalisation des conditions résolutoires stipulées aux termes du Protocole Transactionnel, le fiduciaire devra répartir lesdites actions entre les obligataires visés ci-avant.

Enfin, aux termes du Protocole Transactionnel, la Société s'est engagée à solliciter une modification du plan de continuation, après son adoption par le Tribunal du commerce de Dijon et sous réserve de cette adoption, afin d'avancer la date de remise des BSA OS (tels que définis dans les Propositions d'Apurement du Passif reproduites ci-après) aux Obligataires Subordonnés.

Conclusion d'un protocole avec Angostura Holdings Limited

Le 4 février 2013, la Société et Angostura Holdings Limited, l'un de ses actionnaires détenant 4,4% du capital de la Société, ont conclu un accord, dont la signature a été autorisée par ordonnance du juge-commissaire en date du 19 février 2013.

La Société détient, depuis 2006, une créance à l'encontre de l'établissement bancaire Clico Investment Bank Limited, alors partie du groupe CL Financial. Cette banque est en procédure de liquidation depuis le début du premier semestre 2012, ce qui rend le remboursement de cette créance extrêmement incertain, et a justifié la constitution d'une provision à hauteur de 100% de la créance dans les comptes de la Société.

En garantie de cette créance détenue par la Société sur la banque Clico Investment Bank Limited, un nantissement des actions de Belvédère détenues par la société Angostura Holdings Limited, société appartenant également au groupe CL Financial, a été constitué au profit de Belvédère. A ce jour, néanmoins, Angostura Holdings Limited n'a plus aucun lien capitalistique avec Clico Investment Bank Limited.

En outre, un certain nombre d'actions en justice ont été initiées entre le groupe CL Financial et la Société. L'accord conclu avec Angostura Holdings Limited le 6 février 2013 prévoit le désistement réciproque des instances opposant ou pouvant opposer le groupe CL Financial à Belvédère, si le plan de continuation est adopté, en contrepartie d'une facilitation de la cession des actions Belvédère détenues par Angostura Holdings Limited. Cet engagement entraînera en pratique une mainlevée du nantissement grevant les actions Belvédère détenues par Angostura Holdings Limited, étant précisé que la Société n'a consenti aucun abandon de sa créance à l'encontre de la banque Clico Investment Bank Limited.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société

Les décisions d'actionnaires nécessaires à la mise en œuvre des Propositions d'Apurement du Passif ont été soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, réunie sur seconde convocation, à titre extraordinaire le 28 février 2013, l'assemblée générale réunie sur première convocation le 12 février 2013 n'ayant pu valablement délibérer faute de réunir le quorum requis. L'assemblée générale des actionnaires de la Société a adopté les décisions nécessaires à la mise en œuvre des Propositions d'Apurement du Passif.

Par acte d'huissier délivré le 7 mars 2013, la société Guibert & Associés a engagé, devant le Tribunal de commerce de Dijon, contre la Société et son Administrateur Judiciaire, une procédure en nullité des

délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013. La Société et son Administrateur Judiciaire ont indiqué, dans un communiqué en date du 13 mars 2013, qu'ils contestaient ces prétentions et feront valoir leurs arguments lors des débats. Une première audience est fixée le 28 mars 2013.

Présentation du plan de continuation devant le Tribunal de commerce de Dijon

Les Propositions d'Apurement du Passif ont été, dans le cadre d'un plan de continuation, soumises à l'approbation du Tribunal de commerce de Dijon, lors d'une audience en date du 15 février 2013.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société n'ayant pu valablement délibérer le 12 février 2013, le Tribunal de commerce de Dijon a reporté l'audience au 11 mars 2013.

Par un jugement en date du 19 mars 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé le plan de redressement de la Société, tel qu'il lui a été présenté par l'Administrateur Judiciaire le 11 mars 2013.

Le Tribunal de Commerce de Dijon a souligné dans son jugement que le plan ainsi approuvé est de nature à assurer la pérennité de l'activité.

Par ailleurs, le Tribunal de Commerce de Dijon a également, dans un jugement du 19 mars 2013, approuvé la cession de marque de vodka Danzka, vendue principalement en duty free, une telle cession étant nécessaire pour sécuriser les prévisions de trésorerie du Groupe à court et moyen terme.

Filiales garantes

Les modalités des Procédures de Redressement judiciaire ouvertes le 3 juillet 2012 au bénéfice des 7 filiales garantes dans le cadre de l'emprunt FRN dépendent largement des conditions de réalisation de la restructuration de Belvédère S.A. L'emprunt FRN étant également le principal passif de ces filiales (en tant que co-débitrices de cet emprunt), la mise en œuvre de la restructuration proposée pour Belvédère S.A. apportera une solution aux Procédures en cours dans ces filiales.

A l'issue d'une audience qui s'est déroulée le 11 mars 2013, le Tribunal de commerce de Dijon a annoncé qu'il se prononcera sur les plans des filiales garantes le 9 avril 2013.

Moncigale

La procédure de la société Moncigale est indépendante de celle de Belvédère S.A. et ses filiales garantes.

La période d'observation de la société Moncigale en Redressement judiciaire a été prolongée jusqu'au 18 décembre 2012.

Le 9 avril 2013, un Plan de redressement sera présenté par la société au Tribunal de commerce de Nîmes.

1.1.4 Conséquences dans les états financiers

Continuité d'exploitation

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Les Propositions d'Apurement du Passif proposées par Belvédère S.A. et l'Administrateur judiciaire de la société, approuvées par l'ensemble des comités de créanciers les 18 et 19 septembre 2012 - dans le cadre de la Procédure de Redressement judiciaire, et quel que soit le scénario retenu, apportent une solution au règlement de la dette du Groupe et permettent d'assurer sa continuité d'exploitation.

Après restructuration de sa dette financière, Belvédère S.A. et ses filiales seront en mesure de générer des résultats d'exploitation et une capacité d'autofinancement leur permettant de faire face aux engagements souscrits dans le cadre des plans de redressement et de financer leur activité et leurs investissements.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société s'est prononcée le 28 février 2013 en faveur du scénario de conversion de la dette en capital telle que figurant dans les Propositions d'apurement de passif.

Par acte d'huissier délivré le 7 mars 2013, la société Guibert & Associés a engagé, devant le Tribunal de commerce de Dijon, contre la Société et son Administrateur Judiciaire, une procédure en nullité des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013. La Société et son Administrateur Judiciaire ont indiqué, dans un communiqué en date du 13 mars 2013, qu'ils contestaient ces prétentions et feront valoir leurs arguments lors des débats. Une première audience est fixée le 28 mars 2013.

Par un jugement en date du 19 mars 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé le plan de redressement de la Société, tel qu'il lui a été présenté par l'Administrateur Judiciaire le 11 mars 2013.

Dette financière et autres passifs

Depuis la résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. le 4 avril 2011, les dettes FRN et OBSAR ainsi que les autres passifs de la société (dettes bancaires, dettes auprès des fournisseurs, dettes sociales et dettes fiscales) sont classées en dettes à court terme. Du fait de la Procédure de Redressement judiciaire, la société bénéficie d'une protection contre les éventuelles actions de ses créanciers.

Dans le cadre des Propositions d'Apurement du Passif et de leur mise en œuvre, il a été convenu que les intérêts financiers arrêteraient de courir sur la dette FRN à partir du 1er juillet 2012. Le montant restant dû au titre de l'emprunt FRN à cette date est donc figé à 477 966 K€ (hors frais et dépenses pris en charge en application du Term sheet). Après déduction de la somme de 36 678 K€ versée le 17 août 2012 au Trustee du contrat FRN, Bank of New York Mellon, le montant de la dette FRN au 31 décembre 2012 s'élève à 441 288 K€.

Provisions pour risques et charges

Comme mentionné plus haut (Propositions d'Apurement du Passif de Belvédère S.A. / Term sheet (événement postérieur à la clôture)), dans le cadre de la restructuration, une provision pour charge de 8 917 K€ a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2012 de Belvédère S.A. reflétant l'engagement de couvrir les frais et dépenses engagés par les porteurs FRN du Steering Committee et relatifs aux procédures ouvertes depuis juillet 2008. Le montant de ces frais et dépenses n'étant pas définitivement arrêté, la provision a été comptabilisée sur la base des éléments communiqués à la société.

Immobilisations financières

Les montants mentionnés ci-dessus au point Paiement de la 1ère échéance du Plan relatifs aux emprunts FRN et OBSAR, versés aux Commissaires à l'exécution du Plan et consignés sur un compte séquestre, soit - après déduction de la somme de 36 678 K€ versée le 17 août 2012 au Trustee du contrat FRN, Bank of New York Mellon, et des prélèvements des mandataires judiciaires - la somme de 3 675 K€ intérêts inclus au 31 décembre 2012, sont présentés dans les immobilisations financières.

1.2 Augmentation de capital par exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital :

Le Conseil d'administration du 27 avril 2012 a constaté une augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA 2004 et BSA 2006 durant la période du 9 février 2011 au 31 mars 2012. Le Conseil d'administration

a ainsi constaté que 102.295 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 € ont été émises au prix de 55 €, soit 204.590 euros de valeur nominale et 5.421.635 euros de prime d'émission.

Le Conseil d'administration a par conséquent constaté la réalisation d'une augmentation de capital de 204.590 € pour être porté de 6.275.216 € à 6.479.806 € et a modifié les statuts en conséquence.

Le Conseil d'administration du 19 octobre 2012 a constaté une augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA 2004 et BSA 2006 durant la période du 31 mars 2012 au 30 septembre 2012. Le Conseil d'administration a ainsi constaté que 25.556 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 € ont été émises au prix de 55 €, soit 51.112 euros de valeur nominale et 1.354.468 euros de prime d'émission.

Le Conseil d'administration a par conséquent constaté la réalisation d'une augmentation de capital de 51.112 € pour être porté de 6.479.806 € à 6.530.918 € et a modifié les statuts en conséquence.

1.3 Gouvernance :

L'assemblée générale mixte du 27 juin 2012 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Krzysztof TRYLINSKI, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration réuni consécutivement à cette assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Krzysztof TRYLINSKI en qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Ledit Conseil d'administration a également décidé de renouveler le mandat de Monsieur Erick Antony SKORA en qualité de Directeur Général Délégué de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice écoulé.

1.4 Commissariat aux comptes :

Le Conseil d'administration du 2 août 2012 a pris acte de la démission de Monsieur Didier ROUX de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyé le 26 juillet 2012 et reçue le 27 juillet 2012, démission avec effet immédiat.

Conformément à l'article L 823-1 alinéa 3 du Code de commerce, le commissaire aux comptes suppléant, à savoir la société RENART GUION ET ASSOCIES a accédé de plein droit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Par suite, il convient de pourvoir au remplacement du commissaire aux comptes suppléant.

Le conseil d'administration du 2 août 2012 avait proposé de soumettre à l'assemblée générale la nomination la SARL 2C AUDIT – ADEZIO AUDIT, domiciliée 14 rue Louis Pouzol – 84130 LE PONTET, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015, en remplacement de la société RENART, GUION ET ASSOCIES.

2) les chiffres clés, l'analyse de l'activité du Groupe

Synthèse du compte de résultat consolidé (12 mois)

Montants en K€	31 décembre 2012 12 mois	31 décembre 2011 12 mois	31 décembre 2010 12 mois	Variation 2012/2011	Variation 2011/2010
Chiffre d'affaires	894 935	910 617	860 734	-1,7%	5,8%
Chiffre d'affaires hors droits	555 593	571 917	571 537	-2,9%	0,1%
Ebitda	3 230	10 735	3 126	-69,9%	243,4%
Marge d'Ebitda	0,6%	1,9%	0,5%	- 1,3 pt	+ 1,3 pt
Résultat opérationnel courant	(9 048)	(3 383)	(10 645)	-167,5%	68,2%
Résultat opérationnel	(84 976)	(18 351)	11 033	-363,1%	-266,3%
Coût de la dette	(21 449)	(34 917)	(37 387)		
Résultat financier	(24 562)	(36 386)	(69 690)		
Résultat net part du groupe	(117 792)	(54 655)	(53 963)		

Note : Du fait de la non-récurrence des montants d'honoraires liés aux procédures de redressement judiciaires dans 9 sociétés du Groupe (Belvédère S.A., 2 sociétés françaises et 6 sociétés polonaises), les charges d'honoraires précédemment présentées au sein des charges externes dans la ligne Autres services externes sont reclassées dans le résultat opérationnel non courant dans la ligne autres charges opérationnelles décrites à la Note 9 de l'annexe aux comptes consolidés. La présentation des comptes de résultat des périodes comparatives a également été complétée de la même façon.

Les informations des trois périodes présentées sont à périmètre comparable.

Rappel

Pour rappel, dans les états financiers publiés par le Groupe au 31 décembre 2009 (ainsi que ceux du 30 juin 2010), les activités du palier Marie Brizard hors *Vins France* et des distributeurs polonais étaient présentées dans les activités destinées à être cédées, du fait qu'elles faisaient partie du programme de cession d'actifs dans le cadre du Plan de Sauvegarde de Belvédère homologué en novembre 2009.

A la suite de la modification du programme de cession d'actifs à la fin de l'exercice 2010, ces activités ont cessé d'être présentées dans les activités destinées à être cédées.

D'autre part, l'activité américaine de Florida Distillers a été cédée au mois d'octobre 2010.

En résumé, sur l'ensemble des périodes présentées, les données du sous-groupe constitué du palier Marie Brizard hors *Vins France* et celles des distributeurs polonais sont présentées en tant qu'activités poursuivies. Les données de Florida Distillers sont en revanche traitées en tant qu'activités cédées.

Au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, les ventes du Groupe s'élevaient à 894,9 M€. Le chiffre d'affaires consolidé est en recul sur le dernier exercice (-1,7%) après un exercice en croissance (+5,8% en 2011)

Les principaux facteurs de croissance sur les périodes considérées sont le succès des marques de vodka **Krupnik** en Pologne (lancée sur le marché en 2010) et **Sobieski** aux Etats-Unis (lancée sur le marché fin 2007). Les ventes de ces marques se sont maintenues en 2012. L'essentiel du recul de la performance de 2012 est à imputer à MBRI qui a subi le contrecoup du surstockage intervenu à la fin de l'exercice 2011.

Le chiffre d'affaires hors droits (net des droits d'accise) a enregistré un écart de tendance lié à l'augmentation des charges de droits d'accises sur le marché polonais, qui ont progressé de 19 % sur l'exercice 2011 et sont restés stables en 2012 (+2%), et à l'évolution du mix produit sur cette région.

Les droits en Pologne sont calculés sur la base d'un montant fixe par unité appliqué aux volumes d'alcool produits. Les fortes variations enregistrées sur les différentes gammes de produits vendus en Pologne ont modifié très sensiblement le mix produit, conduisant à une diminution du prix moyen global des ventes, compensées par une croissance significative des ventes en volumes.

Depuis 2008 et le commencement des procédures judiciaires, les résultats d'exploitation du Groupe ont été très sensiblement affectés. Toutefois, une tendance à l'amélioration se dessine, et ce malgré le recul en 2012, particulièrement due à la concentration sur la rentabilité dans les régions historiques, et à la mise en sommeil des projets de développement sur de nouvelles régions.

L'« **Ebitda** » (résultat opérationnel courant avant dépréciations, amortissements, et plus/moins-values de cessions) sur 2012 ressort en net recul à 3,2 M€ à comparer aux 10,7 M€ atteints en 2011 et 3,1 M€ en 2010. Le dynamisme commercial enregistré en Pologne a été compensé par le recul de la performance de MBRI.

Le résultat opérationnel courant ressort en fort recul à -9,0 M€ contre -3,4 M€ en 2011. La bonne performance de la Pologne n'a pas permis de compenser le recul de l'activité en France (MBRI), les pertes opérationnelles de la holding et le non-retour à la rentabilité de la filière américaine.

L'évolution de l'activité et des résultats d'exploitation est développée par région ci-après au point 3.

Les produits et charges opérationnels non courants reflètent des opérations ayant un caractère non récurrent et sont ressortis du résultat d'exploitation courant afin d'améliorer la lisibilité, notamment dans un souci de comparabilité des périodes présentées. Le résultat opérationnel inclut principalement les éléments non courants suivants :

- en 2012 : des pertes de valeur ont été constatées sur les distributeurs polonais (8,0 M€), sur l'UGT France Spiritueux (38,3 M€ pour le goodwill et 20,2 M€ pour quatre marques) et en Ukraine (0,4 M€). Le résultat opérationnel intègre, par ailleurs, les honoraires liés aux procédures (5,6 M€) et une provision pour risques et charges de 9,0 M€ reflétant l'engagement de la Société à couvrir les frais et dépenses engagés par les titulaires de FRN du *Steering comitee* ;
- en 2011 : des pertes de valeur comptabilisées pour 5,6 M€ sur les marques et goodwills, ainsi que la dépréciation d'une créance client significative en Pologne pour 4,1 M€ ;
- en 2010 : des reprises de pertes de valeur liées aux actifs cessant d'être classés en actifs des activités destinées à être cédées à hauteur de 26,6 M€, et correspondant à l'ajustement de valeur du palier Marie Brizard hors Vins France en raison de la modification du plan de cession en 2010 ;

Le coût de la dette sur l'exercice 2012 s'établit à 21,5 M€ contre 34,9 M€ en 2011, et 37,4 M€ en 2010. Les deux composantes principales du coût de la dette sont les charges d'intérêt courant sur les emprunts obligataires FRN et OBSAR, portés par Belvédère. Depuis le commencement des procédures judiciaires en juillet 2008, ces intérêts sont comptabilisés mais ne sont pas décaissés, conformément auxdites procédures. L'évolution des intérêts courant sur l'emprunt obligataire FRN varie en fonction du cours du taux Euribor 3 mois sur la base duquel ils sont calculés. Depuis l'été 2008, ce taux a baissé graduellement.

Dans le cadre des Propositions d'Apurement du Passif et de leur mise en œuvre, il a été convenu que les intérêts financiers arrêteraient de courir sur la dette FRN à partir du 1er juillet 2012.

Les charges d'intérêt de l'emprunt obligataire OBSAR sont calculées sur la base d'un taux fixe. Cependant, elles évoluent à chaque période en fonction (i) d'une part de la capitalisation des intérêts (ii) et d'autre part de la diminution du principal engendrée par le mécanisme d'exercice des BSAR (qui peuvent être exercés en contrepartie de la remise d'obligations OBSAR en paiement du prix d'exercice).

Les autres produits et charges financiers représentent une charge de 3,1 M€ sur l'exercice 2012, de 1,5 M€ en 2011 et de 32,3 M€ en 2010.

Concernant les pertes et gains de change, ils se sont élevés à +4 M€ (gain) sur l'exercice 2012, contre -3 M€ (perte) sur l'exercice 2011 et 3,6 M€ (gain) sur l'exercice 2010. Ils proviennent principalement de l'évolution du cours du dollar US (USD) et du zloty polonais (PLN) par rapport à l'euro.

Les autres éléments notables dans les autres produits et charges financiers sont de nature non récurrente et sont résumés ci-dessous.

- Sur l'exercice 2010 : une charge de 26,1 M€ a été comptabilisée en application de la norme IAS 39 à la suite de la re-caractérisation des BSAR en instruments financiers. D'autre part, une charge de désactualisation des passifs non rémunérés du Plan de Sauvegarde de Belvédère a été constatée à hauteur de 10,7 M€ : cette actualisation avait été comptabilisée en 2009 dans le cadre de l'étalement dans le temps de ces passifs et a été reprise en 2010, conséquemment à la résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère et au reclassement de ces passifs dans les passifs courants.
- Sur l'exercice 2012 : une dotation pour dépréciation de l'actif financier a été comptabilisée pour 5,1 M€. Ce complément de provision vise à déprécier intégralement le billet de trésorerie de Clico Investment Bank (Note 16 de l'annexe des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2012).

L'impôt sur les résultats a représenté une charge de 9,2 M€ en 2012, de 0,1 M€ en 2011 et de 1,2 M€ en 2010.

Les régions qui contribuent le plus significativement aux charges d'impôt courant sont la Pologne dont les principales sociétés sont bénéficiaires ainsi que les Etats-Unis, dans une moindre mesure. Pour les Etats-Unis, il s'agit d'une reprise des déficits précédemment activés (6,3 M€) et une provision pour risque de 2,6 M€ (cf note 11 des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2012). En France, les déficits de Belvédère absorbent les bénéfices réalisés par les sociétés françaises qui appartiennent au groupe d'intégration fiscale.

En raison de la cession des actifs américains de Florida Distillers en 2010, les résultats de cette activité sont retraités conformément à la norme IFRS 5 sur les exercices 2010 : ils sont présentés sur une ligne unique et distincte du compte de résultat et s'élèvent à 6,1 M€.

Le Groupe est en perte sur les exercices présentés, à hauteur de 118,6 M€ en 2012, de 54,8 M€ en 2011 et de 53,8 M€ en 2010.

3) Analyse des principales zones d'activités

Pologne

<u>Montants en K€</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2012</u> <u>12 mois</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2011</u> <u>12 mois</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2010</u> <u>12 mois</u>	<u>Variation</u> <u>2012/2011</u>	<u>Variation</u> <u>2011/2010</u>
Chiffre d'affaires	536 293	547 642	512 243	-2,1%	6,9%
Chiffre d'affaires hors droits	228 849	237 664	252 044	-3,7%	-5,7%
Ebitda	13 496	15 222	12 368	-11,3%	23,1%
Marge d'Ebitda	5,9%	6,4%	4,9%	-0,5 pt	+ 1,5 pt
Résultat opérationnel courant	8 608	9 000	6 859	-4,4%	31,2%

Les opérations en Pologne s'articulent autour de deux activités principales : une activité historique de production et commercialisation des produits groupe, essentiellement au travers de ses marques de vodkas, et une activité acquise plus récemment en 2006 et 2007 de distribution de produits groupe et non-groupe.

Depuis 2010, la croissance des ventes du Groupe en Pologne est très largement tirée par le développement de la vodka **Krupnik**, lancée sur le marché en 2010 et qui atteint au 31 décembre 2011, soit 20 mois seulement après son lancement, 14,3% de parts de marché pour l'ensemble de sa gamme (source AC Nielsen).

En Pologne, les droits d'accise sont considérés, par leur caractère, comme des éléments constitutifs du coût de revient des produits et à ce titre ne sont pas retranchés au niveau du chiffre d'affaires.

La distorsion entre la progression du chiffre d'affaires et celle du chiffre d'affaires hors droits, particulièrement entre 2010 et 2011, provient de l'évolution du mix des produits vendus. Les charges de droits d'accises en Pologne sont basées sur les volumes produits ; les fortes variations enregistrées sur les différentes gammes de produits vendus en Pologne ont modifié très sensiblement le mix produit conduisant à une diminution du prix moyen global des ventes, qui a été compensée par une croissance significative des ventes en volumes.

L'impact des procédures judiciaires a été notable sur l'activité et les performances, en Pologne particulièrement, les ressources limitées du Groupe depuis 2008 ont pu restreindre ses marges de manœuvre en termes d'initiatives commerciales.

La progression de l'Ebitda sur les périodes présentées s'explique d'une part par l'augmentation du volume d'affaires mais également par la politique de réduction des coûts initiée en 2009. Les marges d'Ebitda progressent ainsi de 4,9% en 2010 à 5,9% en 2012 (avec un taux plus haut en 2011 à 6,4%).

Avec la région France, la Pologne est historiquement une des régions les plus contributrices en termes de résultat opérationnel.

Europe de l'ouest

<u>Montants en K€</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2012</u> <u>12 mois</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2011</u> <u>12 mois</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2010</u> <u>12 mois</u>	<u>Variation</u> <u>2012/2011</u>	<u>Variation</u> <u>2011/2010</u>
Chiffre d'affaires	260 208	266 380	248 698	-2,3%	7,1%
Chiffre d'affaires hors droits	260 208	266 380	248 698	-2,3%	7,1%
Ebitda	7 527	17 411	16 134	-56,8%	7,9%
Marge d'Ebitda	2,9%	6,5%	6,5%	- 3,6 pt	+ 0,0 pt
Résultat opérationnel courant	3 962	13 282	11 885	-70,2%	11,8%

Pour rappel, cette région regroupe les activités du palier Marie Brizard (Spiritueux et Vins), ainsi que celles de la structure scandinave et des ventes *duty free* du Groupe.

Cette région est la deuxième contributrice au chiffre d'affaires du Groupe.

Concernant l'activité du groupe constitué de MBRI et de ses filiales sur l'exercice 2012 : les ventes du pôle spiritueux ont reculé de près de 2,3 %, souffrant de l'effet négatif du sur-stockage en fin d'année 2011 lié à l'augmentation des droits sur les alcools entrée en vigueur en France le 1^{er} janvier 2012. L'activité spiritueux appuie son développement sur des marques fortes, telles que le whisky **William Peel** (leader en France) ou les liqueurs **Marie Brizard**.

L'activité Vins France, au travers de la société Moncigale, a enregistré une progression de son chiffre d'affaires de 5,5 % en 2012, de 9,4% en 2011 et de 7% en 2010. La stratégie de cette activité a en effet été sensiblement modifiée depuis 2009 afin de se désengager progressivement des produits à faible marge et de

développer ses marques. Les bonnes performances de 2011 sont notamment dues au succès rencontré par la nouvelle gamme de produits **Fruits & Wine** lancée au cours de l'exercice 2011.

Les ventes de la filiale scandinave du Groupe (Belvedere Scandinavia), qui commercialise la marque de vodka internationale **Danzka**, ont représenté 10,4 M€ de chiffre d'affaires en 2012, contre 9,2 M€ en 2011 et 7,2 M€ en 2010. Cette forte progression est le résultat des efforts marketing et commerciaux entrepris sur la marque de vodka Danzka depuis la fin de l'année 2010.

Les résultats d'exploitation de la région ont connu une baisse significative en 2012, liée principalement à la contreperformance de MBRI.

Lituanie

<u>Montants en K€</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2012</u> <u>12 mois</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2011</u> <u>12 mois</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2010</u> <u>12 mois</u>	<u>Variation</u> <u>2012/2011</u>	<u>Variation</u> <u>2011/2010</u>
Chiffre d'affaires	47 424	42 838	44 840	10,7%	-4,5%
Chiffre d'affaires hors droits	15 526	14 116	15 841	10,0%	-10,9%
Ebitda	1 257	1 048	1 317	19,9%	-20,4%
Marge d'Ebitda	8,1%	7,4%	8,3%	+ 0,7 pt	- 0,9 pt
Résultat opérationnel courant	380	128	392	196,7%	-67,3%

La Lituanie est une des régions d'implantation historique du Groupe (la distillerie Vilnius Degtine a été acquise en 2003).

Depuis 2008, le marché lituanien des spiritueux est très significativement impacté par la crise économique. L'activité du Groupe a ainsi diminué, de 15% en 2010 et de 5% en 2011. L'exercice 2012 marque un retournement de tendance. Le chiffre d'affaires marque une progression de 11% sur l'année, liée à une diversification de l'offre spiritueux et le développement des ventes à l'export.

En dépit de la baisse substantielle des ventes, la stratégie commerciale, tant sur le marché lituanien qu'à l'exportation, ainsi que l'importante restructuration industrielle opérée en Lituanie dès 2009 par les Filiales du Groupe, ont permis de maintenir un Ebitda à un niveau significatif de plus d'1 M€ sur les 3 derniers exercices avec un taux d'EBITDA moyen de 7,9% et positionnent favorablement les sociétés locales pour leur développement futur.

Bulgarie

<u>Montants en K€</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2012</u> <u>12 mois</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2011</u> <u>12 mois</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2010</u> <u>12 mois</u>	<u>Variation</u> <u>2012/2011</u>	<u>Variation</u> <u>2011/2010</u>
Chiffre d'affaires	9 104	12 644	15 909	-28,0%	-20,5%
Chiffre d'affaires hors droits	9 104	12 644	15 909	-28,0%	-20,5%
Ebitda	(2 699)	(732)	1 226	-268,7%	-159,7%
Marge d'Ebitda	n/a	n/a	7,7%	n/a	n/a
Résultat opérationnel courant	(5 161)	(2 420)	(712)	-113,3%	-239,9%

L'activité dominante du Groupe en Bulgarie est la production et la commercialisation de vin bulgare.

A l'instar de la Lituanie, le pays a été lourdement touché par la crise économique en 2008. Les effets négatifs de cette dernière sur l'activité et les résultats de la région ont été significatifs et l'année 2012 n'a pas encore permis d'inverser cette tendance.

L'activité a également reculé de 6% en 2010, de 21% en 2011 et de 28% sur l'exercice 2012 où le chiffre d'affaires atteint 9,1 M€.

La diminution significative de l'activité a eu une répercussion directe sur la rentabilité ; l'Ebitda en 2012 est négatif à -2,7 M€.

Pour mémoire, le Groupe a initié en Bulgarie un projet de plantation de vignes en 2005. Les investissements importants à l'échelle de la région, réalisés sur les derniers exercices, devraient permettre d'entraîner une amélioration sensible des marges dans le futur. Les vignes seront entrées en production en totalité en 2013.

Etats-Unis

<u>Montants en K€</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2012</u> <u>12 mois</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2011</u> <u>12 mois</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2010</u> <u>12 mois</u>	<u>Variation</u> <u>2012/2011</u>	<u>Variation</u> <u>2011/2010</u>
Chiffre d'affaires	28 288	26 758	24 481	5,7%	9,3%
Chiffre d'affaires hors droits	28 288	26 758	24 481	5,7%	9,3%
Ebitda	(7 313)	(12 827)	(15 907)	43,0%	19,4%
Marge d'Ebitda	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Résultat opérationnel courant	(7 365)	(12 979)	(16 686)	43,3%	22,2%

Depuis la cession des actifs de Florida Distillers en octobre 2010, l'activité principale du Groupe dans la région est la commercialisation de produits du Groupe et principalement de la vodka **Sobieski**.

La marque a été introduite sur le marché en 2007 avec pour objectif de devenir un des acteurs majeurs sur le marché américain. Depuis son lancement, **Sobieski** a connu des taux de croissance très élevés et en 2011, l'objectif du million de caisses vendues a été atteint sur le territoire des Etats-Unis.

Le Groupe estime aujourd'hui être parvenu rapidement à un niveau très significatif de pénétration et de notoriété sur le marché ; cette position va permettre de poursuivre le développement avec de réelles perspectives de rentabilité dans un très proche avenir.

Les efforts d'investissement marketing sur la région ont été très soutenus depuis 2008, avec des campagnes promotionnelles d'envergure. Les dépenses de marketing et promotions représentent l'essentiel des coûts de la filiale et expliquent les résultats d'exploitation encore négatifs en 2012.

L'objectif du Groupe sur la région a consisté à consolider, en 2012, la position de **Sobieski** sur le marché américain et en mettant la priorité sur la rentabilité.

Autres régions

<u>Montants en K€</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2012</u> <u>12 mois</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2011</u> <u>12 mois</u>	<u>31</u> <u>décembre</u> <u>2010</u> <u>12 mois</u>	<u>Variation</u> <u>2012/2011</u>	<u>Variation</u> <u>2011/2010</u>
Chiffre d'affaires	13 604	14 242	14 482	-4,5%	-1,7%
Chiffre d'affaires hors droits	13 604	14 242	14 482	-4,5%	-1,7%
Ebitda	978	343	(2 919)	185,0%	111,8%
Marge d'Ebitda	7,2%	2,4%	n/a	+ 4,8 pt	n/a
Résultat opérationnel courant	338	(75)	(3 485)	551,1%	97,8%

Cet ensemble regroupe les autres implantations géographiques du Groupe : il s'agit aujourd'hui principalement du Brésil, de l'Ukraine et de la Biélorussie.

Tel que mentionné au-dessus au point *Synthèse du compte de résultat consolidé (12 mois)*, les procédures judiciaires auxquelles le Groupe est confronté depuis 2008 l'ont contraint à mettre en sommeil les projets de développement sur de nouvelles régions. Ainsi, les initiatives du Groupe en Russie et en Turquie ont été stoppées ; elles ont été fortement ralenties en Ukraine.

Le désengagement du Groupe des nouvelles régions a entraîné une diminution des dépenses principalement commerciales, ce qui explique l'amélioration des résultats opérationnels.

Acquise en 2007, l'unité du Groupe au Brésil commercialise des marques de spiritueux locales et son niveau de performance économique est stable depuis son entrée dans le Groupe. Avec un chiffre d'affaires d'environ 7,6 M€ en moyenne sur les trois derniers exercices, la région a contribué en moyenne à environ 1,5 M€ d'Ebitda chaque année.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

1) Augmentation de capital par exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital :

Le Conseil d'administration du 11 février 2013 a constaté une augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA 2004 et BSA 2006 durant la période du 1^{er} octobre 2012 au 7 février 2013. Le Conseil d'administration a ainsi constaté que 142.950 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 € ont été émises au prix de 55 €, soit 285.900 euros de valeur nominale et 7.576.350 euros de prime d'émission.

Le Conseil d'administration a par conséquent constaté la réalisation d'une augmentation de capital de 285.900 € pour être porté de 6.530.918 € à 6.816.818 € et a modifié les statuts en conséquence.

Le Conseil d'administration du 28 février 2013 a constaté une augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA 2004 et BSA 2006 durant la période du 8 février 2013 au 27 février 2013. Le Conseil d'administration a ainsi constaté que 10.680 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 € ont été émises au prix de 55 €, soit 21.360 euros de valeur nominale et 566.040 euros de prime d'émission.

Le Conseil d'administration a par conséquent constaté la réalisation d'une augmentation de capital de 21.360 € pour être porté de 6.816.818 € à 6.838.178 € et a modifié les statuts en conséquence.

2) Assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013 :

L'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013, appelée, sur seconde convocation, à se prononcer sur un certain nombre de résolutions mettant en œuvre le plan de restructuration financière, a notamment décidé :

(i) la création d'une nouvelle catégorie d'actions, dites « Actions à Droits de Vote Aménagés » ;

(ii) une augmentation du capital par apport en numéraire libérable par versements en espèces ou par compensation de créances, sous diverses conditions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Bank of New York Mellon, par voie d'émission d'actions ordinaires et d'Actions à Droits de Vote Aménagés auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions ;

(iii) l'émission de bons de souscription d'actions, sous diverses conditions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des titulaires d'obligations subordonnées de toutes catégories (obligations A et B) émises aux termes d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 06-068 en date du 9 mars 2006, telle que modifiée par décision de l'assemblée générale des porteurs d'obligations en date du 23 décembre 2009 ;

(iv) l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions au profit de l'ensemble des actionnaires, sous diverses conditions.

La conversion du passif en capital telle qu'elle a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013 est une des propositions d'apurement du passif qui a été présentée au Tribunal de commerce de Dijon lors de l'audience du 11 mars 2013.

3) Gouvernance :

Le Conseil d'administration du 11 février 2013 a :

(i) constaté la démission de M. Alain Dominique Perrin en date du 23 janvier 2013 ;

(ii) nommé en remplacement, sous réserve de la ratification par la première assemblée générale des actionnaires de la Société qui se réunira après la tenue de l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 12 février 2013, M. Jacques Bourbousson, pour la durée restant à courir du mandat de M. Alain-Dominique Perrin, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

(iii) créé un Comité ad hoc dit « Comité de Gouvernance », composé de M. Krzysztof Trylinski, Président Directeur Général, M. Frédéric Abitbol, Administrateur Judiciaire de la Société, et M. Jacques Bourbousson, administrateur, ayant pour mission (i) d'examiner et proposer des candidatures d'administrateurs indépendants au Conseil d'administration, (ii) de préparer la composition d'un comité d'audit ainsi que celle d'un comité des rémunérations, et (iii) de proposer un projet de règlement intérieur du Conseil d'administration, des comités d'audit et du comité des rémunérations.

4) Procédures et propositions d'apurement de passif :

Ces événements intervenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice social ont été exposés au paragraphe I, point 1.1.3, ci-dessus.

III – RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIETE

1) Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2012 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont décrites à la Note 3 des Annexes aux Comptes consolidés et à la Note 2 des Annexes aux comptes sociaux de Belvédère S.A.

1.1. Comptes consolidés

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'Annexe aux Comptes consolidés.

1.1.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe Belvédère sont indiquées dans l'Annexe aux Comptes consolidés.

Les autres participations ne sont pas consolidées, et ce en application des règles de consolidation.

1.1.2. Synthèse du bilan consolidé au 31 décembre 2012

Montants en K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Goodwills	30 768	76 437	81 267
Immobilisations incorporelles	131 734	147 912	152 587
Immobilisations corporelles	79 475	84 637	93 748
Autres actifs non courants	43 981	113 412	92 196
Actifs non courants	285 957	422 397	419 798
Actifs courants ¹	252 039	262 961	265 282
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 175	30 492	31 363
Actifs des activités destinées à être cédées			
Actifs courants	280 214	293 453	296 645
TOTAL ACTIF	566 172	715 850	716 443
Capitaux propres totaux	(299 002)	(197 678)	(185 768)
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	3 375	3 894	9 365
Autres passifs non courants	59 214	93 455	119 091
Passifs non courants	62 589	97 349	128 455
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	540 198	568 073	536 182
Emprunts à court terme	23 818	40 753	47 816
Autres passifs courants	238 568	207 353	189 757
Passifs des activités destinées à être cédées			
Passifs courants	802 585	816 180	773 755
TOTAL PASSIF	566 172	715 850	716 443

¹ La créance de carry-back de Belvédère S.A. qui était auparavant présentée dans les actifs courants a été reclassée au 31 décembre 2012 dans les actifs non courants. Il s'agit d'une correction d'erreur. Les périodes comparatives ont été retraitées en conséquence.

1.1.3 Synthèse du résultat consolidé au 31 décembre 2012

Montants en K€ sauf mention contraire	31 décembre 2012 12 mois	31 décembre 2011 12 mois	31 décembre 2010 12 mois
Chiffre d'affaires	894 935	910 617	860 734
Achats consommés	(381 889)	(388 494)	(388 518)
Charges externes ¹	(91 515)	(95 941)	(99 133)
Charges de personnel	(65 961)	(67 700)	(70 512)
Impôts et taxes	(349 864)	(349 194)	(299 361)
Dotations aux amortissements	(9 818)	(11 273)	(12 442)
Autres produits d'exploitation	9 226	11 073	12 596
Autres charges d'exploitation	(14 162)	(12 471)	(14 010)
Résultat opérationnel courant¹	(9 048)	(3 382)	(10 645)
Autres produits opérationnels	8 023	2 485	27 976
Autres charges opérationnelles ¹	(83 951)	(17 454)	(6 298)
Résultat opérationnel	(84 976)	(18 351)	11 033
Coût de l'endettement financier net	(21 449)	(34 917)	(37 387)
Autres produits financiers	8 294	9 871	10 008
Variation de la juste valeur des instruments dérivés (BSARs)			(26 104)
Autres charges financières	(11 406)	(11 340)	(16 208)
Résultat financier	(24 562)	(36 386)	(69 690)
Résultat avant impôt	(109 537)	(54 737)	(58 657)
Impôt sur les résultats	(9 231)	(86)	(1 219)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	211	(12)	(25)
Résultat net des activités poursuivies	(118 558)	(54 836)	(59 901)
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession			6 058
Résultat net	(118 558)	(54 836)	(53 843)
Part du groupe	(117 792)	(54 655)	(53 963)
dont résultat net des activités poursuivies	(117 792)	(54 655)	(60 021)
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession			6 058
Intérêts minoritaires	(766)	(181)	120
dont résultat net des activités poursuivies	(766)	(181)	120
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession			

¹ Les honoraires liés aux procédures judiciaires, qui étaient auparavant présentés dans les charges externes, ont été reclassées en autres charges opérationnelles. Les périodes comparatives ont été retraitées en conséquence.

1.1.4. Situation de l'endettement net consolidé

Situation de dette nette

Montants en K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Trésorerie active	(28 175)	(30 492)	(31 363)
Financements court terme	23 818	40 753	47 816
FRN	441 288	465 936	441 353
dont principal	338 322	375 000	375 000
dont intérêts	102 966	90 936	66 353

OBSAR	90 102	93 124	90 147
dont principal	69 197	78 914	82 551
dont intérêts	20 905	14 210	7 596
Autres dettes financières	12 184	12 907	14 047
Dettes financières au bilan	539 217	582 228	562 000
Sommes consignées sur comptes séquestre FRN et OBSAR ¹	(3 949)	(40 528)	(21 344)
dont principal	(3 728)	(40 406)	(21 344)
dont intérêts	(221)	(122)	
Dettes financières nettes retraitées	535 268	541 700	540 656

¹ Les sommes versées au titre des dettes FRN et OBSAR sous la 1^{ère} échéance du Plan de Sauvegarde ne sont pas comptabilisées en diminution de la dette financière mais en augmentation des actifs financiers non courants du fait qu'elles ont été consignées.

Au 31 décembre 2012, la dette financière nette du Groupe retraitée des sommes consignées s'établit à 535,3 M€. La dette financière brute (567,4 M€ au 31 décembre 2012) est portée par Belvédère pour une large part, avec les emprunts obligataires FRN (441 M€) et OBSAR (90,1 M€) qui représentent 93% de la dette financière totale du Groupe et font l'objet d'une restructuration financière.

La dette financière brute au bilan s'élève à 567,4 M€ au 31 décembre 2012 contre 612,7 M€ au 31 décembre 2011 et 593,4 M€ au 31 décembre 2010. La diminution est liée principalement à la diminution des dettes court-terme lié à la baisse du factor sur MBRI entre 2011 et 2012.

Les opérations de conversion de la dette OBSAR se poursuivent sur les exercices 2011 et 2012 mais dans une moindre mesure.

Les autres dettes financières (hors FRN et OBSAR) du Groupe sont, pris globalement, relativement stables sur les périodes présentées.

Les sommes versées au titre des dettes FRN et OBSAR sous la 1^{ère} échéance du Plan de Sauvegarde ne sont pas comptabilisées en diminution de la dette financière mais en augmentation des actifs financiers non courants du fait qu'elles ont été consignées. Elles sont par conséquent présentées en diminution de la dette financière nette retraitée.

1.2. Comptes sociaux

1.2.1. Synthèse du bilan au 31 décembre 2012

Montants en K€	31/12/2012 Net	31/12/2011 Net
Immobilisations incorporelles	16 069	30 474
Immobilisations corporelles	9	8
Immobilisations financières	320 492	474 371
Actif immobilisé	336 570	504 853
Stocks & en-cours	268	170
Créances d'exploitation	91 967	93 311
Actif circulant	92 236	93 481
Ecart de conversion actif	1 761	1 817
TOTAL ACTIF	430 567	600 151

Capital	6 811	6 398
Primes d'émission, fusion, apport	138 983	128 031
Réserve légale	502	502
Report à nouveau	(315 801)	(268 623)
Résultat exercice	(156 813)	(47 178)
Capitaux propres	(326 318)	(180 870)
Provisions risques et charges	15 054	29 486
Emprunts obligataires convertibles	90 094	93 121
Autres emprunts obligataires	441 287	465 936
Emprunts & dettes c/o ets de crédit	1 846	1 761
Emprunts & dettes financières Divers	1 406	1 360
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	32 172	20 717
Dettes fiscales & sociales	20 949	20 970
Dettes s/ immobilisations et comptes rattachés	4 810	1 851
Autres dettes	141 292	137 068
Produits constatés d'avance	7 974	8 751
Emprunts et dettes	741 831	751 535
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	430 567	600 151

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres de la Société ressortent à – 326 318K euros pour un capital de 6.811K euros. Il apparaît donc que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social.

L'article L225-248 prévoit que dans ce cas le Conseil d'administration est tenu dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Cependant la procédure de sauvegarde et maintenant la procédure de redressement judiciaire suspendent cette obligation conformément au dernier alinéa de l'article L225-248 du Code de Commerce.

1.2.2. Synthèse du résultat au 31 décembre 2012

Montants en K€	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires net	68	248
Autres produits	7 704	3 182
Achats de marchandises	149	58
Variations de stock	(40)	74
Autres achats externes	14 860	11 696
Impôts, taxes et assimilés	14	34
Salaires et charges sociales	1 242	3 330
Dotation aux amort.& provisions / immobilisations	9	212
Dotation aux provisions / actif circulant	18 891	84
Autres charges	299	36
Résultat d'exploitation	(27 652)	(12 094)
Produits financiers	10 438	10 261
Charges financières	133 266	(46 798)
Résultat financier	(122 828)	(36 537)
Résultat courant avant impôt	(150 480)	(48 631)

Produits exceptionnels	2 269	5 084
Charges exceptionnelles	10 786	(6 384)
Résultat exceptionnel	(8 516)	(1 300)
Impôts sur les bénéfices	(2 183)	(2 753)
Résultat	(156 813)	(47 178)

2) Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

2.1 Analyse de l'évolution des affaires et des résultats de la société

L'analyse de l'évolution des affaires vous a été présentée aux points 2 et 3 du paragraphe I ci-dessus.

2.2 Analyse de la situation financière

2.2.1 Actifs et passifs d'exploitation

Actifs d'exploitation non courants

Les principaux actifs immobilisés du Groupe correspondent à des actifs incorporels (goodwills et marques).

Les goodwills du Groupe sont pour une large part (près de 79% des goodwills totaux au 31 décembre 2012) affectés à la région France. Ils sont nés de la constatation d'un écart d'acquisition au moment de l'acquisition en 2006 du sous-groupe constitué de MBRI et de ses filiales. La diminution du montant des goodwills sur les exercices présentés s'explique essentiellement par la constatation de pertes de valeur.

Les marques du Groupe, présentées dans les immobilisations incorporelles et qui constituent l'essentiel de cette ligne, s'élèvent au 31 décembre 2012 à 122,6 M€, contre 138,2 M€ au 31 décembre 2011 et 141,7 M€ au 31 décembre 2010. Ces marques ne sont pour la plupart pas amorties du fait que leur durée de vie est indéfinie ; la diminution du poste sur les exercices présentés provient des pertes de valeur comptabilisées dans le cadre des tests de perte de valeur.

La plupart des marques valorisées au bilan sont celles du sous-groupe constitué de MBRI et de ses filiales. Pour rappel, une part significative de ces marques est nantie au profit des FRN.

Un impôt différé passif est comptabilisé sur la majeure partie des marques et constitue l'essentiel de cette ligne au passif non courant du bilan.

Les immobilisations corporelles du Groupe correspondent principalement aux actifs des sites de production du Groupe (en Pologne, France, Espagne et Lituanie) et aux vignobles en Bulgarie.

Sur les 3 derniers exercices, les investissements matériels réalisés sont :

- La plantation de vignes en Bulgarie (projet initié en 2005 et devant se finaliser totalement en 2013) qui a représenté plus de 7 M€ d'investissements entre 2009 et 2011 ;
- L'installation d'une unité de recyclage en énergie propre des rejets de la distillation (initié en 2009 et finalisé à l'été 2012) sur le site d'Obeliai en Lituanie et qui représente un investissement total d'environ 6 M€.

Les autres investissements du Groupe correspondent à l'amélioration et au renouvellement des outils de production.

Besoin en fonds de roulement (« BFR »)

Le besoin en fonds de roulement du Groupe connaît des variations qui peuvent être significatives en raison des hausses d'activité saisonnières, dont les deux principales sont l'augmentation des stocks de vins en France sur les mois d'avril et mai, et les ventes de fin d'année du secteur des spiritueux qui s'accompagnent d'une hausse des créances clients.

D'autre part, les différentes procédures judiciaires ouvertes depuis 2008 au bénéfice des principales entités du Groupe ont eu un impact négatif sur les conditions de règlement de ces entités et globalement entraîné une augmentation du BFR normatif.

Au 31 décembre 2012, le besoin en fonds de roulement s'élève à 25,6 M€, en fort recul par rapport au 31 décembre 2011 (59 M€). Au 31 décembre 2012, les passifs de sauvegarde des Garantés dans le cadre de l'emprunt FRN ont été reclassés des dettes non courantes en dettes d'exploitation (10,9 M€). Pour rappel, les passifs des Plans de Sauvegarde, du fait de leur remboursement étalé dans le temps, étaient classés dans les passifs non courants et une actualisation financière était comptabilisée. En raison de la résolution des Plans de Sauvegarde des sociétés garantées et de leur placement en redressement judiciaire le 3 juillet 2012, l'ensemble de leurs passifs retrouve une échéance à court terme. Déduction faite des flux qui n'ont pas d'incidence sur la trésorerie (reclassement des passifs de Sauvegarde, actualisation, effet de change), le BFR recule de 35 M€ essentiellement lié (i) au reclassement des dettes non courantes en dettes d'exploitation, (ii) au gel des fournisseurs des sept sociétés garantées et, (iii) au contre-coup du sur-stockage sur MBRI.

La variation du BFR entre le 31 décembre 2010 (79,3 M€) et le 31 décembre 2011 (59 M€) est une diminution très sensible de 20,3 M€ qui, retraitée des flux qui n'ont pas d'incidence sur la trésorerie, s'est traduite par une contribution positive aux flux de trésorerie à hauteur de 16,1 M€ sur l'exercice 2011. Cette diminution du BFR s'explique majoritairement par le décalage sur le 1^{er} trimestre 2012 du paiement des droits sur alcool (élevés en raison des fortes ventes de la fin de l'année) en Pologne.

2.2.2 Autres actifs non courants

La ligne des autres actifs non courants regroupe principalement des actifs financiers non courants et la créance de carry-back de Belvédère.

Au 31 décembre 2012, l'essentiel des actifs financiers non courants correspond au dépôt en compte séquestre des sommes versées à la fin de l'exercice 2010 et au début de l'exercice 2011 dans le cadre du Plan de Sauvegarde au titre des créanciers FRN et OBSAR. Ces sommes avaient été placées en compte séquestre dans l'attente d'une décision de justice statuant sur leur attribution. Les montants consignés représentaient 21,3 M€ au 31 décembre 2010 et 40,4 M€ au 31 décembre 2011, du fait d'un versement complémentaire de 19,1 M€ qui explique en grande partie l'augmentation des autres actifs non courants sur la période.

Au mois d'août 2012, la somme de 36,7 M€ a été libérée du compte séquestre et attribuée au Trustee de l'emprunt obligataire FRN, Bank of New York Mellon, sur ordonnance du juge commissaire au Tribunal de commerce de Dijon. Pour rappel, cet accord intervient dans le cadre de la restructuration globale initiée au travers de la procédure de redressement judiciaire de Belvédère. Il demeure sur le dépôt en compte séquestre un montant de 3,7 M€ au 31 décembre 2012.

La diminution des autres actifs non courants entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 s'explique par la dépréciation de la totalité d'un billet de trésorerie souscrit en 2006 auprès de Clico Investment Bank. En 2009, une provision pour risque de 22 M€ avait été comptabilisée au passif : ce montant a été alloué à la dépréciation de la créance au 31 décembre 2012. Une dotation complémentaire a été enregistrée pour 5,1 M€ afin de déprécier l'intégralité de la créance.

Sur l'exercice 2009, Belvédère a enregistré une créance de carry-back d'un montant nominal de 31 M€. Cette créance est également présentée dans les autres actifs non courants. Elle correspond à l'effet impôt du report en arrière du déficit fiscal de l'exercice 2008 sur les bénéfices fiscaux de l'exercice 2007. En raison de son terme supérieur à 12 mois (la créance est payable en 2014), elle a fait l'objet d'une actualisation financière lors de sa comptabilisation initiale. L'actualisation est reprise progressivement à chaque période.

La valeur de la créance de carry-back au 31 décembre 2012 est de 27,7 M€.

2.2.3 Passifs non courants

La rubrique des passifs non courants comprend principalement les avantages au personnel, les provisions pour risques et charges ainsi que les impôts différés passifs.

Ils passent de 93,5 M€ au 31 décembre 2011 à 59,2 M€ au 31 décembre 2012, soit une diminution de 34,2 M€ en raison de deux principaux facteurs :

- La reprise de la provision pour risque Clico Investment Bank de 22 M€ pour l'allouer à la dépréciation de l'actif financier (voir le point ci-avant Autres actifs non courants) ;
- Le reclassement des passifs de sauvegarde des sociétés garantes dans le cadre de l'emprunt FRN en dettes d'exploitation du fait de la résolution des Plans de Sauvegarde de ces sociétés le 3 juillet 2012. La valeur actuelle de ces passifs était de 8,8 M€.

Au 31 décembre 2010, les passifs non courants s'inscrivaient à 119,1 M€. Ils sont en diminution de 25,6 M€ sur l'exercice 2011. La raison principale de cette diminution est la requalification des BSAR en instruments de capitaux propres. En effet, à la suite de la modification au mois de mars 2010 de leurs caractéristiques, les BSAR avaient été requalifiés en instruments financiers dérivés, conformément à la norme IAS 39 et comptabilisés dans les passifs non courants. A partir du 1^{er} janvier 2011, les caractéristiques des BSAR étant figées jusqu'à leur échéance en 2014, ces derniers répondent de nouveau à la définition d'instruments de capitaux propres (IAS 32). En conséquence, le passif financier qui était comptabilisé pour 23,5 M€ est intégralement éteint en contrepartie des capitaux propres.

Les impôts différés au 31 décembre 2012 s'élèvent à 40,9 M€ contre 47,4 M€ au 31 décembre 2011 et 49,7 M€ au 31 décembre 2010. Ils représentent pour la plus grande partie les impôts différés relatifs aux marques du sous-groupe constitué de MBRI et de ses filiales, acquis en 2006.

3) Analyse financière des risques

3.1 Risques liés à l'endettement du Groupe

D'une manière générale, le niveau d'endettement du Groupe est important, depuis les émissions de FRNs et d'OBSAR en 2006, ce qui entraîne un risque élevé. La mise en œuvre du projet de restructuration financière initié à l'été 2012 est donc déterminante pour l'avenir du Groupe. Elle permet en effet de réduire considérablement l'exposition au risque lié à l'endettement.

Dans la mesure où plus de 90% de la dette financière du Groupe est portée par la Société, principalement au travers des emprunts obligataires résultant de l'émission des FRN et des OBSAR - soit 559 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 531,4 millions d'euros au 31 décembre 2012, la majeure partie de l'endettement du Groupe est visée par les Propositions d'Apurement du Passif, détaillées en annexe 1.

Par conséquent, les risques relatifs à l'endettement sont très étroitement liés à la mise en œuvre de la restructuration proposée dans le cadre des Propositions d'Apurement du Passif qui ont été approuvées par les comités de créanciers et par l'assemblée générale unique des obligataires au mois de septembre 2012.

Les autres dettes financières (non concernées par les Propositions d'Apurement du Passif) représentent 53,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 36 millions d'euros au 31 décembre 2012, et correspondent à des financements bancaires locaux ayant pour objet :

- le financement de projets spécifiques (investissements long terme) ;
- les locations-financement (investissements long terme) ;
- le financement du besoin en fonds de roulement (besoins court terme).

3.1.1 Financement de projets long terme

Vignobles en Bulgarie

BCM a souscrit un emprunt bancaire long terme d'un montant initial de 7 millions d'euros afin de financer un projet de plantation et d'exploitation de vignes, situées sur deux sites en Bulgarie. En 2012, les vignes sont en phase de production à hauteur de 90%, et le seront entièrement en 2013.

L'amortissement de cet emprunt bancaire a été renégocié à la fin de l'année 2010 afin de bénéficier d'une période de franchise et d'étaler les remboursements jusqu'en 2015, de manière à ce qu'ils soient en ligne avec les flux de trésorerie qui seront générés par les Filiales bulgares.

Depuis 2011, en raison de non-respect de certains *covenants* résultant essentiellement du manque de ressources financières des Filiales bulgares, cet emprunt bancaire est devenu exigible et est présenté dans les passifs courants. Certains actifs ont été donnés en garantie par le Groupe dans le cadre de cet emprunt bancaire : il s'agit des titres de la société BCM et des fonds de commerce des sociétés BCM, Domain Menada et Sakar. La société Belvédère, qui détient BCM à 100%, s'est également portée caution de sa Filiale auprès de l'établissement bancaire. Par courrier en date du 15 janvier 2013, l'établissement prêteur a exigé le paiement immédiat, par BCM, des sommes dues.

Projet biogaz en Lituanie

Un financement bancaire long terme a été mis en place en 2009 en Lituanie dans le cadre d'un investissement ayant pour but le recyclage des rejets de la distillation et de leur transformation en énergie (biogaz).

Ce projet, représentant 6 millions d'euros d'investissement au total, est financé à hauteur de la moitié au moyen de subventions de l'Union Européenne, d'un quart par un emprunt bancaire, et d'un quart par les fonds propres des Filiales lituaniennes. Le montant de l'emprunt s'élève à 1,1 million d'euros au 31 décembre 2012. Il est garanti par les actifs d'exploitation des Filiales lituaniennes et soumis à un certain nombre de *covenants*.

Les remboursements de l'emprunt sont alignés sur les prévisions de service de l'actif financé, et sont à échéance 2015.

3.1.2 Locations-financement

En France et en Pologne essentiellement, certains entrepôts et actifs de production sont financés au moyen de contrats de location-financement. Le montant des dettes financières relatives à ces locations-financement s'élève à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2012.

3.1.3 Financements du besoin en fonds de roulement (revue par région)

Les emprunts court terme correspondent à des financements des BFR d'exploitation dans les Filiales. Ils sont libellés dans la devise de la Filiale concernée.

Au 31 décembre 2012, le montant des financements court terme s'élève à 23,8 millions d'euros.

Pologne

Historiquement, la dette financière des Filiales polonaises se composait principalement de lignes de crédit bancaires ayant pour but le financement du besoin en fonds de roulement. En 2011, la plupart de ces lignes, portées par la Filiale holding locale Sobieski et qui étaient souscrites auprès d'un pool de plusieurs banques, ont été remboursées, et remplacées par des contrats de *factoring* (affacturage des créances clients).

Tel qu'indiqué dans les comptes consolidés, les contrats d'affacturage répondent aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39 et les créances clients cédées ainsi que la dette financière afférente ne figurent pas au bilan.

Au 31 décembre 2012, le solde des financements bancaires s'élève à 3,4 millions d'euros et les financements *factoring* (déconsolidés) s'élèvent à 22,2 millions d'euros.

France et Espagne (MBRI et filiales de MBRI)

La dette financière du groupe constitué de MBRI et de ses filiales correspond au recours au *factoring* pour 15,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 répartis sur trois Filiales. Au 31 décembre 2012, le montant disponible (non utilisé) est de 17,1 millions d'euros.

Les besoins de financement de cette région sont essentiellement saisonniers et l'affacturage permet de gérer les pics temporaires de trésorerie.

Lituanie

Les Filiales lituaniennes disposent également de financements court terme sous la forme de concours bancaires qui sont renouvelés régulièrement. Ils ont pour objet principal le financement du besoin en fonds de roulement. Le montant utilisé au 31 décembre 2012 est de 3,8 millions d'euros.

3.1.4 Risques particuliers liés à l'endettement

Utilisation d'une part importante de la trésorerie générée par l'exploitation

La mise en œuvre des Propositions d'Apurement du Passif prévoit un remboursement de la majeure partie de la dette au moyen de cessions d'actifs et/ou de conversion en capital, c'est-à-dire sans recours au potentiel de trésorerie générée par l'exploitation.

Cependant, il est également prévu qu'une part notable de la trésorerie générée par l'exploitation du Groupe soit dédiée au remboursement des autres créances (établissements de crédit, créances fiscales et sociales, fournisseurs) présentées au passif de la Société. En effet, compte tenu de l'option retenue par les comités de créanciers le 18 septembre 2012, soit le remboursement de 100% de ces créances étalé sur sept ans, le Groupe devra utiliser une part de ses revenus d'exploitation afin d'honorer les obligations relatives à ces autres créances, ce qui peut limiter les ressources disponibles pour les dépenses opérationnelles et donc limiter le développement de l'activité.

Cas de défaut

Une situation de défaut relative au non-respect des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre des Propositions d'Apurement du Passif conduirait la justice à statuer sur la continuité du Groupe.

En ce qui concerne les autres dettes financières, les emprunts bancaires locaux sont généralement soumis à des restrictions ayant les caractéristiques habituelles des *covenants* attachés aux emprunts bancaires. Les *covenants* peuvent porter sur des restrictions en matière d'utilisation des actifs de la société concernée (*negative covenants*), sur des obligations que la société concernée s'est engagée à respecter (*affirmative covenants*), sur des ratios de rentabilité ou d'endettement à atteindre (*financial covenants*). Le non-respect d'un *covenant* par une société emprunteuse peut conduire à une situation de défaut et donc à un remboursement accéléré de l'emprunt.

Tel qu'indiqué ci-avant, la société BCM est depuis 2011 en situation de défaut vis-à-vis d'un établissement bancaire en raison du non-respect de certains *covenants*.

Libre disposition des actifs du Groupe

L'emprunt FRN, ainsi que les différents financements locaux mis en place dans les différentes régions, ont été octroyés en contrepartie de sûretés et nantissements accordés par la Société et les Filiales. Ainsi, une partie substantielle des actifs du Groupe, notamment parmi les marques et les actifs de production les plus significatifs, est donnée en garantie.

La liste des actifs donnés en garantie figure à la Note 28 de l'annexe aux comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2012.

Cette situation conduit le Groupe à manquer de marge de manœuvre en ce qui concerne les possibilités de cession d'actifs ou les possibilités de mise en place de schémas faisant appel à ces actifs. D'autre part, la survenance de cas de défaut dans les sociétés emprunteuses qui ne seraient pas en mesure de faire face à l'intégralité de leurs engagements, pourraient entraîner l'exécution des garanties, ce qui aurait un impact négatif sur l'activité et les résultats.

Accès à des financements complémentaires

Compte tenu du niveau d'endettement important du Groupe dans sa configuration actuelle, et de l'ouverture de procédures de redressement judiciaire à l'encontre de Belvédère et de certaines de ses Filiales, la possibilité d'avoir recours à des financements supplémentaires est réduite. Par conséquent, certains projets, investissements industriels, ou certaines campagnes de promotion d'envergures pourraient être limités du fait de la difficulté du Groupe à contracter de nouveaux emprunts. Cette analyse doit toutefois être revue en fonction des situations particulières à chaque région, en termes d'endettement, de rentabilité et de projets.

Par ailleurs, la restructuration financière du Groupe qui sera mise en œuvre a pour but le désendettement du Groupe, ce qui limiterait considérablement l'exposition à ce risque.

Dans le cadre de l'approbation du plan de continuation par le Tribunal de commerce de Dijon le 19 mars 2013, le montant de la diminution de la dette s'élèvera à environ 531,4 millions d'euros

3.2 Risques de liquidité

L'essentiel des obligations financières du Groupe est porté par la Société et fait l'objet d'un projet de restructuration financière. Ce projet prévoit que les obligations financières soient honorées par la conversion des dettes en capital. L'aboutissement du projet est donc crucial pour la pérennité du Groupe.

En ce qui concerne les autres dettes financières du Groupe :

- les emprunts long terme ont vocation à financer des investissements et leur remboursement est aligné sur les revenus futurs que les actifs sur lesquels portent les investissements généreront,
- les financements court terme (lignes de crédit et factoring) ont vocation à financer les besoins en fonds de roulement et sont renouvelés régulièrement. Le risque de liquidité lié à ces financements est faible dans la mesure où, par nature, leur utilisation dépend du niveau d'activité de la région.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie disponible du Groupe s'élevait à 28,2 millions d'euros et les sommes consignées au titre des emprunts FRN et OBSAR s'élevaient à 40,4 millions d'euros. La somme de 36,7 millions d'euros a été libérée et versée au *Trustee* des créanciers FRN, Bank of New York Mellon, le 17 août 2012, sur ordonnance du juge commissaire au Tribunal de commerce de Dijon.

Les lignes de crédit non utilisées s'élèvent à 19,7 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les conditions de marché actuelles et les pertes enregistrées par le Groupe sur les derniers exercices, ainsi que la situation des principales Filiales au regard des procédures de redressement judiciaire en cours réduisent les possibilités de refinancement, pour l'ensemble des sociétés du Groupe, et génèrent ainsi un risque de liquidité accru. La capacité financière du Groupe dépend donc pour une part importante du désendettement (aboutissement du projet de restructuration), et du retour à la rentabilité et à la génération de flux de trésorerie.

3.3 Risques de change

Le Groupe consolide les états financiers de ses Filiales en euro. Les Filiales se situent dans 15 pays différents et la plupart des Filiales ont une devise différente de l'euro. Compte tenu de la matérialité des opérations, le risque de change lié à la conversion des états financiers porte essentiellement sur les variations du zloty polonais (PLN) et du dollar américain (USD).

Les résultats du Groupe peuvent être impactés significativement par la conversion en euro des états financiers des Filiales.

En termes de dettes, le Groupe privilégie les financements locaux (principalement les financements de besoin en fonds de roulement), dans la même devise que celle dans laquelle opère la société emprunteuse. De ce fait, l'impact des fluctuations des devises sur les dettes reste limité.

Sensibilité au taux de change des dettes financières au 31 décembre 2012 :

Montants en K€	31-déc.- 12	Litas Litvaniens Zlotys Polonais Bulgares Autres devises				
		Euros	Polonais	(*)	(*)	
Emprunts obligataires	414 156	414 156				
Emprunts bancaires	11 548	10 752	725	71		
Intérêts courus	117 869	117 869				
Dettes financières long terme	543 573	542 777	725	71		
Lignes de financement court terme	23 818	17 324	3 540	2 337	537	80

(*) devises à parité Euro fixe

Les dettes financières (qui représentent la plus grande part des dettes du Groupe) qui sont libellées en devises (hors devises à parité euro fixe, i.e. leva bulgares et litas litvaniens) représentent moins de 1% des dettes totales du Groupe au 31 décembre 2012. Par conséquent, l'exposition au risque de change est très limitée.

S'agissant du risque de change lié aux opérations commerciales (variations de change constatées sur les opérations dans une devise différente de la devise de fonctionnement des sociétés), le risque est également limité.

En effet, les achats et les ventes aux tiers hors-groupe sont très largement effectués sur le marché local de la société du Groupe, et donc dans une devise qui est la même que sa devise de fonctionnement. Il existe des expositions aux variations de change sur les opérations internes : elles concernent principalement les exportations des Filiales polonaises vers la Filiale américaine, et celles des Filiales bulgares vers les Filiales polonaises. Aucune couverture de change n'est mise en place pour les transactions intragroupe.

A l'exception des transactions intragroupe, la transaction principale en devises concerne l'achat de whisky en Livres Sterling (GBP) par la société William Pitters (filiale de MBRI). Afin de sécuriser les flux de trésorerie liés à ces achats, la société William Pitters a recours à des couvertures de change EUR/GBP.

3.4 Risques de taux d'intérêt

Le montant des dettes financières à taux variable représente 79% de la dette financière totale du Groupe au 31 décembre 2012 (et 84% au 31 décembre 2011) en raison notamment de l'emprunt FRN, rémunéré sur la base du taux variable EURIBOR 3 mois. La sensibilité des charges d'intérêt aux variations de taux d'intérêt est donc forte : une augmentation des taux de 100 points de base aurait pour effet une augmentation des charges d'intérêts de 21%.

Ventilation des dettes financières à taux variable au 31 décembre 2012 :

Montants en K€	31-déc.-12	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	414 156	75 834	338 322
Intérêts échus FRN et OBSAR portant intérêt de retard	13 309	13 309	
Emprunts bancaires	11 548	959	10 589
Principal	439 013	90 102	348 911
Intérêts courus hors intérêts FRN et OBSAR échus	104 560		
Dettes financières long terme	543 573		
Lignes de financement court terme	23 818	78	23 740

Aucune couverture n'est mise en place pour les variations de taux d'intérêt.

Dans le cadre des Propositions d'Apurement du Passif et de leur mise en œuvre, et sous réserve de la mise en place effective du plan de continuation, il a été convenu que les intérêts financiers arrêteraient de courir sur la dette FRN à partir du 1^{er} juillet 2012.

3.5 Risques de contrepartie (crédit)

Le Groupe est exposé au risque de crédit (risque de défaut d'une contrepartie sur le respect de ses obligations) en raison de certains de ses placements à caractère financier et de ses créances clients.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des postes de l'actif qui sont concernés par le risque de crédit :

Montants en K€	31-déc.-12	31-déc.-11
Immobilisations financières	39 621	71 871
dont sommes consignées en compte séquestre	35 946	40 406
dont billet de trésorerie Clico Investment Bank		27 081
dont montants bloqués sur comptes bancaires	2 228	2 228
dont autres prêts et dépôts	1 447	2 156
Créances clients	135 228	159 039
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 175	30 492
Total	203 024	261 402

Les sommes consignées en compte séquestre correspondent au versement du 1^{er} dividende du Plan de Sauvegarde de la Société au titre des emprunts FRN et OBSAR.

Dans le cadre de la restructuration de la Société s'inscrivant dans la procédure de redressement judiciaire en cours, la majeure partie de ces sommes (36,7 millions d'euros) a été libérée et versée au *Trustee* des créanciers FRN, Bank of New York Mellon, le 17 août 2012, sur ordonnance du juge commissaire au Tribunal de commerce de Dijon.

Le risque de contrepartie portant sur les immobilisations financières se limitait au risque attaché au billet de trésorerie Clico Investment Bank (filiale de l'ancien actionnaire majoritaire CL Financial) qui arrivait à échéance en juillet 2008 et n'avait pas été honoré. Le billet avait fait l'objet d'une provision pour risque de 22 millions d'euros en 2009, et a été entièrement déprécié au 31 décembre 2012.

En ce qui concerne les autres immobilisations financières, le risque est très faible dans la mesure où il s'agit principalement de dépôts auprès de banques ou institutions financièrement solides.

La gestion du risque de crédit attaché aux créances clients a été renforcée depuis 2008 alors que certains clients, notamment ceux appartenant aux réseaux de distribution traditionnels, ont connu des défaillances, généralement liées au contexte de crise économique. A l'exception des créances présentant un cas particulier (assurance raisonnable de pouvoir recouvrer la créance, même ancienne), les créances échues depuis plus de 180 jours sont intégralement dépréciées.

En Pologne, les sociétés du Groupe ont également recours à l'affacturage avec transfert du risque d'une partie de leurs créances clients (cf. 3.1 ci-dessus), ce qui réduit l'impact du risque de crédit.

Des assurances crédit sont mises en place pour les contrats de vente, notamment internationaux, lorsque ces derniers mettent en jeu des montants significatifs.

Maturité des créances clients au 31 décembre 2012 :

Montants en K€	31-déc.-12	Non échu	Echu < 90 jours	Echu depuis 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	153 450	118 381	13 238	2 721	19 110
Dépréciations	(18 222)		(186)	(740)	(17 295)
Créances clients nettes	135 228	118 381	13 052	1 980	1 814

Au 31 décembre 2012, 79% des créances clients sont non échues ou échues depuis moins de 90 jours.

Enfin, les éléments de *Trésorerie et équivalents de trésorerie* sont constitués de comptes de dépôt à vue ou à très court terme dans des établissements bancaires. Le risque lié à ces éléments est par conséquent faible.

3.6 Risques liés au marché boursier

Le montant de participations dans des sociétés cotées dont la valeur de marché est influencée par les tendances des marchés boursiers mondiaux n'est pas significatif à l'échelle du Groupe.

Par ailleurs, la Société détient, à la date d'établissement du présent rapport, 13 437 actions de la Société. 267 848 actions de la Société, qui étaient détenues par sa sous-filiale SVI, ont fait l'objet d'un transfert le 4 février 2013, tel qu'indiqué au 1.1 du paragraphe I ci-dessus.

L'action de la Société étant admise aux négociations sur NYSE Euronext Paris (Eurolist) et sur la Bourse de Varsovie en Pologne, le cours de l'action peut être influencé par les tendances des marchés boursiers mondiaux.

Par ailleurs, le prix auquel le Créancier FRN souscrirait des actions de la Société dans l'hypothèse où les Propositions d'Apurement du Passif seraient mises en œuvre a été fixé à un montant compris entre 20,04 euros et 20,19 euros par action. Cette valorisation est susceptible d'avoir un impact sur le cours de l'action, et par conséquent, sur la valorisation des actions d'autocontrôle et d'auto-détention.

La valeur de marché des 281 285 actions détenues par la Société au 31 décembre 2012 s'élève à 10,3 millions d'euros. Conformément à la norme IAS 32, la valeur des actions détenues en autocontrôle est annulée dans les comptes consolidés en contrepartie des capitaux propres. Aucun actif n'est donc comptabilisé au bilan consolidé au titre de ces valeurs, tandis que le risque de marché relatif aux actions détenues en autocontrôle porte sur le potentiel de trésorerie du Groupe (en cas de cession de ces actions), la valeur de réalisation de ces actions étant dépendante du cours.

IV- INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Tableau du solde des dettes fournisseurs de la société Belvédère au 31 décembre 2012, par dates d'échéance :

Montants en K€	moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir*				
Dettes échues**	(356)	(691)	(12 482)	(13 528)
Factures non parvenues			(18 644)	(18 644)
Montant total TTC	(356)	(691)	(31 125)	(32 172)

* Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

** Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

Tableau du solde des dettes fournisseurs de la société Belvédère au 31 décembre 2011, par dates d'échéance :

Montants en K€	moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir *		59		59
Dettes échues **	522	496	9 628	10 646
Factures non parvenues	26	4	9 982	10 012
Montant total TTC ***	548	559	19 610	20 717

* Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

** Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

*** Dont créances contestées : 782 K€ ; Litigieuses : 3 163 K€

V – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu de son activité, nous vous rappelons que la société Belvédère S.A. n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

VI – PERSPECTIVES 2013

Par un jugement en date du 19 mars 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé le plan de redressement de la Société, tel qu'il lui a été présenté par l'Administrateur Judiciaire le 11 mars 2013.

Le Tribunal de Commerce de Dijon a souligné dans son jugement que le plan ainsi approuvé est de nature à assurer la pérennité de l'activité.

Par ailleurs, le Tribunal de Commerce de Dijon a également, dans un jugement du 19 mars 2013, approuvé la cession de marque de vodka Danzka, vendue principalement en duty free, une telle cession étant nécessaire pour sécuriser les prévisions de trésorerie du Groupe à court et moyen terme.

VII – AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 156 813 023 euros, en totalité au compte Report à Nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes par action
31.12.2009	Néant
31.12.2010	Néant
31.12.2011	Néant

VIII– DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

IX – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité de la société. Le tableau des filiales et participations est annexé au présent rapport.

Les seules évolutions du périmètre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont (i) l'acquisition d'intérêts minoritaires dans Destylarnia Polmos Krakow en Pologne, et (ii) la création d'une société en Lettonie : Belvedere Distribution SIA Latvia.

La société Belvedere Logistik (Allemagne) a été dissoute depuis le 31 décembre 2012.

X – SOCIETES CONTROLEES

Au 31 décembre 2012, 56 sociétés composent le périmètre de consolidation dont 54 sociétés sont consolidées par intégration globale et 2 sociétés par mise en équivalence. (cf. détail à la note 4 des Annexes aux Comptes consolidés).

XI – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux comptes vous donneront lecture de leur rapport, lequel mentionne les conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé et les conventions qui se sont poursuivies pendant l'exercice clos le 31 décembre 2012.

XII - STOCK OPTIONS – ATTRIBUTION GRATUITES D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit être informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial, annexé au présent rapport.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit être informée des attributions gratuites d'actions réalisées par le biais d'un rapport spécial, annexé au présent rapport.

Nous vous informons que la Société n'a pas de programme d'attribution de stock-options en cours et n'a pas attribué d'actions gratuites.

XIII – OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

En application des dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2009, renouvelé par les Assemblées Générales du 25 juin 2010 et du 31 octobre 2011, expirant lors de l'assemblée générale mixte du 27 juin 2012 qui n'a pas renouvelé ladite autorisation, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a procédé à aucune opération sur ses propres actions.

A titre d'information, nous vous indiquons :

– nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2012	13.437
– valeur évaluée des actions détenues au 31 décembre 2012 au cours d'achat	751.862,25 €
– valeur nominale des actions	2 €

- fraction du capital qu'elles représentent au 31 décembre 2012 0,39%

Pour votre information, le cours de l'action Belvédère était de 48,01 euros à l'ouverture de l'exercice le 1^{er} janvier 2012, et de 36,10 euros à la clôture le 31 décembre 2012.

Nous vous apportons les précisions suivantes sur la liquidité moyenne du titre :

- Cours moyen : 56,40 €
- Volume moyen : 26.864 titres
- Journée de transaction moyenne : 1.515.171 €

XIV – INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET AUX DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après :

1) l'identité des actionnaires possédant, à la clôture de l'exercice, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote, après neutralisation des droits de vote attachés aux actions d'autocontrôle et aux actions autodétenues :

- la société SVI, société du Groupe, détenait plus de 5 % du capital social et aucun droits de vote (suppression légale) ;
- la société ANGOSTURA HOLDINGS LTD détenait moins de 5 % du capital social et plus de 5 % des droits de vote.

2) qu'ont été communiquées à la Société les notifications de franchissements de seuils suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport, savoir :

- Par courrier reçu le 8 février 2013, la société par actions simplifiée Equitis Gestion a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 février 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 267 848 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 7,86% du capital et 7,52% des droits de vote de la Société.
- Par courrier reçu le 12 février 2013, la société civile de la Tour Grise, dont le gérant est Monsieur Nicolas Miguet, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 février 2013, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 845 604 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 24,81% du capital et 23,75% des droits de vote de la Société.
- Par courrier reçu le 27 février 2013, les personnes suivantes ont déclaré avoir franchi de concert, en hausse, le 26 février 2013, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote et 25% du capital de la Société et détenir de concert 888 309 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 26,06% du capital et 24,95% des droits de vote de la Société répartis comme suit :

	Actions	% actions	Droits de vote	% droits de vote
Société Civile de la Tour Grise (SCTG)	290 172	8,51	290 172	8,15
M. Hubert Blanc	65 989	1,94	65 989	1,85
M. Olivier Rolland	65 571	1,92	65 571	1,84
M. Guillaume Barthelemy	65 105	1,91	65 105	1,83
M. Said Telmat	65 049	1,91	65 049	1,83
M. Gilles Soulas	63 829	1,87	63 829	1,79
Mme Marie-France Tatar	62 296	1,83	62 296	1,75

Association pour la Représentation des Actionnaires Révoltés (ARARE)	54 687	1,60	54 687	1,54
M. Jean Schiele	51 454	1,51	51 454	1,45
M. Jean-Marc Tonnini	45 519	1,34	45 519	1,28
M. Christophe Miguet	36 809	1,08	36 809	1,03
Mme Marta Dubois	21 829	0,64	21 829	0,61
Total	888 309	26,06	888 309	24,95

XV – OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2012 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

- Nombre de titres transmis : néant
- Nombre de titres acquis : néant
- Nombre de titres souscrits : néant
- Nombre de titres échangés : néant

XVI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations complémentaires suivantes, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

– Structure du capital social de la société

Le capital social est divisé en 3.419.089 actions de 2 euros de valeur nominale à la date d'établissement du présent rapport.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a établi un rapport spécial sur les stock-options et un rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, qui sont annexés au rapport de gestion.

Nous vous informons également qu'il existe d'autres valeurs mobilières émises par la Société, à savoir :

- Emission d'OBSAR 1 (note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers le 10 novembre 2004 sous le numéro 04-884) ;
- Emission d'OBSAR 2 (note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2006 sous le numéro 06-068).

Nous vous rappelons que les Assemblées Générales Spéciales du 23 décembre 2009 se sont prononcées favorablement pour la modification de certaines des caractéristiques des Obligations A, des Obligations B, des BSA 2004 et des BSAR 2006.

La mise en œuvre desdites modifications de certaines des caractéristiques des Obligations A, des Obligations B, des BSA 2004 et des BSAR 2006 a été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 8 février 2010. La prise d'effet de ces modifications est intervenue le 1^{er} mars 2010.

Au 31 décembre 2012, le nombre de BSA 2004 et de BSAR 2006 en circulation était respectivement de 585.262 et de 130.135.

Au titre de l'autocontrôle (article L. 233.31 du Code de Commerce), les sous-filiales de Belvédère détenaient, au 31 décembre 2012, 267.848 actions, lesquelles sont privées du droit de vote par application de la loi.

Au titre de l'auto détention, Belvédère détenait au 31 décembre 2012, 13.437 actions, lesquelles sont privées du droit de vote par application de la loi.

- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de Commerce

Il n'existe pas de clauses statutaires restrictives en matière de transfert d'actions ou d'exercice du droit de vote.

L'article 27 des statuts sociaux prévoit cependant que « Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre (4) ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la Loi ».

Une convention relative au reclassement des titres Belvédère détenus par le Groupe CL Financial Limited a été signée le 21 juin 2007.

- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce

Vous trouverez au point XIV du rapport de gestion toutes informations relatives au capital social et au droit de vote.

- La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant.

- Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

- Les accords entre Actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 28 février 2013 a notamment décidé de créer des Actions à Droits de Vote Aménagés sous diverses conditions suspensives.

- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont les règles légales

Des informations relatives au Conseil d'Administration de la société vous sont communiquées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne.

- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Vous trouverez au point XIII du rapport de gestion toutes informations relatives au rachat d'actions.

Par ailleurs, vous trouverez annexées au rapport de gestion, les délégations données au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

- Les accords conclus par la Société, qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société

Ces accords ne peuvent être communiqués.

- Les accords prévoyant des indemnités pour les Administrateurs ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Nous vous précisons qu'il n'existe pas de tels accords.

XVII – ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que le personnel de la société et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ne détiennent aucune participation dans le capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2012, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise et/ou directement, au titre de privatisation et/ou de la participation aux résultats, mais seulement durant la période d'incessibilité prévue par la loi.

XVIII- INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice dans toute société par chacun de ces mandataires, établie à partir des informations communiquées par chaque intéressé ;
- de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

1) Informations générales

Monsieur Krzysztof TRYLINSKI, Administrateur et Président Directeur Général

Nommé en qualité d'administrateur lors de l'assemblée générale du 29 juin 1993 et renouvelé depuis et pour la dernière fois lors de l'assemblée générale du 27 juin 2012.

Nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général lors du Conseil d'administration du 5 octobre 2011 et renouvelé lors du Conseil d'administration du 27 juin 2012 tenu suite à l'assemblée générale du même jour.

Ses mandats arriveront à échéance lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1) Mandats :

- Co-Gérant de Domain Menada (Pologne)
- Co-Gérant de Sobieski Spolka (Pologne)
- Administrateur de Sakar Vineyards (Bulgarie)

- Représentant Permanent de Belvédère, Président de la Société MBRI
- Administrateur (« Director ») de Imperial Brands Inc (USA)
- Administrateur de Marie Brizard España SA
- Administrateur de Vinarska Kashta Sakar Co-Gérant de Sobieski Spolka (Pologne)
- Administrateur de la société L'Abbaye de Talloires

2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : 317 833,34 euros.

3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Waldemar RUDNIK, Administrateur :

Nommé lors de l'assemblée générale du 27 juin 2003 et renouvelé depuis et pour la dernière fois lors de l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2009.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

1) Mandats :

- Vice-Président du Conseil d'administration de Sobieski Spolka z o.o.
- Président du Conseil de Surveillance de Destylarnia Sobieski
- Président du Conseil de Surveillance de Destylarnia Polmos
- Président du Conseil d'administration de Euro-Agro Sp. z o.o.
- Président du Conseil de Surveillance de Sobieski Trade (anciennement Alco Pegro Sp. z o.o.)
- Président du Conseil d'administration de Domain Menada.

2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : néant

3) Rémunération perçues des sociétés contrôlées : 69.895 euros

4) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Erick Antony SKORA, Administrateur et Directeur Général Délégué

Coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 12 mars 2007, ratifié par l'assemblée générale du 1er août 2007 et renouvelé lors de l'assemblée générale du 31 octobre 2011.

Nommé Directeur Général Délégué lors du Conseil d'administration du 5 octobre 2011 et renouvelé lors du Conseil d'administration du 27 juin 2012 tenu suite à l'assemblée générale du même jour.

Ses mandats arriveront à échéance lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

1) Mandats :

- Directeur Général de la société MBRI
- Administrateur de Marie Brizard España SA
- Administrateur et Directeur de Sobieski Beverage Private Limited
- Gérant de la société Profence
- Gérant de la société Easycom Polska
- Co-gérant de la société Pejzaz Plus

2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : néant

- 3) Rémunérations perçues des sociétés contrôlées : 350 988,20 euros
- 4) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant

Madame Katarzyna PACZESNIAK, Administrateur :

Cooptée en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Luc DEMARRE par délibération du Conseil d'administration du 20 septembre 2011, cooptation ratifiée par l'assemblée générale du 31 octobre 2011.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- 1) Mandats :
 - Gérante de SOBIESKI SARL
 - Représentant légal de SOBIESKI SARL, Gérante de SVI SNC
- 2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère au titre de son contrat de travail : 80.698,97 euros
- 3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Alain Dominique PERRIN, Administrateur :

Nommé lors de l'assemblée générale du 25 juin 2004 et renouvelé depuis et pour la dernière fois lors de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2010.

Monsieur Alain Dominique PERRIN a démissionné de son mandat en date du 23 janvier 2013.

- 1) Mandats :
 - « Non-Executive Director » de la Cie Financière Richemont SA. (basée à Genève)
 - Président de l'Ecole des Dirigeants et Créateurs d'entreprise (basée à Paris)
 - Président du Musée du Jeu de Paume
 - Président de la Fondation Cartier pour l'Art contemporain.
 - Administrateur chez LeNôtre SA ;
 - Président EFMD (European Foundation for Management Development)
- 2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : néant
- 3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Jacques BOURBOUSSON, Administrateur :

Coopté en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Alain-Dominique PERRIN par délibération du Conseil d'administration du 11 février 2013, en attente de ratification par ladite assemblée générale des actionnaires de la Société.

Si sa cooptation est ratifiée, son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2) Détail des rémunérations des administrateurs au titre des 3 derniers exercices clos:

2.1 Rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2012
Krzysztof Trylinski, Président-Directeur général (1)			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées dans le tableau ci-après</i>)	570 000 €	369 500 €	317 833,34 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €	0 €
TOTAL	570 000 €	369 500 €	317.833,34 €
Jacques Rouvroy, Président-Directeur général (2)			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées dans le tableau ci-après</i>)	570 000 €	1 217 313,85 €	–
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €	–
TOTAL	570 000 €	1 217 313,85 €	–
Erick Antony Skora, Administrateur et Directeur général délégué (3)			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées dans le tableau ci-après</i>)	315 012 €	367 253,48 €	350 988,20 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €	0 €
TOTAL	315 012 €	367 253,48 €	350 988,20 €

(1) Administrateur et Directeur général délégué jusqu'au 5 octobre 2011 et administrateur et Président-Directeur général depuis le 5 octobre 2011

(2) Administrateur et Président-Directeur général jusqu'au 5 octobre 2011

(3) Administrateur jusqu'au 5 octobre 2011 et administrateur et Directeur général délégué depuis le 5 octobre 2011

2.2 Détail des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice clos le 31 décembre 2010		Exercice clos le 31 décembre 2011		Exercice clos le 31 décembre 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Krzysztof Trylinski, Président-Directeur général (1)						
Rémunération fixe	420 000 €	420 000 €	369 500 €	369 500 €	317 833,34 €	317 833,34 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle (2)	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	570 000 €	570 000 €	369 500 €	369 500 €	317 833,34 €	317 833,34 €
Jacques Rouvroy, Président-Directeur général (3)						
Rémunération fixe	420 000 €	420 000 €	302 166,67 €	302 166,67 €	–	–
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €	–	–
Rémunération exceptionnelle	150 000 €	150 000 €	915 147,18 € (4)	915 147,18 € (4)	–	–
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €	–	–
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €	–	–
TOTAL	570 000 €	570 000 €	1 217 313,85 €	1 217 313,85 €	–	–
Erick Antony Skora, Administrateur et Directeur général délégué (5)						
Rémunération fixe	309 000 €	309 000 €	309 000 €	309 000 €	292 680 €	292 680 €
Rémunération variable : intéressement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle (6)	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	6 012,77 €	6 012,77 €	8 253,48 €	8 253,48 €	8 308,20 €	8 308,20 €
TOTAL	315 012,77 €	315 012,77 €	367 253,48 €	367 253,48 €	350 988,20 €	350 988,20 €

(1) Administrateur et Directeur général délégué jusqu'au 5 octobre 2011 et administrateur et Président-Directeur général depuis le 5 octobre 2011 – Rémunérations versées par la Société

(2) Ces montants ont été versés à M. Trylinski à titre de primes exceptionnelles, en vertu d'une décision du conseil d'administration de la Société en date du 26 avril 2010, et correspondent à un montant global, qui n'est pas le résultat d'un calcul détaillé

(3) Administrateur et Président-Directeur général jusqu'au 5 octobre 2011

(4) Indemnité de non concurrence correspondant à l'attribution de 30.000 actions de la Société, en contrepartie de l'interdiction d'exercer une activité professionnelle concurrente, pendant trois ans à compter du 5 octobre 2011

(5) Administrateur jusqu'au 5 octobre 2011 et administrateur et Directeur général délégué depuis le 5 octobre 2011 – Rémunérations versées par MBRI

(6) Ces montants ont été versés à M. Skora au titre de son mandat de Directeur général de la société MBRI.

2.3 Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012
Waldemar Rudnik, Administrateur			
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	69 898,45 €	69 895 €	69.895 €
Alain Dominique Perrin, Administrateur (1)			
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €
Katarzyna Paczesniak, Administrateur			
Jetons de présence	Non concernée	0 €	0 €
Autres rémunérations	Non concernée	77.276,03 €	80 698,97 €
Jacques Bourbousson, Administrateur (2)			
Jetons de présence	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Autres rémunérations	Non concerné	Non concerné	Non concerné
TOTAL	69 895 €	142 301,86 €	150 593, 97€

(1) Administrateur jusqu'au 23 janvier 2013

(2) Administrateur depuis le 11 février 2013

2.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe

La Société ainsi que les sociétés du Groupe n'ont pas de programme d'attribution de souscription ou d'achat d'actions en cours.

2.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

2.6 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant

2.7 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant

2.8 Statut social du Président-Directeur général et du Directeur général délégué

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnisés ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Krzysztof Trylinski, Président-Directeur général (1)		X		X		X (2)		X
Erick Antony Skora, Administrateur, Directeur général délégué (3)		X		X		X	X Erreur ! Source du renvoi introuvable.	

(1) Administrateur et Directeur général délégué jusqu'au 5 octobre 2011 et administrateur et Président-Directeur général depuis le 5 octobre 2011.

(2) Cette situation pourrait être amenée à évoluer au cours des prochains exercices (cf. Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2012)

(3) Administrateur jusqu'au 5 octobre 2011 et administrateur et Directeur général délégué depuis le 5 octobre 2011.

(4) Indemnité de non concurrence consentie par MBRI le 5 janvier 2012, correspondant à un montant égal à un an de rémunération brute au titre du mandat de Directeur général de MBRI de M. Skora, en contrepartie de l'interdiction d'exercer une activité professionnelle concurrente, pendant deux ans à compter de la cessation de ses fonctions au sein de MBRI.

2.9 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par la Société et ses Filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

A la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la Société et ses Filiales ont provisionné les sommes suivantes :

Montants en K€	2012	2011	2010
Charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi	63	42	24
Charges relatives aux indemnités de fin de contrat de	néant	néant	néant

XIX – INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, complété par l'article R 225-105-1 dudit Code, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

Dans le cadre de cette nouvelle obligation, des procédures actuellement en cours exposées ci-avant et du périmètre de cette obligation, la Société n'est pas en mesure de communiquer l'ensemble des informations visées par les textes sus-énoncés à la date d'établissement du présent rapport.

La Société s'attachera à fournir à ses actionnaires l'ensemble des informations complètes relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de son activité au sein d'un rapport complémentaire qu'elle soumettra à un prochain conseil d'administration en vue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

1) Informations sociales

1.1 Emploi

Effectif et répartition des salariés par sexe, âge et secteur géographique :

Au 31 décembre 2012, le Groupe employait 3.142 salariés dont 315 cadres et 2.827 employés.

Au 31 décembre 2011, l'effectif total du Groupe était de 3.410 personnes.

Rémunérations et leurs évolutions :

Montants en K€	31 décembre 2012 12 mois	31 décembre 2011 12 mois	31 décembre 2010 12 mois
Rémunérations du personnel	(50 602)	(52 144)	(55 171)
Charges de sécurité sociale et prévoyance	(15 238)	(15 442)	(15 463)
Autres	(121)	(114)	123
Charges de personnel	(65 961)	(67 700)	(70 512)

1.2 Relations sociales

Organisation du dialogue social, procédures d'information et de consultation du personnel et négociation avec celui-ci :

Depuis l'ouverture des procédures de redressement judiciaire, plusieurs réunions ont été organisées avec le comité d'entreprise de Marie Brizard & Roger International, pour le tenir informé de l'évolution du processus de restructuration du groupe en cours, et pour l'informer et le consulter, notamment sur les propositions d'apurement du passif que la société a ensuite formulées auprès des créanciers.

Plusieurs réunions se sont également tenues, en bilatéral, avec l'expert du comité d'entreprise, le cabinet GCL Audit et Conseil, pour le tenir informé de l'évolution des opérations et répondre à l'ensemble de ses questions.

Concernant les sociétés polonaises du groupe, une réunion a été organisée à Varsovie avec l'ensemble des représentants des salariés, pour leur expliquer les raisons pour lesquelles des procédures collectives de droit français avaient été ouvertes à l'encontre de sociétés de droit polonais, en application du règlement européen sur les procédures d'insolvabilité, les informer du contenu de l'accord conclu avec les créanciers FRN (tel que décrit ci-après) et les consulter, en amont, sur les propositions d'apurement du passif qui ont ensuite été formulées aux comités de créanciers.

Quant à la Société à proprement parler, la représentante des salariés a également été informée et consultée sur les propositions d'apurement du passif formulées aux comités de créanciers et à l'assemblée générale unique des obligataires.

Enfin, le comité de groupe, qui regroupe des représentants des salariés des sociétés Belvédère, Marie Brizard & Roger International, William Pitters et Moncigale, a, lui aussi, été réuni.

Par ailleurs, compte tenu de l'existence de sociétés dans au moins deux Etats membres de l'Union européenne, la France et la Pologne, et compte tenu du fait que le groupe Belvédère emploie, dans son ensemble, plus de 1000 salariés, le groupe répond aux conditions d'application de la directive 94/45/CE du Conseil de l'Union européenne du 22 septembre 1994 (nouvellement directive n°2009/38/CE du 6 mai 2009), relative à la mise en place d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure en vue d'informer et de consulter les salariés dans chaque entreprise de dimension communautaire et chaque groupe d'entreprises de dimension communautaire.

La constitution d'un comité d'entreprise européen ne constitue néanmoins pas une obligation en tant que telle, l'obligation d'un groupe répondant aux conditions visées dans la directive consistant seulement à informer les représentants des salariés de toutes les sociétés européennes de leur droit à demander la constitution d'un tel comité, et à y donner suite si les représentants des salariés en font effectivement la demande.

La CJCE considère en effet qu'en vue de donner à la directive relative à la constitution d'un comité d'entreprise européen un effet utile, il est indispensable de garantir aux travailleurs l'accès aux informations leur permettant de déterminer s'ils sont ou non en présence d'un groupe de dimension communautaire. Une telle obligation d'information incombe au chef de l'entreprise dominante.

A la demande de l'administrateur judiciaire, qui avait été interpellé à ce sujet par le comité d'entreprise de Marie Brizard & Roger International, la direction du groupe a dûment informé les représentants des salariés de la possibilité de mettre en place un comité d'entreprise européen, ce à quoi les représentants des salariés des sociétés polonaises ont répondu qu'ils ne souhaitaient pas faire partie d'un tel comité.

Aucun comité européen d'entreprise n'existe donc.

2) Informations environnementales

Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement :

La plupart des sociétés du Groupe sont exposées à des risques industriels et environnementaux. De manière générale, la conformité réglementaire des sites est une problématique permanente pour les sociétés du Groupe. Chacune suit l'évolution des normes en matière environnementale avec les administrations concernées dans les différentes localisations et zones géographiques.

Pour ce qui concerne les risques liés à la production, le Groupe se réfère à la norme HACCP (« *Hazard Analysis of Critical Control Point* »), qui est une méthode internationale pour la mise en œuvre d'un système

qui garantit la salubrité des aliments consommés. Il s'agit d'identifier les dangers, d'évaluer les risques d'apparition de ces dangers et de définir les points critiques.

En France

Les trois Critical Control Points (« CCP ») pour le site industriel de Bordeaux exploité par le groupe constitué de Marie Brizard & Roger International et de ses filiales sont :

- CCP1 : la filtration (danger corps étrangers) : surveillance de l'efficacité de la filtration par le suivi de la dèlta pression
- CCP2 : le soufflage (danger corps étrangers) : surveillance du fonctionnement de la soufflèuse par le suivi de la pression d'air.
- CCP3 : la pasteurisation, dans le cas des sirops (danger microbiologique) : surveillance des barèmes de pasteurisation par le suivi de la température du produit.

La maîtrise des points critiques (CCP/PRPO) : les CCP/PRPO permettent d'éliminer (ou de réduire) un danger. Ce sont des étapes primordiales dans le processus qui sont surveillées selon des procédures strictes.

En outre, le site est certifié ISO 9001 depuis 1994. Il s'est engagé dans la certification IFS (« *International Food Standard* ») depuis 2007.

En Pologne

La production de vodka est peu polluante par nature.

Depuis 1997, la distillerie exploitée par la société Polmos Lancut est certifiée ISO 9001. Le certificat en cours était valable jusqu'au 16 juillet 2012.

La distillerie de Starogard Gdanski, exploitée par Destylernia Sobieski est également certifiée ISO 9001. Son certificat le plus récent est daté du 12 Novembre 2010.

Cette société a développé et mis en œuvre des procédures à suivre en cas d'urgence et/ou d'incidents pouvant avoir un impact sur la sécurité sanitaire. Ces procédures concernent notamment les événements qui sont liés à des catastrophes de construction ou de pannes techniques (fissurations au niveau des réservoirs d'eaux et de canalisations d'eaux usées, pollution de l'eau dans les réservoirs d'eaux, procédures sanitaires).

XX- RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint aux présentes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

XXI- RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport, les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital ;
- sur l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

XXII – CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons vous donner lecture des rapports généraux et spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs :

- aux comptes sociaux ;
- aux comptes consolidés ;
- aux conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous espérons que l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées, recevront votre agrément.

Pour le Conseil d'Administration

ANNEXE 1

PROPOSITIONS D'APUREMENT DU PASSIF À L'INTENTION DES CRÉANCIERS OBLIGATAIRES

Propositions au Créancier FRN

Il est proposé au Créancier FRN un apurement de sa créance telle qu'elle sera définitivement admise déduction faite de la somme de 36.677.957,32 euros déjà remboursée le 17 août 2012 et correspondant au premier dividende du Plan de Sauvegarde (la « **Créance FRN** »).

Dans ce cadre, deux scénarios alternatifs sont envisagés pour permettre le remboursement de la Créance FRN :

- la cession éventuelle d'un ou plusieurs actifs pour un montant permettant, en application de l'ordre des privilèges, du droit des sûretés et des droits de rétention applicables, de servir au Créancier FRN un dividende minimum détaillé ci-dessous (le « **Scénario de Cession** ») et la conversion en capital du solde de sa créance non remboursée sur ces produits de cession via l'émission de nouvelles actions de la Société (les « **Nouvelles Actions S1** ») ou, si un tel scénario ne pouvait être mis en œuvre,
- la conversion de 100% de la Créance FRN en capital (le « **Scénario de Conversion** »), via l'émission de nouvelles actions de la Société (les « **Nouvelles Actions S2** »).

Scénario de Cession

(i) Propositions d'apurement du passif à l'intention du Créancier FRN

- Paiement d'une quote-part de la Créance FRN en numéraire grâce au produit de cession de certains actifs de la Société et des Garantes, dans le cadre d'un ou plusieurs plan(s) de redressement arrêté(s) par le Tribunal de Commerce de Dijon au plus tard le 20 mars 2013, permettant au(x) Commissaire(s) à l'Exécution du/des Plan(s) de procéder au paiement de ce(s) dividende(s) unique(s) au plus tard le 20 avril 2013.
- Dans l'hypothèse où les produits nets des cessions revenant au Créancier FRN (les « **PNC** ») atteindraient une valeur-cible de 310.000.000 euros (la « **Valeur-Cible** »), le Créancier FRN sera remboursé à hauteur de 310.000.000 euros et sa créance résiduelle sera automatiquement convertie en capital à hauteur de 55% du capital social de la Société (pré-dilution pouvant résulter de l'exercice par les porteurs d'OBSAR de leurs BSAR au moyen de la remise d'obligations, sous réserve des dispositions de l'article L.622-7 du Code de commerce).
- Dans l'hypothèse où les PNC seraient compris entre 310.000.000 euros et le montant total de la Créance FRN, le calcul de la part de capital social revenant au Créancier FRN s'effectuera par interpolation linéaire entre 55% et 0% (pré-dilution pouvant résulter de l'exercice par les porteurs d'OBSAR de leurs BSAR au moyen de la remise d'obligations, sous réserve des dispositions de l'article L.622-7 du Code de commerce).
- Dans l'hypothèse où la Valeur-Cible ne serait pas atteinte, et (i) si les PNC étaient compris entre 275.000.000 euros et la Valeur-Cible, ils seraient affectés, si le Créancier FRN le décide, au remboursement de sa Créance, dont le solde serait converti en capital de la Société pour une fraction du capital social déterminée par interpolation linéaire entre 74% (pour des PNC de 275.000.000) et 55% (pour des PNC de 310.000.000 euros) (pré-dilution pouvant résulter de l'exercice par les porteurs d'OBSAR de leurs BSAR au moyen de la

remise d'obligations, sous réserve des dispositions de l'article L.622-7 du Code de commerce) ; (ii) si les PNC étaient inférieurs à 275.000.000, sous réserve d'un accord de la Société, de l'Administrateur Judiciaire et du Créancier FRN, les PNC pourraient être affectés au remboursement de la Créance FRN et la créance résiduelle serait convertie en capital pour une fraction du capital social qui devra faire l'objet d'un accord entre les parties et être ensuite approuvée par les actionnaires de La Société réunis en assemblée générale extraordinaire.

- Il est entendu que les PNC incluent la somme de 36.677.957,32 euros libérée au profit du Créancier FRN au titre du premier dividende du Plan de Sauvegarde.
- Des instruments financiers relatifs seront émis au bénéfice du Créancier FRN afin de neutraliser toute dilution de sa participation au capital de la Société pouvant résulter de l'exercice par les porteurs d'OBSAR de leurs BSAR au moyen de la remise d'obligations. Le Créancier FRN se verra ainsi remettre des instruments relatifs dont la période d'exercice expirera 15 jours après la date de maturité des OBSAR (soit le 15 janvier 2015).
-

(ii) Propositions d'apurement du passif à l'intention des porteurs d'Obligations Subordonnées

Il est proposé aux créanciers de la Société porteurs d'Obligations Subordonnées (les « **Créanciers des Obligations Subordonnées** »), un apurement de leurs créances définitivement admises (les « **Créances des Obligations Subordonnées** ») :

- Les Créanciers des Obligations Subordonnées seront remboursés par la remise, à la date de maturité des Obligations Subordonnées, le 31 décembre 2014, de bons de souscription d'actions qui ouvriront droit, au total, à 10 % du capital social de la Société (les « **BSA OS S1** »), avant exercice des BSAR et des différents bons de souscription d'action émis dans le cadre de la présente restructuration. Les BSA OS 1 seront souscrits par compensation avec les Créances des Obligations Subordonnées.
- Dans l'hypothèse où des Obligations Subordonnées seraient remboursées, par tout moyen et sous réserve des dispositions de l'article L.622-7 du Code de commerce, préalablement à l'émission des BSA OS S1, alors le pourcentage du capital social de la Société auquel donneront droit les BSA OS 1 sera réduit à due proportion.
- Le prix total d'exercice des BSA OS S1 correspondra au « **Prix de Souscription FRN S1** », défini comme le reliquat de la Créance FRN, divisé par le pourcentage de capital de la Société détenu par le Créancier FRN sur une base diluée (prenant uniquement en compte les Nouveaux BSA S1), divisé par le nombre total d'actions de la Société sur une base diluée (prenant uniquement en compte les Nouveaux BSA S1).
- Les BSA OS S1 auront une date de maturité à horizon 2 ans, soit le 31 décembre 2016. Ils seront exerçables, en numéraire uniquement, à tout moment jusqu'à leur date de maturité.

(iii) Actionnaires actuels

La dilution des actionnaires actuels sera fonction du scénario mis en œuvre :

- Si les PNC sont égaux à la Valeur-Cible, les actionnaires conserveront 45% du capital social de la Société (pré-dilution pouvant résulter de l'exercice par les porteurs d'OBSAR de leurs BSAR au moyen de la remise d'obligations, sous réserve des dispositions de l'article L.622-7 du Code de commerce).
- Si les PNC sont compris entre la Valeur-Cible et la Créance FRN, le calcul de la part de capital social revenant aux actionnaires s'effectuera par interpolation linéaire entre 45% et 100% (pré-dilution pouvant résulter de l'exercice par les porteurs d'OBSAR de leurs BSAR

au moyen de la remise d'obligations, sous réserve des dispositions de l'article L.622-7 du Code de commerce).

- Si les PNC sont compris entre 275.000.000 euros et la Valeur-Cible, le calcul de la part de capital social revenant aux actionnaires s'effectuera par interpolation linéaire entre 26% et 45% (pré-dilution pouvant résulter de l'exercice par les porteurs d'OBSAR de leurs BSAR au moyen de la remise d'obligations, sous réserve des dispositions de l'article L.622-7 du Code de commerce).
- En outre, en contrepartie de leur dilution, les actionnaires se verront attribuer gratuitement des bons de souscription d'actions qui ouvriront droit, au total, à 10 % du capital social de la Société (les « **BSA Actionnaires S1** » et, avec les BSA OS S1, les « **Nouveaux BSA S1** ») avant exercice des BSAR et des différents bons de souscription d'action émis dans le cadre de la présente restructuration.
- Le prix total d'exercice des BSA Actionnaires S1 correspondra à 120% du Prix de Souscription FRN S1.
- 50 % des BSA Actionnaires S1 auront une date de maturité à horizon 3 ans, et 50% à horizon 5 ans Ils seront exerçables, en numéraire uniquement, à tout moment jusqu'à leur date de maturité.

Scénario de Conversion

(i) Propositions d'apurement du passif à l'intention du Créancier FRN

Il est proposé au Créancier FRN un apurement de la Créance FRN par conversion de celle-ci en Nouvelles Actions S2, selon les termes suivants :

- Souscription à 21.415.385 Nouvelles Actions S2 pour un prix de 20,59 euros par action (prime d'émission incluse) (le « **Prix de Souscription FRN S2** »), par compensation avec 100% de la Créance FRN.
- Les Actions Nouvelles S2 représenteront 87% du capital social de la Société (post-dilution résultant de l'exercice par les porteurs d'OBSAR de leurs BSAR au moyen de la remise d'obligations).
- Des instruments financiers relatifs seront émis au bénéfice du Créancier FRN afin de neutraliser toute dilution de sa participation au capital de la Société pouvant résulter de l'exercice par les porteurs d'OBSAR de leurs BSAR au moyen de la remise d'obligations. Le Créancier FRN se verra ainsi remettre des instruments relatifs dont la période d'exercice expirera 15 jours après la date de maturité des OBSAR (soit le 15 janvier 2015).

(ii) Propositions d'apurement du passif à l'intention des Créanciers d'Obligations Subordonnées

Il est proposé aux Créanciers des Obligations Subordonnées un apurement de leurs créances définitivement admises :

- Les Créanciers des Obligations Subordonnées seront remboursés par la remise, à la date de maturité des Obligations Subordonnées, le 31 décembre 2014, de bons de souscription d'actions qui ouvriront droit, au total, à 10 % du capital social de la Société (les « **BSA OS S2** »), avant exercice des BSAR et des différents bons de souscription d'action émis dans le cadre de la présente restructuration. Les BSA OS 2 seront souscrits par compensation avec les Créances des Obligations Subordonnées.
- Dans l'hypothèse où des Obligations Subordonnées seraient remboursées, par tout moyen et sous réserve des dispositions de l'article L.622-7 du Code de commerce, préalablement à

l'émission des BSA OS S2, alors le pourcentage du capital social de la Société auquel donneront droit les BSA OS 2 sera réduit à due proportion.

- Le prix total d'exercice des BSA OS S2 correspondra à 105% du Prix de Souscription FRN S2.
- Les BSA OS S2 auront une date de maturité à horizon 2 ans, soit le 31 décembre 2016. Ils seront exerçables, en numéraire uniquement, à tout moment jusqu'à leur date de maturité.

(iii) Actionnaires actuels

- Les actionnaires conserveront 13% du capital social de la Société (pré-dilution pouvant résulter de l'exercice par les porteurs d'OBSAR de leurs BSAR au moyen de la remise d'obligations, sous réserve des dispositions de l'article L.622-7 du Code de commerce).
- En outre, en contrepartie de leur dilution, les actionnaires se verront attribuer gratuitement des bons de souscription d'actions qui ouvriront droit, au total, à 10 % du capital social de la Société (les « **BSA Actionnaires S2** » et, avec les BSA OS S2, les « **Nouveaux BSA S2** ») avant exercice des BSAR et des différents bons de souscription d'action émis dans le cadre de la présente restructuration.
- Le prix total d'exercice des BSA Actionnaires S2 correspondra à 125% du Prix de Souscription FRN S2.
- 50 % des BSA Actionnaires S2 auront une date de maturité à horizon 3 ans, et 50% à horizon 5 ans Ils seront exerçables, en numéraire uniquement, à tout moment jusqu'à leur date de maturité.

PROPOSITIONS D'APUREMENT DU PASSIF À L'INTENTION DES COMITÉS DE CRÉANCIERS

Comité des Établissements de Crédit

Il est proposé aux créanciers membres du comité des établissements de crédit de la Société (le « **Comité des Établissements de Crédit** »), un apurement de leurs créances définitivement admises (les « **Créances des Établissements de Crédit** »), selon les 2 options suivantes, au choix de chacun des membres du Comité des Établissements de Crédit, étant entendu que chacun des membres du Comité des Établissements de Crédit pourra opter pour l'une ou l'autre des options selon que le Scenario de Cession ou le Scenario de Conversion est finalement mis en œuvre :

- Remboursement d'un tiers de sa créance, pour solde de tout compte, (i) dans le mois suivant l'adoption du plan par le Tribunal de Commerce ou, (ii) si elle est postérieure, dans le mois qui suit la date d'exigibilité de la créance du membre du Comité des Établissements de Crédit ; ou
- Remboursement de 100% de sa créance en 7 échéances annuelles de 14,3 % chacune, la 1ère échéance étant payable à la date du premier anniversaire du jugement arrêtant le plan, sous réserve des dispositions de l'article L.626-18 alinéa 5 du Code de commerce, qui prévoit que lorsque le principal d'une créance reste à échoir en totalité au jour du premier paiement prévu par le plan, son remboursement commence à la date de l'annuité prévue par le plan qui suit l'échéance stipulée par les parties avant l'ouverture de la procédure ; à cette date, le principal est payé à concurrence du montant qui aurait été perçu par le créancier s'il avait été soumis depuis le début du plan aux délais uniformes de paiement imposés par le tribunal aux autres créanciers, et le montant versé au titre des annuités suivantes est déterminé conformément aux délais uniformes de paiement imposés aux autres créanciers.

Comité des Fournisseurs

Il est proposé aux créanciers membres du comité des principaux fournisseurs de la Société (le « **Comité des Fournisseurs** »), un apurement de leurs créances définitivement admises (la « **Créance des Fournisseurs** »), selon les 2 options suivantes, au choix de chacun des membres du Comité des Fournisseurs, étant entendu que chacun des membres du Comité des Fournisseurs pourra opter pour l'une ou l'autre des options selon que le Scenario de Cession ou le Scenario de Conversion est finalement mis en œuvre :

- Remboursement d'un tiers de sa créance, pour solde de tout compte, (i) dans le mois suivant l'adoption du plan par le Tribunal de Commerce ou, (ii) si elle est postérieure, dans le mois qui suit la date d'exigibilité de la créance du membre du Comité des Fournisseurs ; ou
- Remboursement de 100% de sa créance en 7 échéances annuelles de 14,3 % chacune, la 1ère échéance étant payable à la date du premier anniversaire du jugement arrêtant le plan, sous réserve des dispositions de l'article L.626-18 alinéa 5 du Code de commerce, qui prévoit que lorsque le principal d'une créance reste à échoir en totalité au jour du premier paiement prévu par le plan, son remboursement commence à la date de l'annuité prévue par le plan qui suit l'échéance stipulée par les parties avant l'ouverture de la procédure ; à cette date, le principal est payé à concurrence du montant qui aurait été perçu par le créancier s'il avait été soumis depuis le début du plan aux délais uniformes de paiement imposés par le tribunal aux autres créanciers, et le montant versé au titre des annuités suivantes est déterminé conformément aux délais uniformes de paiement imposés aux autres créanciers.

PROPOSITIONS D'APUREMENT DU PASSIF À L'INTENTION DES CRÉANCIERS NON MEMBRES DES COMITES NI DE L'ASSEMBLÉE UNIQUE DES OBLIGATAIRES

Il est proposé aux créanciers de la Société non membres de l'assemblée unique des obligataires, du Comité des Établissements de Crédit ou du Comité des Fournisseurs (les « **Créanciers Hors Comités** »), un apurement de leurs créances définitivement admises (la « **Créance Hors Comité** »), selon les 2 options suivantes, au choix de chacun d'entre eux, étant entendu que chacun des Créanciers Hors Comités pourra opter pour l'une ou l'autre des options selon que le Scenario de Cession ou le Scenario de Conversion est finalement mis en œuvre :

- Remboursement d'un tiers de sa créance, pour solde de tout compte, (i) dans le mois suivant l'adoption du plan par le Tribunal de Commerce ou, (ii) si elle est postérieure, dans le mois qui suit la date d'exigibilité de la créance du Créancier Hors Comités ; ou
- Remboursement de 100% de sa créance en 7 échéances annuelles de 14,3 % chacune, la 1ère échéance étant payable à la date du premier anniversaire du jugement arrêtant le plan, sous réserve des dispositions de l'article L.626-18 alinéa 5 du Code de commerce, qui prévoit que lorsque le principal d'une créance reste à échoir en totalité au jour du premier paiement prévu par le plan, son remboursement commence à la date de l'annuité prévue par le plan qui suit l'échéance stipulée par les parties avant l'ouverture de la procédure ; à cette date, le principal est payé à concurrence du montant qui aurait été perçu par le créancier s'il avait été soumis depuis le début du plan aux délais uniformes de paiement imposés par le tribunal aux autres créanciers, et le montant versé au titre des annuités suivantes est déterminé conformément aux délais uniformes de paiement imposés aux autres créanciers.

Les tableaux ci-après présentent l'impact, au regard de la participation des titulaires de FRNs, des différents scénarii :

Produit Net de Cession (M€)	Conversion	Scenario de cession													
	40	275	280	285	290	295	300	305	310	315	320	325	330	335	340
Nombre de Nouvelles Actions ⁽¹⁾	21 853 456	9 293 999	8 106 786	7 124 638	6 298 647	5 594 313	4 986 603	4 456 910	3 991 117	3 736 419	3 498 994	3 277 142	3 069 381	2 874 408	2 691 079
Part FRN	87.0%	74.0%	71.3%	68.6%	65.9%	63.1%	60.4%	57.7%	55.0%	53.4%	51.7%	50.1%	48.5%	46.8%	45.2%
Part de Pilgrim	38.1%	32.4%	31.2%	30.0%	28.8%	27.6%	26.5%	25.3%	24.1%	23.4%	22.6%	21.9%	21.2%	20.5%	19.8%
<i>Seuil maximum d'AO de Pilgrim</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>
Part ADVA	18.2%	12.5%	11.3%	10.1%	8.9%	7.7%	6.6%	5.4%	4.2%	3.5%	2.7%	2.0%	1.3%	0.6%	0.0%
Part AO	68.8%	61.5%	60.0%	58.5%	56.9%	55.4%	53.9%	52.3%	50.8%	49.9%	49.0%	48.1%	47.1%	46.2%	45.2%
Nombre d'AVABSA ⁽¹⁾	4 571 810	1 572 544	1 289 031	1 054 489	857 238	689 040	543 915	417 422	306 188	245 364	188 666	135 687	86 072	39 512	2 914
Nombre d'AOBSA ⁽¹⁾	17 281 646	7 721 455	6 817 755	6 070 149	5 441 409	4 905 273	4 442 688	4 039 488	3 684 929	3 491 055	3 310 328	3 141 455	2 983 309	2 834 896	2 688 165
Prix de souscription (€)	20.04	21.84	24.42	27.09	29.85	32.71	35.70	38.82	42.09	43.62	45.16	46.69	48.22	49.75	51.28

Note (1) Devant être émises au profit des titulaires de FRN

Produit Net de Cession (M€)	Conversion	Scenario de cession													
	40	345	350	355	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	410
Nombre de Nouvelles Actions ⁽¹⁾	21 853 456	2 518 380	2 355 413	2 201 378	2 055 561	1 917 320	1 786 080	1 661 322	1 542 579	1 429 424	1 321 473	1 218 375	1 119 810	1 025 484	935 131
Part FRN	87.0%	43.5%	41.9%	40.3%	38.6%	37.0%	35.4%	33.7%	32.1%	30.4%	28.8%	27.2%	25.5%	23.9%	22.3%
Part de Pilgrim	38.1%	19.1%	18.3%	17.6%	16.9%	16.2%	15.5%	14.8%	14.0%	13.3%	12.6%	11.9%	11.2%	10.5%	9.7%
<i>Seuil maximum d'AO de Pilgrim</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>
Part ADVA	18.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Part AO	68.8%	43.5%	41.9%	40.3%	38.6%	37.0%	35.4%	33.7%	32.1%	30.4%	28.8%	27.2%	25.5%	23.9%	22.3%
Nombre d'AVABSA ⁽¹⁾	4 571 810	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914
Nombre d'AOBSA ⁽¹⁾	17 281 646	2 515 466	2 352 499	2 198 464	2 052 647	1 914 406	1 783 166	1 658 408	1 539 665	1 426 510	1 318 559	1 215 461	1 116 896	1 022 570	932 217
Prix de souscription (€)	20.04	52.81	54.34	55.87	57.41	58.94	60.47	62.00	63.53	65.06	66.59	68.12	69.65	71.19	72.72

Note (1) Devant être émises au profit des titulaires de FRN

Produit Net de Cession (M€)	Conversion	Scenario de cession													
	40	415	420	425	430	435	440	445	450	455	460	465	470	475	478
Nombre de Nouvelles Actions ⁽¹⁾	21 853 456	848 505	765 379	685 546	608 814	535 006	463 957	395 516	329 542	265 903	204 478	145 154	87 824	32 390	-
Part FRN	87.0%	20.6%	19.0%	17.4%	15.7%	14.1%	12.4%	10.8%	9.2%	7.5%	5.9%	4.3%	2.6%	1.0%	0.0%
Part de Pilgrim	38.1%	9.0%	8.3%	7.6%	6.9%	6.2%	5.4%	4.7%	4.0%	3.3%	2.6%	1.9%	1.1%	0.4%	0.0%
<i>Seuil maximum d'AO de Pilgrim</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>	<i>19.9%</i>
Part ADVA	18.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Part AO	68.8%	20.6%	19.0%	17.4%	15.7%	14.1%	12.4%	10.8%	9.2%	7.5%	5.9%	4.3%	2.6%	1.0%	0.0%
Nombre d'AVABSA ⁽¹⁾	4 571 810	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	2 914	-
Nombre d'AOBSA ⁽¹⁾	17 281 646	845 591	762 465	682 632	605 900	532 092	461 043	392 602	326 628	262 989	201 564	142 240	84 910	29 476	-
Prix de souscription (€)	20.04	74.25	75.78	77.31	78.84	80.37	81.90	83.44	84.97	86.50	88.03	89.56	91.09	92.62	

Note (1) Devant être émises au profit des titulaires de FRN

MBRI, Sobieski, Fabryka Wodek SA, Domain Menada, et Destylarnia Sobieski, Garantés, assistées par l'Administrateur Judiciaire, ont également transmis à chacun de leurs comités des établissements de crédit et comités des principaux fournisseurs respectifs les propositions d'apurement du passif décrites ci-après. Cette transmission a fait l'objet d'un communiqué de presse publié par la Société le 17 décembre 2012 :

PROPOSITIONS D'APUREMENT DU PASSIF A L'INTENTION DES CREANCIERS DES FILIALES

La première échéance de chacun des plans de rééchelonnement du passif des Filiales s'agissant (i) des créances des établissements de crédit, (ii) des créances des Fournisseurs, et (iii) des créances des créanciers hors –comités sera payable à la date du premier anniversaire du jugement arrêtant le plan de continuation de chaque Filiale, sous réserve des dispositions de l'article L.626-18 alinéa 5 du Code de commerce, qui prévoit que, lorsque le principal d'une créance reste à échoir en totalité au jour du premier paiement prévu par le plan, son remboursement commence à la date de l'annuité prévue par le plan qui suit l'échéance stipulée par les parties avant l'ouverture de la procédure. A cette date, le principal est payé à concurrence du montant qui aurait été perçu par le créancier s'il avait été soumis depuis le début du plan aux délais uniformes de paiement imposés par le tribunal aux autres créanciers, et le montant versé au titre des annuités suivantes est déterminé conformément aux délais uniformes de paiement imposés aux autres créanciers.

Propositions d'apurement du passif à l'intention (i) des comités des établissements de crédit et (ii) des comités des principaux fournisseurs des Filiales

Il a été proposé aux créanciers membres des comités des établissements de crédit et aux créanciers membres des comités des principaux fournisseurs des Filiales un apurement de leurs créances définitivement admises selon un plan de rééchelonnement de 100% des créances des établissements de crédit et de 100 % des créances des fournisseurs dans les conditions figurant dans le tableau ci-dessous :

Filiale	Nombre d'échéances annuelles du plan de rééchelonnement	Pourcentage des créances des établissements de crédit et des créances des Fournisseurs apuré à chaque échéance
MBRI	6	16,66 % pour les cinq premières échéances 16,67 % pour la sixième échéance
Sobieski SP Z o.o	8	12,5 % pour chaque échéance
Fabryka Wodek Polmos Lancut SA	7	14,28 % pour les six premières échéances 14,32 % pour la septième échéance
Domain Menada SP Z o.o.	10	10 % pour chaque échéance
Destylarnia Sobieski SA	7	14,28 % pour les six premières échéances 14,32 % pour la septième échéance

Propositions d'apurement du passif à l'intention des créanciers non membres des comités des Filiales

Il sera proposé aux créanciers de chacune des Filiales non membres du comité des établissements de crédit ou du comité des fournisseurs (les « **Créanciers Hors Comités** »), un apurement de leurs créances définitivement admises (les « **Créances Hors Comités** »), selon un plan de rééchelonnement de 100% des Créances Hors Comités identique à celui présenté dans le tableau ci-avant.

ANNEXE 2

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES – TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices
(Art. 133, 135 et 148 du Décret sur les Sociétés Commerciales)

Nature des indications	2008	2009	2010	2011	2012
I Situation financière en fin d'exercice					
a. Capital social	5 019 980	5 019 980	6 265 356	6 398 076	6 811 358
b. Nombre d'actions émises	2 509 990	2 509 990	3 132 678	3 199 038	3 405 679
II. Résultat global des opérations effectives					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	1 230 990	1 026 012	491 933	248 313	68 080
b. Bénéfice avant impôts, amortis. et provisions	- 32 956 056	- 54 797 114	- 40 463 115	- 43 983 535	- 25 856 646
c. Impôts sur les bénéfices	- 3 404 309	- 35 707 555	- 3 132 125	- 2 752 941	- 2 183 276
d. Bénéfice après impôts, amort. et provisions	- 74 615 874	- 173 917 030	- 24 913 961	- 47 178 135	-158 835 558
e. Montant des bénéfices distribués.					
III. Résultats des opérations réduits à une seule action					
a. Bénéfice après impôts, mais avant amortis. et provisions	- 11.77	- 7.61	- 11,92	- 12,89	-6,95
b. Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	- 29.73	- 69.29	- 7.95	- 14.75	-46,64
c. Dividende versé à chaque action					
IV. Personnel					
a. Nombre de salariés	9	10	10	9	5
b. Montant de la masse salariale	1 657 588	1 677 903	2 103 485	2 611 164	922 442
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	654 050	552 368	657 274	719 037	319 920

ANNEXE 3

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES STOCKS OPTIONS : EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'options n'existe au sein de la Société et de ses filiales.

ANNEXE 4

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION
GRATUITE D'ACTIONS : EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas attribué gratuitement d'actions.

ANNEXE 5

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS
EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2012 aucune délégations de compétence ni de pouvoir, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, n'est en cours de validité.

ANNEXE 6

RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Article L. 225-37 du Code de Commerce)

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles L. 225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère à l'esprit du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Ce code de gouvernance est disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr).

La Société s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations AFEP/MEDEF, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'administration d'un règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement.

Toutefois et compte tenu de la taille de l'entreprise et des procédures déjà en place, un certain nombre de dispositions du code de gouvernement d'entreprise ne sont pas adaptées à la Société.

Actuellement, les écarts de la Société par rapport aux recommandations du code de gouvernement AFEP/MEDF sont les suivants :

Le conseil d'administration et le marché

- La politique de communication financière de la Société n'a pas été définie par son conseil d'administration. En effet, si la Société s'attache à communiquer de manière identique avec les analystes et le reste du marché, son conseil d'administration n'a pas jugé opportun de définir par avance une quelconque politique de communication financière ;
- Le rapport annuel de la Société n'indique pas quelles procédures internes ont été mises en place pour identifier et contrôler les engagements hors-bilan, et pour évaluer les risques significatifs de l'entreprise ; par ailleurs, les notations de la Société par les agences de notation financière ne sont pas publiées. En effet, la taille de la Société et son nombre de salariés n'ont jusqu'à présent permis la mise en œuvre de telles mesures.

La dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général

- L'absence de dissociation entre les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général de la Société n'a pas fait l'objet d'une justification particulière auprès des actionnaires. En tout état de cause, le conseil d'administration a souhaité maintenir l'unicité de ces fonctions afin, dans un contexte de procédure collective, d'éviter une dilution des pouvoirs de direction et de la responsabilité y afférente.

Administrateurs indépendants

- Au 31 décembre 2012, aucun administrateur dit « indépendant » au sens du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ne siégeait au conseil d'administration de la Société. En effet, depuis la démission de M. Xavier Paper le 17 septembre 2011, le conseil d'administration, en raison de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la Société, n'a pas été en mesure d'organiser la nomination de nouveaux administrateurs indépendants. Toutefois, un Comité de Gouvernance a été constitué par décision du conseil d'administration du 11 février 2013 afin d'examiner et proposer la candidature d'administrateurs indépendants, de sorte que le conseil d'administration soit composé majoritairement de tels administrateurs indépendants.

Evaluation du conseil d'administration

- La Société n'a pas mis en place de procédure d'évaluation du conseil d'administration. En effet, le contexte de procédure collective ne permettait l'organisation d'une telle évaluation dans des conditions optimales, et il semble pertinent de mettre en œuvre de telles mesures lorsque le conseil d'administration aura été recomposé.

Durée des fonctions d'administrateur

- Les statuts de la Société prévoient que les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée de six ans, dans le respect des dispositions légales applicables.

Comités du conseil

- Depuis la démission de ses membres au cours de l'exercice 2011, le conseil d'administration n'a pas constitué de nouveau comité d'audit. Aucun autre comité spécialisé n'a été mis en place. Toutefois, le conseil d'administration de la Société a constitué un Comité de Gouvernance chargé, notamment, de préparer la composition d'un comité d'audit et d'un comité des rémunérations, et d'élaborer leurs règlements intérieurs respectifs.

Rémunération des administrateurs

- Etant donné les difficultés financières traversées par la Société, cette dernière n'a pas décidé d'attribuer des jetons de présence aux administrateurs ;
- En raison de l'absence d'un comité des rémunérations, elle n'a pas été en mesure, jusqu'à présent, de fournir à ses actionnaires une information claire et détaillée concernant les critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, étant précisé que ces derniers ne bénéficient pas d'une rémunération variable.

Déontologie de l'administrateur

- Les administrateurs de la Société ne détiennent pas, à ce jour, un nombre significatif d'actions de la Société, étant précisé que la Société n'a pas décidé d'attribuer des jetons de présence à ces derniers, ce qui aurait pu faciliter l'acquisition de telles actions.

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56 du Code de Commerce, le présent rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-235 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes présentent, dans un rapport spécial, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous vous précisons que le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 20 mars 2013.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres.

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil est composé de 5 membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent ci-après :

Les membres du conseil d'administration au 31.12.2012 sont :

– Monsieur Krzysztof TRYLINSKI – Administrateur et Président Directeur Général

- Nommé en qualité d'administrateur lors de l'assemblée générale du 29 juin 1993 et renouvelé depuis et pour la dernière fois lors de l'assemblée générale du 27 juin 2012,
- Nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général lors du Conseil d'administration du 5 octobre 2011 et renouvelé lors du Conseil d'administration du 27 juin 2012 tenu suite à l'assemblée générale du même jour,
- Ses mandats arriveront à échéance lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

– Monsieur Erick Antony SKORA – Administrateur et Directeur Général Délégué

- Coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 12 mars 2007, ratifié par l'assemblée générale du 1er août 2007 et renouvelé lors de l'assemblée générale du 31 octobre 2011,
- Nommé Directeur Général Délégué lors du Conseil d'administration du 5 octobre 2011 et renouvelé lors du Conseil d'administration du 27 juin 2012 tenu suite à l'assemblée générale du même jour,
- Ses mandats arriveront à échéance lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- **Monsieur Waldemar RUDNIK** – Administrateur
 - Nommé lors de l'assemblée générale du 27 juin 2003 et renouvelé depuis et pour la dernière fois lors de l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2009,
 - Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- **Monsieur Alain Dominique PERRIN** – Administrateur
 - Nommé lors de l'assemblée générale du 25 juin 2004 et renouvelé depuis et pour la dernière fois lors de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2010,
 - Monsieur Alain Dominique PERRIN a démissionné de son mandat le 23 janvier 2013.
- **Madame Katarzyna PACZESNIAK** – Administrateur
 - Cooptée en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Luc DEMARRE par délibération du Conseil d'administration du 20 septembre 2011, cooptation ratifiée par l'assemblée générale du 31 octobre 2011,
 - Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Membres du conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2013 :

- **Monsieur Jacques BOURBOUSSON** – Administrateur
 - Coopté en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Alain-Dominique PERRIN par délibération du Conseil d'administration du 11 février 2013, en attente de ratification par ladite assemblée générale des actionnaires de la Société,
 - Si sa cooptation est ratifiée, son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le rapport de gestion relate les divers mandats et fonctions exercés par ces derniers dans d'autres sociétés.

- Nombre d'Administrateurs indépendants : aucun
- Nombre d'Administrateurs élus par les salariés : aucun

Représentation équilibrée des femmes et des hommes :

La loi du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils d'administration, dispose à titre de mesures transitoires que lorsque l'un des deux sexes n'est pas du tout représenté au sein d'un conseil d'administration, au moins un représentant de ce sexe doit être nommé lors de la plus prochaine assemblée ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs.

A ce jour, le Conseil d'administration est composé de 4 hommes et d'1 femme, respectant le principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils d'administration.

1.2 Délais moyens de convocation au Conseil

Les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués par lettre ou par email, en respectant un délai raisonnable, ce sauf événements justifiant une convocation à bref délai.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception et par email.

1.3 Représentation des Administrateurs

Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, dans la limite d'un pouvoir par mandataire.

1.4 Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui préside la séance.

Sur les douze séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président du Conseil d'Administration.

1.5 Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication.

En application des statuts, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, sauf pour l'adoption des décisions suivantes : arrêtés des comptes sociaux ou consolidés, la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Conseil d'Administration du 25 avril 2008 a adopté un règlement intérieur permettant aux Administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication sauf pour les décisions relatives à l'arrêté des comptes sociaux ou des comptes consolidés et l'établissement du rapport de gestion annuel, à la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, à la nomination et la révocation du Directeur Général et à la nomination et la révocation des Directeurs Généraux Délégués.

1.6 Information des administrateurs

Le Président a fourni aux Administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

1.7. Invités au Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur Administratif a assisté à quatre des séances du Conseil et a été entendu par le Conseil à l'occasion des discussions portant sur les comptes sociaux et consolidés et en général sur la situation comptable et financière du Groupe Belvédère.

1.8. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration s'est réuni douze fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012.
- taux moyen annuel de présence des membres : 60 %

1.9. Comité d'Audit :

Dans le cadre des règles et principes de gouvernement d'entreprises, le Conseil d'Administration du 10 septembre 2009 avait décidé de créer un Comité d'Audit.

- *Composition :*

Ce comité était composé de :

Président : Monsieur Xavier PAPER (Administrateur indépendant)
Monsieur Luc DEMARRE

Ces personnes ayant démissionné de leurs mandats d'administrateurs au cours de l'exercice 2011, ce comité d'audit ne s'est pas réuni au cours de l'exercice écoulé.

- *Missions principales :*

Le Comité d'Audit a pour principales fonctions d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- des options d'arrêtés des comptes ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

- *Mesures prises par la société :*

Ainsi, au 31 décembre 2012, aucun administrateur dit « indépendant » au sens du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ne siégeait au conseil d'administration de la Société. Par ailleurs, la Société n'a pas constitué de comité d'audit depuis la démission, au cours de l'exercice 2011, des membres le composant.

Aux termes du Term Sheet en date du 18 septembre 2012, la Société s'est néanmoins engagée à faire en sorte que son Conseil d'administration soit majoritairement composé d'administrateurs dits « indépendants ».

Par conséquent, le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 11 février 2013, a décidé de créer un Comité *ad hoc* dit « Comité de Gouvernance », composé de M. Krzysztof Trylinski, Président Directeur Général, M. Frédéric Abitbol, Administrateur Judiciaire de la Société, et M. Jacques Bourbousson, désigné en qualité d'administrateur, par voie de cooptation, lors du Conseil d'administration du 11 février 2013.

Ce Comité de Gouvernance a pour mission (i) d'examiner et proposer des candidatures d'administrateurs indépendants au Conseil d'administration, (ii) de préparer la composition d'un comité d'audit ainsi que celle d'un comité des rémunérations, et (iii) de proposer un projet de règlement intérieur du Conseil d'administration, des comités d'audit et du comité des rémunérations. Le règlement intérieur sera élaboré de telle sorte qu'il réponde de la manière la plus adaptée aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF concernant le fonctionnement du Conseil d'administration.

La Société a ainsi initié les procédures devant lui permettre de mieux répondre aux bonnes pratiques en matière de gouvernance.

2. Description synthétique des procédures de contrôle interne

2.1. Objectif du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne impliquent :

- **le respect des politiques de gestion,**
- **la sauvegarde des actifs,**
- **la prévention et la détection des fraudes et erreurs,**
- **l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,**
- **l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.**

Le système de contrôle interne comprend, au-delà des questions directement liées au système comptable :

- a) l'environnement général de contrôle interne, c'est à dire l'ensemble des comportements, degrés de sensibilisation et actions de la direction (y compris le gouvernement d'entreprise) concernant le système de contrôle interne et son importance dans l'entité,
- b) les procédures de contrôle, qui désignent les politiques et procédures définies par la direction afin d'atteindre les objectifs spécifiques de l'entité, complémentaires à l'environnement général de contrôle interne.

2.2. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

2.2.1. Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composants des dispositifs de contrôle interne de Belvédère SA sont :

- **la couverture exhaustive des activités et des risques,**
- **la responsabilité de l'ensemble des acteurs,**
- **une définition claire des tâches,**
- **une séparation des fonctions d'engagement et de contrôle,**
- **des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information,**
- **des systèmes de mesure des risques et des résultats,**

- **des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,**
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1^{er} » et « 2^{ème} » degrés) et des contrôles périodiques (3^{ème} degré : responsable comptable, auditeur externe).

2.2.2 Responsabilité et rôle des principaux acteurs du contrôle interne

2.2.2.1 - Rôle des acteurs du contrôle interne

- La politique générale et la stratégie de la société sont élaborées par le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.
- Le Directeur Général Délégué est chargé de la mise en œuvre de la politique au niveau des principales filiales du groupe
- La conception et la mise en place des systèmes de contrôle interne veillant au respect de la politique définie sont déléguées au Directeur Financier.

2.2.2.2 - Périmètre et organisation consolidée du dispositif

Le dispositif de contrôle interne de Belvédère SA s'applique sur un périmètre large qui englobe les entreprises contrôlées et les filiales dont l'activité est de nature à générer des risques.

Aussi, Belvédère SA s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques afin de permettre une connaissance consolidée des activités, des risques et des contrôles existants au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières. Ce dispositif s'appuie sur les directions financières et les services de contrôle de gestion implantés dans chaque pays. Les principales filiales sont, pour l'exercice 2012, les suivantes :

- en Pologne : Sobieski Sp. z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Domain Menada Sp. z.o.o., Destylernia Sobieski SA, Destylernia Polmos Krakowie SA, Fabrika Wodek Polmos Lancut, TMT Centrum, Rokicki, Wawrzyniak, HZ, Galerie Alkoholi, Tritex, Redo.
- en Europe occidentale : Marie Brizard (France), Cognac Gauthier, Marie Brizard (Espagne), William Pitters International, Moncigale, Belvédère Scandinavia (Danemark).
- en Lituanie : Prekyba, Vilnius Degtine
- en Bulgarie : Domain Menada, Sakar, Belvédère Distribution, Vinimpex
- aux Etats-Unis : Imperial Brands
- au Brésil : Dubar
- en Ukraine : Boisson Elite
- en Chine : Sobieski Trading Shanghai
- en Inde : Sobieski Beverages India

2.3. Principales procédures du contrôle interne

2.3.1 Au niveau de Belvédère SA, les principaux processus de la société sont :

- Le processus investissements financiers
- Le processus approvisionnements – commercialisation
- Le processus de conservation des actifs incorporels
- Le processus de trésorerie

Le processus investissements financiers

Ce processus recouvre les acquisitions de sociétés, création de filiale ou augmentation de capital dans des filiales existantes. Il intègre également les avances en compte-courant et les éventuelles subventions.

Ces investissements financiers (hors avances et subventions) relèvent de décisions du Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale.

Les acquisitions de sociétés sont réalisées sur la base d'audit de type "due diligences" et éventuellement d'interventions de sociétés financières pour validation des perspectives d'évolution du marché et de rentabilité des investissements.

Les avances et éventuelles subventions sont décidées par la Direction Générale sur la base de ses visites régulières dans les filiales et font l'objet d'une information au Président du Conseil d'Administration.

Le processus approvisionnements – commercialisation

Le contrôle interne repose pour ce processus sur les principales vérifications suivantes :

- le passage de toute commande d'achat fait l'objet d'une analyse formalisée du besoin, de la marge dégagée et de la qualité du client
- l'ensemble des mouvements entrées/sorties fait l'objet d'une validation semestrielle par l'intermédiaire d'un bouclage achats/ventes/stocks
- la réalisation d'un inventaire physique annuel vient en appui de ce contrôle et fait l'objet d'un rapprochement avec l'inventaire permanent
- le suivi semestriel des marges brutes dégagées par produit et client

La procédure comporte en outre des contrôles généraux permettant de prévenir ou détecter un certain nombre d'anomalies :

- analyse des marges (détection de prix de vente incohérents, erreur de devises, factures manquantes, etc.)
- contrôle de l'exhaustivité de la facturation

Le processus de conservation des actifs incorporels

Ce processus concerne la surveillance des marques. Cette fonction est externalisée auprès d'une société de conseil et gestion en marques chargée :

- du dépôt des nouvelles marques
- de la surveillance et du renouvellement de la protection des marques sur le plan national et international

La trésorerie

Le système d'engagement des dépenses et d'autorisation de décaissement fait intervenir différents acteurs et respecte le principe de séparation des fonctions. Les décaissements sont effectués sur la base d'un visa apposé par le chargé d'affaires. Le paiement étant réalisé par la Direction Générale.

2.3.2 Au niveau des filiales du groupe porteuses de risques, le dispositif de contrôle interne général repose :

- sur la mise en place de fiches de procédures communes au groupe
 - sur des interventions régulières de la Direction Générale
 - sur des outils de reporting permettant le suivi de l'activité et des résultats des filiales a priori et a posteriori
- La mise en place de procédures communes au groupe

Ces procédures ont principalement été développées en Pologne, France et Lituanie. Elles concernent les domaines suivants :

- fonctionnement des comités de direction (fréquence, composition, ordre du jour : commercial, budgétaire, gestion, organisation, financier, stratégique)
- clients douteux (analyse des retards, liste des clients sous surveillance, liste des arrêtés de livraison, etc.)
- remises arrières (contrôle de l'exhaustivité des remises arrières)
- achats de produits hors groupe
- engagements de dépenses
- règlements fournisseurs
- signature des moyens de paiement (plafond)
- contrôle des frais de déplacement et missions

Lors de ses interventions auprès de chaque filiale, le Directeur Financier peut valider de façon inopinée l'application des procédures définies.

Dans un souci de structuration des méthodes et procédures, un ERP est implanté depuis 2008 dans les sociétés de la région Pologne.

- Les interventions régulières de la Direction Générale auprès des filiales ont pour objectifs :
- le développement des activités et leur suivi
 - la mise en place de la politique générale des filiales
 - la validation des investissements
- Le suivi de l'activité des filiales a priori et a posteriori

Afin de permettre le suivi régulier de l'activité et des résultats des filiales du groupe, il a été mis en place une procédure de contrôle a priori et a posteriori.

➤ **A priori, le dispositif de contrôle repose :**

- sur l'affectation d'enveloppes budgétaires à chaque poste de dépenses en relation avec la Direction Financière du Groupe,
- sur la procédure d'autorisation de l'engagement en rapport avec cette enveloppe budgétaire.

En cas de dépassements significatifs de lignes budgétaires ou de charges non prévues, la filiale doit en avvertir le siège.

- **A posteriori, le dispositif de contrôle est basé sur un processus de reporting mensuel et trimestriel reprenant :**

Mensuellement :

- les volumes vendus
- le chiffre d'affaires analytique et compte de résultat réalisé

Trimestriellement :

- reporting consolidé des bilans et comptes de résultat réels
- reporting consolidé des situations de trésorerie
- contrôle des investissements

Les éléments issus des reportings sont validés par la Direction Financière.

2.3.3 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

La comptabilité générale gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et consolidés et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la comptabilité générale contribue, sous l'autorité du Directeur Financier, à l'élaboration de l'information financière.

Elle assure en outre la coordination avec les travaux des Commissaires aux Comptes.

Le responsable comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis. Il effectue un suivi permanent des comptes qui sont sous sa responsabilité.

Une clôture trimestrielle est établie avec un double objectif :

- le suivi de l'activité
- la publication des comptes consolidés et d'un rapport d'activité

Pour chaque situation trimestrielle et à chaque clôture des comptes, un dossier d'analyse et de justificatifs des soldes bilantiels et des opérations de l'exercice est établi.

La Direction Financière effectue une supervision de la comptabilité et participe à l'élaboration des situations et arrêtés annuels.

Concernant l'établissement des comptes consolidés, la collecte des informations comptables des différentes entités du périmètre de consolidation est effectuée par Belvédère SA et s'appuie sur un progiciel de consolidation et de reporting. La plupart des filiales du groupe (régions Pologne, France, Lituanie, Bulgarie) sont intégrées dans ce système de consolidation, ce qui permet une décentralisation de la saisie des liasses de consolidation.

Enfin, les Commissaires aux Comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession, tant au niveau des comptes de Belvédère SA que de ceux des sociétés du groupe consolidé.

3. Pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Les pouvoirs du Président-Directeur Général sont ceux que lui confère la loi ; aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

4. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

La rémunération fixe du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué est déterminée par le Conseil d'Administration en fonction de critères objectifs de marché. Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne perçoivent pas de rémunération variable.

5. Modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale.

Les modalités de participation des Actionnaires aux Assemblées Générales sont définies aux articles 9, 11, 12, et 25 à 30 des statuts sociaux.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les Actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à leur conjoint, à un autre Actionnaire ou à toute autre personne physique ou morale de son choix en application de l'article L 225-106 du Code de Commerce ;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ;
- voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les Actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

6. Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées au point XXI du rapport de gestion.

Le Président du Conseil d'Administration
Krzysztof TRYLINSKI

BELVEDERE

Société Anonyme au capital de 52.954.446 euros
Siège social : 7 Quai de la Paix
30300 BEAUCAIRE

380 695 213 RCS NIMES

RAPPORT COMPLEMENTAIRE **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs,

Le conseil d'administration du 20 mars 2013 a établi le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 5 du Code de commerce, complété par l'article R 225-105-1 dudit Code, le conseil d'administration du 29 avril 2013 a établi le présent rapport complémentaire, comportant les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que sur ses engagements en matière de développement durable.

Conformément à ce qui est indiqué au paragraphe XIX du rapport de gestion, le conseil d'administration s'est attaché à compléter l'information fournie, relative à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société.

INTRODUCTION

L'HOMME est l'acteur central de toute civilisation. Quels que soient les enjeux économiques, il doit réfléchir à la société qu'il laissera aux générations futures.

Le Groupe BELVEDERE en a toujours fait une priorité en plaçant ses collaborateurs et le respect de la nature au centre de ses préoccupations.

Politique sociale

La performance de l'entreprise ne peut passer que par celle des hommes et des femmes qui la composent.

A une époque marquée par le toujours plus et toujours plus vite, l'épanouissement personnel est étroitement lié à l'épanouissement professionnel.

- Santé au travail,
- Formation,
- Promotion interne,
- Diversité des femmes et des hommes qui composent le groupe
- Valorisation des acquis de l'expérience et développement des talents

Sont autant d'objectifs que le Groupe BELVEDERE s'efforce d'atteindre chaque année.

Politique environnementale

Préserver les ressources de la Planète, protéger la biodiversité, maîtriser les déchets nous obligent à élaborer des produits respectueux de l'environnement et de concevoir des process adaptés.

Depuis plus de 20 ans, le Groupe œuvre en ce sens :

- Amélioration du système qualité
- Développement durable
- Prévention des risques
- Limitation des sources de pollution
- Maîtrise des consommations

Et a ainsi mis en place une démarche responsable et citoyenne.

C'est notre responsabilité d'acteur économique du XXI^{ème} siècle.

I- RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

1) Informations sociales

1.1 Emploi

1.1.1 Effectif et répartition des salariés par sexe, âge et secteur géographique

Les tableaux ci-après présentent le détail des effectifs des sociétés du Groupe par secteur géographique, sexe et âge.

Pologne

Société	Effectif au 31 décembre 2012
DESTYLARNIA SOBIESKI SA	385
DESTYLARNIA POLMOS KRAKOW SA	26
DOMAIN MENADA SP Zoo	91
SOBIESKI SP Zoo	277
SOBIESKI TRADE SP zoo	36
POLMOS LANCUT SA	202
Autres sociétés en Pologne	820
TOTAL	1837

Sexe	Age	- 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	+ 50 ans	TOTAL
	Femme		161	242	160	127
Homme		350	354	242	201	1147
TOTAL		511	596	402	328	1837

Europe de l'Ouest (France et Espagne)

MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL

Secteur géographique	Effectif au 31 décembre 2012	Effectif au 31 décembre 2011
Siège social (IVRY SUR SEINE)	157	
Usine de Fondaudège (Bordeaux)	33	
Etablissement de Lormont	29	
TOTAL	219	218

Catégorie professionnelle	Femme	Homme
Cadre supérieur	2	8
Cadre	38	46
Maîtrise (art.36)	3	4
Agent de maîtrise	40	62
Employé	11	1
Ouvrier	0	4
TOTAL	94	125

Cat. professionnelle	Age	- 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 60 ans	+ 61 ans
	Cadre supérieur				1	5	5
Cadre			30	22	26	5	
Maîtrise (art.36)				1	4	2	
Agent de maîtrise		12	48	20	15	6	1
Employé		4		2	5	1	
Ouvrier			2		1	1	
TOTAL		16	80	46	56	20	1

WILLIAM PITTERS

	Effectif au 31 décembre 2012	Effectif au 31 décembre 2011
TOTAL	54	55

Catégorie professionnelle	Femme	Homme
Cadre	6	10
Agent de maîtrise	3	2
Employé	6	7
Ouvrier	2	18
TOTAL	17	37

Cat. professionnelle \ Age	- 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 60 ans	+ 61 ans
	Cadre		1	3	8	4
Agent de maîtrise			1	2	2	
Employé	1		4	3	4	1
Ouvrier		3	8	7	2	
TOTAL	1	4	16	20	12	1

MONCIGALE

	Effectif au 31 décembre 2012	Effectif au 31 décembre 2011
TOTAL	231	240

Catégorie professionnelle	Femme	Homme
Cadre	6	11
Agent de maîtrise	8	34
Employé	28	8
Ouvrier qualifié	22	111
Ouvrier non qualifié	1	2
TOTAL	65	166

Cat. professionnelle \ Age	- 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 et +
	Cadre		3	5	9
Agent de maîtrise		2	15	23	2
Employé	3	5	9	13	6
Ouvrier qualifié	5	27	31	44	26
Ouvrier non qualifié	2				1
TOTAL	10	37	60	89	35

COGNAC GAUTHIER

	Femme	Homme	TOTAL
TOTAL	21	14	35

MARIE BRIZARD SPAIN

Secteur géographique	Effectif au 31 décembre 2012
ZIZURKIL	44
FUEN MAYOR	11
Itinérant (commerciaux)	37
TOTAL	92

Sexe \ Age	- 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	+ 50 ans	TOTAL
	Femme	0	10	8	14
Homme	4	14	22	20	60
TOTAL	4	24	30	34	92

Etats Unis

Secteur géographique	Homme	Femme
Arizona	1	
Californie	2	2
Colorado	1	
Floride	10	8
Géorgie	1	
Illinois	1	
Massachussets	1	
Michigan	2	
New Jersey	1	
New York	1	1
Texas	1	
TOTAL	22	11

L'âge moyen des salariés est de 45 ans.

Bulgarie

	Femme	Homme	TOTAL
TOTAL	80	152	232

	Age	- 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	+ 50 ans	TOTAL
	TOTAL		26	71	47	88

Brésil

	Femme	Homme	TOTAL
TOTAL	7	17	24

	Age	- 30 ans	31 à 50 ans	+ 50 ans	TOTAL
	TOTAL		4	12	8

Lituanie

	Femme	Homme	TOTAL
TOTAL	68	77	145

	Age	- 30 ans	31 à 50 ans	+ 50 ans	TOTAL
	TOTAL		29	75	41

Danemark

	Femme	Homme	TOTAL
TOTAL	6	4	10

Ukraine

	Femme	Homme	TOTAL
TOTAL	43	58	101

L'âge moyen des salariés est de 42 ans.

Autres sociétés

Les autres sociétés du groupe (en Biélorussie, Inde, Chine, etc..) ont employé 129 personnes sur 2012.

1.1.2 Embauches et licenciements :

Le tableau ci-après présente un détail des embauches et des licenciements par secteur géographique.

Secteur géographique	Embauches	Licenciements
POLOGNE	307	353
FRANCE	71	12
ESPAGNE	10	9
USA	0	1
BULGARIE	109	157
BRESIL	2	3
DANEMARK	1	0
UKRAINE	20	13
TOTAL	494	498

1.1.3 Rémunérations et leurs évolutions :

i. Rémunérations

Montants en K€	31 décembre 2012 12 mois	31 décembre 2011 12 mois	31 décembre 2010 12 mois
Rémunérations du personnel	(50 602)	(52 144)	(55 171)
Charges de sécurité sociale et prévoyance	(15 238)	(15 442)	(15 463)
Autres	(121)	(114)	123
Charges de personnel	(65 961)	(67 700)	(70 512)

ii. Evolutions

Nous vous détaillons ci-après l'évolution des rémunérations en 2012 par secteur géographique.

Pologne

En règle générale, les sociétés polonaises ont procédé à une augmentation du montant de la base du salaire minimum. Seuls les commerciaux ont vu leurs salaires diminués en cas de baisse des ventes.

Europe de l'Ouest (France et Espagne)

Sociétés	Augmentation de salaire (%)
Marie Brizard	Néant
Cognac Gautier	2
William Pitters	3
Moncigale	2
Marie Brizard Spain	0

Autres régions

Aux Etats-Unis, seuls les employés administratifs ont bénéficié d'augmentation de salaires sur 2012.

Au Danemark, l'augmentation a été de l'ordre de 1 à 2%.

1.2 Organisation du travail

1.2.1 Organisation du temps de travail :

Nous vous exposons ci-après l'organisation du temps de travail dans les sociétés du Groupe par secteur géographique.

Pologne

Chaque société respecte la réglementation de la durée hebdomadaire du travail applicable en Pologne (40 heures).

Les horaires sont différents selon les sites, certains salariés ont des horaires de nuit et sur les sites de production il a été mis en place des horaires avec relève (3x8).

France

Sociétés	Heures hebdomadaires	Accord collectif
Marie Brizard	35	Oui (2005)
Cognac Gautier	35	Oui (2000)
William Pitters	35	Oui (2001)
Moncigale	35	

Autres régions

Sociétés	Heures hebdomadaires	Accord collectif
ESPAGNE	Réglementation espagnole	
USA	40	
DANEMARK	37	Oui (2001)
BULGARIE	40	
BRESIL	44	
LITUANIE	40	
UKRAINE	40	

1.2.1 Absentéisme :

Nous vous informons du taux d'absentéisme dans nos filiales polonaises et françaises.

Pologne

Sociétés	Absentéisme (en jours)
DESTYLARNIA SOBIESKI SA	6362
DESTYLARNIA POLMOS KRAKOW SA	1444
DOMAIN MENADA SP Z oo	1300
SOBIESKI SP Zoo	3895
SOBIESKI TRADE SP Z oo	1734
POLMOS LANCUT SA	4674

Europe de l'Ouest (France et Espagne)

Sociétés	Absentéisme en %
Marie Brizard	7
Cognac Gautier	1,51
William Pitters	7
Moncigale	18,91
Marie Brizard Spain	3,46

1.3 Relations sociales

Pologne :

Au sein de la société Destylarnia Sobieski S.A., il existe deux organisations syndicales.

En 2012, un accord a été négocié concernant l'augmentation des salaires pour les employés ayant un contrat de travail à durée indéterminée. De même, le « contrat collectif de travail de l'entreprise » a été mis à jour concernant la base de calcul et le montant des primes d'anniversaire payées, les périodes de règlement dans l'entreprise, ainsi que la subvention octroyée par l'employeur concernant les prestations sociales.

Au sein de Polmos Krakow, il existe deux organisations syndicales. En 2012, un accord a été conclu concernant les indemnités additionnelles en cas de licenciements causés par l'employeur.

Au sein de Polmos Lancut SA il existe deux organisations syndicales.

Europe de l'Ouest (France et Espagne)

Un comité de groupe a été institué entre MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL et ses filiales.

MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL (« **MBRI** ») organise des réunions mensuelles avec le comité d'entreprise et les délégués du personnel. Ces derniers bénéficient d'informations et sont régulièrement consultés concernant le plan de formation, le calendrier de production, les conditions tarifaires de la mutuelle santé. Chaque année, il leur est remis le rapport annuel unique.

Par ailleurs, la société négocie actuellement avec le comité d'entreprise et les délégués du personnel, outre les négociations annuelles obligatoires, un accord sur l'égalité professionnelle homme/femme.

Au sein de COGNAC GAUTIER, les salariés ont élu deux délégués du personnel auxquels la société rend compte régulièrement de son activité.

La société WILLIAM PITTERS, outre la négociation annuelle obligatoire, a conclu un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en juillet 2012. De même un accord relatif à l'emploi des seniors a été conclu en 2009.

La société MONCIGALE compte plusieurs instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT).

Elle a conclu avec les délégués syndicaux un accord d'entreprise en 1994 portant sur la prévoyance et la mutuelle, ainsi qu'en 2009 un accord relatif à l'emploi des seniors, toujours en vigueur.

Elle a également conclu en sus de la négociation annuelle obligatoire :

- un accord sur l'égalité professionnelle homme/femme en janvier 2012
- un accord d'intéressement
- un avenant au plan d'épargne entreprise

Sont actuellement en négociation un accord relatif à l'emploi des travailleurs handicapés, ainsi qu'un accord relatif à la prévention de la pénibilité au travail.

En Espagne, notre filiale dispose d'un comité d'entreprise.

La négociation avec ce dernier a abouti à la conclusion d'une convention sociale, actuellement en vigueur.

Autres régions

Au Danemark, la société organise une réunion mensuelle avec le personnel.

La société MENADA VENEYARD, filiale bulgare, compte 5 représentants du personnel avec lesquels un accord collectif est en cours de négociation.

Au Brésil, les négociations se font par l'intermédiaire des syndicats des travailleurs et des syndicats patronaux.

En Lituanie, la société dispose d'un comité d'entreprise de 7 membres, et communique et coopère régulièrement avec les représentants du personnel. Une convention collective a été conclue avec les employés en 2007 et est toujours en vigueur.

1.4 Santé et sécurité

1.4.1 Conditions de santé et de sécurité au travail :

L'ensemble des sociétés du Groupe respecte les conditions de santé et sécurité au travail.

Pologne

La réglementation applicable en la matière est observée sur l'ensemble des filiales polonaises.

Le règlement intérieur diffusé aux salariés rappelle les conditions de santé et de sécurité au travail.

Au sein de la société SOBIESKI SP Zoo, deux personnes sont employées pour veiller aux formations des salariés dans ce domaine.

France

Au sein de MBRI, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) se réunit une fois par trimestre.

Des salariés formés sur les questions de santé et sécurité au travail ont entrepris la mise à jour du document unique sur les 3 établissements, intégrant notamment les risques psycho-sociaux.

Les sociétés WILLIAM PITTERS et MONCIGALE comptent elles-aussi un CHSCT.

La société MONCIGALE a conclu un accord relatif au travail de nuit et un accord sur la pénibilité au travail est en cours de négociation.

Espagne

La société applique la réglementation applicable en matière de santé et sécurité au travail conformément à la loi de prévention des risques au travail. Un prestataire extérieur couvre les questions de sécurité, d'hygiène, ou encore de psychosociologie.

La société a créé un poste de responsable de prévention de risques au travail, un coordinateur et trois délégués.

L'évaluation des risques liés au travail est effectuée régulièrement sur chaque site.

Autres régions

L'ensemble des autres filiales respecte la réglementation en vigueur en matière de santé et sécurité au travail, veille à garantir la sécurité de ses employés et prévenir les risques liées à l'activité.

1.4.2 Accidents du travail et maladies professionnelles :

Nous vous indiquons ci-après le nombre d'accidents de travail sur l'exercice 2012.

Sociétés/ secteur géographique	Accidents du travail	Maladie professionnelle
POLOGNE	31	0
FRANCE		
- Marie Brizard	6	0
- Cognac Gautier	1	0
- William Pitters	1	0
- Moncigale	14	6

1.5 Formation

1.5.1 Politiques mise en œuvre en matière de formation :

L'ensemble des filiales du Groupe œuvre à la formation de ses salariés.

En Pologne, les salariés ont pu suivre principalement des formations en matière d'hygiène et de sécurité au travail, de management, ou encore des formations relatives aux techniques de vente ou aux techniques industrielles.

En France, les principaux axes de formation sont, outre les formations règlementaires, les risques psychosociaux, les langues étrangères, les techniques industrielles, les techniques commerciales et le marketing, la qualité et l'hygiène, les techniques financières, les ressources humaines, le management et le développement personnel.

Sociétés/ secteur géographique	Montant du plan de formation
FRANCE	
- Marie Brizard	110.330,01 €
- William Pitters	47.184 €
- Moncigale	68.931 €

En Espagne, la direction analyse les besoins et les propositions du personnel afin de planifier des formations, soit par des moyens internes soit par des moyens externes.

La documentation de contrôle et l'évaluation de la formation est reprise dans le système de qualité ISO 9001.

En Bulgarie, les principales formations délivrées aux salariés concernent la sécurité au travail, le système de qualité et les procédures d'exploitation.

1.5.2 Nombre total d'heures de formation :

Sociétés/ secteur géographique	Formation (en heures)
POLOGNE	1000
FRANCE	5347
- Marie Brizard	1428,5
- Cognac Gautier	665
- William Pitters	1015
- Moncigale	2238,50
ESPAGNE	408
BRESIL	32
LITUANIE	256

1.6 Egalité de traitement

Les sociétés filiales mettent en place une politique de lutte contre les discriminations tant concernant les discriminations en matière de sexe que de handicap.

1.6.1 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes:

En Pologne, les filiales polonaises respectent la réglementation sociale polonaise concernant le « traitement équitable dans l'emploi ».

En France, comme indiqué ci-avant, une négociation est en cours en vue de la conclusion d'un accord sur l'égalité professionnelle homme/femme au sein de MBRI.

Un accord a été signé en juillet 2012 sur WILLIAM PITTERS.

Un accord a été signé en janvier 2012 sur MONCIGALE.

En Espagne, la société respecte les principes d'égalité homme/femme, tant au niveau du recrutement qu'au niveau de la promotion interne. De même, une politique de conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale est mise en œuvre tant pour les hommes que pour les femmes.

En Lituanie, la société veille à garantir l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes et combat toute forme de discrimination.

1.6.2 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées :

Les filiales polonaises comptent 18 salariés handicapés.

Concernant les filiales françaises, un ESAT (établissement ou service d'aide par le travail) est présent sur le site de Fondaudège, ce qui représente une moyenne de 8 personnes handicapées.

La société COGNAC GAUTIER emploie 2 salariés handicapés et entretient des relations avec un CAT et un ESAT en vue d'aider à l'insertion des travailleurs handicapés

La société WILLIAM PITTERS fait appel à un ESAT pour l'achat de ses fournitures.

Sur MONCIGALE, une négociation est en cours en vue de la conclusion d'un accord sur l'emploi des travailleurs handicapés. De plus, la société fait appel à un ESAT pour l'entretien des espaces verts du site.

En Espagne, une personne handicapée a été embauchée. De même, en période d'accroissement d'activité, la société sous-traite à des travailleurs handicapés.

En Lituanie, la société facilite le travail des salariés handicapés en adaptant le cas échéant leurs conditions de travail.

1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

L'ensemble des filiales du Groupe respecte les conventions fondamentales de l'OIT concernant notamment la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants.

2) Informations environnementales

2.1 Politique générale en matière environnementale

2.1.1 *Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement :*

Pologne

Les filiales polonaises respectent les dispositions en vigueur concernant la protection de l'environnement.

La Société DESTYLARNIA SOBIESKI SA est contrôlée régulièrement par l'inspection de Poméranie de Protection de l'Environnement. Le dernier contrôle a eu lieu le 22.03.2012. Ces contrôles n'ont pas démontré d'infraction à la loi dans ce domaine.

En Pologne, les filiales acquittent des taxes spéciales relatives :

- à la mise sur le marché des produits utilisant des bouteilles, des boîtes, des couvercles,
- aux émissions du gaz atmosphériques provenant de la combustion de combustibles dans les voitures.

La Société POLMOS LANCUT possède actuellement toutes les décisions administratives et les contrats permettant :

- le captage d'eau souterraine de ses propres prises des eaux profondes,
- la zone de protection de la prise d'eau,
- le débit d'eau municipale (prise en cas de panne),
- l'évacuation des eaux usées aux égouts et à la station d'épuration municipale,
- l'évacuation des eaux pluviales et de drainage,
- l'activité économique dont résultent les déchets dangereux et autres non-dangereux.

France

Le Groupe MARIE BRIZARD s'est engagé depuis presque 20 ans dans une démarche d'amélioration continue de son système de management de la qualité. L'ensemble des forces des sites est mobilisé autour de la qualité des produits et des services.

Fort de cette logique d'amélioration continue, le Groupe MARIE BRIZARD a décidé en 2009 de s'inscrire dans une démarche de développement durable en conciliant lors de ses activités l'efficacité économique et la préservation de l'environnement. Une charte de Développement durable a ainsi été mise en en place.

Les usines du Groupe MARIE BRIZARD se doivent de respecter une réglementation environnementale stricte. En effet, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les usines du Groupe MARIE BRIZARD bénéficient d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, dont les dispositions sont vérifiées par la DREAL.

La société MONCIGALE a mis en place une « Actualité Environnementale » annuelle destinée au client qui le demande.

La partie environnement de la société MONCIGALE est assurée par le responsable Qualité du Site. Chaque année, un thème environnemental est défini et est inclus dans la politique Qualité du site communiquée à l'ensemble du personnel.

Autres

Au Brésil, l'organisme brésilien CETESB vérifie la conformité de l'exploitation à la réglementation environnementale en vigueur et accorde une licence de fonctionnement valable 2 ans.

En Lituanie, des salariés sont responsables des questions environnementales et établissent des comptes rendus relatifs aux actions menées en matière environnementales et à la conformité des sites d'exploitation.

2.1.2 Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement :

En France, une formation de sensibilisation a été dispensée à l'ensemble du personnel de production de MBRI en fin d'année 2009.

La société MONCIGALE a initié des actions d'informations afin de sensibiliser le personnel. Depuis 2009, annuellement, les salariés ont communication de la politique Qualité du site incluant un objectif en matière d'environnement et/ou de développement durable.

En Lituanie, les salariés responsables des questions environnementales sont régulièrement formés et assurent ensuite l'information et la formation de l'ensemble du personnel.

2.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions :

En France, la société COGNAC GAUTIER fait réaliser des audits par des entreprises extérieures en vue de prévenir les risques de pollutions.

La société WILLIAM PITTERS a sa propre station d'épuration.

Cette société a mis en rétention tous les locaux pouvant présenter un risque de pollution soit en exploitation, soit suite à un sinistre (incendie).

Un système d'obturation des réseaux est prévu en cas de sinistre.

La société WILLIAM PITTERS fait assurer régulièrement la maintenance, le contrôle et la vérification des installations d'air comprimé, de production d'eau chaude et de climatisation.

La société MONCIGALE est une entreprise classée ICPE. Des contrôles sont effectués de manière aléatoire par la DDPP (Direction Départementale pour le Protection des Populations) et une déclaration annuelle est réalisée. Le suivi et le traitement des différents rejets sont ainsi rigoureusement contrôlés.

2.1.4 Garanties pour risques en matière d'environnement :

En France, MBRI a contractée une assurance contamination pour le Groupe.

Les garanties de ce présent contrat sont étendues aux frais de nettoyage du sol ou de l'eau dans les situations de risques rendus nécessaires par suite de la libération, du rejet ou de la dispersion de substances résultant directement de dommages matériels assurés survenus en cours de contrat.

Au Brésil, notre filiale a souscrit une assurance contamination accidentelle.

2.2 Pollution et gestion des déchets

2.2.1 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement :

Pologne

La société DESTYLARNIA SOBIESKI SA n'émet pas de poussières ni de gaz dans l'atmosphère en quantités dépassant les standards d'émission.

Dans le domaine de l'eau et des infrastructures d'assainissement des eaux usées, la société possède une structure de récupération des eaux profondes servant à la fois sur le plan technologique que pour le système de sécurité incendie.

Elle évacue les eaux usées à la station d'épuration municipale, selon les stipulations du Contrat du 26-07-2012 conclu avec l'Entreprise "Star-Wik". Cette entreprise a un permis de production de déchets délivré par le Starosta Powiatowy de Starogard Gd. du 25-05-2012.

La société POLMOS KRAKOW a initié une politique d'amoindrissement de pollution de l'environnement par l'achat de nouvelles installations garantissant une bonne qualité et une consommation amoindrie d'énergie électrique, d'énergie thermique, d'eau, etc.

La Société SOBIESKI TRADE possède les permis nécessaires dans le domaine de l'environnement, lesquels obligent à transmettre les informations, les droits, à faire les mesurages et les analyses des conditions du travail et de l'impact sur la nature ambiante. Dans son activité, elle suit l'utilisation rationnelle des matières premières avec, en même temps, le niveau de déchets le plus bas, et la limitation de l'impact négatif sur l'environnement, la santé et la vie des gens.

France

Sur le site de Fondaudège, nous pouvons noter les mesures suivantes :

Concernant les rejets liquides, via un réseau de collecte interne l'ensemble des eaux de process et eaux pluviales sont rejetées dans le réseau public unitaire. Compte-tenu de la localisation du site celui-ci ne dispose pas d'installation de traitement des eaux. Ces rejets font l'objet d'une convention de déversement et sont soumis à l'arrêté préfectoral. Afin de se conformer à la réglementation une partie des eaux les plus chargées sont isolées et traitées à l'extérieur en STEP. Des analyses hebdomadaires sont réalisées et communiquées à la DREAL ainsi qu'à la Lyonnaise des eaux.

Le coefficient de pollution associé est suivi en indicateur mensuel.

Par ailleurs, le site dispose de deux tours aéro-réfrigérantes.

Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse des risques et des analyses des eaux sont réalisées régulièrement par un prestataire extérieur afin de confirmer l'absence de lésionnelle.

Enfin, il n'a pas été relevé de pollution PCB (polychlorobiphényles) écotoxiques et reprotoxiques sur le site de Fondaudège.

Au sein de MONCIGALE, afin de limiter les rejets dans l'eau, la société dispose depuis 2005 de sa propre station d'épuration qui permet de prendre en charge ses effluents avant de les diriger vers la station d'épuration communale qui les traitent à son tour.

Concernant les mesures dans l'air, MONCIGALE a réalisé en 2012 des prélèvements dans l'air. Ces derniers n'ont pas mis en évidence de traces de contaminant organohalogéné.

Egalement, par son utilisation en gaz de ville, MONCIGALE rejette dans l'air des gaz à effets de serre de l'ordre de 1000,45 T de CO₂. Cette valeur relativement faible permet à MONCIGALE de ne pas être soumis à l'arrêté du 24/12/02.

Pour terminer, MONCIGALE recommande à ses fournisseurs de vins (par un cahier des charges ou au cours des visites de caves et/ou d'audits fournisseurs) la pratique d'une agriculture raisonnée afin de limiter les rejets dans les sols et les cours d'eau.

Espagne

La société respecte la réglementation environnementale en vigueur pour les résidus solides, liquides et gazeux.

Les éléments/moyens de base de la gestion environnementale sont les suivants :

- Présence d'une station d'épuration des eaux résiduelles et boues à Zizurkil
- Présence d'une station d'épuration des eaux résiduelles à Fuenmayor.
- Adhésion à Ecovidrio, organisme chargé du recyclage de verre (point vert).

Lituanie

La filiale lituanienne a réduit la capacité de la chaufferie et a fermé le département de rectification d'alcool éthylique et ainsi a réduit les émissions dans l'air.

Elle a minimisé l'émission de gaz à effet de serre dans son activité en construisant et lançant une centrale avec des bioréacteurs, laquelle utilise les déchets de production – drêches – pour la production de chaleur et d'électricité.

2.2.2 Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets :

Pologne

La Société POLMOS KRAKOW possède une décision de WIOŚ approuvant le programme d'économie des déchets, et tient un registre quantitatif et qualitatif des déchets produits.

De manière générale, les filiales polonaises s'attachent à trier leurs déchets et à transmettre les déchets destinés au recyclage à des entreprises spécialisées.

France

De nombreux déchets produits au sein du Groupe sont recyclables tels que le verre ou les cartons.

Des améliorations ont été recherchées au niveau :

- ✓ du tri des déchets
- ✓ du suivi des déchets
- ✓ de la mise en œuvre de filières de recyclage (proches et agréées) pour tous les volumes concernés.

Le traitement des déchets solides est confié à une entreprise extérieure :

- DIB (déchet industriel banal) : pour le stockage ou l'incinération
- DIS (déchet industriel spécial) : pour la destruction dans des centres et filières agréés.

Des filières de valorisation sont recherchées systématiquement afin de diminuer le volume des DIB et DIS.

MONCIGALE mène déjà depuis plusieurs années une politique de tri et de valorisation des déchets. Les déchets recyclés sont les cartons, papiers, ferrailles, verres, plastiques, préformes, bidons PEHD. Les déchets dangereux sont quant à eux traités par une société sous-traitante spécialisée (CHIMIREC).

Espagne

La société poursuit une politique de classification de résidus solides qui sont traités par le biais des entités gestionnaires autorisées.

Les résidus organiques engendrés dans la distillerie (semence d'anis, aubépines du pacharán, des écorces, etc.) sont recyclés pour obtenir du biogaz et les boues pour du compostage.

Les résidus liquides sont traités par la station d'épuration avant leur déversement à la rivière en accord avec les paramètres autorisés. D'autres liquides comme l'huile des machines sont gérés par une entité gestionnaire autorisée.

Les émissions de gaz de la société consistent principalement en de la vapeur d'eau et des fumées issues de la combustion de fuel employé pour la chaudière et sont minimales, et ne causent pas de perturbations ni au personnel de la société ni à l'environnement.

Autres

Au Brésil, la société participe au travers d'une association à une négociation nationale concernant une loi portant sur les résidus solides.

En Lituanie et en Ukraine, des contrats ont été conclus avec des sociétés de gestion des déchets.

2.2.3 Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité :

En Pologne, les filiales concernées ont initié des actions afin de diminuer le bruit excessif de certains postes de travail.

En France, les normes de nuisances sonores fixées par la DREAL sont respectées. Des bouchons d'oreille personnalisés ont été mis à disposition de l'ensemble des salariés de production.

En Lituanie, et plus précisément dans le département d'embouteillage, le bruit dépasse les seuils admissibles. En conséquence, le personnel est équipé de bouchons d'oreille.

2.3 Utilisation durable des ressources

2.3.1 Consommations d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales :

En France, des démarches de maîtrise et de réduction des consommations d'eau et d'énergie ont été étudiées.

La consommation d'eau des sites est surveillée et analysée afin d'éviter toute dérive.

Une attention est aussi portée sur le suivi des rejets d'eaux industrielles afin de limiter au maximum leur impact environnemental.

Un indicateur de suivi de la consommation en eau est analysé tous les mois. Des travaux d'amélioration des systèmes de nettoyage ont été mis en place pour diminuer les quantités d'eau liées aux nettoyages.

La société MONCIGALE possède un forage qui lui permet une relative autonomie en eau mais l'entreprise peut également utiliser de l'eau de ville.

En Lituanie, une partie de l'eau utilisée (pour Vilnius) est achetée chez un fournisseur local, l'autre partie (pour d'Obeliai) est récupérée par la société à partir d'une exploitation minière. Les mêmes principes s'appliquent au traitement des eaux usées : à Vilnius, l'eau est transférée pour purification chez le fournisseur local, et à d'Obeliai, l'eau est purifiée par dans des stations d'épuration.

2.3.2 Consommations de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation :

Sur les filiales françaises, les pertes alcool font l'objet d'un suivi mensuel. Tout est mis en œuvre pour limiter au maximum ces pertes alcool.

La matière première la plus largement utilisée à MONCIGALE est le vin. Les pertes annuelles sont proches de 1% ce qui assure une productivité maximale sans « gaspillage » des ressources. Le développement de conditionnement tel que le Bag-In-Box ou encore le Bag-Innov permet à MONCIGALE de réduire de façon significative son empreinte Carbone. MONCIGALE incite ses fournisseurs à se tourner vers l'Eco-conception notamment par la création du Bag-innov ou l'allègement de certaines matières sèches (préformes, bouteilles).

En Espagne, la société assure un suivi des pertes de fabrication/production avec l'utilisation des indicateurs mensuels qui sont inclus dans le système de qualité.

2.3.3 Consommations d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables:

Pologne

L'économie d'énergie électrique de la société DESTYLARNIA SOBIESKI se réduit au changement de vieux récepteurs d'énergie électrique (moteurs et autres propulsions) contre ceux de nouvelle génération, plus économiques, ainsi qu'à la commande automatique d'éclairage, en utilisant, par exemple, les interrupteurs de crépuscule. Sont aussi utilisés des convertisseurs de fréquence dans les systèmes de commande des propulsions des pompes, des compresseurs et des transporteurs technologiques.

La société POLMOS KRAKOW assure la surveillance de l'exploitation des installations énergétiques, de transport, etc., en visant l'amointrissement des frais d'énergie électrique, thermique, d'eau et de combustibles.

La Société POLMOS LANCUT s'approvisionne en énergie thermique depuis la centrale thermique municipale. L'unique source d'émission des gaz à effet de serre sont les gaz d'échappement des chariots à fourche et les voitures.

France

En France, un suivi de consommation annuelle est effectué sur le gaz et l'électricité afin de détecter toute éventuelle dérive. A ce jour, aucune démarche pour recourir aux énergies renouvelables n'a été entreprise.

Au sein de MONCIGALE, les consommations en énergie sont suivies mensuellement au travers d'un rapport de courbe de charge. Ce rapport présente, entre autre, les profils de charge du jour de la semaine le plus consommateur et celui du dimanche le plus consommateur (énergie essentiellement liée à la consommation des compresseurs).

Des actions ont été menées afin de réduire la consommation en énergie:

- en novembre 2009, la société a procédé au remplacement des 3 compresseurs, ce qui a permis de réduire de moitié la consommation en énergie.
- En février 2013, l'arrêt des compresseurs (jusque 12h le dimanche) et de la station de pompage du forage le week-end a encore permis une réduction d'environ 15% de la consommation énergétique le week-end.

Autres

En Espagne, la société dispose d'une batterie de condenseurs pour améliorer l'énergie réactive (cosinus fi).

En Lituanie, la société produit une partie de son électricité à partir de ressources renouvelables (drêche).

2.4 Changement climatique

2.4.1 Rejets de gaz à effet de serre :

Le Groupe MARIE BRIZARD a réalisé en 2011 un inventaire des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes des usines. Le but de ce bilan carbone était double :

- identifier les principales sources d'émission : 3 familles se détachent : alcool, sucre et bouteilles en verre ;
- envisager des réductions possibles à court, moyen et long terme.

2.4.2 Adaptation aux conséquences du changement climatique :

La société MONCIGALE a choisi de travailler avec le gaz de ville (CH₄), générant moins de rejet dans l'atmosphère en comparaison aux autres énergies tel que le pétrole ou le Charbon.

En Lituanie, la société a orienté sa stratégie sur à la prévention et l'appréhension des changements climatiques. C'est pourquoi elle suit la législation de la République de Lituanie et de l'Union européenne et en particulier les actes juridiques qui sont destinés à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

La société prend également des mesures afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans son activité, et c'est pour cette raison qu'elle a construit et lancé la centrale avec les bioréacteurs, où les déchets produits – drêches – sont utilisés pour la production de chaleur et d'électricité. Ce projet permet à la société de contribuer à la protection de l'environnement. Une partie de la chaleur, nécessaire pour la distillerie, sera produite dans la centrale sans utiliser tout autre type de combustible, qui, lors de sa combustion, émet du dioxyde de carbone.

2.5 Protection de la biodiversité

L'ensemble des filiales du Groupe œuvre en faveur de la biodiversité en sensibilisant ses salariés et ses partenaires à ces questions.

En France, la société MONCIGALE recommande à ses fournisseurs de vins (par un cahier des charges ou au cours des visites de caves et/ou audits fournisseur) la pratique d'une agriculture raisonnée afin de limiter les rejets dans les sols et les cours d'eau.

II - INFORMATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT DURABLE

1) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société et du Groupe

Avec un effectif de plus de 3.000 personnes, le Groupe a un impact sur l'économie régionale de chacun des sites.

En France, des études d'impact ont été menées sur chaque site de production.

2) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

En France, la société MBRI a conclu un partenariat avec un ESAT près de Bordeaux afin de sous-traiter certaines opérations de copacking.

MONCIGALE fait appel à une association d'insertion pour handicapées concernant l'entretien des espaces verts du site. Par ailleurs, la société engage régulièrement des jeunes en formation qualifiante issus des différents lycées à proximité du site. Enfin la société participe à la vie associative de la ville notamment par son adhésion à l'association de la Zone Artisanale de Matagot.

En Lituanie, la société est en relation avec des personnes ou organisations prônant l'intégration, tels que les établissements d'éducation, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs afin d'améliorer l'activité de la société.

3) Sous-traitance et fournisseurs

Les filiales du Groupe s'attachent à travailler avec des fournisseurs et des sous-traitants, qui observent les dispositions dans le domaine de la protection de l'environnement et qui respectent les contraintes environnementales.

En France, un questionnaire « développement durable » a été envoyé aux fournisseurs les plus importants dans le but d'établir une synthèse des pratiques de ceux-ci dans le domaine environnemental.

Des démarches d'éco-conception sont même initiées avec certains fournisseurs.

En Lituanie, la société prend en considération les politiques sociales et environnementales de ses fournisseurs ou sous-traitants avant de conclure un accord avec eux. Les sociétés ayant une réputation solide sur les questions sociales et environnementales sont prioritaires. De même, la société demande à ses fournisseurs que leurs produits respectent la législation concernant la protection de l'environnement.

4) Loyauté des pratiques

De manière générale, les sociétés du Groupe s'attachent à prendre des mesures en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Dans le domaine de sécurité des produits et des consommateurs, la Société POLMOS LANCUT effectue des contrôles et des tests en interne, et se sert de l'expérience des unités de recherche extérieures ayant les méthodes accréditées.

La Société a par ailleurs mis en place le Système de gestion de la qualité ISO 9001, et le Système de gestion de la sécurité de production alimentaire selon l'HACCP (Hazard Analysis And Critical Control Point) se basant sur les exigences de la Norme Danoise AS.3027E

En France, tous les sites de productions du groupe MARIE BRIZARD sont certifiés ISO 9001 et IFS.

Dans le cadre de l'analyse des dangers (HACCP), la société MBRI a identifié 3 CCP (Critical Control Point) qui sont :

- CCP1 : La filtration (danger corps étrangers) :
Action mise en place : surveillance de l'efficacité de la filtration par le suivi de la delta pression
- CCP2 : Le soufflage (danger corps étrangers).
Action mise en place : surveillance du fonctionnement de la souffleuse par le suivi de la pression d'air.
- CCP3 : La pasteurisation, dans le cas des sirops (danger microbiologique).
Action mise en place : Surveillance des barèmes de pasteurisation par le suivi de la température du produit.

Les CCP/PRPO permettent d'éliminer (ou de réduire) un danger. Ce sont des étapes primordiales dans le process qui sont surveillées selon des procédures strictes.

Le nombre de réclamations pour présence de corps étranger est suivi en indicateur mensuel.

La démarche HACCP est régulièrement évaluée au travers des audits de certification IFS et BRC.

En Espagne, le système de qualité inclut l'HACCP.

En Bulgarie, la filiale DOMAIN MENADA est certifiée BRC, ISO 22000, et ISO 9001.

Au Brésil, la société participe au sein d'une association à une campagne de promotion de la consommation responsable.

5) Autres mesures engagées en faveur des droits de l'Homme

Les sociétés du Groupe s'attachent à veiller aux respects des droits de l'Homme.

*

Pour le Conseil d'Administration



GROUPE BELVEDERE

**Comptes consolidés
31 décembre 2012**

Compte de résultat consolidé

Montants en K€ sauf mention contraire	Note	31 décembre 2012 12 mois	31 décembre 2011 12 mois	31 décembre 2010 12 mois
Chiffre d'affaires	5	894 935	910 617	860 734
Achats consommés		(381 889)	(388 494)	(388 518)
Charges externes ¹	6	(91 515)	(95 941)	(99 133)
Charges de personnel	7	(65 961)	(67 700)	(70 512)
Impôts et taxes		(349 864)	(349 194)	(299 361)
Dotations aux amortissements		(9 818)	(11 273)	(12 442)
Autres produits d'exploitation	8	9 226	11 073	12 596
Autres charges d'exploitation	8	(14 162)	(12 471)	(14 010)
Résultat opérationnel courant¹		(9 048)	(3 382)	(10 645)
Autres produits opérationnels	9	8 023	2 485	27 976
Autres charges opérationnelles ¹	9	(83 951)	(17 454)	(6 298)
Résultat opérationnel		(84 976)	(18 351)	11 033
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	10	438	257	28
Coût de l'endettement financier brut	10	(21 887)	(35 175)	(37 415)
Coût de l'endettement financier net		(21 449)	(34 917)	(37 387)
Autres produits financiers	10	8 294	9 871	10 008
Variation de la juste valeur des instruments dérivés (BSARs)	10			(26 104)
Autres charges financières	10	(11 406)	(11 340)	(16 208)
Résultat financier		(24 562)	(36 386)	(69 690)
Résultat avant impôt		(109 537)	(54 737)	(58 657)
Impôt sur les résultats	11	(9 231)	(86)	(1 219)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	16	211	(12)	(25)
Résultat net des activités poursuivies		(118 558)	(54 836)	(59 901)
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession	12			6 058
Résultat net		(118 558)	(54 836)	(53 843)
Part du groupe		(117 792)	(54 655)	(53 963)
dont résultat net des activités poursuivies		(117 792)	(54 655)	(60 021)
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession				6 058
Intérêts minoritaires		(766)	(181)	120
dont résultat net des activités poursuivies		(766)	(181)	120
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession				
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action (en €)		-39,31 €	-20,33 €	-28,86 €
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action dilué (en €)		-39,31 €	-20,33 €	-28,86 €
Résultat net part du groupe par action (en €)		-39,31 €	-20,33 €	-25,94 €
Résultat net part du groupe par action dilué (en €)		-39,31 €	-20,33 €	-25,94 €
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		2 996 118	2 688 484	2 080 016
Nombre moyen pondéré et dilué de titres en circulation		2 996 118	2 688 484	2 080 016

¹ Les honoraires liés aux procédures judiciaires, qui étaient auparavant présentés dans les charges externes, ont été reclassés en autres charges opérationnelles. Les périodes comparatives ont été retraitées en conséquence.

Résultat global

Montants en K€	31 décembre 2012 12 mois	31 décembre 2011 12 mois	31 décembre 2010 12 mois
Résultat net	(118 558)	(54 836)	(53 843)
Ecart de conversion	3 805	(6 651)	2 967
Autres éléments	(63)	5	11
Résultat global	(114 816)	(61 482)	(50 865)
Part du groupe	(114 437)	(60 573)	(51 094)
Intérêts minoritaires	(379)	(909)	229

Les montants du résultat global sont présentés nets d'impôt.

Aucun montant significatif n'a été recyclé en résultat sur la période.

Bilan consolidé

Montants en K€	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
ACTIF				
Goodwills	13	30 768	76 437	81 267
Immobilisations incorporelles	14	131 734	147 912	152 587
Immobilisations corporelles	15	79 475	84 637	93 748
Actifs financiers	16	9 002	74 525	56 155
Participations dans les entreprises associées	16	2 883	2 723	2 735
Créances d'impôt non courantes	11	27 723	25 157	23 172
Actifs d'impôts différés	11	4 373	11 006	10 133
Actifs non courants		285 957	422 397	419 798
Stocks et en-cours	17	89 600	81 024	85 866
Créances clients	18	135 228	159 039	149 926
Créances d'impôt ¹	11	74	95	220
Autres actifs courants	19	27 138	22 802	29 270
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	28 175	30 492	31 363
Actifs courants		280 214	293 453	296 645
Total de l'actif		566 172	715 850	716 443

Montants en K€	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
PASSIF				
Capital	21	6 811	6 398	6 265
Primes		138 000	127 048	123 531
Réserves consolidées		(320 571)	(268 431)	(260 296)
Réserves de conversion		(13 251)	(16 669)	(10 746)
Résultat consolidé		(117 792)	(54 655)	(53 963)
Capitaux propres (part du groupe)		(306 803)	(206 309)	(195 209)
Intérêts minoritaires		7 801	8 630	9 441
Capitaux propres totaux		(299 002)	(197 678)	(185 768)
Avantages au personnel	22	5 510	4 575	5 046
Autres provisions non courantes	23	9 654	27 917	27 494
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	24	3 375	3 894	9 365
Passifs d'impôts différés	11	40 880	47 422	49 707
Autres passifs non courants	26	3 170	13 541	36 843
Passifs non courants		62 589	97 349	128 455
Provisions courantes	23	12 082	3 399	3 733
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	24	540 198	568 073	536 182
Emprunts à court terme	24	23 818	40 753	47 816
Fournisseurs et autres crédateurs rattachés		110 551	90 309	90 911
Dettes d'impôt	11	20 757	20 711	20 225
Autres passifs courants	26	95 178	92 935	74 888
Passifs courants		802 585	816 180	773 755
Total du passif		566 172	715 850	716 443

¹ La créance de carry-back de Belvédère S.A. qui était auparavant présentée dans les actifs courants (sur la ligne *Créances d'impôt*) a été reclassée au 31 décembre 2012 dans les actifs non courants (sur la ligne *Créances d'impôts non courantes*). Il s'agit d'une correction d'erreur. Les périodes comparatives ont été retraitées en conséquence. Cf. Note 3.

Tableau des flux de trésorerie

Montants en K€	31 décembre 2012 12 mois	31 décembre 2011 12 mois	31 décembre 2010 12 mois
Résultat net total consolidé	(118 558)	(54 836)	(53 843)
Déduction du résultat des activités cédées ou en cours de cession			(6 058)
Résultat des activités poursuivies	(118 558)	(54 836)	(59 901)
Résultat des mises en équivalence	(211)	12	25
Amortissements et provisions	86 658	19 063	(11 925)
Profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	(383)	(44)	26 116
Effets de l'actualisation financière	(564)	(1 760)	9 625
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	(905)	759	2 820
Produits de dividendes		(15)	
Autres ajustements		864	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(33 963)	(35 956)	(33 240)
Charge (produit) d'impôt	9 232	86	1 219
Coût de l'endettement financier net	21 720	34 993	37 432
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(3 012)	(877)	5 411
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	21 029	16 135	9 908
Impôts payés	(2 783)	(3 316)	(3 643)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	15 234	11 942	11 675
Acquisition d'intérêts minoritaires	(225)		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 870)	(7 085)	(7 584)
Subventions reçues	526	1 169	1 198
Acquisition d'actifs financiers		(1 097)	(1 236)
Augmentation des prêts et avances consentis	(831)	(138)	(591)
Diminution des prêts et avances consentis	806	2 011	2 244
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 508	452	1 022
Cession d'actifs financiers		2 129	1 912
Autres flux d'investissement et de désinvestissement		(174)	
Dividendes reçus	51	15	50
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 035)	(2 718)	(2 985)
Augmentation de capital	1 648	13	40
Acquisition d'actions propres		(2 370)	(12 066)
Cession d'actions propres	2 366	23 717	16 747
Emission d'emprunts	1 016	1 853	521
Remboursement d'emprunts	(2 483)	(2 798)	(7 231)
Intérêts financiers nets versés	(2 592)	(3 835)	(4 380)
Dépôt en séquestre au titre de la 1ère échéance du Plan de Sauvegarde (FRN et OBSAR)		(19 062)	(21 344)
Variation nette des financements court terme	(17 291)	(5 434)	(278)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(17 336)	(7 916)	(27 991)
Incidence de la variation des taux de change	1 820	(2 177)	405
Flux de trésorerie générés par les activités cédées et produit de cession			37 965
Variation de la trésorerie	(2 317)	(871)	19 070
Trésorerie d'ouverture	30 492	31 363	8 967
Réintégration de la trésorerie des activités Marie Brizard hors Vins France et Distributeurs polonais au 31 décembre 2009 ¹			3 326
Trésorerie de clôture	28 175	30 492	31 363
Variation de la trésorerie	(2 317)	(870)	19 070

¹ La trésorerie au bilan 31 décembre 2009 n'inclut pas la trésorerie des activités Marie Brizard hors Vins France et Distributeurs polonais. La trésorerie au bilan 31 décembre 2010 inclut la trésorerie de ces activités.

Variation des capitaux propres

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Titres et BSARs auto-contrôlés	Total des capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
1er janvier 2010	5 020	99 090	(186 579)	(13 613)	(80 950)	(177 032)	9 212	(167 820)
Résultat 2010			(53 963)			(53 963)	120	(53 843)
Ecart de conversion				2 867		2 867	100	2 967
Autres éléments			2			2	9	11
Résultat global			(53 962)	2 867		(51 094)	229	(50 865)
Comptabilisation des BSARs en instruments dérivés passifs			(6 530)			(6 530)		(6 530)
Exercices de BSARs (en numéraire)	2	38				40		40
Exercices de BSARs (par remise de dette)	1 243	24 403	9 113			34 759		34 759
Titres et BSARs auto-contrôlés			(24 872)		29 520	4 648		4 648
Transactions avec les actionnaires	1 245	24 441	(22 289)		29 520	32 917		32 917
31 décembre 2010	6 265	123 531	(262 829)	(10 746)	(51 430)	(195 209)	9 441	(185 767)
Résultat 2011			(54 655)			(54 655)	(181)	(54 836)
Ecart de conversion				(5 923)		(5 923)	(728)	(6 651)
Autres éléments			5			5		5
Résultat global			(54 650)	(5 923)		(60 573)	(909)	(61 482)
Décomptabilisation des BSARs en instruments dérivés passifs			23 521			23 521		23 521
Exercices de BSARs (en numéraire)	1	13				14		14
Exercices de BSARs (par remise de dette)	133	3 504				3 637		3 637
Titres et BSARs auto-contrôlés			(17 365)		39 707	22 342		22 342
Opérations avec les intérêts minoritaires			(41)			(41)	98	57
Transactions avec les actionnaires	133	3 517	6 115		39 707	49 473	98	49 571
31 décembre 2011	6 398	127 048	(311 364)	(16 669)	(11 722)	(206 309)	8 630	(197 678)
Résultat 2012			(117 792)			(117 792)	(766)	(118 558)
Ecart de conversion				3 418		3 418	387	3 805
Autres éléments			(63)			(63)		(63)
Résultat global			(117 855)	3 418		(114 437)	(379)	(114 816)
Exercices de BSARs (en numéraire)	60	1 588				1 648		1 648
Exercices de BSARs (par remise de dette)	353	9 364				9 717		9 717
Titres et BSARs auto-contrôlés			1 374		985	2 359		2 359
Opérations avec les intérêts minoritaires			218			218	(450)	(232)
Transactions avec les actionnaires	413	10 952	1 592		985	13 943	(450)	13 493
31 décembre 2012	6 811	138 000	(427 627)	(13 251)	(10 737)	(306 803)	7 801	(299 002)

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES

Préliminaire.....	105
1. Evénements significatifs.....	105
2. Evénements postérieurs à la clôture	115
3. Règles et méthodes comptables.....	115
4. Périmètre de consolidation	125
5. Chiffres d'affaires	126
6. Charges externes	127
7. Charges de personnel.....	127
8. Autres produits et charges d'exploitation.....	128
9. Autres produits et charges opérationnels.....	128
10. Résultat financier.....	130
11. Impôt sur les résultats.....	131
12. Activités cédées ou en cours de cession	133
13. Goodwills	134
14. Immobilisations incorporelles	138
15. Immobilisations corporelles	141
16. Actifs financiers	143
17. Stocks	147
18. Clients et comptes rattachés	147
19. Autres actifs courants	148
20. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	149
21. Composition du capital social et instruments dilutifs.....	149
22. Avantages au personnel.....	150
23. Provisions	152
24. Dettes financières	155
25. Instruments financiers et facteurs de risques financiers	159
26. Autres passifs	164
27. Information sectorielle	165
28. Actifs donnés en garantie et engagements hors-bilan.....	169
29. Litiges et passifs éventuels	170
30. Parties liées.....	172

Préliminaire

Belvédère est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise notamment aux dispositions du Code de commerce. L'action Belvédère est cotée sur les bourses de Paris et de Varsovie. Le groupe Belvédère exerce son activité dans le secteur des Vins et Spiritueux.

La société mère Belvédère S.A., 7 de ses principales filiales ainsi que sa sous-filiale Moncigale sont placées en Procédure de redressement judiciaire.

La société a son siège social au 7 quai de la Paix à Beaucaire (30300).

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 20 mars 2013.

1. Evénements significatifs

Redressement judiciaire et Propositions d'Apurement du Passif

Rappel de l'historique

En mai 2006, la société Belvédère S.A. a souscrit un emprunt par émission de Floating Rate Notes (FRN) pour un montant nominal de 375 millions d'euros. Dans le cadre de l'émission de cet emprunt, Belvédère et certaines de ses filiales (Sobieski Sp z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Destylarnia Sobieski S.A., Destylarnia Polmos Krakowie S.A., Fabryka Wodek Polmos Lancut et Marie Brizard et Roger International) ont conclu un acte d'adhésion par lequel ces sociétés sont devenues solidairement responsables des engagements de chacune d'elles à hauteur d'une somme maximum de 375 millions d'euros et de 92,7 millions d'euros pour Marie Brizard et Roger International.

Au 31 décembre 2007, la société Belvédère S.A. n'avait pas été en mesure de respecter ses engagements restrictifs en matière de rachat d'actions, engagements auxquels elle avait souscrit dans le cadre du contrat d'émission des obligations FRN.

Face à la volonté affichée de certains porteurs de FRN d'obtenir un remboursement anticipé et afin de sauvegarder les intérêts de la société, les dirigeants ont décidé de demander le placement de la société Belvédère S.A. et ses filiales garantes sous Procédure de Sauvegarde. Pour mémoire, le financement de FRN a été octroyé en contrepartie de nantissements et de garanties octroyés par Belvédère S.A. mais aussi par ses principales filiales.

Le 16 juillet 2008, le Tribunal de Commerce de Beaune a ouvert une Procédure de Sauvegarde régie par l'article L.620-1 du Code de Commerce sur la société Belvédère S.A. et les sept filiales garantes pour une durée de 6 mois renouvelable.

La période d'observation a été renouvelée deux fois, le 21 janvier puis le 16 juillet 2009.

Cette procédure avait pour but de permettre la restructuration de la dette dans les meilleures conditions possibles, tout en permettant la conduite et la marche courante des affaires.

Elle concernait Belvédère S.A. et 7 de ses filiales dont une est située en France (Marie Brizard & Roger International) et six en Pologne (Sobieski Sp. z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Domain Menada Sp. z.o.o., Destylarnia Sobieski SA, Destylarnia Polmos Krakowie SA, et Fabrika Wodek Polmos Lancut).

Le 10 novembre 2009, la société Belvédère S.A. et les 7 filiales qui bénéficiaient de la Procédure de Sauvegarde sont sorties de la période d'observation à la suite de l'homologation par le Tribunal de commerce de Dijon du Plan de Sauvegarde.

Paiement de la 1^{ère} échéance du Plan de Sauvegarde

Le paiement de la première échéance du Plan de Sauvegarde, en date du 10 novembre 2010, a été financé en premier lieu par les revenus de la cession des actifs de Florida Distillers (USA) pour 48 millions de dollars et par la trésorerie reçue des principales sociétés du Groupe.

Le 10 novembre 2010, le Groupe a versé aux Commissaires à l'exécution du Plan la somme de 22 722 K€ (montant hors versements intragroupe).

Le montant versé au titre de la dette FRN au 10 novembre 2010 s'élevait à 18 049 K€. Belvédère a considéré que, conformément à la décision de la Cour d'appel du 21 septembre 2010 sur la recevabilité des créances, les intérêts sur le principal couraient jusqu'au 15 mai 2013 et que l'ensemble du passif (principal et intérêts jusqu'en 2013) était amorti sur les 10 ans du Plan de Sauvegarde, au rythme progressif prévu par celui-ci.

Néanmoins, compte tenu de la divergence d'interprétation de l'arrêt du 21 septembre 2010 avec les Commissaires à l'exécution du Plan, Belvédère S.A. a versé un complément de 15 076 K€ en janvier 2011. En outre, le 15 février 2011, le Groupe a versé un montant supplémentaire de 3 986 K€ également au titre de la première échéance FRN, correspondant à la différence entre la somme déjà consignée et le montant demandé par Bank of New York Mellon, *Trustee* des porteurs de la dette FRN, portant ainsi l'échéance FRN totale à 37 111 K€. La demande de cette somme supplémentaire, qui résultait du calcul d'intérêts de retard sur le principal de la dette FRN (375 000 K€), était cependant contestée par le Groupe. La position du Groupe Belvédère étant que dans la mesure où le Plan de Sauvegarde homologué par le Tribunal imposait un remboursement étalé et progressif du principal de la dette FRN, ce principal ne pouvait être exigible et donc ne pouvait porter intérêts de retard et que de surcroît le paiement de ces intérêts ne figurait pas dans les engagements pris au travers du Plan de Sauvegarde homologué par le Tribunal.

Montants en K€	Montant versé au 10 novembre 2010	Compléments versés au titre de la dette FRN en janvier et février 2011	Montant versé au titre de la 1 ^{ère} échéance du Plan
Dette FRN (versement consigné)	18 049	19 062	37 111
Dette OBSAR (versement consigné)	3 295		3 295
Sous-total des sommes consignées	21 344	19 062	40 406
Autres créanciers hors groupe	1 378		1 378
Totaux	22 722	19 062	41 784

Les montants versés aux Commissaires à l'exécution du Plan au titre de l'emprunt FRN et de l'emprunt OBSAR (subordonné à l'emprunt FRN), soit 40 406 K€, ont été consignés sur un compte séquestre dans l'attente d'une décision de justice statuant sur l'attribution de cette somme.

En effet, à la date à laquelle le versement du 1^{er} dividende (1^{ère} échéance) a été effectué, les créances FRN n'étaient pas définitivement admises. Pour rappel, le Groupe avait fait appel de la décision du Juge Commissaire qui admettait la créance FRN déclarée par le *Trustee*, Bank of New York Mellon, et les agents des sûretés, Raiffeisen et Natexis, au passif de la société Belvédère S.A. et de ses filiales garantes. Dans son arrêt du 21 septembre 2010, la Cour d'appel de Dijon a admis la créance FRN du *Trustee*, Bank of New York Mellon, à titre privilégié et à échoir, pour 375 millions d'euros outre intérêts et intérêts de retard. Belvédère et ses filiales avaient formé un pourvoi en cassation à l'encontre de ces arrêts. La Cour de cassation, dans son arrêt daté du 13 septembre 2011, a rejeté les pourvois formés par la société.

Au bilan consolidé, le montant versé en compte séquestre au titre de l'emprunt FRN et de l'emprunt OBSAR est comptabilisé dans les actifs financiers non courants.

Détail du compte séquestre :

Montants en K€	FRN	OBSAR	Mandataires représentants des créanciers	Total
Dividende versé consigné (Plan de Sauvegarde)	37 111	3 295		40 406
Intérêts	186	35		221
Retenue Mandataires représentants des créanciers	(618)		618	
Prélèvement Mandataires représentants des créanciers			(274)	(274)
Libération dividende FRN le 17 août 2012	(36 678)			(36 678)
Compte séquestre au 31 décembre 2012		3 330	344	3 675

Le 17 août 2012, la somme de 36 678 K€, correspondant à la part du 1^{er} dividende du Plan de Sauvegarde revenant aux créanciers FRN - déduction faite de la retenue des honoraires des Mandataires représentant des créanciers, ont été libérés du compte séquestre et versés au *Trustee*, Bank of New York Mellon. Cette opération a été réalisée conformément aux termes d'un Protocole transactionnel conclu entre Belvédère S.A. et les principaux créanciers FRN (le *Steering Committee*) (voir paragraphe plus bas).

Résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. et ouverture d'une Procédure de Redressement judiciaire

Le Tribunal de commerce de Dijon a prononcé, dans un jugement du 4 avril 2011, la résolution du Plan de Sauvegarde de la société Belvédère S.A. Cette décision a été confirmée par l'arrêt de la Cour d'appel de Dijon du 7 juin 2011. La conséquence principale de la résolution du Plan de Sauvegarde est l'arrêt de l'étalement des passifs concernés par le Plan de Sauvegarde, ces derniers retrouvant ainsi leurs échéances initiales, c'est-à-dire avant l'entrée de Belvédère S.A. en Procédure de Sauvegarde. La Procédure de Sauvegarde concernant les 7 filiales garantes se poursuit.

Par un jugement en date du 16 juin 2011, le Tribunal de Commerce de Nîmes a prononcé l'ouverture d'une Procédure de Sauvegarde au bénéfice de la SAS Moncigale (sous-filiale de Belvédère S.A.).

Dans son jugement du 1^{er} juillet 2011, le Tribunal de commerce de Nîmes a constaté la confusion des patrimoines entre la société SAS Moncigale et la société Belvédère S.A. et ouvert une Procédure de Sauvegarde « par extension de celle déjà ouverte à l'égard de la SAS Moncigale, ..., à l'égard de la SA Belvédère. »

Dans sa décision du 20 septembre 2011, le Tribunal de commerce de Nîmes a converti la Procédure de Sauvegarde sous laquelle étaient placées la société Belvédère S.A. et sa sous-filiale Moncigale en Procédure de Redressement judiciaire, le Tribunal ayant constaté l'état de cessation des paiements des deux sociétés depuis le 14 juin 2011. Une période d'observation, initialement ouverte jusqu'au 16 décembre 2011, a été renouvelée jusqu'au 16 juin 2012, autorisant la poursuite d'activité jusqu'à cette date. Le Tribunal a confié à un Administrateur judiciaire une mission d'assistance auprès des sociétés dans toutes les opérations concernant la gestion.

En date du 11 juillet 2011, le Ministère Public a interjeté appel de la décision du Tribunal de commerce de Nîmes du 1^{er} juillet 2011.

Dans son arrêt du 8 mars 2012, la Cour d'appel de Nîmes a reçu l'appel interjeté par le Ministère Public et annulé le jugement d'extension de la Procédure de Sauvegarde à Belvedere S.A. ainsi que celui de sa conversion en Procédure de Redressement judiciaire. Le Redressement judiciaire a en revanche été maintenu en ce qui concerne la société Moncigale.

Le 20 mars 2012, une Procédure de Redressement judiciaire au bénéfice de Belvédère S.A. a été ouverte par le Tribunal de commerce de Dijon qui a désigné Me Frédéric Abitbol en qualité d'Administrateur judiciaire avec mission d'assister les dirigeants et fixé une première période d'observation à 6 mois. Dans son jugement du 17 septembre 2012, le Tribunal de commerce de Dijon a renouvelé la période d'observation jusqu'au 20 mars 2013.

Par un jugement en date du 19 mars 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé le plan de redressement de la Société, tel qu'il lui a été présenté par l'Administrateur Judiciaire le 11 mars 2013. Le

Tribunal de Commerce de Dijon a souligné dans son jugement que le plan ainsi approuvé est de nature à assurer la pérennité de l'activité.

Résolution des Plans de Sauvegarde et ouverture de Procédures de Redressement judiciaire à l'égard des filiales garantes

Le 8 août 2011, Bank of New York Mellon a adressé une mise en demeure de payer aux filiales garantes, dans le cadre du contrat d'émission des obligations FRN.

Le 23 août 2011, Bank of New York Mellon a formulé auprès du Tribunal de commerce de Dijon une requête aux fins de (i) constater l'état de cessation de paiement des filiales garantes au contrat FRN (ii) en conséquence ordonner la résolution des Plans de Sauvegarde pour chacune des filiales garantes et (iii) prononcer l'ouverture d'une procédure de Redressement judiciaire à leur encontre. Cette requête a été examinée par le Tribunal de commerce de Dijon au cours des audiences du 26 mars 2012 et du 11 juin 2012.

Dans son jugement du 3 juillet 2012 (événement postérieur à la clôture), le Tribunal de commerce de Dijon a prononcé la résolution des Plans de Sauvegarde des 7 filiales garantes et a ouvert une Procédure de Redressement judiciaire à l'égard de ces mêmes 7 filiales, pour rappel : Marie Brizard & Roger International, Sobieski Sp. z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Domain Menada Sp. z.o.o., Destylernia Sobieski SA, Destylernia Polmos Krakowie SA, et Fabrika Wodek Polmos Lancut. Une période d'observation a été ouverte pour une durée de 6 mois, expirant le 3 janvier 2013, et renouvelée pour une durée supplémentaire de 6 mois, expirant le 3 juillet 2013, par décision du Tribunal de commerce de Dijon en date du 17 décembre 2012.

A l'issue d'une audience qui s'est déroulée le 11 mars 2013, le Tribunal de commerce de Dijon a annoncé qu'il se prononcera sur les plans des filiales garantes le 9 avril 2013.

Estimation du passif gelé des sociétés en Redressement judiciaire

L'information ci-dessous est présentée à titre indicatif. Elle ne constitue pas un état des passifs définitivement admis, dans la mesure où les travaux des Mandataires représentants des créanciers sont en cours.

Montants en K€	Belvedere S.A.	Moncigale	Marie Brizard	Sobieski Sp. z.o.o.	Destylernia Sobieski	Polmos Lancut	Polmos Krakow	Sobieski Trade	Domain Menada Pologne	Elimination intragroupe entre sociétés en RJ	Passifs gelés des sociétés en RJ	Elimination intragroupe avec les autres sociétés du Groupe	Passifs gelés hors-groupe des sociétés en RJ
	RJ ouvert le 20 mars 2012	RJ ouvert le 16 juin 2011	RJ ouvert le 3 juillet 2012										
Dette FRN	441 288										441 288		441 288
Dette OBSAR	90 102										90 102		90 102
Dette fiscale et sociale	20 622	2 077	4 486	39	18 813	2 992	108	1 416	4		50 557		50 557
Etablissements de crédit	4 798		12	1 303							6 113		6 113
Fournisseurs hors groupe	25 136	1 148	12 297	8 467	8 720	791	29	260	1 241		58 089		58 089
Passifs hors-groupe	581 946	3 225	16 795	9 809	27 533	3 783	137	1 676	1 245		646 149		646 149
Dette financière intragroupe	1 392	11 913	110 774	25 639						(148 326)	1 392	(1 392)	
Comptes courants intragroupe	140 483		40 101						3 361	(142 696)	41 249	(41 249)	
Fournisseurs intragroupe	3 061	335	15 557	52 129	3 289	482	107	533	2 075	(61 781)	15 787	(15 787)	
Passifs groupe	144 936	12 248	166 432	77 768	3 289	482	107	533	5 436	(352 803)	58 428	(58 428)	
Total	726 882	15 473	183 227	87 577	30 822	4 265	244	2 209	6 681	(352 803)	704 577	(58 428)	646 149

Protocole transactionnel

Un Protocole transactionnel a été conclu entre Belvédère S.A. et les principaux créanciers FRN et autorisé par l'ordonnance du Juge Commissaire du 3 août 2012. Les principaux termes du Protocole sont :

- Libération au profit du *Trustee*, Bank of New York Mellon, des sommes consignées au titre de la part destinée aux créanciers FRN du 1^{er} dividende du Plan de Sauvegarde de Belvedere S.A.
- Autorisation donnée à Belvédère S.A. de céder un actif et d'utiliser le produit de cession de cet actif pour financer ses besoins et ceux du Groupe pendant sa période d'observation
- Engagements réciproques d'abandonner l'ensemble des actions judiciaires en cours et de ne pas en intenter de nouvelles.

Propositions d'Apurement du Passif de Belvédère S.A. / Term sheet

Le 20 août 2012, à l'issue des négociations menées avec le *Steering Committee* FRN, des Propositions d'Apurement du Passif ont été préparées par l'Administrateur judiciaire de Belvédère S.A. et cette dernière, et adressées aux différents créanciers.

Les Propositions d'Apurement du Passif et l'accord en découlant avec le *Steering Committee* FRN ont été autorisés par le Juge commissaire le 10 septembre 2012. Les principaux termes de l'accord avec le *Steering Committee* FRN, Belvédère S.A., les filiales garantes et l'Administrateur judiciaire ont été formalisés dans un *Term sheet* signé le 18 septembre 2012.

Les Propositions d'Apurement du Passif ont été approuvées par les comités de créanciers les 18 septembre 2012 et par l'assemblée générale unique des obligataires le 19 septembre 2012. Certains créanciers obligataires OBSAR ont formé un recours contre la décision approuvée à la majorité requise par l'assemblée générale unique des obligataires.

Il est prévu qu'au plus tard le 20 mars 2013, un Plan de continuation basé sur les Propositions d'Apurement du Passif soit soumis à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire de Belvédère et à l'approbation du Tribunal de commerce de Dijon.

Les Propositions d'Apurement du Passif s'articulent principalement autour d'un programme de cession d'actifs qui – en fonction du montant des produits nets de cession obtenus – sera complété ou entièrement remplacé par une conversion du passif en capital. Concernant le calendrier des cessions d'actifs, le délai pour la remise d'offres fermes des candidats-repreneurs a été fixé au 14 décembre 2012 par l'Administrateur judiciaire.

En résumé, les opérations contenues dans les Propositions d'Apurement du Passif prévoient :

- Pour les créanciers obligataires FRN :

- Scénario de cession :

Si la valeur cible des produits nets de cession (incluant les 36 678 K€ correspondant à la part du 1^{er} dividende du Plan de Sauvegarde revenant aux créanciers FRN, libérés du compte séquestre et versés le 17 août 2012) atteint 310 000 K€ : remboursement de 310 000 K€ et conversion du solde de la créance en capital, à hauteur de 55% du capital de Belvédère S.A. ;

Si la valeur cible des produits nets de cession (incluant les 36 678 K€ versés le 17 août 2012) est comprise entre 310 000 K€ et le montant total de la créance FRN : remboursement à hauteur du produit obtenu et conversion du solde de la créance en capital en calculant la part de capital attribuée par interpolation linéaire entre 55% et 0% ;

Si la valeur cible des produits nets de cession (incluant les 36 678 K€ versés le 17 août 2012) est comprise entre 275 000 K€ et 310 000 K€ : si les créanciers FRN le décident, remboursement du produit obtenu et conversion du solde de la créance en capital en calculant la part de capital attribuée par interpolation linéaire entre 74% et 55% ;

- Scénario de conversion :

Conversion de la totalité de la créance FRN en capital, à hauteur de 87% du capital de Belvédère S.A.

- Pour les créanciers obligataires OBSAR :

A la date d'échéance de l'emprunt OBSAR (11 avril 2014) : remise aux créanciers OBSAR de bons de souscription, exerçables sur une période de 2 ans et ouvrant droit à 10% du capital. Le prix de souscription sera fonction du prix de souscription des créanciers FRN et donc du scénario retenu (scénario de cession ou scénario de conversion).

- Pour les Autres créanciers (établissements de crédit, créances fiscales et sociales, fournisseurs) :

Au choix, sur décision des Autres créanciers :

- remboursement d'un tiers de la créance pour solde de tout compte, le mois suivant la date d'arrêt du Plan par le Tribunal de commerce, ou
- remboursement de 100% de la créance étalé sur 7 ans (en 7 annuités égales).

Le 18 septembre 2012, le comité des Autres créanciers a opté pour le remboursement de 100% de leurs créances étalé sur 7 ans.

Il est également prévu la remise aux actionnaires actuels de bons de souscription ouvrant droit à 10% du capital de Belvédère S.A.

Les Propositions d'Apurement du Passif sont disponibles sur le site de la société : www.belvedere.fr

Dans le cadre de cette restructuration, Belvédère s'est engagée à prendre à sa charge les frais et dépenses (principalement constitués d'honoraires de conseils juridiques) engagés par les porteurs FRN du *Steering Committee* et relatifs aux procédures ouvertes depuis juillet 2008. Les informations relatives à ces frais et dépenses reçues par Belvédère ne permettent pas, à la date de clôture des comptes, de déterminer de manière exacte le montant de cet engagement. Sur la base des éléments communiqués à la société, une provision pour charge a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2012 pour 8 917 K€.

Programme de cession d'actifs et bilan des offres reçues

Aux termes des Propositions d'Apurement de Passif, la cession d'actifs du Groupe est envisagée. La date limite de remise des offres fermes de reprise des actifs du Groupe a été fixée par l'Administrateur Judiciaire au 14 décembre 2012.

Au 18 décembre 2012, une douzaine de projets, dont trois portant sur le périmètre « Vodka », et trois autres sur le périmètre « Marie Brizard », avaient été transmis à l'Administrateur Judiciaire. Les autres projets reçus portaient pour leur part sur des périmètres plus limités.

Le montant du produit des cessions, calculé sur la base des offres reçues, ne permettait pas de rembourser en numéraire l'intégralité des montants dus aux créanciers par Belvédère. Ces offres nécessitaient par ailleurs des précisions notamment quant à la levée des conditions qu'elles portent. La Société ainsi que les organes de la procédure ont indiqué au marché qu'ils allaient se rapprocher des candidats à la reprise afin d'obtenir les précisions nécessaires, lever les conditions suspensives et le cas échéant obtenir une amélioration de leurs offres.

En l'état des offres, ni la Société ni les organes de la procédure n'étaient en mesure, le 18 décembre 2012, d'indiquer quel scénario (conversion ou cession) serait mis en œuvre.

Un communiqué de presse publié par la Société le 5 février 2013 a informé le marché que seules sept des offres remises dans le cadre du processus de cession d'actifs avaient été confirmées, portant sur le périmètre « Marie Brizard » ou sur des périmètres limités, et que la seule offre permettant d'espérer atteindre un paiement de 310 millions d'euros aux titulaires de FRN n'avait pas été maintenue. Ainsi, les offres indicatives ne permettaient pas de proposer un remboursement des créanciers de la Société dans les termes approuvés par les comités des créanciers et l'assemblée unique des obligataires. Par conséquent, le communiqué indiquait que seul le scénario de conversion pourrait être mis en œuvre.

Conclusion d'un protocole transactionnel avec les OBSAR

Une transaction a été conclue le 4 février 2013, après autorisation conférée par ordonnance du juge-commissaire en date du 1^{er} février 2013, avec l'Association de Défense des Obligataires, le représentant de la masse des titulaires d'obligations A, obligataires subordonnés, et une majorité des titulaires de FRN. Aux termes de ce protocole (le « **Protocole Transactionnel** »), il a notamment été mis fin aux recours suivants :

- Le recours introduit le 9 novembre 2010 par le Créancier FRN à l'encontre notamment de la Société et du représentant de la masse des titulaires d'obligations A, aux fins de voir constater la subordination des obligations A aux FRN et ordonner le paiement de la fraction du

dividende du Plan de Sauvegarde, séquestrée auprès des commissaires à l'exécution du Plan de Sauvegarde, entre les mains du Trustee.

Aux termes du Plan de Sauvegarde, il était convenu de rembourser les créanciers selon un échéancier qui prévoyait que lors de la première échéance annuelle, une fraction du dividende du Plan de Sauvegarde devait être allouée au remboursement des FRN et une autre fraction devait être allouée au remboursement des obligations A. Cette répartition était toutefois contestée par le Créancier FRN. Par conséquent et en vue de mettre fin à cette contestation, les parties ont convenu aux termes du Protocole Transactionnel de répartir la fraction du dividende du Plan de Sauvegarde séquestré à hauteur d'un million d'euros entre les mains du représentant de la masse des titulaires d'obligations A, le solde devant être versé entre les mains du Créancier FRN après déduction des honoraires et frais engagés par les séquestres.

- La contestation, introduite le 28 septembre 2012, par certains porteurs d'obligations A devant le Tribunal de commerce de Dijon à l'encontre de la décision de l'assemblée générale unique des obligataires de Belvédère, au sens de l'article L. 626-32 du Code de commerce, approuvant les Propositions d'Apurement du Passif ; et
- La contestation, introduite le 1^{er} octobre 2012 par l'Association de Défense des Obligataires, à l'encontre de la décision de l'assemblée générale unique des obligataires de Belvédère, au sens de l'article L. 626-32 du Code de commerce, approuvant les Propositions d'Apurement du Passif.

Dans ce cadre, il a été convenu, en contrepartie des engagements de renonciation, rappelés ci-dessus, pris par les porteurs d'obligations A et l'Association de Défense des Obligataires, et afin de sécuriser l'apurement total et définitif des quelques 90,1 millions d'euros de Dette OBSAR, que les actions de Belvédère détenues par sa sous-filiale SVI (représentant environ de 1,08% du capital post-restructuration) soient cédées, pour un (1) euro par obligataire, aux porteurs d'obligations signataires du Protocole Transactionnel et aux porteurs d'obligations ayant ensuite adhéré au Protocole Transactionnel (après déduction de 15% des actions transférées, attribuées à Europe Offering en rémunération des services et conseils financiers rendus aux obligataires subordonnés), sous conditions résolutoires de l'approbation de la restructuration de la dette financière par l'assemblée générale extraordinaire de la Société, et de l'approbation du plan de continuation reprenant les Propositions d'Apurement du Passif par le Tribunal de commerce de Dijon. Dans cet intervalle, les actions ont été transférées, le 4 février 2013, à un fiduciaire dans le cadre d'un contrat de fiducie. Dès la constatation de l'absence de réalisation des conditions résolutoires stipulées aux termes du Protocole Transactionnel, le fiduciaire devra répartir lesdites actions entre les obligataires visés ci-avant.

Enfin, aux termes du Protocole Transactionnel, la Société s'est engagée à solliciter une modification du plan de continuation, après son adoption par le Tribunal de commerce de Dijon et sous réserve de cette adoption, afin d'avancer la date de remise des BSA OS (tels que définis dans les Propositions d'Apurement du Passif reproduites ci-après) aux Obligataires Subordonnés.

Conclusion d'un protocole avec Angostura Holdings Limited

Le 4 février 2013, la Société et Angostura Holdings Limited, l'un de ses actionnaires détenant 4,4% du capital de la Société, ont conclu un accord, dont la signature a été autorisée par ordonnance du juge-commissaire en date du 19 février 2013.

La Société détient, depuis 2006, une créance à l'encontre de l'établissement bancaire Clico Investment Bank Limited, alors partie du groupe CL Financial. Cette banque est en procédure de liquidation depuis le début du premier semestre 2012, ce qui rend le remboursement de cette créance extrêmement incertain, et a justifié la constitution d'une provision à hauteur de 100% de la créance dans les comptes de la Société.

En garantie de cette créance détenue par la Société sur la banque Clico Investment Bank Limited, un nantissement des actions de Belvédère détenues par la société Angostura Holdings Limited, société appartenant également au groupe CL Financial, a été constitué au profit de Belvédère. A ce jour, néanmoins, Angostura Holdings Limited n'a plus aucun lien capitalistique avec Clico Investment Bank Limited.

En outre, un certain nombre d'actions en justice ont été initiées entre le groupe CL Financial et la Société.

L'accord conclu avec Angostura Holdings Limited le 6 février 2013 prévoit le désistement réciproque des instances opposant ou pouvant opposer le groupe CL Financial à Belvédère, si le plan de continuation est adopté, en contrepartie d'une facilitation de la cession des actions Belvédère détenues par Angostura Holdings Limited. Cet engagement entrainera en pratique une mainlevée du nantissement grevant les actions Belvédère détenues par Angostura Holdings Limited, étant précisé que la Société n'a consenti aucun abandon de sa créance à l'encontre de la banque Clico Investment Bank Limited.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société

Les décisions d'actionnaires nécessaires à la mise en œuvre des Propositions d'Apurement du Passif ont été soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, réunie sur seconde convocation, à titre extraordinaire le 28 février 2013, l'assemblée générale réunie sur première convocation le 12 février 2013 n'ayant pu valablement délibérer faute de réunir le quorum requis. L'assemblée générale des actionnaires de la Société a adopté les décisions nécessaires à la mise en œuvre des Propositions d'Apurement du Passif.

Par acte d'huissier délivré le 7 mars 2013, la société Guibert & Associés a engagé, devant le Tribunal de commerce de Dijon, contre la Société et son Administrateur Judiciaire, une procédure en nullité des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013. La Société et son Administrateur Judiciaire ont indiqué, dans un communiqué en date du 13 mars 2013, qu'ils contestaient ces prétentions et feront valoir leurs arguments lors des débats. Une première audience est fixée le 28 mars 2013.

Présentation du plan de continuation devant le Tribunal de commerce de Dijon

L'audience durant laquelle la Société et son Administrateur Judiciaire devaient initialement soumettre le plan de continuation, basé sur les Propositions d'Apurement du Passif, à l'approbation du Tribunal de commerce de Dijon s'est déroulée le 15 février 2013. En raison du fait que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, convoquée le 12 février 2013 pour statuer sur ledit plan, n'avait pu valablement délibérer faute de réunir le quorum requis, l'audience a été reportée au 11 mars 2013.

A l'issue de l'audience qui s'est déroulée le 11 mars 2013, et lors de laquelle l'Administrateur Judiciaire a présenté le plan de continuation, le Tribunal de commerce de Dijon a annoncé son jugement pour le 20 mars 2013, concernant la Société, et le 9 avril pour ses filiales en redressement judiciaire.

Par un jugement en date du 19 mars 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé le plan de redressement de la Société, tel qu'il lui a été présenté par l'Administrateur Judiciaire le 11 mars 2013. Le Tribunal de Commerce de Dijon a souligné dans son jugement que le plan ainsi approuvé est de nature à assurer la pérennité de l'activité.

Par ailleurs, le Tribunal de Commerce de Dijon a également, dans un jugement du 19 mars 2013, approuvé la cession de marque de vodka Danzka, vendue principalement en duty free, une telle cession étant nécessaire pour sécuriser les prévisions de trésorerie du Groupe à court et moyen terme.

Filiales garantes

Les modalités des Procédures de Redressement judiciaire ouvertes le 3 juillet 2012 au bénéfice des 7 filiales garantes dans le cadre de l'emprunt FRN dépendent largement des conditions de réalisation de la restructuration de Belvédère S.A. L'emprunt FRN étant également le principal passif de ces filiales (en tant que co-débitrices de cet emprunt), la mise en œuvre de la restructuration proposée pour Belvédère S.A. apportera une solution aux Procédures en cours dans ces filiales.

Moncigale

La procédure de la société Moncigale est indépendante de celle de Belvédère S.A. et ses filiales garantes. La période d'observation de la société Moncigale en Redressement judiciaire a été prolongée jusqu'au 18 décembre 2012. Le 9 avril 2013, un Plan de redressement sera présenté par la société au Tribunal de commerce de Nîmes.

Conséquences dans les états financiers

- Continuité d'exploitation

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Les Propositions d'Apurement du Passif proposées par Belvédère S.A. et l'Administrateur judiciaire de la société, approuvées par l'ensemble des comités de créanciers les 18 et 19 septembre 2012 - dans le cadre de la Procédure de Redressement judiciaire, et quel que soit le scénario retenu, apportent une solution au règlement de la dette du Groupe et permettent d'assurer sa continuité d'exploitation.

Après restructuration de sa dette financière, Belvédère S.A. et ses filiales seront en mesure de générer des résultats d'exploitation et une capacité d'autofinancement leur permettant de faire face aux engagements souscrits dans le cadre des plans de redressement et de financer leur activité et leurs investissements.

Par acte d'huissier délivré le 7 mars 2013, la société Guibert & Associés a engagé, devant le Tribunal de commerce de Dijon, contre la Société et son Administrateur Judiciaire, une procédure en nullité des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013. La Société et son Administrateur Judiciaire ont indiqué, dans un communiqué en date du 13 mars 2013, qu'ils contestaient ces prétentions et feront valoir leurs arguments lors des débats. Une première audience est fixée le 28 mars 2013.

Par un jugement en date du 19 mars 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé le plan de redressement de la Société, tel qu'il lui a été présenté par l'Administrateur Judiciaire le 11 mars 2013. Le Tribunal de Commerce de Dijon a souligné dans son jugement que le plan ainsi approuvé est de nature à assurer la pérennité de l'activité.

- Actifs destinés à être cédés : pas d'application de la norme IFRS 5 au 31 décembre 2012

Aux termes des Propositions d'Apurement du Passif, il est prévu que la dette FRN puisse être remboursée au travers de cessions d'actifs dans la mesure où les revenus générés par ces cessions atteindraient les valeurs cibles requises.

Il est également prévu que dans le cas où les valeurs cibles ne seraient pas atteintes au moyen des cessions d'actifs, le scénario de conversion intégrale (de la totalité de la dette FRN en capital) s'appliquerait. Le délai pour la remise d'offres fermes des candidats-repreneur a été fixé au 14 décembre 2012 par l'Administrateur judiciaire.

Au 18 décembre 2012, le montant du produit des cessions, calculé sur la base des offres reçues au 14 décembre 2012, ne permettait pas de rembourser en numéraire l'intégralité des montants dus aux créanciers par Belvédère. Même si ces offres étaient amenées à être précisées et que de nouvelles offres pouvaient être reçues jusqu'à 48 heures avant l'audience statuant sur l'arrêté du Plan, au 31 décembre 2012, date de clôture des comptes, il était plus probable que le scénario qui serait finalement retenu pour l'établissement du Plan de redressement soit le scénario de conversion. A contrario, la réalisation du programme de cession d'actifs était peu probable. Les conditions définies par la norme IFRS 5 ne sont pas réunies au 31 décembre 2012, tant au regard du périmètre définitif des actifs destinés à être cédés qu'au regard du caractère hautement improbable de la réalisation de ces cessions.

Par ailleurs, il est également prévu dans le Protocole transactionnel du mois d'août 2012 que Belvédère S.A. puisse céder un actif (la marque de vodka Danzka), sous réserve de validation de la cession par le Tribunal de commerce, et utiliser le produit de cession afin de financer les besoins courants du Groupe. Dans son jugement du 16 octobre 2012, le Tribunal de commerce de Dijon a décidé de surseoir à statuer sur la cession immédiate et isolée de la marque afin que cette cession soit réalisée en cohérence avec le calendrier de la restructuration financière du Groupe. Le traitement de la marque Danzka en tant qu'actif destiné à être cédé n'est donc pas appliqué dans les états financiers du 31 décembre 2012, conformément à la norme IFRS 5.

Postérieurement à la date de clôture, un communiqué de presse publié par Belvédère S.A. le 5 février 2013 a informé le marché qu'en l'état des offres reçues au 30 janvier 2013, seule la conversion totale de la dette en capital permettrait d'éviter la liquidation judiciaire très probable. C'est donc autour du scénario de conversion que le Plan de redressement présenté au Tribunal de commerce à l'audience du 11 mars 2013 s'articule.

De la même manière qu'au 31 décembre 2011, la norme relative au traitement des activités abandonnées n'est donc pas applicable sur les états financiers du 31 décembre 2012, et ces derniers sont établis sur la base d'un périmètre d'activité non retraité d'éventuelles cessions futures ; ils sont comparables aux états financiers de la période précédente.

- Dette financière et autres passifs : classement dans les Passifs courants

Depuis la résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. le 4 avril 2011, les dettes FRN et OBSAR ainsi que les autres passifs de la société (dettes bancaires, dettes auprès des fournisseurs, dettes sociales et dettes fiscales) sont classées en dettes à court terme. Du fait de la Procédure de Redressement judiciaire, la société bénéficie d'une protection contre les éventuelles actions de ses créanciers.

De la même manière, les passifs inclus dans les Plans de Sauvegarde des sociétés garantes de Belvédère S.A. sont présentés dans les passifs courants dans les états financiers du 31 décembre 2012 et l'actualisation financière calculée sur ces passifs a été annulée. Pour rappel, les passifs des Plans de Sauvegarde, du fait de leur remboursement étalé dans le temps, étaient classés dans les passifs non courants et une actualisation financière était comptabilisée. En raison de la résolution des Plans de Sauvegarde des sociétés garantes et de leur placement en Redressement judiciaire le 3 juillet 2012, l'ensemble de leurs passifs retrouve une échéance à court terme.

Dans le cadre des Propositions d'Apurement du Passif et de leur mise en œuvre, il a été convenu que les intérêts financiers arrêteraient de courir sur la dette FRN à partir du 1^{er} juillet 2012. Le montant restant dû au titre de l'emprunt FRN à cette date est donc figé à 477 966 K€ (hors frais et dépenses pris en charge en application du *Term sheet*). Après déduction de la somme de 36 678 K€ versée le 17 août 2012 au *Trustee* du contrat FRN, Bank of New York Mellon, le montant de la dette FRN au 31 décembre 2012 s'élève à 441 288 K€.

- Charges non courantes

Comme mentionné plus haut (*Propositions d'Apurement du Passif de Belvédère S.A. / Term sheet (événement postérieur à la clôture)*), dans le cadre de la restructuration, une provision pour charge de 8 917 K€ a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2012 de Belvédère S.A. reflétant l'engagement de couvrir les frais et dépenses engagés par les porteurs FRN du *Steering Committee* et relatifs aux procédures ouvertes depuis juillet 2008. Le montant de ces frais et dépenses n'étant pas définitivement arrêté, la provision a été comptabilisée sur la base des éléments communiqués à la société.

Conformément à la norme IAS 36, une analyse de la valeur recouvrable des marques et goodwill a été effectuée au 31 décembre 2012. Dans ce cadre, des pertes de valeur ont été constatées sur les goodwills et les marques à hauteur de 66 978k€. Ces pertes de valeurs concernent les distributeurs polonais (8 036k€), l'UGT France Spiritueux (38 342k€ pour le goodwill et 20 245k€ pour 4 marques) et l'Ukraine (355k€).

D'autre part, du fait de la non-réurrence des montants d'honoraires liés aux procédures de redressement judiciaires dans 9 sociétés du Groupe (Belvédère S.A., 2 sociétés françaises et 6 sociétés polonaises), ces charges d'honoraires précédemment présentées au sein des charges externes dans la ligne *Autres services externes* sont reclassées dans le résultat opérationnel non courant dans la ligne autres charges opérationnelles décrites à la Note 9. La présentation des comptes de résultat des périodes comparatives a également été complétée de la même façon.

- Actifs non courants

Les montants mentionnés ci-dessus au point *Paiement de la 1^{ère} échéance du Plan* relatifs aux emprunts FRN et OBSAR, versés aux Commissaires à l'exécution du Plan et consignés sur un compte séquestre, soit - après déduction de la somme de 36 678 K€ versée le 17 août 2012 au *Trustee* du contrat FRN, Bank of New York

Mellon, et des prélèvements des mandataires judiciaires – la somme de 3 675 K€ intérêts inclus au 31 décembre 2012, sont présentés dans les actifs financiers non courants.

Depuis l'ouverture des Procédures collectives en juillet 2008, les soldes de deux comptes bancaires rattachés aux garanties données en contrepartie de l'emprunt FRN sont bloqués, pour un montant de 2 228 K€. Ces soldes sont présentés dans les actifs non courants.

2. Evénements postérieurs à la clôture

Ces informations sont développées à la Note 1 – Evénements significatifs, en particulier :

- la signature d'un protocole transactionnel avec les représentants des obligataires le 4 février 2013,
- la signature d'un protocole avec la société Angostura Holdings Limited le 4 février 2013,
- l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des décisions nécessaires à la mise en œuvre des propositions d'apurement du passif le 28 février 2013,
- la procédure en nullité des délibérations de ladite assemblée le 7 mars 2013,
- le jugement du Tribunal de commerce de Dijon du 19 mars 2013 arrêtant le plan de redressement.

Dans le cadre de la signature du protocole conclu par la Société avec la société Angostura Holdings Limited le 4 février 2013, dont les termes bénéficient exclusivement à la Société, le conseil d'administration en date du 11 février 2013 a octroyé une garantie au profit de Monsieur Krzysztof Trylinski prévoyant que ce dernier soit indemnisé par la Société de tout préjudice subi à titre personnel du fait des conséquences éventuelles de la signature dudit protocole.

Par ailleurs, le conseil d'administration en date du 20 mars 2013 a autorisé la Société à conclure une convention de prestations de services d'accompagnement avec M. Krzysztof Trylinski, qui entrerait en vigueur à la date de cessation de ses fonctions dans la mesure où celle-ci interviendrait dans le cadre d'un changement de stratégie du Groupe, sous certaines conditions, et en particulier que l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre du plan restructuration prévu par le *Term sheet* aient été définitivement réalisées.

Cette convention, une fois conclue, formaliserait un accord signé entre Monsieur Krzysztof Trylinski et le Steering Committee FRN, étant précisé que cet accord s'inscrit dans le cadre du plan de restructuration négocié à l'occasion de la conclusion du *Term sheet* le 18 septembre 2012 entre, notamment, la Société et le *Steering Committee* FRN.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de Belvédère S.A. et ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS applicables obligatoirement au 31 décembre 2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2012 sont identiques à ceux appliqués pour les comptes consolidés de l'exercice précédent, à l'exception des normes IFRS et leurs interprétations SIC (Standards Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012 et que le Groupe n'avait pas appliquées par anticipation.

Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- Amendement à IFRS 7 : Information à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers
- Amendement à IAS 12 : Recouvrement des actifs sous-jacents

Ces modifications n'ont pas d'impacts significatifs sur les états financiers présentés au 31 décembre 2012.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2012 :

- Amendement à IFRS 7 : Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers
- IFRS 10 : États financiers consolidés
- IFRS 11 : Partenariats
- IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- IFRS 13 : Évaluation à la juste valeur
- IAS 1 : Présentation des autres éléments du résultat global
- IAS 19 : Avantages du personnel
- IAS 27 révisée : États financiers individuels
- IAS 28 révisée : Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises
- Amendement à IAS 32 : Compensation d'actifs et de passifs financiers
- IFRIC 20 : Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert

Le Groupe n'a pas appliqué ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif consécutif à la première application de ces nouveaux textes.

Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Dans le cadre de la préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, la Direction est amenée à faire des estimations et des hypothèses qui affectent la pleine application des normes comptables ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés vraisemblables par la Direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant. Lorsque ces estimations et hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision des montants est élevée, une information est donnée en annexe. Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraite, les tests de valeur des actifs et la valorisation des instruments financiers.

Correction d'erreur : présentation de la créance de carry-back de Belvédère S.A. dans les actifs non courants

Au 31 décembre 2012, la créance de carry-back de Belvédère S.A. (dont la valeur actuelle au bilan est de 27 723 K€) est présentée dans les actifs non courants (sur la ligne *Créances d'impôts non courantes*) en raison de son terme supérieur à 12 mois. Pour rappel, cette créance de carry-back est payable en 2014 et sa valeur nominale est de 31 011 K€. Une actualisation financière avait été comptabilisée sur la créance lors de sa comptabilisation initiale et est reprise progressivement à chaque période en contrepartie du résultat financier.

Dans les états financiers précédemment publiés par le Groupe, cette créance était incorrectement présentée dans les actifs courants (sur la ligne *Créances d'impôts*). Les périodes comparatives présentées dans ce document ont par conséquent été corrigées, conformément à la norme IAS 8.

La correction du bilan du 31 décembre 2011 a entraîné une diminution des actifs courants de 25 157 K€ et une augmentation des actifs non courants du même montant.

La correction du bilan du 31 décembre 2010 a entraîné une diminution des actifs courants de 23 172 K€ et une augmentation des actifs non courants du même montant.

Cette correction n'impacte ni le compte de résultat ni les capitaux propres.

Principes comptables

3.4.1 Méthode de consolidation

Les entités dans lesquelles Belvédère S.A. exerce le contrôle directement ou indirectement sont intégrées globalement. Le contrôle existe lorsque Belvédère S.A. a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

3.4.2 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.4.3 Conversion des éléments en devises

Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est en règle générale la monnaie locale. Toutefois, pour certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue si les principales transactions de l'entité se font dans cette monnaie.

Comptes en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. Les différences qui en résultent sont inscrites en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les différences qui en résultent sont inscrites en compte de résultat à l'exception des différences liées à des transactions assimilables à de l'investissement net qui sont comptabilisées directement en capitaux propres, en écart de conversion.

Ci-dessous les cours de change utilisés pour l'exercice 2012 :

		Taux de clôture	Taux moyen	Taux d'ouverture
BGN	Lev bulgare	1,956	1,956	1,956
BRL	Real brésilien	2,704	2,531	2,416
BYR	Rouble biélorusse	11 312,000	10 795,177	10 865,240
CNY	Yuan Renminbi	8,221	8,145	8,159
DKK	Couronne danoise	7,461	7,445	7,434
INR	Roupie indienne	72,560	69,020	68,713
LTL	Litas lituanien	3,453	3,453	3,453
LVL	Latvian lats	0,698	0,698	0,698
PLN	Zloty polonais	4,074	4,168	4,458
UAH	Hryvnia ukrainienne	10,621	10,438	10,371
USD	Dollar US	1,319	1,293	1,294

3.4.4 Actifs immobilisés

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, goodwill et autres immobilisations incorporelles, ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

3.4.5 Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 révisée. Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables, et participations ne donnant pas le contrôle de l'entité acquise (intérêts minoritaires) sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

La différence entre 1) la somme de la contrepartie transférée par l'acquéreur et du montant des intérêts minoritaires dans l'entité acquise 2) et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, est comptabilisé en *goodwill*. Dans le cas où cette différence est négative (*badwill*), elle est comptabilisée en résultat (profit) à la date d'acquisition.

Dans les transactions avec les minoritaires, l'écart entre le prix payé et la quote-part des intérêts minoritaires rachetée est enregistré directement dans les capitaux propres (norme IAS 27 révisée).

3.4.6 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les marques, les logiciels, les brevets, les contrats de licence d'outils informatiques et les droits perpétuels à usufruit sur les terrains en Pologne.

Les marques ne sont pas amorties dès lors que leur durée d'utilité peut être considérée comme indéfinie. Les marques dont la durée de vie est définie, de par leurs positions sur leurs marchés respectifs et l'évaluation des risques inhérents à leur exploitation, font l'objet d'un amortissement sur leur durée de vie estimée, généralement

de 15 ans. Un test de perte de valeur est effectué annuellement pour les marques à durée de vie indéfinie et en cas d'indice de perte de valeur pour les autres, soit en liaison avec une évaluation faite par un expert soit sur la base des valeurs recouvrables des marques.

La valeur recouvrable d'une marque correspond au plus élevé entre sa valeur nette de revente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en actualisant les excédents de trésorerie futurs qui reviennent à l'actif.

Pour les actifs ne générant pas de façon autonome des entrées de trésorerie, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est rattaché cet actif.

Une reprise de perte de valeur est constatée en cas de changement dans les éléments servant au calcul de la valeur recouvrable (la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur est limitée à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée).

Les droits perpétuels à usufruit sur les terrains en Pologne remplissent les critères de reconnaissance des actifs incorporels en IFRS et sont amortis sur la durée du droit perpétuel (99 ans).

3.4.7 Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité estimées.

Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| • constructions (bâtiments administratifs et commerciaux) | 10 à 50 ans |
| • agencements, installations | 3 à 15 ans |
| • matériel et outillage | 5 à 20 ans |
| • autres immobilisations | 3 à 10 ans |

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, celle-ci est dépréciée.

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété sont comptabilisées en immobilisations. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée ou en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante est inscrite au passif.

3.4.8 Actifs biologiques

La norme IAS 41 prévoit que les actifs biologiques et leur production soient comptabilisés à leur juste valeur, sous réserve qu'il soit possible d'obtenir un référentiel de prix fiable (par exemple, basé sur un marché actif).

Les vignes du Groupe (plantations), comptabilisées en immobilisations, répondent à la définition d'actifs biologiques selon la norme IAS 41. Leur juste valeur ne peut pas être mesurée de façon fiable séparément de la valeur du terrain. En effet, les plantations sont liées physiquement au terrain sur lequel elles sont plantées, et il n'existe pas de marché séparé pour ces plantations. Par conséquent, ces vignes sont évaluées au coût diminué des amortissements et pertes de valeur, et aucune réévaluation ultérieure n'est pratiquée.

3.4.9 Dépréciations d'actifs

Les actifs immobilisés dont la durée de vie est indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an, et plus souvent en cas d'indice de perte valeur. Les immobilisations à durée de vie finie font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est inscrite en autres charges opérationnelles.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Pour ce test, les immobilisations sont réunies en UGT et les goodwill affectés aux différentes UGT (ou groupe d'UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Pratiquement, pour le Groupe Belvédère, les UGT correspondent aux pays, sauf pour la France qui est séparée en deux secteurs d'activités : *Spiritueux* et *Vins*, et pour la Pologne où l'activité des distributeurs (sur laquelle l'essentiel du montant des goodwill est affecté) est considérée séparément du reste des activités du pays.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés. La valeur d'utilité est calculée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon maximum de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité des UGT. Le Groupe utilise un taux d'actualisation après impôt suivants :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
France	8,1%	8,6%
Pologne	10,8%	11,5%
Lituanie	10,7%	11,5%
Bulgarie	10,3%	11,2%
Danemark	7,4%	7,6%
US	8,0%	8,2%

Le taux de croissance à long terme utilisé est de 2%.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel sur la ligne *Autres charges opérationnelles*.

Conformément à la norme IAS 36, le Groupe procède à l'appréciation de la sensibilité des valeurs issues des impairment tests des UGT auxquelles sont rattachés les goodwill et/ou actifs incorporels à durée de vie indéfinie significatifs, par rapport aux hypothèses clés retenues dans ces tests (taux de marge opérationnelle de l'année terminale) et aux taux d'actualisation et taux de croissance long terme retenus.

Pour ces actifs testés, l'analyse consiste (i) à faire varier consécutivement les hypothèses clés et taux retenus et à comparer les valeurs recouvrables simulées obtenues à la valeur comptable, afin de calculer, pour chaque actif, quelle serait la dépréciation éventuelle, et (ii) à déterminer le montant duquel duquel la valeur de l'hypothèse clé doit être modifiée afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

3.4.10 Instruments financiers

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables ».

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

○ **Actifs financiers**

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option :

Le Groupe peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à la variation du cours des devises étrangères dans le cadre des activités opérationnelles. Néanmoins, compte tenu du manque de documentation et de l'absence de suivi de revalorisation de la juste valeur à chaque date d'utilisation des instruments de couverture, ces instruments de couverture ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et leurs variations de juste valeur sont enregistrées directement en résultat financier.

Le Groupe détient également des instruments financiers destinés à la spéculation et prend les décisions d'achat et de vente de ces placements sur la base de leur juste valeur. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Actifs financiers disponibles à la vente :

Les titres de participation non consolidés sont classés dans cette catégorie. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf en cas de perte de valeur significative ou durable.

Prêts et créances :

Les prêts et créances sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils incluent les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances consenties à des entités non consolidées. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles : la trésorerie en banque, les dépôts court terme, les parts d'OPCVM répondant à la définition d'équivalents de trésorerie, ainsi que les placements court terme d'une durée inférieure à trois mois. Tous les composants de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

Dans la mesure où ils sont assimilés à des financements, les concours bancaires sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

○ **Passifs Financiers**

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires et d'instruments de dette. Les emprunts bancaires et les instruments de dette sont évalués initialement à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments composés :

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres, et dans les instruments de dettes financières pour leurs parts respectives, conformément à la norme IAS 32. Lorsque la juste valeur de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres est définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé dans sa globalité et la composante dette. La composante dette est calculée comme la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres.

3.4.11 Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et une dépréciation est constituée lorsqu'il apparaît que leur recouvrement est incertain. Cette dépréciation, déterminée au cas par cas, est égale à la différence entre la valeur initiale hors taxe de la créance et la valeur de recouvrement estimée.

Les créances clients non échues cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage, et ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39, sont conservées dans le poste *Clients et comptes rattachés*. Une dette est enregistrée en contrepartie de la trésorerie reçue.

3.4.12 Impôts sur les résultats

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont évalués sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés ; les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que s'ils ont une chance raisonnable de se réaliser.

3.4.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

3.4.14 Activités cédées ou en cours de cession

Conformément à la norme IFRS 5, les activités destinées à être cédées correspondent à des branches d'activité pour lesquelles le Groupe a engagé un plan de cession, un programme actif pour la localisation d'un acquéreur, et dont la vente est hautement probable dans un délai de 12 mois suivant l'arrêté.

Au compte de résultat, le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte (*Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession*). Ce résultat se compose d'une part du compte de résultat des activités cédées ou en cours de cession de l'exercice jusqu'à la date de cession, et d'autre part du résultat net de cession une fois qu'elle a eu lieu. Les comptes de résultat des périodes comparatives sont retraités.

Au bilan, les actifs et passifs des activités destinées à être cédées sont présentés sur des lignes distinctes (*Actifs/Passifs des activités destinées à être cédées*). Conformément à la norme IAS 27, les créances et dettes de ces activités avec le reste du groupe continuent d'être éliminées.

Les actifs et passifs des activités destinées à être cédées sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, et les actifs non courants à durée de vie finie ne sont plus amortis.

Les flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession sont également présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidé (*Flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession*). Ces flux se composent des flux de trésorerie générés par l'activité pendant l'exercice et jusqu'à la date de cession, et des flux de trésorerie générés par la cession une fois qu'elle a eu lieu. Les tableaux des flux de trésorerie des périodes comparatives sont retraités.

Sur les exercices précédents :

Au 31 décembre 2010, l'activité américaine de Florida Distillers répondait à la définition d'activité abandonnée et est traitée conformément à la norme IFRS 5.

3.4.15 Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession de ces titres sont neutralisés au compte de résultat consolidé.

3.4.16 Provisions

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent principalement les provisions pour risques fiscaux, pour litiges salariaux et commerciaux.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

3.4.17 Avantages au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, ces engagements sont couverts soit par des fonds dédiés d'assurance soit par des provisions au bilan et sont déterminés de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs,
- les écarts actuariels sont intégralement reconnus en résultat.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en charges opérationnelles.

Un certain nombre d'avantages, tels que les médailles du travail et les primes de jubilé dans différents pays, font également l'objet de provisions actuarielles.

3.4.18 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de produits est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Dans certains pays hors France, notamment la Pologne, les droits sur accises sont considérés, par leur caractère, comme des éléments constitutifs du coût de revient des produits et à ce titre ne sont pas retranchés au niveau du chiffre d'affaires.

En application de la norme IAS 18, certains coûts de prestations commerciales comme les programmes de publicité en coopération avec les distributeurs, les coûts de référencement des nouveaux produits ou les actions promotionnelles et publicitaires sur lieu de vente, viennent en réduction du chiffre d'affaires dès lors qu'il n'existe pas de service séparable dont la juste valeur puisse être mesurée de manière fiable.

3.4.19 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant provient des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres produits et charges opérationnels sont exclus du résultat opérationnel courant dans la mesure où ils proviennent d'événements ou d'opérations inhabituels, distincts de l'activité, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée.

3.4.20 Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, les autres charges et produits financiers et les variations de juste valeur comptabilisées sur les instruments de dettes.

Toutes les charges d'intérêt sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

3.4.21 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe. Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation l'impact des éléments dilutifs (les BSAR auto-détenus sont exclus de la base de calcul).

4. Périmètre de consolidation

Périmètre au 31 décembre 2012

BELVEDERE S.A.					
POLOGNE			Méthode	Détention	
Sobieski	IG	100%			
Destylernia Sobieski	IG	90,06%			
Destylernia Polmos Krakow	IG	97,83%			
Polmos Lancut	IG	100%			
Domain Menada Pologne	IG	87,71%			
Sobieski Trade	IG	100%			
TMT	IG	100%			
TMT Centrum	IG	100%			
Rokicki	IG	100%			
Wawrzyniak II	IG	100%			
HZ	IG	100%			
Hasis	IG	100%			
Galerie Alkoholi	IG	100%			
Tritex	IG	100%			
Redo	IG	100%			
Augustowianka	IG	100%			
Multihurt	IG	100%			
MAAK	IG	100%			
Euro Agro Warszawa	IG	100%			
Sobieski International	IG	100%			
Sommelier	IG	100%			
FRANCE			Méthode	Détention	
Marie Brizard	IG	100%			
Cognac Gautier	IG	100%			
Marie Brizard Espagne	IG	100%			
William Pitters	IG	100%			
Moncigale	IG	100%			
Ci Nolet & Co	ME	25,05%			
SCI Roger	IG	100%			
Distilleries Françaises	ME	100%			
USA			Méthode	Détention	
Sobieski USA	IG	100%			
Imperial Brands	IG	100%			
DANEMARK			Méthode	Détention	
Belvedere Scandinavia	IG	100%			
Duty Free	IG	100%			
BRESIL			Méthode	Détention	
Dubar	IG	100%			
UKRAINE			Méthode	Détention	
Belvedere Ukraina	IG	100%			
Italiano	IG	100%			
Boisson Elite	IG	100%			
AUTRES REGIONS			Méthode	Détention	
Belvedere Slovensko (Slovaquie)	IG	100%			
Sobieski Trading Shanghai (Chine)	IG	100%			
Sobieski Bevedrages India (Inde)	IG	100%			
Galliat (Biélorussie)	IG	98,02%			
Galliat Group (Biélorussie)	IG	98,02%			
SVI (France)	IG	100%			
Sobieski Sarl (France)	IG	100%			
Belvedere Distribution SIA Latvia (Lettonie)	IG	60%			
BULGARIE			Méthode	Détention	
Belvedere Capital Management	IG	87,72%			
Vinimpex	IG	87,72%			
Belvedere Distribution	IG	87,72%			
Sakar	IG	87,19%			
Domain Menada Bulgarie	IG	87,72%			
Domain Menada Vineyards	IG	87,72%			
Sakar Vineyards	IG	87,72%			
LITUANIE			Méthode	Détention	
Belvedere Prekyba	IG	60%			
Belvedere Baltic	IG	80%			
Vilnius Degtine	IG	68,29%			

Les variations de périmètre en 2012 ainsi que sur les périodes comparatives concernent des sociétés ayant une activité non significative à l'échelle du Groupe. Ces variations n'impactent donc pas les comptes de manière significative.

En 2012

Une société a été créée en Lettonie au mois de mai 2012 : Belvedere Distribution SIA Latvia, filiale à 100% de la société lituanienne Belvedere Prekyba. Elle n'a pas d'activité significative sur l'exercice 2012.

Au mois de juillet 2012, la société biélorusse Galliard Group a été créée par apport d'actifs de la société biélorusse Galliard, détentrice de cette première à hauteur de 100%. La société Galliard Group a pour objet l'hébergement de certains actifs immobiliers du Groupe en Biélorussie et n'a pas d'activité.

Au mois de février 2013, la société allemande Belvédère Logistik GmbH a été liquidée.

En 2011

La société Belvedere Ceska (République tchèque) a été fermée au début de l'exercice 2011. Son activité n'était pas significative.

Le palier Turquie (3 sociétés) et la société Belvedere Tianjin (Chine) sont en cours de fermeture et n'ont plus d'activité depuis le 1^{er} janvier 2011. Elles sont déconsolidées à partir de cette date.

Sur le second semestre 2011 : le palier Russie (4 sociétés) n'a plus d'activité significative ; la société Cris Vin (Pologne) a été liquidée en août 2011 ; la société Jimbo (Pologne) est en cours de liquidation ; la société Fly Fantasy (Ukraine) a été cédée en juillet 2011. Ces sociétés sont par conséquent sorties du périmètre de consolidation à la date du 30 juin 2011.

Au bilan consolidé, les participations dans ces sociétés sont comptabilisées à la valeur des capitaux propres des filiales à la date de déconsolidation. Si la valeur des capitaux propres est négative, une provision pour risque est comptabilisée à hauteur des capitaux propres négatifs.

En 2010

La société ukrainienne Fly Fantasy, sous filiale à 100% de Belvédère S.A., a été intégrée au périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2010. Elle avait été créée par le Groupe sur l'exercice 2009.

Trois structures ont été créées : Sobieski Trading Shanghai (Chine), Sobieski Beverages India (Inde) et Belvedere-Rus (Russie).

La société canadienne Belvedere Canada a été mise en liquidation au début de l'exercice 2010 et est déconsolidée au 1^{er} janvier 2010. Elle n'avait pas d'activité significative.

Les sociétés russes Belvedere M et Belvedere Saint-Petersbourg ont été cédées sur le 3^{ème} trimestre 2010. Ces sociétés avaient un niveau d'activité faible et le montant de leur cession n'est pas significatif.

5. Chiffres d'affaires

Montants en K€	31 décembre 2012 12 mois	31 décembre 2011 12 mois	31 décembre 2010 12 mois
Chiffre d'affaires	894 935	910 617	860 734
Droits d'accises	(339 342)	(338 700)	(289 197)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	555 593	571 917	571 537

Droits d'accises

Dans certains pays, principalement en Pologne, les droits d'accises sont considérés, par leur caractère, comme des éléments constitutifs du coût de revient des produits et à ce titre ne sont pas retranchés au niveau du chiffre d'affaires.

Les droits d'accises sont présentés sur la ligne *Impôts et taxes* du compte de résultat et constituent l'essentiel des montants de cette ligne.

La forte augmentation des droits sur la période, par rapport à l'augmentation du chiffre d'affaires, provient de la Pologne et s'explique essentiellement par l'évolution du mix produit. Les droits en Pologne sont calculés sur la base d'un montant fixe par unité appliqué aux volumes d'alcool produits. Les fortes variations enregistrées sur les différentes gammes de produits vendus en Pologne ont modifié très sensiblement le mix produit, conduisant à une diminution du prix moyen global des ventes, compensée par une croissance significative des ventes en volumes.

6. Charges externes

Montants en K€	31 décembre 2012 12 mois	31 décembre 2011 12 mois	31 décembre 2010 12 mois
Marketing et promotion	(30 238)	(32 919)	(36 368)
Locations et maintenance	(14 208)	(14 155)	(14 668)
Transport	(15 677)	(16 365)	(13 962)
Autres services externes	(31 393)	(32 503)	(34 134)
Charges externes	(91 515)	(95 941)	(99 133)

Pour rappel, le Groupe a conclu en 2009 un accord de partenariat d'une durée de 4 ans avec l'acteur et producteur américain Bruce Willis pour la promotion de la vodka Sobieski.

La rémunération des prestations est prévue pour partie en cash et pour partie en actions Belvédère (remise de 83 000 actions en 2010). Le paiement en actions est assorti d'une garantie de cours à la date du 31 décembre 2013.

L'ensemble des rémunérations au titre de cet accord est comptabilisé en charges de *Marketing et promotion* au prorata des services rendus.

Tel qu'indiqué à la Note 1, du fait de la non-réurrence des montants d'honoraires liés aux procédures de redressement judiciaires dans 9 sociétés du Groupe (Belvédère S.A., 2 sociétés françaises et 6 sociétés polonaises), les charges d'honoraires précédemment présentées au sein des charges externes dans la ligne *Autres services externes* sont reclassées dans le résultat opérationnel non courant dans la ligne autres charges opérationnelles décrites à la Note 9. La présentation des comptes de résultat des périodes comparatives a également été complétée de la même façon.

7. Charges de personnel

Montants en K€	31 décembre 2012 12 mois	31 décembre 2011 12 mois	31 décembre 2010 12 mois
Rémunérations du personnel	(50 602)	(52 144)	(55 171)
Charges de sécurité sociale et prévoyance	(15 238)	(15 442)	(15 463)
Autres	(121)	(114)	123
Charges de personnel	(65 961)	(67 700)	(70 512)

Effectif du Groupe à la clôture

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dirigeants et cadres	315	333	393
Employés	2 827	3 077	3 236
Effectif total	3 142	3 410	3 629

8. Autres produits et charges d'exploitation

Montants en K€	31 décembre 2012 12 mois	31 décembre 2011 12 mois	31 décembre 2010 12 mois
Reprises de provisions	6 113	6 211	7 465
Produits de cession des immobilisations cédées	148	450	956
Autres produits d'exploitation	2 964	4 413	4 174
Autres produits d'exploitation	9 226	11 073	12 596
Dotations aux provisions	(8 476)	(9 166)	(8 538)
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(307)	(447)	(1 578)
Autres charges	(5 379)	(2 857)	(3 894)
Autres charges d'exploitation	(14 162)	(12 471)	(14 010)

9. Autres produits et charges opérationnels

Montants en K€	31 décembre 2012 12 mois	31 décembre 2011 12 mois	31 décembre 2010 12 mois
Reprises de pertes de valeur liées aux actifs cessant d'être classés en actifs des activités destinées à être cédées ¹			26 609
Reprises de pertes de valeur sur marques	4 478		
Reprises liées au PSE Marie Brizard	34	929	390
Reprises de provisions à caractère non récurrent	2 156		
Produits de cessions d'actifs	1 355		
Autres produits à caractère non récurrent		1 556	977
Autres produits opérationnels	8 023	2 485	27 976
Pertes de valeur sur goodwill et marques	(66 978)	(5 676)	(1 749)
Pertes de valeurs sur autres actifs	(1 986)	(1 225)	(183)
Charges liées au PSE Marie Brizard	(34)	(551)	(405)
Dotations aux provisions (dont honoraires des porteurs de FRN)	(9 066)		
Honoraires liés aux procédures judiciaires	(5 582)	(1 826)	(1 566)
Provisions et dépréciations à caractère non récurrent		(4 117)	(2 395)
Indemnité dirigeant		(1 120)	
Valeur nette des actifs cédés	(254)		
Résultats sur cessions et déconsolidations	(50)		
Autres charges et provisions à caractère non récurrent		(2 939)	
Autres charges opérationnelles	(83 950)	(17 454)	(6 298)

¹ le palier Marie Brizard hors Vins France, en raison de la modification du plan de cession en 2010, cesse d'être classé en Actifs des activités destinées à être cédées. Conformément à la norme IFRS 5, l'ajustement de valeur au compte de résultat, qui découle de cette reclassification, est comptabilisé dans le résultat des activités poursuivies.

Les *Autres produits et charges opérationnels* reflètent des opérations ayant un caractère non récurrent et sont sortis du résultat d'exploitation courant afin d'améliorer la lisibilité, notamment dans un souci de comparabilité des périodes présentées.

Sur l'exercice 2012

La provision comptabilisée en 2011 en couverture d'un litige contractuel pour 2 156 K€ (cf. Note 23) a été reprise en raison de la fin de ce litige. Cette provision n'a pas été utilisée.

Une reprise de perte de valeur a été enregistrée sur une marque à hauteur de 4 478 K€ du fait du retour à la rentabilité de cette marque sur les 2 derniers exercices et des perspectives de revenus futurs. Par ailleurs, une partie d'un terrain du site de Stara Zagora en Bulgarie a été cédée sur la période. Le prix de cession s'élève à 1 355 K€ et a généré une plus-value de 1 101 K€.

Les pertes de valeurs constatées sur les goodwill et marques à hauteur de 66 978 K€ sont les suivantes :

- Sur les distributeurs polonais pour 8 036 K€ : les performances historiques des sociétés de distribution polonaises depuis leur acquisition ainsi que leur potentiel de service futur ont conduit à tester leur valeur au 31 décembre 2012 et à constater une perte de valeur. Le montant des goodwill résiduels sur ces sociétés s'élève à 2 467 K€ ;
- Sur l'UGT France Spiritueux, une perte de valeur de 38 342 K€ a été constatée sur le goodwill ainsi que sur 4 marques appartenant à cette UGT pour 20 245 K€, en résultat des tests de perte de valeur réalisés au 31 décembre 2012 ;
- Sur l'Ukraine pour 355 K€ : un goodwill résiduel sur la distillerie ukrainienne a été déprécié sur la période en raison des perspectives incertaines sur cette région.

Les résultats et l'information relatifs aux tests de pertes de valeur réalisés sur ces actifs au 31 décembre 2012 sont développés aux Notes 13 et 14.

Les pertes de valeurs sur autres actifs (1 986 K€) sont relatives à des actifs bulgares dont la valeur comptable a été ajustée à leur valeur recouvrable.

Tel qu'indiqué à la Note 1, du fait de la non-réurrence des montants d'honoraires liés aux procédures de redressement judiciaires dans 9 sociétés du Groupe (Belvédère S.A., 2 sociétés françaises et 6 sociétés polonaises), les charges d'honoraires précédemment présentées au sein des charges externes dans la ligne *Autres services externes* sont reclassées dans le résultat opérationnel non courant dans la ligne autres charges opérationnelles décrites à la Note 9. La présentation des comptes de résultat des périodes comparatives a également été complétée de la même façon.

Enfin, des provisions pour charge ont été comptabilisées sur la période pour un total de 9 066 K€. Tel que mentionné à la Note 1, dans le cadre de la restructuration, une provision pour charge de 8 917 K€ a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2012 de Belvédère S.A. reflétant l'engagement de couvrir les frais et dépenses engagés par les porteurs FRN du *Steering Committee* et relatifs aux procédures ouvertes depuis juillet 2008. Le montant de ces frais et dépenses n'étant pas définitivement arrêté, la provision a été comptabilisée sur la base des éléments communiqués à la société. Cette provision est complétée par une provision de 104 K€ portant sur les honoraires en attente de justification de Bank of New York Mellon, *Trustee* de l'emprunt FRN.

Sur l'exercice 2011

La ligne *Autres produits à caractère non récurrent* (1 556 K€) correspond principalement à des produits de TVA relatifs aux exercices antérieurs enregistrés en Pologne à la suite d'un audit des taxes. Dans le même temps, une charge de TVA relative à des exercices antérieurs a été comptabilisée pour 783 K€ et est présentée sur la ligne *Autres charges à caractère non récurrent*.

Les pertes de valeur sur goodwill et marques (5 676 K€) se répartissent de la manière suivante :

- en Russie : comptabilisation d'une perte de valeur en contrepartie du goodwill (- 3 223 K€) qui est désormais intégralement déprécié en raison de la restructuration en cours sur les filiales russes. Les filiales du palier Russie sont déconsolidées à partir du 30 juin 2011.
- 2 453 K€ correspondant aux pertes de valeur constatées sur les marques.

Les pertes de valeurs sur autres actifs (- 1 225 K€) concernent des immobilisations corporelles en Lituanie et en Bulgarie : cf. Note 15.

Les dépréciations à caractère non récurrent (- 4 117 K€) sont relatives à la dépréciation d'une créance client significative en Pologne, à la suite de la mise en redressement judiciaire de ce client.

Le Conseil d'administration de la Belvédère S.A. a accepté l'attribution d'une indemnité, en contrepartie de l'interdiction par l'ancien Président Directeur Général d'exercer une activité professionnelle concurrente, correspondant au versement de 30 000 actions Belvédère prises sur l'auto-détention. Le coût total de cette indemnité est une charge de 1 120 K€.

La ligne *Autres charges et provisions à caractère non récurrent* intègre une provision couvrant un litige contractuel pour 2 156 K€ (cf. Note 23).

Sur l'exercice 2010

Les activités du palier Marie Brizard hors *Vins France* et des distributeurs polonais cessant d'être classés en actifs destinés à être cédés, l'ajustement de la valeur recouvrable de ces actifs avait donné lieu à une reprise de perte de valeur de 26 609 K€.

Des pertes de valeurs ont été comptabilisées sur les goodwill à hauteur de 1 749 K€ résultant des tests de perte de valeur réalisés à la clôture, notamment en Russie : cf. Note 13.

Les *Provisions et dépréciations à caractère non récurrent* (2 395 K€) recouvrent les pertes de valeur comptabilisées sur des actifs de production en Pologne pour 1 380 K€, et des dépréciations de créances pour 1 015 K€ en Turquie.

10. Résultat financier

Montants en K€	31 décembre 2012 12 mois	31 décembre 2011 12 mois	31 décembre 2010 12 mois
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	438	257	74
Intérêts et charges assimilées	(21 887)	(35 175)	(37 461)
Coût de l'endettement financier net	(21 449)	(34 917)	(37 387)
Reprises de provisions	147	727	1 269
Gains de change	4 457	3 731	4 986
Effet des actualisations financières	2 566	1 985	1 507
Autres produits	1 124	3 429	2 246
Autres produits financiers	8 294	9 871	10 008
Variation de la juste valeur des instruments dérivés (BSARs)			(26 104)
Dotations aux provisions	(5 925)	(63)	
Pertes de change	(3 065)	(6 705)	(1 374)
Effet des actualisations financières	(2 002)	(225)	(11 132)
Autres charges	(414)	(4 347)	(3 702)
Autres charges financières	(11 406)	(11 340)	(16 208)
Résultat financier	(24 562)	(36 386)	(69 690)

L'essentiel du coût de l'endettement (- 21 449 K€) représente les intérêts financiers courant sur les emprunts FRN et OBSAR. La baisse sensible du coût de l'endettement par rapport à l'exercice 2011 s'explique par l'arrêt du cours des intérêts de l'emprunt FRN au 30 juin 2012, conformément au *Term Sheet* signé le 18 septembre 2012 entre le *Steering Committee* FRN, Belvédère S.A., les filiales garantes et l'Administrateur judiciaire.

Dans les autres produits et charges financiers :

- Une dotation aux provisions complémentaire de 5 081 K€ a été constatée sur la période afin de refléter le non recouvrement d'un billet de trésorerie (cf. Note 16).
- Le gain de change net s'élève sur la période à 1 392 K€ contre une perte nette de - 2 974 K€ en 2011. Ces variations sont essentiellement liées à l'évolution des cours du zloty par rapport à l'euro.
- Le produit d'actualisation financière (2 566 K€) est lié à la créance de carry-back de la société Belvédère S.A. qui arrive à terme en 2014 : cette créance avait été actualisée lors de sa comptabilisation initiale en 2009 afin de tenir compte du facteur temps. Depuis 2009, cette actualisation est reprise progressivement à chaque période en contrepartie du compte de résultat.
- La charge d'actualisation (- 2 002 K€) correspond à l'arrêt de l'actualisation des passifs gelés dans le cadre du Plan de Sauvegarde de Marie Brizard, en conséquence de la résolution de ce Plan le 3 juillet 2012 et du placement de la société en Redressement judiciaire. Ces passifs, du fait de l'étalement de leur remboursement sur les 10 ans du Plan de Sauvegarde, avaient effectivement fait l'objet d'une actualisation financière en 2009 lors de l'homologation de ce Plan.

Sur la période comparative du 31 décembre 2010, la re-caractérisation des BSARs en instruments financiers en application de la norme IAS 39 avait entraîné la comptabilisation des variations de juste valeur de ces instruments en contrepartie du compte de résultat et une charge de 26 104 K€ avait été enregistrée.

A partir du 1^{er} janvier 2011, en raison de la modification des caractéristiques des BSARs, les instruments ont répondu de nouveau à la définition d'instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32. Il n'y a donc plus eu d'impact des BSARs en compte de résultat à partir de cette date.

11. Impôt sur les résultats

Montants en K€	31 décembre 2012 12 mois	31 décembre 2011 12 mois	31 décembre 2010 12 mois
Impôts courants	(9 163)	(2 914)	(6 990)
Impôts différés	(68)	2 827	5 772
Charge d'impôt sur les résultats	(9 231)	(86)	(1 219)

Impôts courants

Les charges d'impôts courants (- 9 163 K€) incluent une charge de 3 712 K€ au titre d'une provision dans le cadre du contrôle fiscal dont les sociétés françaises font l'objet et une charge de 2 652 K€ au titre d'un risque fiscal aux Etats-Unis (cf. Note 23).

Les autres charges d'impôt courant en 2012 (- 2 799 K€) correspondent pour l'essentiel à l'impôt sur les bénéfices des sociétés polonaises et brésilienne.

Impôts différés

Aucun impôt différé actif complémentaire sur report déficitaire significatif n'a été comptabilisé sur la période. Aux Etats-Unis, un risque fiscal a été identifié en 2012 et a conduit la filiale américaine à annuler les déficits qui avaient été précédemment activés. L'impact au compte de résultat de l'exercice 2012 est une charge d'impôt différé de 6 287 K€.

Les impôts différés passifs liés aux écarts d'évaluation alloués aux marques qui ont fait l'objet de pertes de valeur au 31 décembre 2012 ont été repris. L'impact au compte de résultat de l'exercice 2012 est un produit d'impôt différé de 6 970 K€.

Réconciliation de la charge d'impôt effective avec le résultat avant impôt

Montants en K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	(118 558)	(54 836)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	(211)	12
Résultat des activités cédées ou en cours de cession		
Impôts sur les résultats	9 231	86
Résultat net avant impôt	(109 538)	(54 737)
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur (36,1%)	39 543	19 760
Impôts liés aux différences permanentes	(1 360)	(5 375)
Impôts présentés sur la ligne de résultat des activités cédées		
Crédit d'impôts (carry-back)		
Provision pour impôt	(6 367)	1 069
Activation d'impôts différés non activés au cours des exercices antérieurs		
Incidence de l'utilisation des reports déficitaires	120	1 157
Activation (désactivation) d'impôts différés non activés (activés) au cours des exercices antérieurs	(7 314)	(161)
Pertes de valeurs affectées aux goodwill	(16 871)	(1 163)
Impôts différés non activés	11 045	3 605
Incidence des pertes non activées	(28 908)	(18 729)
Taxation des résultats des sociétés françaises à des taux différents	(330)	(140)
Taxation des résultats des sociétés étrangères à des taux différents	1 277	183
Autres impacts	(67)	(292)
Charge d'impôt effective	(9 231)	(86)

Variation des soldes d'impôt différé actifs et passifs

Montants en K€	31 décembre 2011	Comptabilisé au compte de résultat	Ecart de conversion	31 décembre 2012
Actifs d'impôt différé	11 006	(6 849)	216	4 373
Passifs d'impôt différé	47 422	(6 781)	239	40 880
Actifs d'impôt différé nets	(36 416)	(68)	(23)	(36 507)

Montants en K€	31 décembre 2010	Comptabilisé au compte de résultat	Variations de périmètre	Ecart de conversion	31 décembre 2011
Actifs d'impôt différé	10 133	947	(52)	(22)	11 006
Passifs d'impôt différé	49 707	(1 880)		(405)	47 422
Actifs d'impôt différé nets	(39 574)	2 827	(52)	383	(36 416)

Montants en K€	31 décembre 2009	Comptabilisé au compte de résultat	Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées	Ecart de conversion	31 décembre 2010
Actifs d'impôt différé	6 178	3 581	204	170	10 133
Passifs d'impôt différé	4 784	(2 191)	47 066	47	49 707
Actifs d'impôt différé nets	1 394	5 772	(46 862)	123	(39 574)

Les actifs d'impôt différé (4 373 K€ au 31 décembre 2012) se composent essentiellement de déficits activés et d'impôts différés sur les différences temporaires. Les déficits reportables sont activés dans les sociétés dont les perspectives prévoient des résultats bénéficiaires qui permettront d'utiliser ces déficits.

Synthèse des déficits reportables du Groupe au 31 décembre 2012 :

	Date expiration						Total
	2013	2014	2015	2016	2017	> 2017 et indéfinie	
Déficits activés (effet impôt)	423	232	16	7		346	1 124
Déficits non activés (effet impôt)	696	897	117	1 122	1 187	63 247	68 266

Les passifs d'impôts différés (40 880 K€ au 31 décembre 2012) sont pour la plus grande partie rattachés à des écarts d'évaluation d'actifs constatés au moment de l'acquisition de ces actifs, sur le palier Marie Brizard principalement.

Créances et dettes d'impôt au bilan

Le montant des créances d'impôt non courantes au bilan au 31 décembre 2012 (27 723 K€) correspond à la valeur actualisée du carry-back de la société Belvédère S.A. Sur l'exercice 2009, la société avait comptabilisé un produit d'impôt courant de 31 011 K€ qui correspond à l'effet impôt du report en arrière (carry-back) du déficit fiscal de l'exercice 2008 sur les bénéfices fiscaux de l'exercice 2007. Etant donné que la créance de carry-back est remboursable à 5 ans à compter de l'exercice où la perte fiscale a été réalisée, le montant a été actualisé. Tel que développé à la Note 3, le montant de la créance de carry-back est présenté au 31 décembre 2012 dans les actifs non courants en raison de son terme supérieur à 12 mois. Dans les états financiers précédemment publiés, il était incorrectement présenté dans les actifs courants. Les périodes comparatives présentées ont donc été retraitées conformément à la norme IAS 8.

Les dettes d'impôt à cette date (20 757 K€) proviennent presque entièrement de la société Belvédère S.A.

12. Activités cédées ou en cours de cession

Seule la période comparative du 31 décembre 2010 est concernée par les activités cédées ou en cours de cession.

Activité Florida Distillers

L'activité Florida Distillers de la filiale américaine du Groupe a été cédée en octobre 2010. Les comptes de résultat et flux de trésorerie de la période comparative du 31 décembre 2010 sont retraités conformément à la norme IFRS 5.

Comptes de résultat contributifs des activités en cours de cession (période comparative 31 décembre 2010)

Montants en K€	31 décembre 2010 12 mois Actifs Florida Distillers
Chiffre d'affaires	47 284
Résultat opérationnel courant	3 513
Résultat opérationnel	3 513
Impôt sur les résultats	(1 271)
Résultat net	2 242

Part du groupe
Intérêts minoritaires

2 242

Réconciliation avec le résultat net des activités cédées (période comparative 31 décembre 2010)

Montants en K€	31 décembre 2010 12 mois
	Actifs Florida Distillers
Résultat net des activités en cours de cession	2 242
Résultat de cession net d'impôt	3 816
Résultat net des activités cédées	6 058

Flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession (période comparative 31 décembre 2010)

Montants en K€	31 décembre 2010 12 mois
	Actifs Florida Distillers
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	915
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	37 050
<i>dont Produit de cession des activités cédées</i>	<i>38 159</i>
Variation de la trésorerie des activités cédées	37 965

13. Goodwills

Montants en K€	31 décembre 2011	Dépréciations	Ecart de conversion	31 décembre 2012
Ecarts d'acquisition bruts :	183 955		3 660	187 615
- France	143 216			143 216
- Pologne	38 637		3 641	42 278
- Ukraine	357		(8)	349
- USA	1 315			1 315
- Autres	430		27	457
Dépréciations :	(107 519)	(46 733)	(2 595)	(156 847)
- France	(80 428)	(38 342)		(118 770)
- Pologne	(25 665)	(8 036)	(2 605)	(36 306)
- Ukraine		(355)	6	(349)
- USA	(1 315)			(1 315)
- Autres	(111)		4	(107)
Ecarts d'acquisition nets	76 437	(46 733)	1 065	30 768

Montants en K€	31 décembre 2010	Dépréciations	Variations de périmètre	Ecart de conversion	31 décembre 2011
Ecart d'acquisition bruts :	194 775		(5 924)	(4 896)	183 955
- France	143 216				143 216
- Russie	5 154		(5 154)		
- Pologne	43 804		(421)	(4 746)	38 637
- Ukraine	401		(55)	11	357
- Turquie	294		(294)		
- USA	1 315				1 315
- Autres	591			(161)	430
Dépréciations :	(113 508)	(3 223)	5 924	3 288	(107 519)
- France	(80 428)				(80 428)
- Russie	(1 931)	(3 223)	5 154		
- Pologne	(29 255)		421	3 169	(25 665)
- Ukraine	(53)		55	(2)	
- Turquie	(294)		294		
- USA	(1 315)				(1 315)
- Autres	(232)			121	(111)
Ecart d'acquisition nets	81 267	(3 223)		(1 608)	76 437

Montants en K€	31 décembre 2009	Dépréciations	Variations de périmètre	Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées	Reprises de pertes de valeur liées aux actifs cessant d'être classés en actifs des activités destinées à être cédées	Ecart de conversion	31 décembre 2010
Ecart d'acquisition bruts :	12 261		49	181 038		1 427	194 775
- France				143 216			143 216
- Russie	5 154						5 154
- Pologne	4 600			37 822		1 382	43 804
- Ukraine	321		49			31	401
- Turquie	294						294
- USA	1 315						1 315
- Autres	577					14	591
Dépréciations :	(2 813)	(1 749)		(134 631)	26 609	(924)	(113 508)
- France				(107 037)	26 609		(80 428)
- Russie	(530)	(1 401)					(1 931)
- Pologne	(741)			(27 594)		(920)	(29 255)
- Ukraine		(54)				1	(53)
- Turquie		(294)					(294)
- USA	(1 315)						(1 315)
- Autres	(227)					(5)	(232)
Ecart d'acquisition nets	9 448	(1 749)	49	46 407	26 609	503	81 267

Tests de perte de valeur et analyse de la sensibilité sur les goodwill

Conformément à la norme IAS 36, une analyse de la valeur recouvrable des goodwill a été effectuée au 31 décembre 2012. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés ; elle est calculée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon maximum de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité des UGT.

UGT pour lesquelles une perte de valeur (ou une reprise de perte de valeur) a été comptabilisée sur l'exercice

i) Pologne Distributeurs

Cette UGT appartient à la région Pologne et regroupe les sociétés de distribution de produits groupe et non-groupe sur le territoire polonais. Ces sociétés ont été acquises entre 2006 et 2008 et sont analysées séparément des activités historiques du Groupe en Pologne.

L'essentiel du montant des goodwills de la région Pologne (91%) est rattaché aux Distributeurs.

Une perte de valeur a été constatée sur les goodwills alloués à cette UGT à hauteur de 8 221 K€ (l'impact au compte de résultat de la période est de 8 036 K€ du fait de la conversion de la perte de valeur au taux moyen). Le montant des goodwills résiduels sur ces sociétés s'élève à 2 427 K€.

La comptabilisation de la perte de valeur découle du test de perte de valeur effectué au 31 décembre 2012 et de la valeur recouvrable déterminée par ce test.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité et les taux retenus dans la réalisation des projections de flux de trésorerie sont les suivants :

Taux d'actualisation après impôt : 10,8%

Taux de croissance à long terme : 2%

Les principaux facteurs expliquant la baisse de la valeur recouvrable sont la contraction du volume d'activité, conséquence notamment des procédures judiciaires en cours.

ii) France Spiritueux

L'UGT France Spiritueux appartient à la région Europe de l'Ouest, et la totalité des goodwills de cette région est allouée à l'activité France Spiritueux.

Une perte de valeur a été constatée sur les goodwills de l'UGT à hauteur de 38 342 K€. Le montant des goodwills résiduels s'élève à 24 446 K€ au 31 décembre 2012.

La comptabilisation de la perte de valeur découle du test de perte de valeur effectué au 31 décembre 2012 et de la valeur recouvrable déterminée par ce test.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité et les taux retenus dans la réalisation des projections de flux de trésorerie sont les suivants :

Taux d'actualisation après impôt : 8,1%

Taux de croissance à long terme : 2%

Les projections de flux de trésorerie établies pour cette UGT prennent en compte la contraction des marges constatée sur certains produits par rapport aux hypothèses retenues dans les précédentes analyses.

iii) Ukraine

Les activités en Ukraine sont comprises dans la région Autres régions. Elles ont été acquises au travers d'une distillerie à la fin de l'exercice 2007 et un goodwill avait alors été comptabilisé à hauteur de 349 K€ (au taux de conversion du 31 décembre 2012).

En 2012, une perte de valeur a été comptabilisée afin de déprécier en totalité ce goodwill, en raison des perspectives incertaines sur cette région. Au taux de conversion moyen, cette perte de valeur représente une charge de 355 K€ au compte de résultat.

Estimations utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable des UGT auxquels les goodwill significatifs sont alloués

Répartition des principaux goodwills :

Montants en K€	31 décembre 2012	% du total
Pologne Distributeurs	38 482	21%
France Spiritueux	143 216	76%
Autres	5 917	3%
Valeur brute	187 615	100%

Les deux UGT auxquelles les principaux goodwills du Groupe sont alloués sont la France (activité Spiritueux) et la Pologne (activité Distributeurs).

Pour ces UGT, la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité.

i) Pologne Distributeurs

Sur la Pologne, il a été retenu comme hypothèse clé, dans le cadre des projections de flux de trésorerie, un taux de marge du résultat opérationnel de l'ordre de 1%. Ce taux est basé sur les analyses du management, au regard des performances passées et de l'évolution de l'activité attendue sur les périodes futures.

Les prévisions sont construites sur une durée de 3 ans.

Analyse de la sensibilité aux paramètres retenus :

Paramètres retenus	Valeur retenue	Variation des paramètres	Valeur simulée	Perte de valeur ¹ en K€
Taux d'actualisation	10,8%	+0.5 pt	11,3%	(311)
Taux de croissance perpétuelle	2,0%	- 0.5 pt	1,5%	(340)
Taux de marge opérationnelle de l'année terminale	0,9%	- 1 pt	-0,1%	(2 467)
Taux de marge opérationnelle de l'année terminale auquel la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable			0,9%	

¹ Montant pour lequel la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable

La valeur comptable prise en compte pour l'analyse de la sensibilité est le montant du goodwill net des pertes de valeur au 31 décembre 2012, soit 2 467 K€.

ii) France Spiritueux

Sur la France, il a été retenu comme hypothèse clé, dans le cadre des projections de flux de trésorerie, un taux de marge du résultat opérationnel de 9,2%. Ce taux est basé sur les analyses du management, au regard des performances passées et de l'évolution de l'activité attendue sur les périodes futures.

Les prévisions sont construites sur une durée de 4 ans.

Analyse de la sensibilité aux paramètres retenus :

Paramètres retenus	Valeur retenue	Variation des paramètres	Valeur simulée	Perte de valeur ¹ en K€
Taux d'actualisation	8,1%	+0.5 pt	8,6%	(10 014)
Taux de croissance perpétuelle	2,0%	- 0.5 pt	1,5%	(8 444)
Taux de marge opérationnelle de l'année terminale	9,2%	- 1 pt	8,2%	(12 272)
Taux de marge opérationnelle de l'année terminale auquel la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable			9,2%	

¹ Montant pour lequel la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable

La valeur comptable prise en compte pour l'analyse de la sensibilité est le montant du goodwill net des pertes de valeur au 31 décembre 2012, soit 24 446 K€.

14. Immobilisations incorporelles

Montants en K€	31 décembre 2011	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Ecart de conversion	31 décembre 2012
Concessions et brevets	2 401				(53)	2 348
Marques	154 283				419	154 702
Autres immobilisations incorporelles	20 200	40	(28)		1 031	21 243
Valeurs brutes	176 885	40	(28)		1 397	178 294
Concessions et brevets	(820)			(13)	52	(780)
Marques	(16 131)			(15 982)		(32 112)
Autres immobilisations incorporelles	(12 022)		28	(1 385)	(288)	(13 667)
Amortissements et provisions	(28 973)		28	(17 380)	(236)	(46 560)
Valeurs nettes	147 912	40		(17 380)	1 161	131 734

Montants en K€	31 décembre 2010	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Variations de périmètre	Ecart de conversion	31 décembre 2011
Concessions et brevets	2 578	16	(109)			(84)	2 401
Marques	155 199					(915)	154 283
Autres immobilisations incorporelles	21 739	358	(433)		(240)	(1 224)	20 200
Valeurs brutes	179 515	374	(542)		(240)	(2 223)	176 885
Concessions et brevets	(914)		29	(17)		82	(820)
Marques	(13 464)			(2 668)		2	(16 131)
Autres immobilisations incorporelles	(12 549)		425	(408)	113	398	(12 022)
Amortissements et provisions	(26 928)		454	(3 093)	113	482	(28 973)
Valeurs nettes	152 588	374	(88)	(3 093)	(127)	(1 741)	147 912

Montants en K€	31 décembre 2009	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées	Ecart de conversion	31 décembre 2010
Concessions et brevets	2 251	5	(53)		359	16	2 578
Marques	24 837				129 929	433	155 199
Autres immobilisations incorporelles	13 555	127	(443)		8 106	394	21 739
Valeurs brutes	40 642	132	(496)		138 394	843	179 515
Concessions et brevets	(837)		53	(23)	(91)	(16)	(914)
Marques	(4 918)			(210)	(8 336)		(13 464)
Autres immobilisations incorporelles	(4 351)		315	(528)	(7 889)	(96)	(12 549)
Amortissements et provisions	(10 107)		368	(761)	(16 316)	(112)	(26 928)
Valeurs nettes	30 536	132	(128)	(761)	122 078	731	152 588

Marques

Au 31 décembre 2012, la valeur nette des marques est de 122 590 K€. Les principales marques valorisées sont celles du palier Marie Brizard (acquis par le Groupe en 2006).

Dans le cadre de l'émission des FRN, les marques suivantes sont nanties :

- Sobieski
- Youri Dolgorouki
- Marie Brizard
- Old Lady's
- Berger
- Polonaise
- Starogardzka
- Balsam Pomorski
- Krakowska
- Zawisza (second rang)

Leur valeur nette au bilan est de 66 669 K€.

La marque Zawisza est nantie auprès d'un établissement bancaire en garantie d'un emprunt d'un montant à l'origine de 5 000 K€.

Tests de perte de valeur et analyse de la sensibilité sur les marques

Conformément à la norme IAS 36, une analyse de la valeur recouvrable des marques (actifs incorporels à durée de vie indéfinie) a été effectuée au 31 décembre 2012. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Les marques sont des actifs individuels, testés séparément des autres actifs, et séparément des UGT. Le test des marques est effectué en premier lieu dans le cadre des tests de pertes de valeur (avant les tests effectués sur les UGT).

La valeur d'utilité d'une marque est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés ; elle est calculée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon maximum de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité des marques.

Marques pour lesquelles une perte de valeur (ou une reprise de perte de valeur) a été comptabilisée sur l'exercice

i) Marques du palier Marie Brizard

Les marques valorisées du palier Marie Brizard sont des marques de spiritueux (liqueurs, anisette, whisky, gin, tequila, cocktails alcoolisés) principalement commercialisées en France et en Espagne, et dans une moindre mesure à l'export, notamment au travers des filiales du Groupe. Ces marques sont comprises dans la région Europe de l'Ouest.

Les marques du palier Marie Brizard représentent en valeur brute 84% des marques du Groupe.

Des pertes de valeur ont été comptabilisées sur 4 des marques du palier Marie Brizard pour un montant total de 20 245 K€. Le montant net des marques de Marie Brizard est ainsi ajusté à leur valeur recouvrable, soit 98 257 K€ au 31 décembre 2012.

Dans le cadre du test de perte de valeur effectué au 31 décembre 2012, la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité. Les taux retenus dans la réalisation des projections de flux de trésorerie sont les suivants :

Taux d'actualisation après impôt : 8,1%

Taux de croissance à long terme : 2%

Les marques sur lesquelles des pertes de valeur ont été constatées sont des marques dont les volumes d'affaires sur les périodes futures ont été ajustés sur la base des analyses prévisionnelles récentes menées par le management.

ii) Marque de vodka

La marque concernée est une marque de vodka, commercialisée principalement sur le réseau Duty Free. Elle a été acquise par le Groupe en 2006 et est rattachée à la région Europe de l'Ouest.

Une reprise de perte de valeur a été enregistrée sur l'exercice 2012, se traduisant par un produit de 4 478 K€. La valeur comptable de la marque au 31 décembre 2012 s'élève à 15 350 K€.

Dans le cadre du test de perte de valeur effectué au 31 décembre 2012, la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité. Les taux retenus dans la réalisation des projections de flux de trésorerie sont les suivants :

Taux d'actualisation après impôt : 7,4%

Taux de croissance à long terme : 2%

La marque avait été dépréciée en 2009 et sa valeur ramenée à 10 872 K€. Sur les bases de profitabilité des 2 derniers exercices et des projections établies par le management au 31 décembre 2012, la valeur recouvrable de la marque déterminée a conduit à la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur.

Estimations utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable des marques

Les marques du palier Marie Brizard et la marque de vodka mentionnée ci-dessus représentent 94% de la valeur des marques au bilan consolidé.

Les autres marques exploitées par le Groupe sont en effet des marques créées et non valorisées.

i) Marques du palier Marie Brizard

Il a été retenu comme hypothèse clé, dans le cadre des projections de flux de trésorerie des marques de Marie Brizard, un taux de marge du résultat opérationnel moyen pondéré de 17,4%. Ce taux est basé sur les analyses du management, au regard des performances passées et de l'évolution de l'activité attendue sur les périodes futures.

Les taux retenus dans la réalisation des flux de trésorerie sont les suivants :

Taux d'actualisation après impôt : 8,1%

Taux de croissance à long terme : 2%

Les prévisions sont construites sur une durée de 4 ans.

Analyse de la sensibilité aux paramètres retenus :

Paramètres retenus	Valeur retenue	Variation des paramètres	Valeur simulée	Perte de valeur ¹ en K€
Taux d'actualisation	8,1%	+0.5 pt	8,6%	(4 410)
Taux de croissance perpétuelle	2,0%	- 0.5 pt	1,5%	(340)
Taux de marge opérationnelle de l'année terminale moyen pondéré	17,4%	- 1 pt	15,5%	(2 061)
Taux de marge opérationnelle de l'année terminale moyen pondéré auquel la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable			17,4%	

¹ Montant pour lequel la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable

La valeur comptable prise en compte pour l'analyse de la sensibilité est le montant des marques net des pertes de valeur au 31 décembre 2012, soit 98 257 K€.

ii) Marque de vodka

Il a été retenu comme hypothèse clé, dans le cadre des projections de flux de trésorerie de la marque de vodka, un taux de marge du résultat opérationnel de 12%. Ce taux est basé sur les analyses du management, au regard des performances passées et de l'évolution de l'activité attendue sur les périodes futures.

Les prévisions sont construites sur une durée de 3 ans.

Analyse de la sensibilité aux paramètres retenus :

Paramètres retenus	Valeur retenue	Variation des paramètres	Valeur simulée	Perte de valeur ¹ en K€
Taux d'actualisation	7,4%	+0.5 pt	7,9%	(1 265)
Taux de croissance perpétuelle	2,0%	- 0.5 pt	1,5%	(1 170)
Taux de marge opérationnelle de l'année terminale	12,0%	- 1 pt	11,0%	(1 271)
Taux de marge opérationnelle de l'année terminale auquel la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable			12,0%	

¹ Montant pour lequel la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable

La valeur comptable prise en compte pour l'analyse de la sensibilité est le montant des marques net des pertes de valeur au 31 décembre 2012, soit 15 350 K€.

Droits à usufruit

Les droits perpétuels à usufruit sur les terrains en Pologne remplissent les critères de reconnaissance des actifs incorporels en IFRS et sont amortis sur la durée du droit perpétuel (99 ans).

Au 31 décembre 2012, le montant des droits à usufruit comptabilisé dans les *Autres immobilisations incorporelles* est de 8 035 K€ en valeur nette.

15. Immobilisations corporelles

Montants en K€	31 décembre 2011	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Allocation des en cours et reclassements	Ecart de conversions	31 décembre 2012
Terrains	12 123	133	(254)			87	12 089
Constructions	87 771	700	(31)		1 914	3 346	93 700
Installations, matériel et outillage	103 464	960	(463)		389	1 166	105 516
Autres immobilisations corporelles	28 314	1 352	(1 154)			441	28 953
Immobilisations corporelles en cours	4 406	879	(126)		(2 303)	33	2 888
Valeurs brutes	236 079	4 024	(2 028)			5 073	243 148
Agencement des terrains	(1 212)			(100)		(7)	(1 319)
Constructions	(55 542)		10	(3 013)		(1 222)	(59 767)
Installations, matériel et outillage	(81 095)		459	(5 404)		(2 004)	(88 044)
Autres immobilisations corporelles	(13 323)		995	(1 510)		(407)	(14 245)
Immobilisations corporelles en cours	(270)			(28)			(298)
Amortissements et provisions	(151 442)		1 464	(10 055)		(3 640)	(163 673)
Valeurs Nettes	84 637	4 024	(564)	(10 055)		1 433	79 475

Montants en K€	31 décembre 2010	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Allocation des en cours et reclassements	Variations de périmètre	Ecart de conversions	31 décembre 2011
Terrains	12 492	7	(6)				(371)	12 123
Constructions	90 844	720	(194)		260	(812)	(3 047)	87 771
Installations, matériel et outillage	105 416	2 492	(677)		668	(40)	(4 395)	103 464
Autres immobilisations corporelles	26 696	1 485	(1 349)		3 641	(894)	(1 264)	28 314
Immobilisations corporelles en cours	7 097	2 077	(13)		(4 569)	(105)	(81)	4 406
Valeurs brutes	242 546	6 781	(2 239)			(1 851)	(9 158)	236 079
Agencement des terrains	(820)			(398)			5	(1 212)
Constructions	(54 207)		57	(3 485)		222	1 871	(55 542)
Installations, matériel et outillage	(79 681)		555	(5 301)		60	3 273	(81 095)
Autres immobilisations corporelles	(13 707)		1 216	(2 624)		787	1 005	(13 323)
Immobilisations corporelles en cours	(383)			(28)		83	57	(270)
Amortissements et provisions	(148 798)		1 828	(11 836)		1 152	6 211	(151 442)
Valeurs Nettes	93 748	6 781	(411)	(11 836)		(699)	(2 947)	84 637

Montants en K€	31 décembre 2009	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Allocation des en cours	Activités cédées ou en cours de cession (Florida Distillers)	Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées	Ecart de conversions	31 décembre 2010
Terrains	11 353	10	(70)			(4 982)	5 901	280	12 492
Constructions	59 035	210	(1 151)			(3 188)	34 667	1 271	90 844
Installations, matériel et outillage	94 641	3 391	(4 395)			(13 322)	23 706	1 395	105 416
Autres immobilisations corporelles	17 354	1 734	(3 225)		1 617	(176)	8 912	480	26 696
Immobilisations corporelles en cours	6 899	2 103	(110)		(1 617)	(221)	31	12	7 097
Valeurs brutes	189 283	7 448	(8 951)			(21 889)	73 217	3 438	242 546
Agencement des terrains	(409)			(51)		67	(426)	(1)	(820)
Constructions	(33 389)		391	(4 485)		404	(16 676)	(452)	(54 207)
Installations, matériel et outillage	(61 524)		4 702	(6 252)		4 407	(20 509)	(505)	(79 681)
Autres immobilisations corporelles	(7 028)		2 239	(2 256)		121	(6 602)	(181)	(13 707)
Immobilisations corporelles en cours	(251)			(132)					(383)
Amortissements et provisions	(102 601)		7 332	(13 176)		4 999	(44 213)	(1 139)	(148 798)
Valeurs Nettes	86 682	7 448	(1 619)	(13 176)		(16 890)	29 004	2 299	93 748

Investissements

Il n'y a pas d'investissements significatifs sur 2012.

La valeur au bilan des vignobles (terres à vigne et plantations) en Bulgarie – qui ont représenté une large part des investissements du Groupe sur les dernières périodes - est de 13 397 K€ au 31 décembre 2012. Les montants relatifs aux vignobles bulgares sont présentés sur la ligne *Autres immobilisations corporelles*.

En Lituanie, concernant le projet de recyclage en énergie propre des rejets de la distillation initié en 2009 et qui a représenté un investissement total de près de 5 842 K€ : les actifs sont entrés en production au mois d'août 2012. Pour rappel, ce projet est subventionné à hauteur de 50% par l'Union Européenne.

Nantissements

L'ensemble des biens immobiliers des sociétés filiales Sobieski Trade, Destylarnia Sobieski, Polmos Krakow, Domain Menada Pologne, Polmos Lancut et Sobieski Sp. z.o.o. sont nantis en contrepartie de l'octroi de l'emprunt FRN. Ils représentent une valeur nette comptable de 17 946 K€ au 31 décembre 2012.

Tests de perte de valeur

En Bulgarie, un actif a présenté des indices de perte de valeur en 2012 et fait l'objet d'un test de perte de valeur, conformément à IAS 36.

Ainsi, une expertise indépendante a été effectuée pour estimer la valeur de marché d'un site de production de vin d'une société bulgare du Groupe, dont l'activité a fortement diminué depuis le début de l'exercice. Il en a résulté que la valeur recouvrable déterminée par la valeur de marché était inférieure à la valeur comptable. En conséquence, une perte de valeur de 1 103 K€ a été comptabilisée.

16. Actifs financiers

La ventilation des actifs financiers sur la base des catégories IAS 39 est présentée à la Note 25.

Montants en K€	31 décembre 2011	Acquisitions / augmentations	Cessions / diminutions	Dotations nettes	Variations de juste valeur	Reclassement	Variations de périmètre	Ecart de conversion	31 décembre 2012
Titres de participations	12 446						26	8	12 480
Autres titres immobilisés	2 103				390				2 494
Dépôt en séquestre (FRN et OBSAR)	40 406	201	(36 932)						3 675
Autres immobilisations financières	36 419	430	(880)					(23)	35 946
Valeurs brutes	91 375	631	(37 812)		390		26	(15)	54 595
Titres de participations	(11 249)			(843)			(26)	(9)	(12 127)
Autres titres immobilisés	(646)		16	16					(1 441)
Autres immobilisations financières	(4 955)			(5 081)		(22 000)		10	(32 026)
Dépréciations	(16 850)		16	(5 908)		(22 000)	(26)	1	(45 593)
Valeurs nettes	74 525	631	(37 796)	(5 908)	390	(22 000)		(14)	9 002

Montants en K€	31 décembre 2010	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Variations de périmètre	Ecart de conversion	31 décembre 2011
Titres de participations	1 352				11 094		12 446
Autres titres immobilisés	8 047	1 097	(7 066)			25	2 103
Dépôt en séquestre (FRN et OBSAR)	21 344	19 062					40 406
Autres immobilisations financières	36 516	268	(395)			31	36 419
Valeurs brutes	67 258	20 427	(7 461)		11 094	56	91 375
Titres de participations	(983)				(10 267)		(11 249)
Autres titres immobilisés	(5 182)		4 205	331			(646)
Autres immobilisations financières	(4 939)					(15)	(4 955)
Dépréciations	(11 104)		4 205	331	(10 267)	(15)	(16 850)
Valeurs nettes	56 155	20 427	(3 256)	331	827	41	74 525

Montants en K€	31 décembre 2009	Acquisitions	Cessions / déconsolidations	Dotations nettes	Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées	Reclassement en actifs courants	Ecart de conversion	31 décembre 2010
Titres de participations	1 271		78				3	1 352
Créances rattachées à des participations	59		(59)					
Autres titres immobilisés	10 711	1 236	(3 984)		11		73	8 047
Dépôt en séquestre (FRN et OBSAR)		21 344						21 344
Autres immobilisations financières	37 588	792	(2 150)		1 646	(1 713)	353	36 516
Valeurs brutes	49 629	23 372	(6 115)		1 657	(1 713)	429	67 258
Titres de participations	(899)		(84)					(983)
Créances rattachées à des participations	(60)		60					()
Autres titres immobilisés	(6 423)		1 044	305	(108)			(5 182)
Autres immobilisations financières	(4 904)						(35)	(4 939)
Dépréciations	(12 286)		1 020	305	(108)		(35)	(11 104)
Valeurs nettes	37 343	23 372	(5 095)	305	1 549	(1 713)	394	56 155

Dépôt en séquestre

Le 17 août 2012, la somme de 36 678 K€, correspondant à la part du 1^{er} dividende du Plan de Sauvegarde revenant aux créanciers FRN - déduction faite de la retenue des honoraires des Mandataires représentant des créanciers, ont été libérés du compte séquestre et versés au *Trustee*, Bank of New York Mellon. Cette opération a été réalisée conformément aux termes d'un Protocole transactionnel conclu entre Belvédère S.A. et les principaux créanciers FRN (le *Steering Committee*).

Montants en K€	FRN	OBSAR	Mandataires représentants des créanciers	Total
Dividende versé consigné (Plan de Sauvegarde)	37 111	3 295		40 406
Intérêts	186	35		221
Retenue Mandataires représentants des créanciers	(618)		618	
Prélèvement Mandataires représentants des créanciers			(274)	(274)
Libération dividende FRN le 17 août 2012 (postérieur à la clôture)	(36 678)			(36 678)
Compte séquestre au 31 décembre 2012		3 330	344	3 675

Dépréciation de l'intégralité du billet de trésorerie Clico Investment Bank

La dépréciation de la totalité d'un billet de trésorerie souscrit en 2006 auprès de Clico Investment Bank (voir paragraphe plus bas dans cette Note) a été comptabilisée. La valeur nette de cet actif financier était de 27 081 K€ au début de la période (pour une valeur brute de 27 813 K€ intérêts inclus).

En 2009, une provision pour risque de 22 000 K€ avait été comptabilisée au passif : ce montant a été reclassé en dépréciation de la créance au 31 décembre 2012, ce qui explique le flux de reclassement sur la période. Une dotation complémentaire a été enregistrée au compte de résultat de la période pour 5 081 K€ afin de déprécier l'intégralité de la créance.

Rappel de l'historique :

Un placement d'une valeur initiale de 25 000 K€ avait été effectué le 10 juillet 2006 pour une durée de 2 ans sous la forme d'un billet de trésorerie à rémunération fixe auprès de l'établissement *Clico Investment Bank* situé à Trinidad et Tobago, et filiale du groupe *CL Financial* (ancien actionnaire majoritaire de Belvédère jusqu'au 31 juillet 2007). Le billet est arrivé à échéance le 10 juillet 2008, il n'a pas été remboursé, en conséquence de quoi, la société Belvédère a initié une action en justice.

A la fin de l'exercice 2008, *Clico Investment Bank* a rencontré des difficultés qui ont amené le gouvernement de Trinidad et Tobago à signer avec *Clico Investment Bank* un Memorandum Of Understanding le 29 janvier 2009.

Toutes les initiatives prises par le Groupe afin d'obtenir le recouvrement de ce billet de trésorerie ont échoué.

La liquidation de *Clico Investment Bank* a été prononcée et la procédure de liquidation a débuté au 1^{er} semestre 2012.

En conséquence, le billet est déprécié en totalité (principal et intérêts) soit 27 813 K€. Dès 2009, se basant sur les négociations d'alors, le Groupe avait évalué le risque potentiel de non recouvrement de ce billet à 22 732 K€ (dont 22 000 K€ avaient été comptabilisés en provision pour risque). Sur la période, la provision pour risque de 22 000 K€ a été reclassé en dépréciation de l'actif financier ; l'incidence de la dépréciation complémentaire sur le résultat est de 5 081 K€.

Titres de participation

Les sociétés qui ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation sont des sociétés sans activité ou en cours de fermeture.

Les titres des sociétés déconsolidées sont réintégrés au bilan à la valeur des capitaux propres à la date de sortie du périmètre de consolidation. Dans le cas où les capitaux propres de ces sociétés sont négatifs, une provision pour risque est constituée.

Les autres titres de participation non consolidés sont présentés à la valeur nette comptable.

Dans le cadre de l'emprunt FRN, les titres de participation des sociétés consolidées suivants sont nantis :

- Marie Brizard & Roger International
- Moncigale (ex Les Chais Beaucairois)
- Cognac Gautier
- William Pitters International
- Sobieski Trade
- Destylarnia Sobieski
- Polmos Krakow
- Polmos Lancut
- Sobieski Sp. z.o.o.

Dans le cadre de l'achat et de la plantation de vignes en Bulgarie, les titres de la société consolidée BCM ont été apportés en nantissement contre un prêt d'une valeur initiale de 7 millions d'euros. Ces vignes sont en phase de production à hauteur de 90% et le seront entièrement en 2013.

Autres titres

La ligne *Autres titres immobilisés*, d'une valeur nette de 1 053 K€ au 31 décembre 2012) correspond à un portefeuille de titres de participation. Ils sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Autres actifs financiers

La ligne *Autres immobilisations financières* (3 920 K€ en valeur nette au 31 décembre 2012) comprend notamment le solde de 2 comptes bancaires bloqués dans le cadre des procédures en cours pour 2 228 K€. Ces valeurs de placement sont présentées en actifs non courants compte tenu de leur disponibilité supérieure à 3 mois.

Détail des participations dans les entreprises associées

Montants en K€	31 décembre 2011	Résultat	Dividende versé	31 décembre 2012	% de contrôle	Commentaires
Titres mis en équivalence	2 723	211	(51)	2 883		
CI Nolet & Co	2 203	223	(51)	2 374	25,05%	
Distilleries françaises	521	(12)		509	100,00%	Société dormante depuis 1996

Montants en K€	31 décembre 2010	Résultat	31 décembre 2011	% de contrôle	Commentaires
Titres mis en équivalence	2 735	(12)	2 723		
CI Nolet & Co	2 163	40	2 203	25,05%	
Distilleries françaises	573	(52)	521	100,00%	Société dormante depuis 1996

Montants en K€	31 décembre 2009	Résultat	Dividende versé	Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées	31 décembre 2010	% de contrôle	Commentaires
Titres mis en équivalence		(25)	(51)		2 811		
CI Nolet & Co		134	(51)		2 079	25,05%	
Distilleries françaises		(159)			732	100,00%	Société dormante depuis 1996

17. Stocks

Montants en K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Matières premières	31 430	26 289	29 101
En-cours	8 367	7 351	6 179
Produits intermédiaires et finis	19 878	19 013	24 569
Marchandises	36 838	33 731	33 061
Valeurs brutes	96 513	86 384	92 909
Matières premières	(2 831)	(2 500)	(3 826)
En-cours	(1 422)	(57)	(91)
Produits intermédiaires et finis	(741)	(828)	(1 362)
Marchandises	(1 920)	(1 975)	(1 763)
Dépréciations	(6 913)	(5 360)	(7 043)
Valeurs nettes	89 600	81 024	85 866

Les stocks sont en augmentation de 8 576 K€ en 2012. Cette variation provient essentiellement de la région Pologne en raison d'un niveau d'activité en décembre 2012 inférieur à décembre 2011.

18. Clients et comptes rattachés

Montants en K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Clients et comptes rattachés	153 449	177 513	163 836
Dépréciation clients et comptes rattachés	(18 221)	(18 474)	(13 911)
Créances clients nettes	135 228	159 039	149 926

La diminution sensible des créances clients sur l'exercice 2012 est due principalement à l'effet de surstockage observé en France à la fin de l'exercice précédent (décembre 2011). Pour rappel, la hausse des droits sur les alcools, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, avait conduit les clients du groupe (enseignes de la grande distribution) à anticiper leurs achats de spiritueux à la fin de l'exercice 2011. Les créances clients liées à ces ventes exceptionnellement élevées ont été encaissées au début de l'exercice 2012.

Certaines sociétés du Groupe (en France et en Pologne) font appel à l'affacturage des créances clients afin de contribuer au financement de leur besoin en fonds de roulement.

En Pologne, les contrats d'affacturage en place répondent aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39, les créances clients cédées à l'actif ne figurent pas au bilan. Le montant reçu en contrepartie des créances non échues cédées au 31 décembre 2012 est de 22 223 K€.

La diminution du poste client sur la période s'explique par la saisonnalité de l'activité, et particulièrement par les encaissements sur les premiers mois de l'année des ventes historiquement fortes réalisées sur la fin de l'année précédente.

19. Autres actifs courants

Montants en K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Avances et acomptes versés sur commande	5 071	5 819	2 677
Créances sociales et fiscales	14 357	7 852	11 225
Instruments dérivés	1	31	27
Dépôts court terme	347	41	1 737
Autres créances	14 762	15 142	15 736
Valeurs brutes	34 538	28 885	31 402
Autres créances	(7 401)	(6 082)	(2 132)
Dépréciations	(7 401)	(6 082)	(2 132)
Valeurs nettes	27 138	22 802	29 270

La hausse des créances sociales et fiscales en décembre 2012 provient essentiellement d'une créance fiscale des entités polonaises suite à un trop payé au cours de l'exercice 2012.

20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeurs mobilières de placement	1 705	2 019	2 168
Disponibilités	26 470	28 474	29 195
Trésorerie	28 175	30 493	31 363

L'analyse de la variation de trésorerie sur la période est présentée dans le *Tableau des flux de trésorerie*.

21. Composition du capital social et instruments dilutifs

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<u>Capital social</u> (en euros)	6 811 358	6 398 076	6 265 356
Nombre d'actions	3 405 679	3 199 038	3 132 678
Valeur nominale (en euros)	2	2	2
<u>Auto-détention et auto-contrôle</u>			
Nombre d'actions	281 285	313 687	757 112

La variation du capital sur 2012 provient des exercices de BSARs. Il n'y a donc pas de variation du potentiel dilutif.

Potentiel dilutif

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Nombre d'actions composant le capital	3 405 679	3 199 038	3 132 678
Potentiel dilutif des BSA 2004 / 'BSAR1' strike à 41,25€ jusqu'au 31/12/2010, puis à 55€ jusqu'au 31/12/2014	585 262	615 122	615 137
Potentiel dilutif des BSAR 2006 / 'BSAR2' strike à 41,25€ jusqu'au 31/12/2010, puis à 55€ jusqu'au 31/12/2014	130 135	306 916	373 261
Nombre d'actions potentiel	4 121 076	4 121 076	4 121 076
Capital en euros (valeur nominale 2€)	6 811 358	6 398 076	6 265 356

Modification des caractéristiques des BSARs

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2011, et tel que prévu par les modifications des caractéristiques décidées le 8 février 2010, le prix d'exercice des BSARs est fixé à 55 € et ne variera plus jusqu'à la fin de la période d'exercice (31 décembre 2014).

Auto-détention et auto-contrôle

Au 31 décembre 2012, Belvédère S.A. détient 13 437 de ses propres actions (soit 0,39% du capital), détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions ayant fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée générale de la société le 31 octobre 2011.

D'autre part, la société française SVI détient 267 848 actions Belvédère en auto-contrôle (soit 7,86% du capital).

Les titres auto-détenus et auto-contrôlés par le Groupe sont sans droit de vote et ne donnent pas droit à dividende.

Dans les états financiers, ils sont portés en diminution des capitaux propres, conformément à la norme IAS 32.

Une transaction a été conclue le 4 février 2013, postérieurement à la clôture de l'exercice 2012, après autorisation conférée par ordonnance du juge-commissaire en date du 1er février 2013, avec l'Association de Défense des Obligataires, le représentant de la masse des titulaires d'obligations A, obligataires subordonnés, et une majorité des titulaires de FRN. Les termes de ce protocole sont détaillés à la Note 1 – Evènements significatifs.

Aux termes du Protocole Transactionnel, il a également été convenu que les actions de Belvédère détenues par sa sous-filiale SVI soient transférées aux porteurs d'obligations signataires du Protocole Transactionnel et aux porteurs d'obligations ayant ensuite adhéré au Protocole Transactionnel, sous conditions résolutoires de l'approbation de la restructuration de la dette financière par l'assemblée générale extraordinaire de la Société, et de l'approbation du plan de continuation reprenant les Propositions d'Apurement du Passif par le Tribunal de commerce de Dijon. Dans cet intervalle, les actions ont été transférées, le 4 février 2013, à un fiduciaire dans le cadre d'un contrat de fiducie. Dès la constatation de l'absence de réalisation des conditions résolutoires stipulées aux termes du Protocole Transactionnel, le fiduciaire devra répartir lesdites actions entre les obligataires visés ci-avant.

22. Avantages au personnel

Les engagements du Groupe sont relatifs à des indemnités de fin de carrière, des pensions invalidité et décès (Pologne), et médailles du travail (ou primes de jubilé en Pologne). Ces régimes à prestations définies sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19.

Les 3 principaux pays concernés par les avantages au personnel sont la France, la Pologne et l'Espagne. Les sociétés du Groupe font appel à des actuaires pour évaluer les engagements.

Le montant des engagements au 31 décembre 2012 s'élève à 5 510 K€.

Synthèse des hypothèses retenues pour le calcul des engagements

	31 décembre 2012			31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	France	Espagne	Pologne	France	Espagne	Pologne	France	Espagne	Pologne
Taux d'actualisation	2,9%	2,9%	4,0%	4,8%	4,8%	5,5%	4,5%	4,5%	5,5%
Taux d'inflation	2,0%	3,0%	2,5%	2,0%	2,0%	2,5%	2,0%	2,5%	2,5%
Taux de croissance des salaires	2,5%	3,0%	3,5%	2,5%	3,0%	1,0%	2,5%	3,0%	1,0%
Rotation du personnel et mortalité	Table TV/TD 2004-2006	PERM/F-2000-P	Tables du bureau de sécurité sociale et du bureau des statistiques polonais	Table TV/TD 2004-2006	PERM/F-2000-P	Tables du bureau de sécurité sociale et du bureau des statistiques polonais	Table TV/TD 2004-2006	PERM/F-2000-P	Tables du bureau de sécurité sociale et du bureau des statistiques polonais

Analyse de la charge de la période

Montants en K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Coût des services rendus	599	462	438
Coût sur actualisation	224	248	267
Rendement attendu des actifs de couverture	(25)	(18)	(17)
Amortissement des pertes et gains actuariels	349	(489)	(248)
Charge de l'exercice	1 146	203	441

Variation de la dette actuarielle

Montants en K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dette à l'ouverture	5 132	5 447	3 602
Coût des services rendus	599	462	438
Coût sur actualisation	224	248	267
Prestations payées	(436)	(327)	(319)
Pertes et gains actuariels	396	(448)	(248)
Activités cédées ou en cours de cession			1 813
Autres ajustements	4	5	(189)
Ecart de conversion	197	(255)	81
Dette à la clôture	6 116	5 132	5 447

Variation des actifs de couverture

Montants en K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeur à l'ouverture	560	404	
Contributions de l'employeur	138	232	24
Prestations payées	(162)	(135)	(58)
Rendement attendu	25	18	17
Ecarts actuariels	61	40	3
Activités cédées ou en cours de cession			417
Valeur à la clôture	622	560	404

Variation de la provision au bilan

Montants en K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Solde à l'ouverture	4 575	5 046	3 602
Charge totale	1 146	203	441
Prestations et contributions payées	(412)	(424)	(285)
Activités cédées ou en cours de cession			1 396
Autres ajustements	4	5	(189)
Ecart de conversion	197	(255)	81
Solde à la clôture	5 510	4 575	5 046

23. Provisions

Montants en K€	31 décembre 2011	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Reclassement	Ecarts de conversion	31 décembre 2012
Provisions pour retraites et avantages au personnel (cf. Note 22)	4 575	1 039	(301)			197	5 510
Provisions à caractère social	133	69	(30)	(12)			160
Provisions à caractère fiscal	2 887	6 364			(434)	(53)	8 765
Autres provisions non courantes	24 897	70	(80)	(2 163)	(22 000)	5	729
Autres provisions non courantes	27 917	6 503	(110)	(2 175)	(22 434)	(48)	9 654
Provisions à caractère social - part < 1 an	3 257	516	(734)	(210)		(32)	2 797
Autres provisions - part < 1 an	142	9 143					9 285
Provisions courantes	3 399	9 659	(734)	(210)		(32)	12 082

Montants en K€	31 décembre 2010	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Reclass. courant / non courant	Variations de périmètre	Ecarts de conversion	31 décembre 2011
Provisions pour retraites et avantages au personnel (cf. Note 22)	5 046	230	(447)				(255)	4 575
Provisions à caractère social	1 055	8	(534)	(395)				133
Provisions à caractère fiscal	4 133		(65)	(1 181)				2 887
Autres provisions non courantes	22 306	2 256	(45)	(596)	260	746	(30)	24 897
Autres provisions non courantes	27 494	2 264	(644)	(2 172)	260	746	(30)	27 917
Provisions à caractère social - part < 1 an	2 210	2 247	(413)	(768)			(19)	3 257
Provisions pour pertes sur contrats	60		(60)					60
Provisions à caractère fiscal - part < 1 an								
Autres provisions - part < 1 an	1 463	22		(134)	(260)	(941)	(8)	142
Provisions courantes	3 733	2 269	(473)	(902)	(260)	(941)	(27)	3 399

Montants en K€	31 décembre 2009	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées	Ecarts de conversion	31 décembre 2010
Provisions pour retraites et avantages au personnel (cf. Note 22)	3 602	441	(474)		1 396	81	5 046
Provisions à caractère social		421	(63)	(382)	1 079		1 055
Provisions à caractère fiscal	106	3 472		(135)	690		4 133
Autres provisions non courantes	22 143	93	(40)		90	20	22 306
Autres provisions non courantes	22 249	3 986	(103)	(517)	1 859	20	27 494
Provisions à caractère social - part < 1 an	189	1 534	(113)	(988)	1 563	25	2 210
Provisions pour pertes sur contrats		60					60
Provisions à caractère fiscal - part < 1 an	13			(14)		1	13
Autres provisions - part < 1 an	1 009	308	(157)	(49)	311	41	1 463
Provisions courantes	1 211	1 902	(270)	(1 051)	1 874	67	3 733

Provisions à caractère fiscal

i) En France

Les sociétés françaises appartenant au groupe intégré fiscalement ont fait l'objet d'un contrôle fiscal concernant les exercices clos en 2006 et 2007.

L'ensemble des chefs de redressement qui ont fait l'objet d'une mise en recouvrement au cours de 2012 est contesté par le Groupe. Les sociétés du groupe concernées ont contesté par voie de réclamation contentieuse les impositions supplémentaires mises en recouvrement. A la suite du rejet de ces réclamations, des requêtes ont été introduites devant le Tribunal administratif de Montreuil, en date des 25 et 31 janvier 2013 en ce qui concerne la Société, et en date du 22 février 2013 en ce qui concerne sa filiale MBRI.

Parallèlement à la procédure, les décisions suivantes ont été prises en matière de provisions :

- Marie Brizard – exercice clos en 2006

Les redressements en matière d'impôt sur les sociétés relatifs à l'exercice 2006 inhérents à la société MBRI – exercice au titre duquel cette société était la mère d'un groupe intégré distinct - font l'objet d'une charge à payer de 108 K€ et d'une provision comptabilisée de 2 963 K€. Cette provision a été comptabilisée tardivement au motif que la société MBRI bénéficiait d'une procédure de sauvegarde, ouverte préalablement au contrôle, qui rendait le recouvrement du redressement incertain pour l'administration faute pour elle d'avoir déclaré sa créance. La résolution du plan de sauvegarde de MBRI, prononcée le 3 juillet 2012, a pour effet de rendre possible le recouvrement de l'impôt relatif à cet exercice 2006. En conséquence, la société MBRI a enregistré une provision d'un montant de 2 963 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- Belvédère – exercices clos en 2006 et 2007

Certains chefs de redressement notifiés à l'inverse n'ont pas fait l'objet de provisions.

Il s'agit essentiellement, chez Belvédère, des redressements liés à la déduction des charges financières liées à l'emprunt FRN souscrit pour l'acquisition de Duke Street/MBRI. L'administration fiscale remet en question la déductibilité de la totalité des intérêts de l'emprunt FRN comptabilisés (et décaissés) sur les deux exercices contrôlés tandis que la Société fait valoir le fait que l'existence de la dette n'est pas contestée et est reconnue par la Cour de cassation. Le total de ces chefs de redressement, formellement contestés par le Groupe, et n'ayant pas fait l'objet de provisions, représente un montant de l'ordre de 20 000 K€ en impôt.

- William Pitters - contrôle fiscal antérieur à l'acquisition de la société par le groupe Belvedere

Par ailleurs, sur la société William Pitters, une provision pour contrôle fiscal de 434 K€ a été reclassée sur la période. Le redressement date de l'année 1999 et avait été payé par la société. Cependant, en raison des chances estimées que la société puisse récupérer les sommes payées au titre de ce redressement, un actif avait été comptabilisé en contrepartie du paiement. Sur le 1^{er} semestre 2012, de nouveaux éléments indiquent que les chances de récupérer les sommes versées au titre du redressement sont diminuées et que cet actif n'a donc plus lieu d'être maintenu au bilan. L'actif et la provision pour risque ont donc été repris sur la période. Ces écritures n'ont pas d'impact sur le compte de résultat.

Au 31 décembre 2012, les provisions comptabilisées au titre des contrôles fiscaux en du groupe d'intégration en France s'élèvent à 6 165 K€. La part du risque non provisionnée est développée à la Note 29.

ii) Aux Etats-Unis

Sur l'exercice 2012, un risque fiscal a été identifié sur la filiale américaine du Groupe. Il y a en effet un risque de non déductibilité des dépenses marketing comptabilisées par la filiale au titre de la marque de vodka Sobieski, dans la mesure où la marque est la propriété d'une société non résidente (Belvédère S.A., société française).

Une analyse du risque et une estimation du montant d'ajustement potentiel a été menée en 2012 par les conseillers fiscaux de la filiale. Le risque de contrôle et d'ajustement est considéré comme hautement probable,

notamment du fait que la filiale est à nouveau déficitaire du fait des dépenses marketing liées à la marque. C'est la raison pour laquelle une provision a été constatée au passif.

En conséquence de ce risque, les déficits reportables qui avaient été activés ont été repris (cf. Note 11) et une provision pour risque a été comptabilisée pour 2 652 K€.

Provisions à caractère social

Les provisions à caractère social (part courante et non courante) représentent 2 957 K€ au 31 décembre 2012. Elles correspondent à des provisions constituées dans le cadre de litiges prud'homaux.

La part du PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) de Marie Brizard s'élève à 157 K€.

Autres provisions pour risque

Une provision non courante pour risques financiers de 22 000 K€ avait été comptabilisée en 2009 afin de couvrir globalement différents risques à caractère financier portant sur les actifs du Groupe. Sur la période, cette provision a été entièrement allouée à la dépréciation de l'actif financier correspondant à un billet de trésorerie (souscrit en 2006 auprès de Clico Investment Bank), ce qui explique le reclassement qui vient en diminution du poste au 31 décembre 2012. Les détails relatifs à ce traitement sont détaillés à la Note 16.

D'autre part, la provision comptabilisée sur l'exercice précédent pour 2 156 K€ afin de couvrir le risque d'un litige probable relatif à un contrat dont les prestations n'ont été que partiellement réalisées, a été reprise en raison de l'extinction du risque. Cette provision n'a pas été utilisée.

Enfin, tel que présenté à la Note 1, des provisions pour charge ont été comptabilisées sur la période pour un total de 9 066 K€ ; elles s'inscrivent dans le cadre de la restructuration du groupe.

Ainsi, une provision pour charge de 8 917 K€ a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2012 de Belvédère S.A. reflétant l'engagement de couvrir les frais et dépenses engagés par les porteurs FRN du *Steering Committee* et relatifs aux procédures ouvertes depuis juillet 2008. Le montant de ces frais et dépenses n'étant pas définitivement arrêté, la provision a été comptabilisée sur la base des éléments communiqués à la société. Cette provision est complétée par une provision de 104 K€ portant sur les honoraires en attente de justification de Bank of New York Mellon, *Trustee* de l'emprunt FRN.

24. Dettes financières

Montants en K€	31 décembre 2012	< 1 an	1 à 5 ans
Emprunts obligataires	414 156	414 156	
Emprunts bancaires	11 548	8 173	3 375
Intérêts courus sur emprunts	117 869	117 869	
Dettes financières long terme	543 573	540 198	3 375
Dettes financières court terme	23 818		

Montants en K€	31 décembre 2011	< 1 an	1 à 5 ans
Emprunts obligataires	460 551	460 551	
Emprunts bancaires	12 524	8 629	3 894
Participation des salariés	151	151	
Intérêts courus sur emprunts	98 741	98 741	
Dettes financières long terme	571 967	568 072	3 894
Dettes financières court terme	40 753		

Montants en K€	31 décembre 2010	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	464 188	464 188		
Emprunts bancaires	13 570	4 352	8 742	476
Participation des salariés	318	171	147	
Intérêts courus sur emprunts	67 471	67 471		
Dettes financières long terme	545 547	536 182	8 889	476
Dettes financières court terme	47 816			

Les dettes financières sont des passifs financiers comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

La part à plus d'un an des dettes financières long terme (3 375 K€) est présentée au bilan dans les passifs non courants sur la ligne *Emprunts à long terme – part à plus d'un an*.

La part à moins d'un an des dettes financières long terme (540 198 K€) est présentée au bilan dans les passifs courants sur la ligne *Emprunts à long terme – part à moins d'un an*.

Pour l'essentiel, des dettes financières du Groupe sont portées par la société Belvédère S.A. et se composent des dettes obligataires FRN et OBSAR et des intérêts qui courent sur ces dernières. Ces dettes sont présentées dans les passifs courants en raison de l'échéance de leur terme dans le cadre de la Procédure de Redressement judiciaire.

Variation des dettes financières

Montants en K€	Emprunts obligataires	Intérêts courus échus sur OBSAR	Emprunts obligataires	Emprunts bancaires	Participation des salariés	Intérêts courus sur emprunts	Dettes financières long terme
31 décembre 2011	453 914	6 637	460 551	12 524	151	98 741	571 967
Nouveaux emprunts				1 257			1 257
Remboursement	(36 678)		(36 678)	(2 332)	(151)		(39 161)
Variation nette						19 128	19 128
Exercices des BSARS 2 (conversion en capital)	(9 717)		(9 717)				(9 717)
Ecart de conversion				99			99
31 décembre 2012	407 519	6 637	414 156	11 548		117 869	543 573

Montants en K€	Emprunts obligataires	Intérêts courus échus sur OBSAR	Emprunts obligataires	Emprunts bancaires	Participation des salariés	Intérêts courus sur emprunts	Dettes financières long terme
31 décembre 2010	457 551	6 637	464 188	13 570	318	67 471	545 546
Nouveaux emprunts				1 852			1 852
Remboursement				(2 621)	(167)		(2 788)
Variation nette						31 270	31 270
Emission coupon OBSAR : obligations B							
Exercices des BSARS 2 (conversion en capital)	(3 637)		(3 637)				(3 637)
Variations de périmètre				(110)			(110)
Ecart de conversion				(168)			(168)
31 décembre 2011	453 914	6 637	460 551	12 524	151	98 741	571 967

Montants en K€	Emprunts obligataires	Intérêts courus échus sur OBSAR	Emprunts obligataires	Emprunts bancaires	Participation des salariés	Intérêts courus sur emprunts	Dettes financières long terme
31 décembre 2009	510 107	10 243	520 351	16 803		3 908	541 062
Nouveaux emprunts				521			521
Remboursement				(6 990)	(241)		(7 231)
Variation nette						33 046	33 046
Transformation OBSAR A et B en OBSAR A nouvelles (1/03/2010)	10 243	(10 243)					
Emission coupon OBSAR : obligations B		6 637	6 637			(6 637)	
Exercices des BSARS 2 (conversion en capital)	(25 646)		(25 646)				(25 646)
Reclassement des intérêts FRN préouverture du Plan de Sauvegarde, du principal en intérêts courus	(37 154)		(37 154)			37 154	
Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées				2 972	559		3 531
Ecart de conversion				263			263
31 décembre 2010	457 551	6 637	464 188	13 570	318	67 471	545 547

Les principales variations sur l'exercice 2012 sont (i) le remboursement d'une partie de la dette FRN, correspondant à la somme de 36 678 K€ libérée du compte séquestre et versée au *Trustee*, bank of New York Mellon, et (ii) les remises d'obligations OBSAR en contrepartie des exercices de BSARs à hauteur de 9 717 K€.

La variation des intérêts courus s'élève à 19 128 K€ sur la période et correspond pour l'essentiel aux intérêts calculés sur les emprunts obligataires FRN et OBSAR et non décaissés (dans le cadre de la Procédure de redressement judiciaire).

Dette obligataire

Depuis la résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. sur l'exercice précédent (4 avril 2011) et dans l'attente de la validation d'un Plan de restructuration, les dettes financières (principal et intérêts courus) de la société sont classées dans les passifs courants. Les emprunts FRN et OBSAR sont comptabilisés en suivant les termes de rémunération de leurs contrats initiaux.

Dette FRN (Floating Rate Notes)

A l'origine, le montant de la dette financière FRN est de 375 000 K€ remboursable in fine en mai 2013. Les intérêts étaient payés trimestriellement et calculés sur un taux EURIBOR + 325bp.

Dans le cadre des Propositions d'Apurement du Passif et de leur mise en œuvre, il a été convenu que les intérêts financiers arrêteraient de courir sur la dette FRN à partir du 1^{er} juillet 2012. Le montant restant dû au titre de l'emprunt FRN à cette date est donc figé à 477 966 K€ (hors frais et dépenses pris en charge en application du *Term sheet*). Diminuée du versement au *Trustee* du contrat FRN, Bank of New York Mellon, de 36 678 K€ intervenu le 17 août 2012, le montant de la dette FRN au 31 décembre 2012 s'élève à 441 288 K€.

Au 31 décembre 2012 :

- le principal est de 338 322 K€, comptabilisé en dette financière à moins d'un an,
- les intérêts courus et non décaissés (depuis l'entrée en Procédure de Sauvegarde en 2008 jusqu'au 1^{er} juillet 2012) sont également présentés dans les dettes à moins d'un an (78 766 K€),
- les intérêts de retard calculés, selon les termes du contrat FRN, sur les échéances d'intérêts échues non payées sont comptabilisés en intérêts courus, et sont également présentés dans les dettes à moins d'un an (9 460 K€ au 1^{er} juillet 2012),
- les intérêts de retard calculés, selon les termes du contrat FRN, sur le principal réputé dû depuis l'ouverture des Procédures en 2008, sont comptabilisés en intérêts courus, et sont également présentés dans les dettes à moins d'un an pour 14 740 K€.

Dette OBSAR

A l'origine, le montant de la dette obligataire OBSAR est de 160 001 K€ en principal (Obligations A) remboursable *in fine* en avril 2014 avec une possibilité de conversion des obligations en capital par exercice des bons rattachés aux obligations (BSAR2).

Initialement, les intérêts étaient calculés sur un taux fixe annuel de 7,692% par émission de coupon (Obligation B) capitalisable par regroupement : 13 Obligations B donnaient droit à 1 Obligation A. Les obligations B étaient payables en cash *in fine*.

Au 1^{er} mars 2010, les caractéristiques des OBSAR avaient été modifiées : les anciennes obligations A et B ont été remplacées par de nouvelles obligations A au nombre de 1 704 907. Depuis cette date, 614 537 OBSAR ont été converties en capital par exercices de BSAR2, entraînant une diminution de la dette de 39 000 K€.

Sur l'exercice 2012, 153 115 OBSAR ont été converties, entraînant une diminution de la dette de 9 717 K€.

Une transaction a été conclue le 4 février 2013, postérieurement à la clôture de l'exercice 2012, après autorisation conférée par ordonnance du juge-commissaire en date du 1^{er} février 2013, avec l'Association de Défense des Obligataires, le représentant de la masse des titulaires d'obligations A, obligataires subordonnés, et une majorité des titulaires de FRN. Les termes de ce protocole sont détaillés à la Note 1 – Evènements significatifs.

Au 31 décembre 2012 :

- le principal de la dette OBSAR, correspondant aux obligations A (nouvelles), a diminué du fait des conversions en capital de la période, il s'élève au 31 décembre 2012 à 69 197 K€, et est présenté dans les dettes financières à moins d'un an (passifs courants),
- les intérêts courus échus, correspondant d'une part aux obligations B (nouvelles) et d'autre part aux intérêts courus échus mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'obligations B les 10 novembre 2011 et 10 novembre 2012 (dates anniversaires de versement des intérêts par émission d'obligations B) en raison de la Procédure de Redressement judiciaire, s'élèvent à 19 947 K€ et sont également présentés dans les dettes à moins d'un an. Les intérêts courus échus dans leur ensemble portent eux-mêmes intérêt,
- les intérêts courus non échus (sur obligations A et sur intérêts courus échus) sont de 958 K€ au 31 décembre 2012 et sont également présentés dans les dettes à moins d'un an.

Autres dettes financières

En Bulgarie, l'emprunt long terme souscrit par la société Belvedere Capital Management permettant le financement du projet de plantation de vignes, initié en 2005, est classé dans les passifs courants (*Emprunts à long terme – part à moins d'un an*) en conséquence du non respect de certains covenants. Le montant du principal restant dû est de 5 037 K€ au 31 décembre 2012, outre 393 K€ de pénalités et d'intérêts. Certains actifs ont été donnés en garantie par le Groupe dans le cadre de cet emprunt bancaire : il s'agit des titres de la société BCM et des fonds de commerce des sociétés BCM, Domain Menada Bulgarie et Sakar.

La ligne *Emprunts bancaires* inclut les dettes financières relatives aux locations-financement qui s'élèvent à 2 840 K€ au 31 décembre 2012.

Les emprunts court terme (23 818 K€) correspondent à des lignes de crédit ayant pour fonction le financement des BFR d'exploitation dans les filiales.

En complément de ces lignes de crédit, des contrats d'affacturage sont en place. En Pologne, ces contrats d'affacturage répondant aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39, les créances clients cédées et la dette financière ne figurent pas au bilan (le montant financé est de 22 223 K€ au 31 décembre 2012).

25. Instruments financiers et facteurs de risques financiers

Juste valeur des instruments financiers selon les catégories IAS 39

Montants en K€	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et passifs financiers au coût amorti	31 décembre 2012
Actifs :					
Actifs financiers non courants	1 053		354	7 595	9 002
Créances clients				135 228	135 228
Autres actifs courants				27 137	27 137
Instruments dérivés actifs		1			1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	28 175				28 175
Passifs :					
Emprunts à long terme - part à plus d'un an				3 375	3 375
Emprunts à long terme - part à moins d'un an				540 198	540 198
Emprunts à court terme				23 818	23 818
Fournisseurs et autres créiteurs rattachés				110 551	110 551

Montants en K€	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et passifs financiers au coût amorti	31 décembre 2011
Actifs :					
Actifs financiers	1 457		1 197	71 871	74 525
Créances clients				159 039	159 039
Autres actifs courants				22 771	22 771
Instruments dérivés actifs		31			31
Trésorerie et équivalent de trésorerie	30 492				30 492
Passifs :					
Emprunts à long terme - part à plus d'un an				3 894	3 894
Emprunts à long terme - part à moins d'un an				568 073	568 073
Emprunts à court terme				40 753	40 753
Fournisseurs et autres créiteurs rattachés				90 309	90 309

Montants en K€	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et passifs financiers au coût amorti	31 décembre 2010
Actifs :					
Actifs financiers	2 865		369	52 921	56 155
Créances clients				149 926	149 926
Autres actifs courants				29 270	29 270
Instruments dérivés actifs		27			27
Trésorerie et équivalent de trésorerie	31 363				31 363
Passifs :					
Emprunts à long terme - part à plus d'un an				9 365	9 365
Emprunts à long terme - part à moins d'un an				536 182	536 182
Emprunts à court terme				47 816	47 816
Instruments dérivés passifs (dont BSARs)		23 562			23 562
Fournisseurs et autres créanciers rattachés				90 911	90 911

Facteurs de risques financiers

Risque de liquidité lié à l'endettement du Groupe

Belvédère S.A. porte 94% des dettes financières totales du Groupe au 31 décembre 2012. Du fait de la résolution du Plan de Sauvegarde de la société et de l'ouverture d'une Procédure de Redressement judiciaire, un risque existe sur les dettes de la société.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie disponible du Groupe est de 28 175 K€ et les sommes consignées au titre des dettes FRN et OBSAR de 3 675 K€. Ces montants ne suffisent pas à couvrir le risque lié à l'endettement financier.

Cependant, tel que mentionné à la Note 1, les Propositions d'Apurement du Passif proposées par Belvédère S.A. et l'Administrateur judiciaire de la société, approuvées par l'ensemble des comités de créanciers les 18 et 19 septembre 2012 - dans le cadre de la Procédure de Redressement judiciaire, et quelque soit le scénario retenu, apportent une solution au règlement de la dette du Groupe et permettent d'assurer sa continuité d'exploitation. Pour être mises en œuvre, ces propositions doivent être approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires de Belvédère au mois de février 2013 et par le Tribunal de commerce de Dijon, dans le cadre d'un plan de redressement, au plus tard le 20 mars 2013.

Comme mentionné à la Note 1, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société s'est prononcée en la faveur du plan de redressement le 28 février 2013 et par un jugement du 19 mars 2013, le Tribunal de commerce de Dijon a approuvé ce même plan.

Covenants bancaires

Les sociétés du Groupe ayant recours à des financements bancaires sont engagées à respecter certains covenants incluant notamment des ratios de rentabilité et de solvabilité.

Au 31 décembre 2012, ces covenants sont respectés par les sociétés du Groupe à l'exception de Belvédère S.A. (en Procédure de Redressement judiciaire) et de la société bulgare Belvedere Capital Management (voir Note 24).

Un récapitulatif des actifs donnés en garantie au titre des financements accordés est présenté à la Note 28.

Risque de taux

- Sensibilité aux taux d'intérêt

Montants en K€	31 décembre 2012	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	414 156	75 834	338 322
Intérêts échus OBSAR portant intérêt de retard	13 309	13 309	
Emprunts bancaires	11 548	959	10 589
Principal	439 013	90 102	348 911
Intérêts courus hors intérêts OBSAR échus	104 560		
Dettes financières long terme	543 573		
Lignes de financement court terme	23 818	78	23 740

Montants en K€	31 décembre 2011	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	460 551	85 551	375 000
Intérêts échus FRN et OBSAR portant intérêt de retard	74 907	6 583	68 324
Emprunts bancaires	12 524	2 125	10 399
Participation des salariés	151	151	
Principal	548 133	94 410	453 723
Intérêts courus hors intérêts FRN et OBSAR échus	23 834		
Dettes financières long terme	571 967		
Lignes de financement court terme	40 753		40 753

Montants en K€	31 décembre 2010	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	464 188	89 188	375 000
Intérêts échus FRN portant intérêt de retard	51 117		51 117
Emprunts bancaires	13 570	3 063	10 507
Participation des salariés	318	318	
Principal	529 193	92 569	436 624
Intérêts courus hors intérêts FRN échus	16 354		
Dettes financières long terme	545 547		
Lignes de financement court terme	47 816	1 165	46 652

Le montant des dettes financières à taux variable représente au 31 décembre 2012 81% de la dette financière totale du Groupe. La sensibilité des charges d'intérêt aux variations de taux d'intérêt (principalement EURIBOR) est donc forte : une augmentation des taux de 100 points de base aurait pour effet une augmentation des charges d'intérêts de 17%.

- Sensibilité aux taux de change

Montants en K€	31 décembre 2012	Euros	Zlotys Polonais	Litas Lituanien (*)	Leva Bulgares (*)	Autres devises
Emprunts obligataires	414 156	414 156				
Emprunts bancaires	11 548	10 752	725	71		
Intérêts courus	117 869	117 869				
Dettes financières long terme	543 573	542 777	725	71		
Lignes de financement court terme	23 818	17 324	3 540	2 337	537	80

Montants en K€	31 décembre 2011	Euros	Zlotys Polonais	Litas Lituanien (*)	Leva Bulgares (*)	Autres devises
Emprunts obligataires	460 551	460 551				
Emprunts bancaires	12 524	11 120	1 150	163	91	
Participation des salariés	151	151				
Intérêts courus	98 741	98 741				
Dettes financières long terme	571 967	570 563	1 150	163	91	
Lignes de financement court terme	40 753	31 091	4 020	3 208	2 142	292

Montants en K€	31 décembre 2010	Euros	Zlotys Polonais	Litas Lituanien (*)	Leva Bulgares (*)	Autres devises
Emprunts obligataires	464 188	464 188				
Emprunts bancaires	13 570	11 360	2 006	25	68	110
Participation des salariés	318	318				
Intérêts courus	67 471	67 471				
Dettes financières long terme	545 547	543 338	2 006	25	68	110
Lignes de financement court terme	47 816	14 736	26 713	3 474	2 142	751

Les dettes financières libellées en devises (hors devises à parité Euro fixe) représentent moins de 1% des dettes totales du Groupe au 31 décembre 2012. Par conséquent, l'exposition au risque de change est très limitée.

Risque de crédit

D'une manière générale, les clients du Groupe sont diversifiés, et il n'y a pas de risque significatif lié à la dépendance aux clients.

- Maturité des créances client

Montants en K€	31 décembre 2012	Non échu	Echu < 90 jours	Echu depuis 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	153 449	118 381	13 238	2 721	19 110
Dépréciations	(18 221)		(186)	(740)	(17 295)
Créances clients nettes	135 228	118 381	13 052	1 980	1 814

Montants en K€	31 décembre 2011	Non échu	Echu < 90 jours	Echu depuis 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	177 513	126 069	30 385	5 909	15 151
Dépréciations	(18 474)		(819)	(3 686)	(13 970)
Créances clients nettes	159 039	126 070	29 566	2 223	1 181

Montants en K€	31 décembre 2010	Non échu	Echu < 90 jours	Echu depuis 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	163 836	125 323	22 480	3 507	12 527
Dépréciations	(13 911)		(384)	(1 491)	(12 036)
Créances clients nettes	149 926	125 323	22 096	2 016	491

Au 31 décembre 2012, la part des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées est de 5%.

- Sensibilité aux taux de change

Montants en K€	31 décembre 2012	Créances euro ou devises fixes	Pologne	USA	Autres pays	Créances devises
Créances clients	135 228	79 854	43 564	7 488	4 322	55 374
Impact variation des cours de 10%	5 537					5 537
Pourcentage sur les créances Groupe	4%					

Montants en K€	31 décembre 2011	Créances euro ou devises fixes	Pologne	USA	Autres pays	Créances devises
Créances clients	159 039	96 103	50 805	7 695	4 436	62 936
Impact variation des cours de 10%	6 294					6 294
Pourcentage sur les créances Groupe	4%					

Montants en K€	31 décembre 2010	Créances euro ou devises fixes	Pologne	USA	Autres pays	Créances devises
Créances clients	149 926	75 610	64 059	5 373	4 883	74 316
Impact variation des cours de 10%	7 432					7 432
Pourcentage sur les créances Groupe	5%					

26. Autres passifs

Autres passifs non courants

Montants en K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Passifs de Sauvegarde non courants (valeur actuelle)		8 758	9 354
Instruments dérivés passifs (BSARs)			23 522
Subventions d'investissement	3 145	3 084	1 977
Autres	25	1 699	1 991
Autres passifs non courants	3 170	13 541	36 844

Le 3 juillet 2012, le Tribunal de commerce de Dijon a prononcé la résolution des Plans de Sauvegarde des sociétés garantes dans le cadre de l'emprunt FRN et le placement de ces dernières en Procédure de Redressement judiciaire. En conséquence, les dettes inscrites dans les Plans de Sauvegarde de ces filiales et qui étaient présentées dans les passifs non courants en raison de leur échéance étalée dans le temps sont reclassées dans les passifs courants. En conséquence également, l'actualisation financière qui avait été comptabilisée sur ces dettes est reprise en contrepartie du compte de résultat (cf. Note 10).

A partir du 1^{er} janvier 2011, les caractéristiques des BSARs ne vont plus évoluer jusqu'à leur échéance en 2014. Ils sont de ce fait requalifiés en instruments de capitaux propres (IAS 32). Sur la période comparative 2011, le passif financier qui était comptabilisé au 31 décembre 2010 (23 522 K€) a été intégralement éteint en contrepartie des capitaux propres directement.

Autres passifs courants

Montants en K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Avances et acomptes reçus	1 733	1 388	1 897
Dettes fiscales et sociales (incl. droits d'accises)	79 335	80 393	57 024
Subventions d'investissement	54	54	54
Instruments dérivés			40
Produits constatés d'avance et autres dettes (*)	14 056	11 099	15 872
Autres passifs courants	95 178	92 935	74 888

(*) Ce poste comprend notamment une dette de 2 959 K€ née de l'exercice par un établissement bancaire d'une option de vente portant sur la totalité de sa participation dans la filiale bulgare BCM (soit 12,5% du capital de la filiale).

27. Information sectorielle

L'information financière sectorielle est présentée selon les mêmes axes que ceux du reporting interne utilisés pour mesurer les performances du Groupe.

Conformément à la norme IFRS 5 :

Le compte de résultat de la période comparative du 31 décembre 2010 est retraité des éléments des activités cédées (activité Florida Distillers cédée en octobre 2010).

Zones géographiques

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires hors-groupe	536 293	260 208	47 424	9 104	41 892	13		894 935
Chiffre d'affaires groupe	17 935	1 611	3 641	1 115	46	46	(24 394)	
Chiffre d'affaires	554 228	261 819	51 065	10 219	41 938	59	(24 394)	894 935
Droits d'accises	(307 444)		(31 898)					(339 342)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	246 784	261 819	19 167	10 219	41 938	59	(24 394)	555 593
Résultat opérationnel courant	8 608	3 962	380	(5 161)	(7 027)	(9 809)		(9 048)
Autres produits et charges opérationnels								(75 928)
Résultat financier								(24 562)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence								211
Impôt sur les résultats								(9 231)
Résultat								(118 558)
Ecarts d'acquisition	5 972	24 446	350					30 768
Immobilisations incorporelles	15 021	114 083	27	362	1 484	756		131 734
Immobilisations corporelles	21 315	24 417	9 810	18 664	5 260	9		79 475
Actif immobilisé	42 309	162 946	10 187	19 026	6 744	765		241 977
Besoin en fonds de roulement	(345)	48 957	6 928	1 186	(8 344)	(22 829)		25 554
Impôts différés et passifs non courants	(1 949)	(35 374)	(3 075)	39	810	(128)		(39 677)
Capitaux employés	40 015	176 529	14 039	20 252	(790)	(22 192)		227 853
Investissements	947	1 034	1 118	735	229	7		4 070
Dotations aux amortissements	(3 952)	(3 331)	(907)	(1 103)	(515)	(9)		(9 818)

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	31 décembre 2011
Chiffre d'affaires hors-groupe	547 642	266 380	42 838	12 644	40 999	114		910 617
Chiffre d'affaires groupe	17 643	2 851	1 039	3 994	100	125	(25 752)	
Chiffre d'affaires	565 285	269 231	43 877	16 638	41 099	239	(25 752)	910 617
Droits d'accises	(309 978)		(28 722)					(338 700)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	255 307	269 231	15 155	16 638	41 099	239	(25 752)	571 917
Résultat opérationnel courant	9 000	13 282	128	(2 420)	(13 055)	(10 318)		(3 383)
Autres produits et charges opérationnels								(14 969)
Résultat financier								(36 386)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence								(12)
Impôt sur les résultats								(86)
Résultat								(54 836)
Ecarts d'acquisition	12 971	62 788	320		357			76 437
Immobilisations incorporelles	14 030	130 187	28	1 248	1 660	759		147 912
Immobilisations corporelles	22 023	26 495	9 630	20 569	5 912	8		84 637
Actif immobilisé	49 024	219 470	9 978	21 817	7 929	767		308 985
Besoin en fonds de roulement	(9 068)	70 186	6 655	556	(1 202)	17 038		84 164
Impôts différés et passifs non courants	(6 462)	(46 962)	(2 741)	36	6 174	(2)		(49 957)
Capitaux employés	33 494	242 693	13 893	22 409	12 901	17 802		343 192
Investissements	1 456	893	2 666	1 760	355	26		7 155
Dotations aux amortissements	(4 454)	(3 733)	(969)	(1 502)	(403)	(212)		(11 273)

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	31 décembre 2010
Chiffre d'affaires hors-groupe	512 243	248 698	44 840	15 909	38 962	83		860 734
Chiffre d'affaires groupe	17 135	4 107	352	7 070		399	(29 063)	
Chiffre d'affaires	529 378	252 805	45 192	22 979	38 962	482	(29 063)	860 734
Droits d'accises	(260 199)		(28 998)					(289 197)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	269 179	252 805	16 194	22 979	38 962	482	(29 063)	571 537
Résultat opérationnel courant	6 859	11 885	392	(712)	(20 170)	(8 898)		(10 645)
Autres produits et charges opérationnels								21 678
Résultat financier								(69 690)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence								(25)
Impôt sur les résultats								(1 219)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								6 058
Résultat								(53 843)
Ecarts d'acquisition	14 549	62 788	359		3 571			81 267
Immobilisations incorporelles	15 898	132 775	35	1 251	1 861	767		152 587
Immobilisations corporelles	27 671	29 348	8 654	20 933	6 929	214		93 748
Actif immobilisé	58 118	224 911	9 048	22 184	12 360	981		327 602
Besoin en fonds de roulement	37 631	44 351	6 769	6 206	13 428	(5 958)		102 427
Impôts différés et passifs non courants	(8 352)	(48 524)	(1 647)	51	6 223	(24 169)		(76 417)
Capitaux employés	87 397	220 738	14 170	28 440	32 012	(29 146)		353 612
Investissements	1 826	1 282	2 773	1 419	264	16		7 579
Dotations aux amortissements	(4 938)	(4 146)	(1 076)	(1 642)	(623)	(16)		(12 442)

Chiffre d'affaires par activité

Montants en K€	Vodka et spiritueux	Vins	Autres boissons distribuées	Holding	inter-secteurs	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires hors-groupe	641 119	138 281	115 522	13		894 935
Chiffre d'affaires groupe	18 823	4 813	540	45	(24 221)	
Chiffre d'affaires	659 942	143 094	116 062	58	(24 221)	894 935
Droits d'accises	(339 342)					(339 342)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	320 600	143 094	116 062	58	(24 221)	555 593

Montants en K€	Vodka et spiritueux	Vins	Autres boissons distribuées	Holding	inter-secteurs	31 décembre 2011
Chiffre d'affaires hors-groupe	643 311	136 984	130 208	114		910 617
Chiffre d'affaires groupe	22 611	5 927	261	125	(28 924)	
Chiffre d'affaires	665 922	142 911	130 469	239	(28 924)	910 617
Droits d'accises	(338 700)					(338 700)

Chiffre d'affaires hors droits d'accises	327 222	142 911	130 469	239	(28 924)	571 917
---	----------------	----------------	----------------	------------	-----------------	----------------

Montants en K€	Vodka et spiritueux	Vins	Autres boissons distribuées	Holding	inter-secteurs	31 décembre 2010
Chiffre d'affaires hors-groupe	581 916	129 634	149 101	83		860 734
Chiffre d'affaires groupe	28 574	6 967	1 077	399	(37 017)	
Chiffre d'affaires	610 490	136 601	150 178	482	(37 017)	860 734
Droits d'accises	(289 197)					(289 197)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	321 293	136 601	150 178	482	(37 017)	571 537

28. Actifs donnés en garantie et engagements hors-bilan

Résumé des actifs donnés en garantie

Pays	Nature de l'obligation	Nature des actifs	Valeur de l'actif au bilan consolidé (montants en K€) 31 décembre 2012
France	Emprunt obligataire FRN (375 000 K€ principal)	Titres des filiales (détaillé à la Note 16)	aucune
		Fonds de commerce polonais (*)	aucune
		Marques (détaillé à la Note 14)	66 669
		Immobilisations corporelles (détaillé à la Note 15)	17 946
		Emprunt bancaire long terme (1 587 K€ principal)	Marque Zawisza
	Autorisation de découvert bancaire	Stocks Cognac Gautier	1 950
Pologne	Lignes de crédit accordées aux distributeurs (autorisation de 2 405 K€)	Créances d'exploitation, dépôt en compte courant	5 768
Lituanie	Ligne de crédit court terme (autorisation de 4 082 K€)	Propriétés immobilières, entrepôt, stocks, créances d'exploitation, dépôt en compte courant, droit d'exploitation de la marque Sobieski à Vilnius	21 008
		Prêts long terme (2 196 K€)	
Bulgarie	Emprunt bancaire (5 037 K€ principal)	Titres de BCM détenus par Belvedere SA	aucune
		Fonds de commerce des sociétés BCM, Domain Menada Bulgarie, Sakar	aucune
		Lignes de crédit (autorisation de 537 K€)	Immobilisations corporelles
		Stocks	796
Danemark	Ligne de crédit (autorisation de 470 K€)	Créances d'exploitation	470

(*) A l'exception de Sobieski SP ZOO

Engagements hors-bilan

- Promotion commerciale

Dans le cadre du développement de ses activités, le Groupe a pris des engagements en matière de promotion commerciale pour une durée de 4 ans.

Au 31 décembre 2012, le montant résiduel de ces engagements est de l'ordre de 5 millions d'euros.

Les autres engagements du Groupe n'ont pas connu d'évolution significative depuis le 31 décembre 2011.

- Cautions relatives aux droits sur alcool

Dans les différents pays où les filiales du Groupe sont implantées, des cautions doivent être fournies aux douanes afin de sécuriser le paiement des droits d'accises sur alcool. Ces cautions sont en règle générale apportées par les compagnies d'assurance et les banques pour le compte des sociétés.

- Engagements d'achat long terme

Les sociétés Moncigale, Marie Brizard Espagne, Cognac Gautier et William Pitters ont pris des engagements d'achat triennaux de matière première : vin, cognac, et whisky.

- Engagements relatifs aux locations

Les engagements du Groupe au titre des locations simples (majoritairement bureaux et voitures) s'élèvent à 4 361 K€ au 31 décembre 2012. Les biens en location-financement ne sont pas inclus dans ce montant dans la mesure où ils figurent au bilan dans l'actif immobilisé en contrepartie des dettes financières.

- Nantissement au profit de Belvedere

148 200 titres Belvédère sont nantis au profit de Belvédère S.A. par l'ancien actionnaire majoritaire du Groupe, Angostura Holdings.

Comme indiqué en Note 1, l'accord conclu avec Angostura Holdings Limited le 6 février 2013 prévoit le désistement réciproque des instances opposant ou pouvant opposer le groupe CL Financial à Belvédère, si le plan de continuation est adopté, en contrepartie d'une facilitation de la cession des actions Belvédère détenues par Angostura Holdings Limited. Cet engagement entraînera en pratique une mainlevée du nantissement grevant les actions Belvédère détenues par Angostura Holdings Limited, étant rappelé que la Société n'a consenti aucun abandon de sa créance à l'encontre de la banque Clico Investment Bank Limited

29. Litiges et passifs éventuels

Contrôles fiscaux en France

La société Belvédère S.A. ainsi que les sociétés du groupe d'intégration fiscale ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui a débuté le 19 janvier 2009. Pour la plupart des sociétés, le contrôle concerne l'IS, la TVA et les autres taxes pour la période du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007.

Tel que mentionné à la Note 23, les rehaussements non provisionnés représentent un risque éventuel d'environ 20 000 K€ en impôt.

Plus particulièrement le risque fiscal propre à Belvédère sur la seule question du rejet de la déduction des charges financières de l'emprunt FRN représente un risque de près de 15 000 K€, soit l'impôt correspondant en base à la totalité des intérêts de l'emprunt comptabilisés (et décaissés) pour les 2 exercices contrôlés (2006 et 2007). Belvédère considère que ce rehaussement n'est pas justifié et que le risque correspondant est éventuel.

Au 31 décembre 2012, l'ensemble des chefs de redressement qui ont fait l'objet d'une mise en recouvrement au cours de 2012 est contesté par le Groupe. Les sociétés du groupe concernées ont contesté par voie de réclamation contentieuse les impositions supplémentaires mises en recouvrement. A la suite du rejet de ces réclamations, des requêtes ont été introduites devant le Tribunal administratif de Montreuil, en date des 25 et 31 janvier 2013 en ce qui concerne la Société, et en date du 22 février 2013 en ce qui concerne sa filiale MBRI.

Litige commercial

La société Moncigale, sous-filiale de Belvédère, a conclu avec la société Chamarré un contrat de licence exclusive d'utilisation, de fabrication et de distribution de la marque de vin tranquille « Chamarré » pour une durée de 10 ans, le 17 août 2010. Aux termes de ce contrat, la société Moncigale s'est engagée à verser à la société Chamarré une redevance annuelle indexée sur les volumes commercialisés et le chiffre d'affaires réalisé par les produits vendus sous la marque Chamarré. Le contrat prévoit le versement par Moncigale à Chamarré d'une redevance d'un montant minimal garanti par année.

Le 16 juin 2011, une procédure de sauvegarde a été ouverte par le Tribunal de commerce de Nîmes au bénéfice de la société Moncigale. Cette procédure a été convertie en procédure de redressement judiciaire par le même

Tribunal de commerce le 21 septembre 2011. Le Tribunal a confié à un administrateur judiciaire une mission d'assistance auprès de la société.

Le 9 novembre 2011, l'administrateur judiciaire a notifié à la société Chamarré l'interruption définitive du contrat en application des dispositions de l'article L 622-13 de Code du commerce.

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de Moncigale et de la détermination du passif à la date d'ouverture de la procédure, la société Chamarré a effectué le 30 août 2011 une déclaration de créance auprès du mandataire représentant des créanciers, pour un montant de 10,7 millions d'euros, correspondant à la somme des redevances garanties sur les dix années du contrat et d'une estimation des autres obligations issues du contrat.

Le 6 décembre 2011, la société Chamarré a effectué une déclaration complémentaire « d'une créance de dommages-intérêts » pour la somme de 20 millions d'euros, consécutivement à la notification de la rupture du contrat.

La recevabilité de ces deux créances est formellement contestée par la société Moncigale.

Par ailleurs, la société Chamarré a été placée en redressement judiciaire en date du 31 mai 2012 et sa mise en liquidation a été prononcée le 5 juin 2012.

Non reconduction d'un contrat de sous-traitance

Au mois d'avril 2012, la non reconduction d'un contrat de sous-traitance a été notifiée à la filiale espagnole de Marie Brizard. Ce contrat arrivera à échéance le 1^{er} décembre 2013.

Les conséquences de l'arrêt de ce contrat et l'évaluation des éventuels coûts de restructuration ne peuvent être encore appréciées à la date de rédaction du présent document.

30. Parties liées

Rémunération des organes de direction et d'administration

Le tableau ci-dessous présente la rémunération globale des principaux dirigeants du Groupe et mandataires sociaux salariés.

Montants en K€	2012	2011	2010
Rémunérations perçues	819	2 102	1 525
Charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi	63	42	24
Charges relatives aux indemnités de fin de contrat de travail	néant	néant	néant

Sur la période comparative 2011, le montant des rémunérations perçues présenté inclut l'indemnité attribuée à l'ancien Président Directeur Général de Belvédère S.A. en contrepartie de l'interdiction par ce dernier d'exercer une activité professionnelle concurrente. Cette indemnité représente une contrevaletur brute de 915 K€.

Autres parties liées

Les autres parties liées sont principalement les filiales non consolidées du Groupe. Aucune transaction significative n'est réalisée avec ces dernières.



BELVEDERE S.A.

**Comptes sociaux pour l'exercice
clos le 31/12/2012**

Bilan Actif

Montants en K€	31/12/2012		31/12/2011	
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'Etablissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets, licences	16 557	488	16 069	11 594
Fonds commercial	136 289	136 289		18 880
Avances & acomptes				
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	152 846	136 777	16 069	30 474
Terrains				
Constructions	18	18		
Instal.tech., mat. & outil. industriel	27	27		2
Autres immos corporelles	61	52	9	6
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes	198	198		
Total immobilisations corporelles	304	295	9	8
Autres titres de participation	260 591	99 063	161 528	238 559
Créances rattachées à des participations	185 973	33 688	152 285	167 427
Autres titres immobilisés				
Prêts	179	179		
Autres	37 540	30 862	6 678	68 385
Total immobilisations financières	484 284	163 792	320 492	474 371
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	637 434	300 864	336 570	504 853
Matières premières & autres approvisionnements				
En-cours de production / Biens				
En-cours de production / Services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises	420	151	268	170
Stocks & en-cours	420	151	268	170
Avances & acomptes versés s/ commandes				
Créances clients & comptes rattachés	33 299	5 088	28 211	26 261
Autres créances	91 198	29 447	61 751	64 318
Capital souscrit, appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	801	267	534	692
Disponibilités	1 404		1 404	1 981
Charges constatées d'avance	67		67	59
Créances d'exploitation	126 770	34 802	91 967	93 311
TOTAL ACTIF CIRCULANT	127 189	34 954	92 236	93 481
Charges à répartir / Plus. Exercices				
Primes de remboursement / Obligations				
Ecart de conversion actif	1 761		1 761	1 817
TOTAL GENERAL	766 385	335 818	430 567	600 151

Bilan Passif

Montants en K€	31/12/2012	31/12/2011
Capital	6 811	6 398
Primes d'émission, fusion, apport	138 983	128 031
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	502	502
Autres réserves		
Report à nouveau	(315 801)	(268 623)
Résultat exercice	(156 813)	(47 178)
Provisions règlementées		
Subventions d'investissement		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(326 318)	(180 870)
Produits émissions titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	12 615	27 047
Provisions pour charges	2 439	2 439
TOTAL PROVISIONS RISQ.CHGES	15 054	29 486
Emprunts obligataires convertibles	90 094	93 121
Autres emprunts obligataires	441 287	465 936
Emprunts & dettes c/o ets de crédit	1 846	1 761
Emprunts & dettes financières Divers	1 406	1 360
Avances & acomptes reçus s/ commandes		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	32 172	20 717
Dettes fiscales & sociales	20 949	20 970
Dettes s/ immobilisations et comptes rattachés	4 810	1 851
Autres dettes	141 292	137 068
Produits constatés d'avance	7 974	8 751
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	741 831	751 535
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	430 567	600 151

Compte de résultat

Montants en K€	31/12/2012	31/12/2011
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	26	132
Production vendue : biens & services	43	117
Chiffre d'affaires net	68	248
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Rep.Prov.& Amort.Transf.Charges	4 782	52
Autres produits	2 922	3 130
TOTAL I	7 772	3 430
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	149	58
Variation de stock	(40)	74
Achats matière première & autres approv.		
Variation / stocks d'approvisionnement		
Autres achats externes	14 860	11 696
Impôts, taxes et assimilés	14	34
Salaires et traitements	922	2 611
Charges sociales	320	719
Dotations aux amortissements & provisions :		
Dotations aux amort.& provisions / immo	9	212
Dotations aux provisions / actif circulant	18 891	84
Dotations aux provisions / risques & charges		
Autres charges	299	36
TOTAL II	35 423	15 524
RESULTAT D'EXPLOITATION	(27 652)	(12 094)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participations	7 438	7 564
Autres valeurs Mobilières + Créances act. Immo.	99	122
Autres inter.& produits assimilés		
Reprise sur provisions & transferts de charges	2 900	2 557
Différence (+) de change	1	14
Produit Net / Cession Valeurs Mob.Placement		5
TOTAL V	10 438	10 261
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements & provisions	113 406	10 469
Intérêts et charges assimilées	19 859	35 946
Différence (-) de change		1
Charges Net / Cession Valeurs Mob.Placement		382
TOTAL VI	133 266	46 798
RESULTAT FINANCIER	(122 828)	(36 537)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(150 480)	(48 632)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4	383
Sur opérations en capital		125
Reprises / Provisions & transferts de charges	2 266	4 576
TOTAL VII	2 269	5 084
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	4	405
Sur opérations en capital	1	3 664
Dot. Aux amort.& prov.	10 781	2 315
TOTAL VIII	10 786	6 384
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(8 516)	(1 300)
Impôts sur les bénéfices	(2 183)	(2 753)
Participation des salariés		
RESULTAT	(156 813)	(47 178)

SOMMAIRE

1. FAITS MARQUANTS	178
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	187
2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	187
2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	188
2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	188
2.4 METHODE D'ÉVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS	188
2.5 AUTRES CRÉANCES ET AUTRES DETTES	189
2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	189
3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF	190
3.1 ACTIF IMMOBILISÉ	190
3.2 ÉTAT DES CRÉANCES ET ACTIF CIRCULANT	193
3.3 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT - DISPONIBILITES	195
3.4 PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN	195
3.5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	195
3.6 ÉCART DE CONVERSION ACTIF	195
4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF	196
4.1 CAPITAL SOCIAL	196
4.2 AFFECTATION DU RESULTAT 2011	196
4.3 PROVISIONS	196
4.4 DETTES	197
4.5 ÉCART DE CONVERSION PASSIF	199
5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	199
5.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	199
5.2 CHARGES EXTERNES	199
5.3 RESULTAT FINANCIER	200
5.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL	200
5.5 VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES	200
5.6 INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES	201
6. AUTRES INFORMATIONS	202
7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	204
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	206

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 d'une durée de douze mois, et arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 mars 2013.

Dont le total du bilan avant répartition s'élève à : 430 566 834 EUROS
Et le résultat est un déficit de : 156 813 023 EUROS

La société établit des comptes consolidés.

1. Faits marquants

Procédure de Sauvegarde, Procédure de Redressement Judiciaire, et événements postérieurs à la clôture

Rappel de l'historique

En mai 2006, la société Belvédère S.A. a souscrit un emprunt par émission de Floating Rate Notes (FRN) pour un montant nominal de 375 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, la société Belvédère S.A. n'avait pas été en mesure de respecter ses engagements restrictifs en matière de rachat d'actions, engagements auxquels elle avait souscrit dans le cadre du contrat d'émission des obligations FRN.

Face à la volonté affichée de certains porteurs de FRN d'obtenir un remboursement anticipé et afin de sauvegarder les intérêts de la société, les dirigeants ont décidé de demander le placement de la société Belvédère S.A. et ses filiales garantes sous Procédure de Sauvegarde. Pour mémoire, le financement de FRN a été octroyé en contrepartie de nantissements et de garanties octroyés par Belvédère S.A. mais aussi par ses principales filiales.

Le 16 juillet 2008, le Tribunal de Commerce de Beaune a ouvert une Procédure de Sauvegarde régie par l'article L.620-1 du Code de Commerce sur la société Belvédère S.A. et les sept filiales garantes pour une durée de 6 mois renouvelable.

La période d'observation a été renouvelée deux fois, le 21 janvier puis le 16 juillet 2009.

Cette procédure avait pour but de permettre la restructuration de la dette dans les meilleures conditions possibles, tout en permettant la conduite et la marche courante des affaires.

Elle concernait Belvédère S.A. et 7 de ses filiales dont une est située en France (Marie Brizard & Roger International) et six en Pologne (Sobieski Sp. z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Domain Menada Sp. z.o.o., Destylernia Sobieski SA, Destylernia Polmos Krakowie SA, et Fabrika Wodek Polmos Lancut).

Le 10 novembre 2009, la société Belvédère S.A. et les 7 filiales qui bénéficiaient de la Procédure de Sauvegarde sont sorties de la période d'observation à la suite de l'homologation par le Tribunal de commerce de Dijon du Plan de Sauvegarde.

Paiement de la 1ère échéance du Plan du Plan de Sauvegarde

Le paiement de la première échéance du Plan de Sauvegarde, en date du 10 novembre 2010, a été financé en premier lieu par les revenus de la cession des actifs de Florida Distillers (USA) pour 48 millions de dollars et par la trésorerie reçue des principales sociétés du Groupe.

Le 10 novembre 2010, le Groupe a versé aux Commissaires à l'exécution du Plan la somme de 22 722 K€ (montant hors versements intragroupe).

Le montant versé au titre de la dette FRN au 10 novembre 2010 s'élevait à 18 049 K€. Belvédère a considéré que, conformément à la décision de la Cour d'appel du 21 septembre 2010 sur la recevabilité des créances, les intérêts sur le principal couraient jusqu'au 15 mai 2013 et que l'ensemble du passif (principal et intérêts jusqu'en 2013) était amorti sur les 10 ans du Plan de Sauvegarde, au rythme progressif prévu par celui-ci.

Néanmoins, compte tenu de la divergence d'interprétation de l'arrêt du 21 septembre 2010 avec les Commissaires à l'exécution du Plan, Belvédère S.A. a versé un complément de 15 076 K€ en janvier 2011. En outre, le 15 février 2011, le Groupe a versé un montant supplémentaire de 3 986 K€ également au titre de la première échéance FRN, correspondant à la différence entre la somme déjà consignée et le montant demandé par Bank of New York Mellon, Trustee des porteurs de la dette FRN, portant ainsi l'échéance FRN totale à 37 111 K€. La demande de cette somme supplémentaire, qui résultait du calcul d'intérêts de retard sur le principal de la dette FRN (375 000 K€), était cependant contestée par le Groupe. La position du Groupe Belvédère étant que dans la mesure où le Plan de Sauvegarde homologué par le Tribunal imposait un remboursement étalé et progressif du principal de la dette FRN, ce principal ne pouvait être exigible et donc ne pouvait porter intérêts de retard et que de surcroît le paiement de ces intérêts ne figurait pas dans les engagements pris au travers du Plan de Sauvegarde homologué par le Tribunal.

Montants en K€	Montant versé au 10 novembre 2010	Compléments versés au titre de la dette FRN en janvier et février 2011	Montant versé au titre de la 1 ^{ère} échéance du Plan
Dette FRN (versement consigné)	18 049	19 062	37 111
Dette OBSAR (versement consigné)	3 295		3 295
Sous-total des sommes consignées	21 344	19 062	40 406
Autres créanciers hors groupe	1 378		1 378
Totaux	22 722	19 062	41 784

Les montants versés aux Commissaires à l'exécution du Plan au titre de l'emprunt FRN et de l'emprunt OBSAR (subordonné à l'emprunt FRN), soit 40 406 K€, ont été consignés sur un compte séquestre dans l'attente d'une décision de justice statuant sur l'attribution de cette somme.

En effet, à la date à laquelle le versement du 1^{er} dividende (1^{ère} échéance) a été effectué, les créances FRN n'étaient pas définitivement admises. Pour rappel, le Groupe avait fait appel de la décision du Juge Commissaire qui admettait la créance FRN déclarée par le Trustee, Bank of New York Mellon, et les agents des sûretés, Raiffeisen et Natexis, au passif de la société Belvédère S.A. et de ses filiales garantes. Dans son arrêt du 21 septembre 2010, la Cour d'appel de Dijon a admis la créance FRN du Trustee, Bank of New York Mellon, à titre privilégié et à échoir, pour 375 millions d'euros outre intérêts et intérêts de retard. Belvédère et ses filiales avaient formé un pourvoi en cassation à l'encontre de ces arrêts. La Cour de cassation, dans son arrêt daté du 13 septembre 2011, a rejeté les pourvois formés par la société.

Au bilan de la société Belvédère SA, le montant versé en compte séquestre au titre de l'emprunt FRN et de l'emprunt OBSAR est comptabilisé en dépôts et cautionnements (autres immobilisations financières).

Détail du compte séquestre :

Montants en K€	FRN	OBSAR	Mandataires représentants des créanciers	Total
Dividende versé consigné (Plan de Sauvegarde)	37 111	3 295		40 406
Intérêts	186	35		221
Retenue Mandataires représentants des créanciers	(618)		618	
Prélèvement Mandataires représentants des créanciers			(274)	(274)
Libération dividende FRN le 17 août 2012	(36 678)			(36 678)
Compte séquestre au 31 décembre 2012		3 330	344	3 675

Le 17 août 2012, la somme de 36 678 K€, correspondant à la part du 1^{er} dividende du Plan de Sauvegarde revenant aux créanciers FRN - déduction faite de la retenue des honoraires des Mandataires représentant des créanciers, ont été libérés du compte séquestre et versés au Trustee, Bank of New York Mellon. Cette opération a été réalisée

conformément aux termes d'un Protocole transactionnel conclu entre Belvédère S.A. et les principaux créanciers FRN (le Steering Committee) (voir paragraphe plus bas).

Résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. et ouverture d'une Procédure de Redressement judiciaire

Le Tribunal de commerce de Dijon a prononcé, dans un jugement du 4 avril 2011, la résolution du Plan de Sauvegarde de la société Belvédère S.A. Cette décision a été confirmée par l'arrêt de la Cour d'appel de Dijon du 7 juin 2011. La conséquence principale de la résolution du Plan de Sauvegarde est l'arrêt de l'étalement des passifs concernés par le Plan de Sauvegarde, ces derniers retrouvant ainsi leurs échéances initiales, c'est-à-dire avant l'entrée de Belvédère S.A. en Procédure de Sauvegarde. La Procédure de Sauvegarde concernant les 7 filiales garantes se poursuit.

Par un jugement en date du 16 juin 2011, le Tribunal de Commerce de Nîmes a prononcé l'ouverture d'une Procédure de Sauvegarde au bénéfice de la SAS Moncigale (sous-filiale de Belvédère S.A.).

Dans son jugement du 1^{er} juillet 2011, le Tribunal de commerce de Nîmes a constaté la confusion des patrimoines entre la société SAS Moncigale et la société Belvédère S.A. et ouvert une Procédure de Sauvegarde « par extension de celle déjà ouverte à l'égard de la SAS Moncigale, ..., à l'égard de la SA Belvédère. »

Dans sa décision du 20 septembre 2011, le Tribunal de commerce de Nîmes a converti la Procédure de Sauvegarde sous laquelle étaient placées la société Belvédère S.A. et sa sous-filiale Moncigale en Procédure de Redressement judiciaire, le Tribunal ayant constaté l'état de cessation des paiements des deux sociétés depuis le 14 juin 2011. Une période d'observation, initialement ouverte jusqu'au 16 décembre 2011, a été renouvelée jusqu'au 16 juin 2012, autorisant la poursuite d'activité jusqu'à cette date. Le Tribunal a confié à un Administrateur judiciaire une mission d'assistance auprès des sociétés dans toutes les opérations concernant la gestion.

En date du 11 juillet 2011, le Ministère Public a interjeté appel de la décision du Tribunal de commerce de Nîmes du 1^{er} juillet 2011.

Dans son arrêt du 8 mars 2012, la Cour d'appel de Nîmes a reçu l'appel interjeté par le Ministère Public et annulé le jugement d'extension de la Procédure de Sauvegarde à Belvedere S.A. ainsi que celui de sa conversion en Procédure de Redressement judiciaire. Le Redressement judiciaire a en revanche été maintenu en ce qui concerne la société Moncigale.

Le 20 mars 2012, une Procédure de Redressement judiciaire au bénéfice de Belvédère S.A. a été ouverte par le Tribunal de commerce de Dijon qui a désigné Me Frédéric Abitbol en qualité d'Administrateur judiciaire avec mission d'assister les dirigeants et fixé une première période d'observation à 6 mois. Dans son jugement du 17 septembre 2012, le Tribunal de commerce de Dijon a renouvelé la période d'observation jusqu'au 20 mars 2013.

Par un jugement en date du 19 mars 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé le plan de redressement de la Société, tel qu'il lui a été présenté par l'Administrateur Judiciaire le 11 mars 2013. Le Tribunal de Commerce de Dijon a souligné dans son jugement que le plan ainsi approuvé est de nature à assurer la pérennité de l'activité.

Estimation du passif gelé de la société Belvédère SA

L'information ci-dessous est présentée à titre indicatif. Elle ne constitue pas un état des passifs définitivement admis, dans la mesure où les travaux des Mandataires représentants des créanciers sont en cours.

Le passif gelé comptable ressort à 726 882 K€ dont 144 936 K€ de passif Groupe.

Montants en K€	Part gelée	Part non gelée	Total bilan
Capitaux propres totaux		(326 318)	(326 318)
Autres provisions non courantes		10 854	10 854
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	534 621	12	534 633
Autres passifs non courants			
Passifs non courants	534 621	10 866	545 487
Provisions courantes		4 200	4 200
Fournisseurs et autres crédeurs rattachés	28 197	3 975	32 172
Dettes fiscales & sociales	20 622	327	20 949
Autres passifs courants	143 442	10 635	154 077
Passifs courants	192 261	19 137	211 398
Total du passif	726 882	(296 315)	430 567
<i>dont Groupe</i>	<i>144 936</i>		

Résolution des Plans de Sauvegarde et ouverture de Procédures de Redressement judiciaire à l'égard des filiales garantes

Le 8 août 2011, Bank of New York Mellon a adressé une mise en demeure de payer aux filiales garantes, dans le cadre du contrat d'émission des obligations FRN.

Le 23 août 2011, Bank of New York Mellon a formulé auprès du Tribunal de commerce de Dijon une requête aux fins de (i) constater l'état de cessation de paiement des filiales garantes au contrat FRN (ii) en conséquence ordonner la résolution des Plans de Sauvegarde pour chacune des filiales garantes et (iii) prononcer l'ouverture d'une procédure de Redressement judiciaire à leur encontre. Cette requête a été examinée par le Tribunal de commerce de Dijon au cours des audiences du 26 mars 2012 et du 11 juin 2012.

Dans son jugement du 3 juillet 2012, le Tribunal de commerce de Dijon a prononcé la résolution des Plans de Sauvegarde des 7 filiales garantes et a ouvert une Procédure de Redressement judiciaire à l'égard de ces mêmes 7 filiales, pour rappel : Marie Brizard & Roger International, Sobieski Sp. z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Domain Menada Sp. z.o.o., Destylernia Sobieski SA, Destylernia Polmos Krakowie SA, et Fabrika Wodek Polmos Lancut. Une période d'observation a été ouverte pour une durée de 6 mois, expirant le 3 janvier 2013, et renouvelée pour une durée supplémentaire de 6 mois, expirant le 3 juillet 2013, par décision du Tribunal de commerce de Dijon en date du 17 décembre 2012.

A l'issue d'une audience qui s'est déroulée le 11 mars 2013, le Tribunal de commerce de Dijon a annoncé qu'il se prononcera sur les plans des filiales garantes le 9 avril 2013.

Protocole transactionnel

Un Protocole transactionnel a été conclu entre Belvédère S.A. et les principaux créanciers FRN et autorisé par l'ordonnance du Juge Commissaire du 3 août 2012. Les principaux termes du Protocole sont :

- Libération au profit du Trustee, Bank of New York Mellon, des sommes consignées au titre de la part destinée aux créanciers FRN du 1^{er} dividende du Plan de Sauvegarde de Belvedere S.A.
- Autorisation donnée à Belvédère S.A. de céder un actif et d'utiliser le produit de cession de cet actif pour financer ses besoins et ceux du Groupe pendant sa période d'observation.
- Engagements réciproques d'abandonner l'ensemble des actions judiciaires en cours et de ne pas en intenter de nouvelles.

Propositions d'Apurement du Passif de Belvédère S.A. / Term sheet

Le 20 août 2012, à l'issue des négociations menées avec le Steering Committee FRN, des Propositions d'Apurement du Passif ont été préparées par l'Administrateur judiciaire de Belvédère S.A. et cette dernière, et adressées aux différents créanciers.

Les Propositions d'Apurement du Passif et l'accord en découlant avec le Steering Committee FRN ont été autorisés par le Juge commissaire le 10 septembre 2012. Les principaux termes de l'accord avec le Steering Committee FRN, Belvédère S.A., les filiales garantes et l'Administrateur judiciaire ont été formalisés dans un Term sheet signé le 18 septembre 2012.

Les Propositions d'Apurement du Passif ont été approuvées par les comités de créanciers les 18 septembre 2012 et par l'assemblée générale unique des obligataires le 19 septembre 2012. Certains créanciers obligataires OBSAR ont formé un recours contre la décision approuvée à la majorité requise par l'assemblée générale unique des obligataires.

Il est prévu qu'au plus tard le 20 mars 2013, un Plan de continuation basé sur les Propositions d'Apurement du Passif soit soumis à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire de Belvédère et à l'approbation du Tribunal de commerce de Dijon.

Les Propositions d'Apurement du Passif s'articulent principalement autour d'un programme de cession d'actifs qui – en fonction du montant des produits nets de cession obtenus – sera complété ou entièrement remplacé par une conversion du passif en capital. Concernant le calendrier des cessions d'actifs, le délai pour la remise d'offres fermes des candidats-repreneurs a été fixé au 14 décembre 2012 par l'Administrateur judiciaire.

En résumé, les opérations contenues dans les Propositions d'Apurement du Passif prévoient :

- Pour les créanciers obligataires FRN :

- Scénario de cession :

Si la valeur cible des produits nets de cession (incluant les 36 678 K€ correspondant à la part du 1er dividende du Plan de Sauvegarde revenant aux créanciers FRN, libérés du compte séquestre et versés le 17 août 2012) atteint 310 000 K€ : remboursement de 310 000 K€ et conversion du solde de la créance en capital, à hauteur de 55% du capital de Belvédère S.A. ;

Si la valeur cible des produits nets de cession (incluant les 36 678 K€ versés le 17 août 2012) est comprise entre 310 000 K€ et le montant total de la créance FRN : remboursement à hauteur du produit obtenu et conversion du solde de la créance en capital en calculant la part de capital attribuée par interpolation linéaire entre 55% et 0% ;

Si la valeur cible des produits nets de cession (incluant les 36 678 K€ versés le 17 août 2012) est comprise entre 275 000 K€ et 310 000 K€ : si les créanciers FRN le décident, remboursement du produit obtenu et conversion du solde de la créance en capital en calculant la part de capital attribuée par interpolation linéaire entre 74% et 55% ;

- Scénario de conversion :

Conversion de la totalité de la créance FRN en capital, à hauteur de 87% du capital de Belvédère S.A.

- Pour les créanciers obligataires OBSAR :

A la date d'échéance de l'emprunt OBSAR (11 avril 2014) : remise aux créanciers OBSAR de bons de souscription, exerçables sur une période de 2 ans et ouvrant droit à 10% du capital. Le prix de souscription sera fonction du prix de souscription des créanciers FRN et donc du scénario retenu (scénario de cession ou scénario de conversion).

- Pour les Autres créanciers (établissements de crédit, créances fiscales et sociales, fournisseurs) :

Au choix, sur décision des Autres créanciers :

- remboursement d'un tiers de la créance pour solde de tout compte, le mois suivant la date d'arrêté du Plan par le Tribunal de commerce, ou
- remboursement de 100% de la créance étalé sur 7 ans (en 7 annuités égales).

Le 18 septembre 2012, le comité des Autres créanciers a opté pour le remboursement de 100% de leurs créances étalé sur 7 ans.

Il est également prévu la remise aux actionnaires actuels de bons de souscription ouvrant droit à 10% du capital de Belvédère S.A.

Les Propositions d'Apurement du Passif sont disponibles sur le site de la société : www.belvedere.fr

Dans le cadre de cette restructuration, Belvédère s'est engagée à prendre à sa charge les frais et dépenses (principalement constitués d'honoraires de conseils juridiques) engagés par les porteurs FRN du Steering Committee et relatifs aux procédures ouvertes depuis juillet 2008. Les informations relatives à ces frais et dépenses reçues par Belvédère ne permettent pas, à la date de clôture des comptes, de déterminer de manière exacte le montant de cet engagement. Sur la base des éléments communiqués à la société, une provision pour charge a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2012 pour 8 917 K€.

Programme de cession d'actifs et bilan des offres reçues

Aux termes des Propositions d'Apurement de Passif, la cession d'actifs du Groupe est envisagée. La date limite de remise des offres fermes de reprise des actifs du Groupe a été fixée par l'Administrateur Judiciaire au 14 décembre 2012.

Au 18 décembre 2012, une douzaine de projets, dont trois portant sur le périmètre « Vodka », et trois autres sur le périmètre « Marie Brizard », avaient été transmis à l'Administrateur Judiciaire. Les autres projets reçus portaient pour leur part sur des périmètres plus limités.

Le montant du produit des cessions, calculé sur la base des offres reçues, ne permettait pas de rembourser en numéraire l'intégralité des montants dus aux créanciers par Belvédère. Ces offres nécessitaient par ailleurs des précisions notamment quant à la levée des conditions qu'elles portent. La Société ainsi que les organes de la procédure ont indiqué au marché qu'ils allaient se rapprocher des candidats à la reprise afin d'obtenir les précisions nécessaires, lever les conditions suspensives et le cas échéant obtenir une amélioration de leurs offres.

En l'état des offres, ni la Société ni les organes de la procédure n'étaient en mesure, le 18 décembre 2012, d'indiquer quel scénario (conversion ou cession) serait mis en œuvre.

Un communiqué de presse publié par la Société le 5 février 2013 a informé le marché que seules sept des offres remises dans le cadre du processus de cession d'actifs avaient été confirmées, portant sur le périmètre « Marie Brizard » ou sur des périmètres limités, et que la seule offre permettant d'espérer atteindre un paiement de 310 millions d'euros aux titulaires de FRN n'avait pas été maintenue. Ainsi, les offres indicatives ne permettaient pas de proposer un remboursement des créanciers de la Société dans les termes approuvés par les comités des créanciers et l'assemblée unique des obligataires. Par conséquent, le communiqué indiquait que seul le scénario de conversion pourrait être mis en œuvre.

Conclusion d'un protocole transactionnel avec les OBSAR

Une transaction a été conclue le 4 février 2013, après autorisation conférée par ordonnance du juge-commissaire en date du 1^{er} février 2013, avec l'Association de Défense des Obligataires, le représentant de la masse des titulaires d'obligations A, obligataires subordonnés, et une majorité des titulaires de FRN. Aux termes de ce protocole (le « Protocole Transactionnel »), il a notamment été mis fin aux recours suivants :

- Le recours introduit le 9 novembre 2010 par le Créancier FRN à l'encontre notamment de la Société et du représentant de la masse des titulaires d'obligations A, aux fins de voir constater la subordination des

obligations A aux FRN et ordonner le paiement de la fraction du dividende du Plan de Sauvegarde, séquestrée auprès des commissaires à l'exécution du Plan de Sauvegarde, entre les mains du Trustee.

Aux termes du Plan de Sauvegarde, il était convenu de rembourser les créanciers selon un échéancier qui prévoyait que lors de la première échéance annuelle, une fraction du dividende du Plan de Sauvegarde devait être allouée au remboursement des FRN et une autre fraction devait être allouée au remboursement des obligations A. Cette répartition était toutefois contestée par le Créancier FRN. Par conséquent et en vue de mettre fin à cette contestation, les parties ont convenu aux termes du Protocole Transactionnel de répartir la fraction du dividende du Plan de Sauvegarde séquestré à hauteur d'un million d'euros entre les mains du représentant de la masse des titulaires d'obligations A, le solde devant être versé entre les mains du Créancier FRN après déduction des honoraires et frais engagés par les séquestres.

- La contestation, introduite le 28 septembre 2012, par certains porteurs d'obligations A devant le Tribunal de commerce de Dijon à l'encontre de la décision de l'assemblée générale unique des obligataires de Belvédère, au sens de l'article L. 626-32 du Code de commerce, approuvant les Propositions d'Apurement du Passif ; et
- La contestation, introduite le 1^{er} octobre 2012 par l'Association de Défense des Obligataires, à l'encontre de la décision de l'assemblée générale unique des obligataires de Belvédère, au sens de l'article L. 626-32 du Code de commerce, approuvant les Propositions d'Apurement du Passif.

Dans ce cadre, il a été convenu, en contrepartie des engagements de renonciation, rappelés ci-dessus, pris par les porteurs d'obligations A et l'Association de Défense des Obligataires, et afin de sécuriser l'apurement total et définitif des quelques 90,1 millions d'euros de Dette OBSAR, que les actions de Belvédère détenues par sa sous-filiale SVI (représentant environ de 1,08% du capital post-restructuration) soient cédées, pour un (1) euro par obligataire, aux porteurs d'obligations signataires du Protocole Transactionnel et aux porteurs d'obligations ayant ensuite adhéré au Protocole Transactionnel (après déduction de 15% des actions transférées, attribuées à Europe Offering en rémunération des services et conseils financiers rendus aux obligataires subordonnés), sous conditions résolutoires de l'approbation de la restructuration de la dette financière par l'assemblée générale extraordinaire de la Société, et de l'approbation du plan de continuation reprenant les Propositions d'Apurement du Passif par le Tribunal de commerce de Dijon. Dans cet intervalle, les actions ont été transférées, le 4 février 2013, à un fiduciaire dans le cadre d'un contrat de fiducie. Dès la constatation de l'absence de réalisation des conditions résolutoires stipulées aux termes du Protocole Transactionnel, le fiduciaire devra répartir lesdites actions entre les obligataires visés ci-avant.

Enfin, aux termes du Protocole Transactionnel, la Société s'est engagée à solliciter une modification du plan de continuation, après son adoption par le Tribunal du commerce de Dijon et sous réserve de cette adoption, afin d'avancer la date de remise des BSA OS (tels que définis dans les Propositions d'Apurement du Passif reproduites ci-après) aux Obligataires Subordonnés.

Conclusion d'un protocole avec Angostura Holdings Limited

Le 4 février 2013, la Société et Angostura Holdings Limited, l'un de ses actionnaires détenant 4,4% du capital de la Société, ont conclu un accord, dont la signature a été autorisée par ordonnance du juge-commissaire en date du 19 février 2013.

La Société détient, depuis 2006, une créance à l'encontre de l'établissement bancaire Clico Investment Bank Limited, alors partie du groupe CL Financial. Cette banque est en procédure de liquidation depuis le début du premier semestre 2012, ce qui rend le remboursement de cette créance extrêmement incertain, et a justifié la constitution d'une provision à hauteur de 100% de la créance dans les comptes de la Société.

En garantie de cette créance détenue par la Société sur la banque Clico Investment Bank Limited, un nantissement des actions de Belvédère détenues par la société Angostura Holdings Limited, société appartenant également au groupe CL Financial, a été constitué au profit de Belvédère. A ce jour, néanmoins, Angostura Holdings Limited n'a plus aucun lien capitalistique avec Clico Investment Bank Limited.

En outre, un certain nombre d'actions en justice ont été initiées entre le groupe CL Financial et la Société. L'accord conclu avec Angostura Holdings Limited le 6 février 2013 prévoit le désistement réciproque des instances opposant ou pouvant opposer le groupe CL Financial à Belvédère, si le plan de continuation est adopté, en contrepartie d'une facilitation de la cession des actions Belvédère détenues par Angostura Holdings Limited. Cet engagement entrainera en pratique une mainlevée du nantissement grevant les actions Belvédère détenues par Angostura Holdings Limited, étant précisé que la Société n'a consenti aucun abandon de sa créance à l'encontre de la banque Clico Investment Bank Limited.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société

Les décisions d'actionnaires nécessaires à la mise en œuvre des Propositions d'Apurement du Passif ont été soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, réunie sur seconde convocation, à titre extraordinaire le 28 février 2013, l'assemblée générale réunie sur première convocation le 12 février 2013 n'ayant pu valablement délibérer faute de réunir le quorum requis. L'assemblée générale des actionnaires de la Société a adopté les décisions nécessaires à la mise en œuvre des Propositions d'Apurement du Passif.

Par acte d'huissier délivré le 7 mars 2013, la société Guibert & Associés a engagé, devant le Tribunal de commerce de Dijon, contre la Société et son Administrateur Judiciaire, une procédure en nullité des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013. La Société et son Administrateur Judiciaire ont indiqué, dans un communiqué en date du 13 mars 2013, qu'ils contestaient ces prétentions et feront valoir leurs arguments lors des débats. Une première audience est fixée le 28 mars 2013.

Présentation du plan de continuation devant le Tribunal de commerce de Dijon

L'audience durant laquelle la Société et son Administrateur Judiciaire devaient initialement soumettre le plan de continuation, basé sur les Propositions d'Apurement du Passif, à l'approbation du Tribunal de commerce de Dijon s'est déroulée le 15 février 2013. En raison du fait que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, convoquée le 12 février 2013 pour statuer sur ledit plan, n'avait pu valablement délibérer faute de réunir le quorum requis, l'audience a été reportée au 11 mars 2013.

A l'issue de l'audience qui s'est déroulée le 11 mars 2013, et lors de laquelle l'Administrateur Judiciaire a présenté le plan de continuation, le Tribunal de commerce de Dijon a annoncé son jugement au plus tard pour le 20 mars 2013, concernant la Société, et le 9 avril 2013 pour ses filiales en redressement judiciaire.

Par un jugement en date du 19 mars 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé le plan de redressement de la Société, tel qu'il lui a été présenté par l'Administrateur Judiciaire le 11 mars 2013. Le Tribunal de Commerce de Dijon a souligné dans son jugement que le plan ainsi approuvé est de nature à assurer la pérennité de l'activité.

Par ailleurs, le Tribunal de Commerce de Dijon a également, dans un jugement du 19 mars 2013, approuvé la cession de marque de vodka Danzka, vendue principalement en duty free, une telle cession étant nécessaire pour sécuriser les prévisions de trésorerie du Groupe à court et moyen terme.

Filiales garantes

Les modalités des Procédures de Redressement judiciaire ouvertes le 3 juillet 2012 au bénéfice des 7 filiales garantes dans le cadre de l'emprunt FRN dépendent largement des conditions de réalisation de la restructuration de Belvédère S.A. L'emprunt FRN étant également le principal passif de ces filiales (en tant que co-débitrices de cet emprunt), la mise en œuvre de la restructuration proposée pour Belvédère S.A. apportera une solution aux Procédures en cours dans ces filiales.

Moncigale

La procédure de la société Moncigale est indépendante de celle de Belvédère S.A. et ses filiales garantes. La période d'observation de la société Moncigale en Redressement judiciaire a été prolongée jusqu'au 18 décembre 2012.

Le 9 avril 2013, un Plan de redressement sera présenté par la société au Tribunal de commerce de Nîmes.

Conséquences dans les états financiers

❖ Continuité d'exploitation

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Les Propositions d'Apurement du Passif proposées par Belvédère S.A. et l'Administrateur judiciaire de la société, approuvées par l'ensemble des comités de créanciers les 18 et 19 septembre 2012 - dans le cadre de la Procédure de Redressement judiciaire, et quel que soit le scénario retenu, apportent une solution au règlement de la dette du Groupe et permettent d'assurer sa continuité d'exploitation.

Après restructuration de sa dette financière, Belvédère S.A. et ses filiales seront en mesure de générer des résultats d'exploitation et une capacité d'autofinancement leur permettant de faire face aux engagements souscrits dans le cadre des plans de redressement et de financer leur activité et leurs investissements.

Par acte d'huissier délivré le 7 mars 2013, la société Guibert & Associés a engagé, devant le Tribunal de commerce de Dijon, contre la Société et son Administrateur Judiciaire, une procédure en nullité des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013. La Société et son Administrateur Judiciaire ont indiqué, dans un communiqué en date du 13 mars 2013, qu'ils contestaient ces prétentions et feront valoir leurs arguments lors des débats. Une première audience est fixée le 28 mars 2013.

Par un jugement en date du 19 mars 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé le plan de redressement de la Société, tel qu'il lui a été présenté par l'Administrateur Judiciaire le 11 mars 2013. Le Tribunal de Commerce de Dijon a souligné dans son jugement que le plan ainsi approuvé est de nature à assurer la pérennité de l'activité.

❖ Dette financière et autres passifs

Depuis la résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. le 4 avril 2011, les dettes FRN et OBSAR ainsi que les autres passifs de la société (dettes bancaires, dettes auprès des fournisseurs, dettes sociales et dettes fiscales) sont classées en dettes à court terme. Du fait de la Procédure de Redressement judiciaire, la société bénéficie d'une protection contre les éventuelles actions de ses créanciers.

Dans le cadre des Propositions d'Apurement du Passif et de leur mise en œuvre, il a été convenu que les intérêts financiers arrêteraient de courir sur la dette FRN à partir du 1er juillet 2012. Le montant restant dû au titre de l'emprunt FRN à cette date est donc figé à 477 966 K€ (hors frais et dépenses pris en charge en application du Term sheet). Après déduction de la somme de 36 678 K€ versée le 17 août 2012 au Trustee du contrat FRN, Bank of New York Mellon, le montant de la dette FRN au 31 décembre 2012 s'élève à 441 288 K€.

❖ Provisions pour risques et charges

Comme mentionné plus haut (Propositions d'Apurement du Passif de Belvédère S.A. / Term sheet (événement postérieur à la clôture), dans le cadre de la restructuration, une provision pour charge de 8 917 K€ a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2012 de Belvédère S.A. reflétant l'engagement de couvrir les frais et dépenses engagés par les porteurs FRN du Steering Committee et relatifs aux procédures ouvertes depuis juillet 2008. Le montant de ces frais et dépenses n'étant pas définitivement arrêté, la provision a été comptabilisée sur la base des éléments communiqués à la société.

❖ Immobilisations financières

Les montants mentionnés ci-dessus au point Paiement de la 1ère échéance du Plan relatifs aux emprunts FRN et OBSAR, versés aux Commissaires à l'exécution du Plan et consignés sur un compte séquestre, soit - après déduction de la somme de 36 678 K€ versée le 17 août 2012 au Trustee du contrat FRN, Bank of New York

Mellon, et des prélèvements des mandataires judiciaires – la somme de 3 675 K€ intérêts inclus au 31 décembre 2012, sont présentés dans les immobilisations financières.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au Règlement 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, ils résultent des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de marques évaluées à leur coût d'achat, de logiciels et d'un mali technique suite à une Transmission Universelle de Patrimoine.

Si la valeur actuelle d'une immobilisation incorporelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La valeur actuelle est une valeur d'estimation déterminée en fonction de la valeur vénale et/ou de la valeur d'utilité déterminée par référence aux flux de trésorerie actualisés attendus.

Un test de dépréciation est effectué à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'une immobilisation incorporelle a pu perdre notablement de sa valeur.

La valeur d'utilité est calculée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité des immobilisations. La société a utilisé un taux d'actualisation de 8,10% et un taux de croissance à long terme de 2% pour l'exercice 2012.

L'application des règles énoncées ci-dessus a conduit à constater une reprise de provision de perte de valeur sur les actifs incorporels « marques » au 31/12/2012 pour 4 478 K€.

La comptabilisation à la valeur d'utilité des actifs Marie Brizard (fonds commercial) a donné lieu à une écriture de perte de valeur de 18 880 K€ sur l'exercice, la valeur nette étant ainsi devenue nulle.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

La durée d'amortissement par catégorie se décompose de la façon suivante :

	Durée
Constructions	20 ans
Installation et agencement des constructions	10 ou 3 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Autres immobilisation corporelles	6 ans
Dépôt marques et modèles	10 ans

2.3 Immobilisations financières

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur. La société n'active pas les frais d'acquisition des titres, ceux-ci figurent donc en charges.

Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts à moyen et long terme accordés aux filiales formalisés par un contrat.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour la société. Cette valeur d'utilité est appréciée par référence aux capitaux propres, aux résultats de la filiale et à ses perspectives de rentabilité à court et moyen terme ou à sa valeur de cession envisagée.

Si la situation nette de la participation devient négative, une dépréciation est constatée à hauteur de la quote part de la situation nette, d'abord sur les titres puis sur les créances rattachées.

Toutefois, les situations suivantes ne donnent pas lieu à dépréciation :

- lorsque la filiale présente des éléments incorporels (à savoir : licence d'importation, marque, fonds de commerce créés) non comptabilisés qui viennent augmenter la valeur de la filiale,
- lorsque la filiale se trouve en phase de démarrage et que les éventuelles pertes constatées présentent un caractère normal et ne nécessitent pas de dépréciation compte tenu des perspectives de rentabilité.

2.4 Méthode d'évaluation et de dépréciation des stocks

Ils sont évalués au coût d'achat de la marchandise suivant la méthode du premier entré premier sorti.

Une éventuelle provision est constatée si :

- le prix d'achat devient supérieur à la valeur de réalisation possible,
- le produit est défectueux,
- le projet de commercialisation est abandonné,
- la rotation du produit est faible ; dans ce cas la règle est la suivante :

* pas de rotation depuis 3 ans : dépréciation de 33.1/3 %

* depuis 4 ans : dépréciation de 66.2/3 %

* depuis 5 ans : dépréciation à 100 %

2.5 Autres créances et autres dettes

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale ; une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les créances en comptes courants auprès des sociétés filiales du groupe correspondent à des avances financières court terme accordées à ces dernières. Elles ne sont pas rémunérées, excepté celles relatives aux filiales françaises concernées par la convention de trésorerie. Dans le cas de filiales récemment acquises ou créées, ces avances sont allouées dans l'attente de la mise en place de structures de financement appropriées.

Dettes

La société n'a pas opté pour l'étalement des frais d'émission d'emprunts. Elle a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges.

Créances et dettes libellées en devises étrangères :

Les créances et dettes en devises étrangères sont enregistrées pour leur contre valeur en euros à la date de l'opération.

A la clôture de l'exercice, celles-ci sont réévaluées sur la base du dernier cours de change ; les gains de change latents et les pertes de change latentes sont constatés au bilan dans des comptes de régularisation. Si la différence entre la valeur comptable et la valeur d'inventaire fait apparaître une perte latente, une provision est alors constituée.

2.6 Provisions pour risques et charges

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2000-06 sur les passifs, la société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

3. Notes sur le bilan actif

3.1 Actif immobilisé

3.1.1 Variations des immobilisations (Valeur Brute) en 2012

Immobilisations incorporelles (montants en K€)	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Brevets, licences et marques	16 507			16 507
Fonds commercial	136 289			136 289
Frais dépôt marques & modèles				
Frais de Conception marques & modèles				
Logiciels	50			50
TOTAL	152 846			152 846

Immobilisations corporelles (montants en K€)	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Terrain				
Constructions	18			18
Matériel et outillage	189		162	27
Agencement	3			3
Matériel de transport		1		1
Matériel de bureau et informatique	55	7	5	58
Avances et acomptes	198			198
TOTAL	463	8	166	304

Immobilisations financières (montants en K€)	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Titres de participation	260 591			260 591
Créances rattachées à des participations	176 014	10 172	213	185 973
Prêts	179			179
Dépôts & cautionnements	68 385	221	37 074	31 532
Autres créances financières immobilisées	3 049	2 959		6 008
TOTAL	508 219	13 352	37 287	484 284

Notes sur les frais de concession, brevets, licences :

Les concessions, brevets, licences d'une valeur brute de 152 846 K€ se décomposent de la façon suivante :

- Marques : 16 507 K€

L'évaluation des marques est en corrélation étroite avec les parts de marché détenues dans les pays concernés. La société détient notamment les marques Danzka, Sobieski et Krolewska. L'application du test de dépréciation tel que décrit au § 2.1 a conduit à procéder à un ajustement de valeur relatif à une marque sur l'exercice 2012 et s'est traduite par une reprise de provision de 4 478 K€.

- Fonds commercial : 136 289 K€

Correspond au mali technique résultant de la Transmission Universelle de Patrimoine de la société Duke Street Capital France2, société détentrice de Marie Brizard et Roger International, en date du 30 juin 2006. L'application des règles énoncées au § 2.1 a conduit à procéder à un ajustement de la valeur du fonds commercial sur l'exercice 2012, désormais nulle.

Notes sur les participations :

Voir tableau des filiales et participations.

Notes sur les créances rattachées :

Le poste « créances rattachées à des participations » est représenté essentiellement par :

- le prêt accordé à Marie Brizard pour un montant de 112 068 K€, dont 22 982 K€ d'intérêts,
- trois prêts à Sobieski Spolka pour 28 544 K€, dont 538 K€ d'intérêts,
- le reclassement d'avances à BCM enregistrées en fonds propres chez la filiale pour 15 041 K€,
- un prêt à Imperial Brands pour 17 995 K€, dont 34 K€ d'intérêts,
- un prêt à Belvédère Ukraina pour 5 000 K€,
- des créances sur Vremena Goda pour 4 862 K€.

L'augmentation de 10 172 K€ sur l'exercice 2012 correspond notamment :

- au complément de prêt à Sobieski Spolka (1 500 K€),
- au reclassement en compte courant d'un versement reçu de Marie Brizard en 2011, qui avait été imputé par erreur sur le prêt accordé à cette filiale (3 563 K€),
- aux intérêts sur le prêt accordé à Marie Brizard (4 391 K€).

La diminution de 213 K€ est non significative.

Notes sur les dépôts et compte séquestre :

Dépôt en séquestre

Le 17 août 2012, la somme de 36 678 K€, correspondant à la part du 1er dividende du Plan de Sauvegarde revenant aux créanciers FRN - déduction faite de la retenue des honoraires des Mandataires représentant des créanciers, ont été libérés du compte séquestre et versés au Trustee, Bank of New York Mellon. Cette opération a été réalisée conformément aux termes d'un Protocole transactionnel conclu entre Belvédère S.A. et les principaux créanciers FRN (le Steering Committee).

Montants en K€	FRN	OBSAR	Mandataires représentants des créanciers	Total
Dividende versé consigné (Plan de Sauvegarde)	37 111	3 295		40 406
Intérêts	186	35		221
Retenue Mandataires représentants des créanciers	(618)		618	
Prélèvement Mandataires représentants des créanciers			(274)	(274)
Libération dividende FRN le 17 août 2012	(36 678)			(36 678)
Compte séquestre au 31 décembre 2012		3 330	344	3 675

Dépréciation de l'intégralité du billet de trésorerie Clico Investment Bank

La dépréciation de la totalité d'un billet de trésorerie souscrit en 2006 auprès de Clico Investment Bank (voir paragraphe plus bas dans cette Note) a été comptabilisée. La valeur nette de cet actif financier était de 27 081 K€ au début de la période (pour une valeur brute de 27 813 K€ intérêts inclus).

Depuis 2009, une provision pour risque financier est comptabilisée au passif, d'un total de 22 732 K€ au 31 décembre 2011. Ce montant a été reclassé en dépréciation de la créance au 31 décembre 2012, ce qui explique le flux de reclassement sur la période. Une dotation complémentaire a été enregistrée au compte de résultat de la période pour 5 081 K€ afin de déprécier l'intégralité de la créance.

Rappel de l'historique :

Un placement d'une valeur initiale de 25 000 K€ avait été effectué le 10 juillet 2006 pour une durée de 2 ans sous la forme d'un billet de trésorerie à rémunération fixe auprès de l'établissement Clico Investment Bank situé à Trinidad et Tobago, et filiale du groupe CL Financial (ancien actionnaire majoritaire de Belvédère jusqu'au 31 juillet 2007). Le billet est arrivé à échéance le 10 juillet 2008, il n'a pas été remboursé, en conséquence de quoi, la société Belvédère a initié une action en justice.

A la fin de l'exercice 2008, Clico Investment Bank a rencontré des difficultés qui ont amené le gouvernement de Trinidad et Tobago à signer avec Clico Investment Bank un Memorandum Of Understanding le 29 janvier 2009.

Toutes les initiatives prises par le Groupe afin d'obtenir le recouvrement de ce billet de trésorerie ont échoué. La liquidation de Clico Investment Bank a été prononcée et la procédure de liquidation a débuté au 1er semestre 2012.

En conséquence, le billet est déprécié en totalité (principal et intérêts) soit 27 813 K€. Dès 2009, se basant sur les négociations d'alors, la société avait évalué le risque potentiel de non recouvrement de ce billet à 22 732 K€ (comptabilisés en provision pour risques). L'incidence de la dépréciation complémentaire sur le résultat est de 5 081 K€ (comptabilisée au sein du résultat financier).

Notes sur les autres créances financières immobilisées :

Dans le cadre d'un accord de financement conclu entre un établissement bancaire, et la société filiale BCM, portant sur l'octroi d'un prêt et une prise de participation par la banque de 12.5% du capital de BCM pour un montant de 2 M€, la société Belvédère a consenti à l'établissement bancaire une option de vente portant sur la totalité de sa participation dans BCM et à sa valeur initiale, soit 2 959k€.

L'établissement bancaire ayant exercé son option de vente, la société Belvédère SA a comptabilisé la valeur des titres de sa filiale BCM en autres créances financières immobilisées pour 2 959k€ alors que la dette financière correspondante a été comptabilisée au sein des dettes sur immobilisations pour le même montant.

3.1.2 Variations des amortissements et provisions sur immobilisations

Variations des amortissements sur immobilisations :

Immobilisations incorporelles (montants en K€)	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2012
Logiciels	46	3			49
Marques & Modèles					
Licences, marques	115				115
TOTAL	161	3			164

Immobilisations corporelles (montants en K€)	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2012
Constructions	18				18
Matériel et outillage	187	2	162		27
Agencement	3				3
Matériel de transport		1			1
Matériel informatique et mobilier	49	3	4		49
TOTAL	257	6	166		97

Variations des provisions sur immobilisations :

Immobilisations incorporelles (montants en K€)	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2012
Logiciels					
Fonds commercial	117 409	18 880			136 289
Marques & Modèles	4 802		4 478		324
Licences, marques					
TOTAL	122 211	18 880	4 478		136 613

Immobilisations corporelles (montants en K€)	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2012
Avances & acomptes	198				198
TOTAL	198				198

Immobilisations financières (montants en K€)	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2012
Titres de participations	22 032	77 670	639		99 063
Prêts	179				179
Autres créances immobilisées	3 049	5 081		22 732	30 862
Créances rattachées	8 587	25 544	443		33 688
TOTAL	33 847	108 294	1 082	22 732	163 792

Les dotations aux provisions de l'exercice résultent de l'application de la méthode décrite au § 2.3 et concernent notamment les filiales MBRI, Imperial Brands, Belvédère Capital Management, et Ukraina.

La provision sur les autres créances immobilisées correspond à un risque complémentaire sur un investissement financier.

Le billet de trésorerie Clico est déprécié en totalité (principal et intérêts) soit 27 813 K€. Dès 2009, se basant sur les négociations d'alors, la société avait évalué le risque potentiel de non recouvrement de ce billet à 22 732 K€ (comptabilisé en provision pour risques). A fin décembre 2012, la provision comptabilisée en provision pour risques et charges a été reclassée en provision sur autres créances immobilisées (cf. colonne reclassement). Par ailleurs la société a comptabilisé au 31 décembre 2012 une dépréciation complémentaire de 5 081 K€ (comptabilisée au sein du résultat financier) afin de provisionner intégralement cette créance.

3.2 Etat des créances et actif circulant

Montants en K€	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées*	185 973	119 394	66 580
Prêts	179	179	
Autres immo.fin**	37 540	27 813	9 727
Actif circulant & charges d'avance			
Créances clients	33 299	33 022	277
<i>Dont créances groupe*</i>	29 263	29 263	
<i>Dont créances hors groupe</i>	4 036	3 759	277
Autres créances	91 198	60 187	31 011
<i>Dont créances groupe *</i>	58 618	58 618	
<i>Dont créances hors groupe</i>	32 580	1 569	31 011
Charges constatées d'avance	67	67	
TOTAL	348 257	240 662	107 595

(*) Compte tenu de la résolution des Plans de Sauvegarde des filiales garantes de Belvédère dans le cadre de l'emprunt FRN (MBRI et 6 filiales polonaises) en date du 3 juillet 2012, les créances que détenait Belvédère SA sur ces sociétés ont retrouvés leurs échéances dans les comptes au 31 décembre 2012.

(**) Le billet de trésorerie Clico Investment Bank de 27 813 K€, échu depuis 2008, est intégralement déprécié.
 (***) les autres créances sont les créances sur l'Etat au titre de l'impôt sur les sociétés (31 011 K€) et de la TVA, les avances au personnel, les débiteurs divers et les comptes courants débiteurs des filiales.
 (****) comprennent notamment les comptes courants sur les sociétés filiales suivantes :
 - Sobieski SARL : 26 006 K€
 - Belvedere Capital Management : 12 099 K€
 - SVI : 5 259 K€

Stock

Etat des stocks (montants en K€)	Brut	Provision	Net
Stocks	420	151	268

L'ensemble de ce stock ne fait pas l'objet de clause de réserve de propriété.

Variations des provisions sur actif circulant

Montants en K€	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Provisions pour dépréciation				
Provision / comptes courants filiales	25 569	3 351		28 921
Provision / autres comptes courants	25			25
Provision / VMP	2		2	
Provision / titres et BSAR propres	107	160		267
Provision / créances diverses	502			502
Provision / clients	5 088			5 088
Provision / stock	444	13	306	151
TOTAL	31 737	3 524	308	34 954

L'augmentation de la provision sur comptes courants filiales, pour 3 351 K€, est constituée essentiellement par la prise en compte de l'évolution de la situation nette de la société Sobieski SARL pour 3 338 K€.

3.3 Valeurs mobilières de placement - Disponibilités

3.3.1 Valeurs mobilières de placement

CATEGORIE	Cours 31/12/12 (€)	Valeur de marché (K€)	Valeur brute (K€)	Provision (K€)	Plus-value latente (K€)
SICAV					
Actions	1	98	48		49
Fonds placement					
Titres propres	36	485	752	267	
BSAR 04 propres					
BS 06 propres					
Obligations A propres	11	1	1		
Obligations B propres	1	1			1
TOTAL		585	801	267	51

La valorisation des titres propres a été réalisée en tenant compte du dernier cours de bourse, une provision de 267 K€ figure au bilan au 31 décembre 2012. Elle était de 107 K€ au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, la société SVI, sous-filiale de Belvédère, détient 267 848 actions Belvédère. Dans le cadre du protocole transactionnel signé avec les OBSAR en date du 4 février 2013, ces actions ont été transférées à une fiduciaire dans le cadre d'un contrat de fiducie. (cf. section I « faits marquants » - « conclusion d'un accord transactionnel avec les OBSAR »)

3.3.2 Disponibilités

Les disponibilités, d'un montant total de 1 404 K€, correspondent aux soldes des comptes bancaires, dont 1 306 K€ ont été bloqués dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde s'agissant du solde d'un compte bancaire rattaché aux garanties données en contrepartie de l'emprunt FRN.

3.4 Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Immobilisations financières (Intérêts / Prêts) :	23 554 K€
Clients & comptes rattachés (FAE / clients) :	229 K€
Autres créances (RRR à obtenir / FRS) :	0 K€
Autres créances (Intérêts / C/CT) :	0 K€

3.5 Charges constatées d'avance

Elles concernent les contrats de prestations payés d'avance, les loyers, les primes d'assurance et la maintenance pour un montant de 67 K€.

3.6 Ecart de conversion actif

Différence de conversion / diminution des créances :	1 299 K€
Différence de conversion / augmentation des dettes :	462 K€

4. Notes sur le bilan passif

4.1 Capital social

	Nombre	Valeur nominale (€)
Titres début d'exercice	3 199 038	2
Titres émis	206 641	
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	3 405 679	2

4.2 Affectation du résultat 2011

L'Assemblée Générale a décidé d'affecter le déficit de l'année 2011 de 47 178 135 euros au compte de « report à nouveau ».

Montants en K€	N-1	Affectation résultat	Autres mouvements	Solde
Capital	6 398		413	6 811
Prime d'émission, fusion, apport	128 031		10 952	138 983
Résultat N-1	(47 178)	47 178		
RAN	(268 623)	(47 178)		(315 801)
Réserve légale	502			502
Autres réserves				
Dividendes				
Résultat N			(156 813)	(156 813)
TOTAL	(180 870)		(145 448)	(326 318)

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres de la Société ressortent à – 326 318 K€ pour un capital de 6 811 K€. Il apparaît donc que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social.

L'article L225-248 prévoit que dans ce cas le conseil d'administration est tenu dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'Assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société. Cependant la Procédure de sauvegarde et maintenant la Procédure de Redressement judiciaire suspendent cette obligation conformément au dernier alinéa de l'article L225-248 du Code de Commerce.

4.3 Provisions

Les postes de provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2011	Augmentation	Diminution		Reclassement	31/12/2012
			Utilisée	Non utilisée		
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litige	2 156			2 156		
Provisions pour pertes de change	1 817	1 761		1 817		1 761
Provisions pour impôts	2 054					2 054
Autres provisions pour risques	23 459	10 514		3	(22 732)	11 238
TOTAL	29 486	12 275		3 975	(22 732)	15 054

Le reclassement correspond à la provision relative au billet de trésorerie Clico qui a été reclassée en provision sur « autres créances immobilisées. (cf. point 3.1.2)

Provision pour litige

Le litige à propos duquel une provision avait été constituée en 2011, pour un montant de 2 156 K€, s'est éteint et la provision a donc été reprise.

Provisions pour impôts

La société Belvédère S.A. ainsi que les sociétés du groupe d'intégration fiscale ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui a débuté le 19 janvier 2009. Pour la plupart des sociétés, le contrôle concerne l'IS, la TVA et les autres taxes pour la période du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007.

Les rehaussements non provisionnés représentent un risque éventuel de près de 25 000 K€ en impôt. Le risque fiscal propre à Belvédère sur la seule question du rejet de la déduction des charges financières de l'emprunt FRN représente un risque de près de 20 000 K€, soit l'impôt correspondant en base à la totalité des intérêts de l'emprunt comptabilisés (et décaissés) pour les 2 exercices contrôlés (2006 et 2007). Belvédère considère que ce rehaussement n'est pas justifié et que le risque correspondant est éventuel. A noter par ailleurs le risque fiscal sur la société filiale MBRI lié à son refinancement au moment de son rachat par Belvédère qui représente un risque de 1 726 K€.

Au 31 décembre 2011, la provision au titre de l'IS a été ramenée à 2 054 K€ suite aux recours exercés devant les commissions administratives idoines. Ces derniers n'ont toutefois pas permis de réduire les éléments de risque exposés ci-dessus.

La Direction du Groupe a introduit des recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

Autres provisions pour risques

Les autres provisions pour risques concernent notamment, pour 8 917 K€ les honoraires appelés à être refacturés à la société par les créanciers FRN, pour 1 443 K€ les provisions pour risques sur les filiales Belvédère Slovensko, Sobieski Beverages India, Sobieski International, et les 3 filiales turques Istanbul, Mersin et Sanayi. Par ailleurs, la provision pour risques relative au placement financier Clico de 22 732 K€ a été reclassée en provision sur « autres créances immobilisées » (cf. note 3.1.2).

4.4 Dettes

Etat des dettes (montants en K€)	Montant brut	dont passif gelé	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires	531 382	531 390	531 382		
<i>dont intérêts courus</i>	<i>14 260</i>	<i>14 260</i>	<i>14 260</i>		
Etablissements de crédit	1 846	1 839	1 846		
<i>dont intérêts courus</i>	<i>252</i>	<i>252</i>			
Emprunts et dettes financières divers	1 406	1 392	1 406		
<i>dont intérêts courus</i>	<i>107</i>	<i>107</i>			
Fournisseurs	32 172	28 197	32 172		
Dettes fiscales & sociales	20 949	20 622	20 949		
Autres dettes	154 077	143 442	154 077		
TOTAL	741 831	726 882	741 831		

Les dettes fiscales et sociales, pour un montant de 20 949 K€, sont essentiellement composées de 19 044 K€ au titre de l'impôt sur les sociétés, de 968 K€ au titre de pénalités sur l'impôt sur les sociétés, et de 528 K€ au titre de l'IFA.

Les autres dettes, pour 154 077 K€, sont représentées essentiellement par 126 334 K€ du compte courant à vue de Marie Brizard au titre de la convention de trésorerie des sociétés françaises du groupe.

Les conséquences de la résolution du Plan de sauvegarde prononcée par le Tribunal de Dijon le 4 avril 2011 sont exposées dans la note 1 : Conséquences dans les états financiers.

4.4.1 Emprunts

Montants en K€	Montant initial	Capital 31/12/2012	Capital restant dû		
			- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
OBSAR convertible <i>taux fixe annuel 7,692%</i>	108 197	69 197	69 197		
OBSAR convertible (intérêts du précédent)		6 637	6 637		
FRN non convertible <i>taux variable EURIBOR + 3.25%</i>	375 000	338 322	338 322		
Emprunt obligataires	483 197	414 156	414 156		
Emprunt bancaire <i>taux variable EURIBOR + 0.90%</i>	5 000	1 587	1 587		
Emprunt auprès d'établissements de crédit	5 000	1 587	1 587		
TOTAL	488 197	415 743	415 743		

Les garanties données dans le cadre des emprunts figurent au paragraphe 6 *Engagements donnés*.

Dettes FRN (Floating Rate Notes)

A l'origine, le montant de la dette financière FRN est de 375 000 K€ remboursable in fine en mai 2013. Les intérêts étaient payés trimestriellement et calculés sur un taux EURIBOR + 325bp.

La résolution du Plan de sauvegarde a rendu exigible l'intégralité du principal de cet emprunt ainsi que les intérêts d'un montant de 102 965 K€ au 31 décembre 2012.

Dans le cadre des Propositions d'Apurement du Passif et de leur mise en œuvre, il a été convenu que les intérêts financiers arrêteraient de courir sur la dette FRN à partir du 1^{er} juillet 2012. Le montant restant dû au titre de l'emprunt FRN à cette date est donc figé à 477 966 K€ (hors frais et dépenses pris en charge en application du Term sheet). Après déduction de la somme de 36 678 K€ versée le 17 août 2012 au Trustee du contrat FRN, Bank of New York Mellon, le montant de la dette FRN au 31 décembre 2012 s'élève à 441 288 K€.

Dettes OBSAR

A l'origine, le montant de la dette obligataire OBSAR est de 160 001 K€ en principal (Obligations A) remboursable in fine en avril 2014 avec une possibilité de conversion des obligations en capital par exercice des bons rattachés aux obligations (BSAR2). Le montant restant dû au 31/12/2012 (Obligations A et B) est de 90 102 K€, intérêts compris.

Comme pour la dette FRN et en l'absence de nouveau Plan de ré-étalement, l'emprunt OBSAR est devenu intégralement exigible.

Pour rappel, un protocole transactionnel a été conclu le 4 février 2013 avec les représentants des obligataires dont les modalités sont décrites au paragraphe « 1. Faits marquants ».

4.4.2 Dettes représentées par des effets de commerce

Fournisseurs : 0 K euros

4.4.3 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes établ. de crédit : 14 623 K€

Banques intérêts courus :	4 K€
Intérêts échus sur emprunts :	12 074 K€
Intérêts courus sur emprunts :	2 545 K€

Fournisseurs : 18 644 K€

Fournisseurs divers factures non parvenues : 18 644 K€

Dettes fiscales et sociales : 171 K€

Provisions pour congés à payer :	123 K€
Organismes sociaux, charges de congés à payer :	48 K€

Autres dettes : 0 K€

RRR à accorder (clients) : 0 K€

4.4.4 Produits constatés d'avance

Ils concernent des redevances pour concessions de marques versées d'avance par les filiales concessionnaires pour 7 974 K€.

4.5 Ecart de conversion passif

Différence de conversion / augmentation des créances :	0 K€
Différence de conversion / diminution des dettes :	0 K€

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires hors taxes

Montants en K€	31/12/2012
France	19
Export	49
TOTAL	68

5.2 Charges externes

En 2009, le Groupe a conclu un accord de partenariat avec l'acteur et producteur américain Bruce WILLIS d'une durée de 4 ans pour la promotion de la vodka Sobieski.

La rémunération des prestations est prévue pour partie en cash (échelonnée sur la période) et pour partie en actions Belvédère (remise de 83 000 actions en janvier 2010). Le paiement en actions est assorti d'une garantie de cours à la date du 31 décembre 2013. L'ensemble des rémunérations au titre de cet accord est comptabilisé en charge de marketing et promotion.

5.3 Résultat financier

Le résultat financier, déficitaire de 122 828 K€, se décompose de la manière suivante :

Charges :

- intérêts bancaires:	18 850 K€
(dont int./ emprunts 18 850 K€)	
- intérêts sur C/CT groupe :	1 010 K€
- dot. provision. dépréciation / immo finan. :	108 294 K€
- dot. provision. dépréciation / comptes courants :	3 351 K€
- dot. provision. Risques et charges finan. :	1 761 K€

Produits :

- dividendes :	1 354 K€
- intérêts sur C/CT groupe :	1 046 K€
- revenus des créances ratt. :	5 029 K€
- revenus des créances immobilisées :	99 K€
- gain de change :	1 K€
- rep. provision. dépréciation / immo finan. :	1 081 K€
- rep. provision dépréciation / VMP :	2 K€
- rep. provision. Risques et charges finan. :	1 817 K€

Exposition au risque de change :

Les créances en dollars s'élèvent à 9 823 K\$ et ne font l'objet d'aucune couverture.

5.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 8 516 K€ et se décompose de la façon suivante :

Charges :

- provisions pour risques et charges exceptionnels :	10 514 K€
- provisions pour dépréciation exceptionnelles :	267 K€

Produits :

- reprises sur dotation pour risques et charges exceptionnels :	2 159 K€
---	----------

5.5 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Montants en K€	Résultat avant impôt	Produit d'intégration	Résultat net après impôt
Résultat courant	(150 480)	2 183	(148 297)
Résultat exceptionnel	(8 516)		(8 516)
TOTAL	(158 996)	2 183	(156 813)

L'intégration fiscale figure au paragraphe 6 *Intégration fiscale*.

5.6 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice : - 156 813 K€
Produit d'intégration fiscale : 2 183 K€
Résultat avant impôts : - 158 996 K€
Variation des provisions réglementées : 0 K€

Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires : - 158 996 K€

Le profit d'impôt de 2 183 K€ provient de l'intégration fiscale.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts :

Montants en K€	Montant	Impôts
Accroissement :		
Ecart conversion actif	1 761	587
Allègement :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation		
Ecart conversion passif		
Ecart OPCVM		

Suivi des déficits :

Déficits propres restant à reporter au titre des exercices précédents : 8 437 K€

6. Autres informations

Rémunération des dirigeants :

Président Directeur Général : 318 K€ de rémunération brute.

Les dirigeants ne perçoivent pas d'autre rémunération.

Effectif moyen :

Employés : 0

Cadres : 5

Total : 5 dont 1 détaché

Identité de la société-mère consolidant les comptes de la société :

Belvédère SA est la société mère consolidante.

Intégration fiscale :

La société Belvédère SA a opté à compter du 1^{er} janvier 2006 pour le régime de l'intégration fiscale des groupes des sociétés prévu à l'article 223A du CGI.

Les sociétés intégrées fiscalement sont : Sobieski SARL, Marie Brizard et Roger International, William Pitters International, Cognac Gautier, Moncigale (ex Les Chais Beaucairois), Distilleries françaises.

L'intégration fiscale a engendré un produit de 2 183 K€.

Entreprises liées et participations :

Eléments concernant les entreprises liées et les participations (montants en K€)

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	Liées	Avec lesquelles la Sté a un lien de participation
Participations	259 792	799
<i>Provisions sur participations</i>	<i>(98 594)</i>	<i>(469)</i>
Créances rattachées à des participations	185 973	
<i>Provisions sur créances rattachées</i>	<i>(33 688)</i>	
Autres prêts	130	
<i>Provisions sur autres prêts</i>	<i>(130)</i>	
Créances clients et comptes rattachés	29 254	9
<i>Provisions sur clients</i>	<i>(1 687)</i>	
Autres créances (C/CT)	57 067	306
<i>Provisions sur autres créances</i>	<i>(28 920)</i>	<i>(2)</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 076	
Autres dettes (C/CT)	141 180	
Produits de participation	1 354	
Autres produits financiers	6 085	
Charges financières	1 057	

Engagements donnés :

CAUTIONS BENEFICIAIRE	PAYS	DEPART CAUTION	FIN CAUTION	MONTANT EN DEVISES	MONTANT EN K€
BANQUE	POLOGNE	18/07/2006		5 538 480 PLN	1 242
BANQUE	DANEMARK	24/10/2006		3 800 000 DKK	302
				TOTAL	1 544

Nantissement de marques :

La marque Zawisza a été nantie en faveur d'un établissement bancaire en garantie d'un emprunt d'un montant initial de 5 000 000 euros.

Dans le cadre de l'émission des FRN, les marques suivantes sont nanties : Youri Dolgorouki (sauf Russie), Sobieski, Zawisza (second rang).

Nantissement de titres de participation :

Les titres de participation suivants sont nantis au profit des détenteurs de FRN : Marie Brizard et Roger International, Sobieski Sp. z.o.o.

Nantissement des soldes de comptes bancaires :

Les soldes de comptes bancaires opérationnels au moment de l'émission du contrat FRN sont nantis au profit des détenteurs de FRN.

Option de rachat des titres de la filiale Belvedere Capital Management (BCM) :

Dans le cadre d'un accord financement conclu entre un établissement bancaire, et la société filiale BCM, portant sur l'octroi d'un prêt et une prise de participation par la banque de 12.5% du capital de BCM pour un montant de 2 M€, la société Belvédère a consenti à l'établissement bancaire une option de vente portant sur la totalité de sa participation dans BCM et à sa valeur initiale.

Garantie à première demande octroyée à la société Belvédère Capital Management et ses filiales (Bulgarie) :

La société Belvédère SA a octroyé une garantie à première demande à sa filiale la société Belvédère Capital Management et les filiales de cette dernière. Cette garantie intervient dans le cadre d'un prêt souscrit auprès de la BERD à hauteur de 7 000 K€ et inclut les intérêts courus. Au 31 décembre 2012, l'engagement lié à l'octroi de cette garantie est de 5 037 K€ (principal) outre 393 K€ de pénalités et intérêts.

Engagement de prise en charge des éventuelles pertes sur cession de titres :

Au 31/12/2012, la sous-filiale française SVI détient 267 848 titres Belvédère SA.

Belvédère S.A a conclu avec sa sous-filiale un accord au travers duquel Belvédère prend en charge les éventuelles pertes qu'elle pourrait réaliser sur des cessions de titres. A noter que sur l'exercice 2012, une provision pour moins value latente de 306 K€ a été constatée. Pour rappel, le protocole d'accord signé avec les représentants des obligataires le 4 février 2013 prévoit le transfert des actions Belvédère détenues par SVI aux porteurs d'obligations sous conditions résolutoires de l'approbation de la restructuration de la dette financière par l'assemblée générale de la société et de l'approbation du plan de continuation reprenant les propositions d'apurement du passif par le Tribunal de commerce de Dijon (cf section 1 – faits marquants – Protocole transactionnel avec les OBSAR)

Engagement réciproque :

Dans le cadre de l'émission des FRN, la société et certaines de ses filiales (Sobieski Sp z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o, Destylarnia Sobieski S.A., Destylarnia Polmos Krakowie S.A., Fabryka Wodek Polmos Lancut, Marie Brizard) ont conclu un acte d'adhésion par lequel ces sociétés sont devenues solidairement responsables des engagements de chacune d'elles à hauteur d'une somme maximum de 375 millions d'euros et de 92,7 millions d'euros pour Marie Brizard.

Engagements relatifs à des promotions commerciales :

Dans le cadre du développement de ses activités, le Groupe a pris des engagements en matière de promotion commerciale pour une durée de 4 ans. Le montant de ces engagements au 31 décembre 2012 est de l'ordre de 5 206 K€.

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements de retraite, hors dirigeants, est estimée à 46 K€ et n'a pas été provisionnée.

Engagements reçus :

Nantissement au profit de Belvédère SA :

148 200 titres Belvédère sont nantis au profit de Belvédère S.A. par la société Angostura Holdings.

Comme indiqué en Note 1, l'accord conclu avec Angostura Holdings Limited le 6 février 2013 prévoit le désistement réciproque des instances opposant ou pouvant opposer le groupe CL Financial à Belvédère, si le plan de continuation est adopté, en contrepartie d'une facilitation de la cession des actions Belvédère détenues par Angostura Holdings Limited. Cet engagement entrainera en pratique une mainlevée du nantissement grevant les actions Belvédère détenues par Angostura Holdings Limited, étant rappelé que la Société n'a consenti aucun abandon de sa créance à l'encontre de la banque Clico Investment Bank Limited.

7. Evènements postérieurs à la clôture

Ces informations sont développées à la Note 1, en particulier :

- la signature d'un protocole transactionnel avec les représentants des obligataires le 4 février 2013,

- la signature d'un protocole avec la société Angostura Holdings Limited le 4 février 2013,
- l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des décisions nécessaires à la mise en œuvre des propositions d'apurement du passif le 28 février 2013,
- la procédure en nullité des délibérations de ladite assemblée le 7 mars 2013 ;
- le jugement du Tribunal de commerce de Dijon du 19 mars 2013 arrêtant le plan de redressement.

Dans le cadre de la signature du protocole conclu par la Société avec la société Angostura Holdings Limited le 4 février 2013, dont les termes bénéficient exclusivement à la Société, le conseil d'administration en date du 11 février 2013 a octroyé une garantie au profit de Monsieur Krzysztof Trylinski prévoyant que ce dernier soit indemnisé par la Société de tout préjudice subi à titre personnel du fait des conséquences éventuelles de la signature dudit protocole.

Par ailleurs, le conseil d'administration en date du 20 mars 2013 a autorisé la Société à conclure une convention de prestations de services d'accompagnement avec M. Krzysztof Trylinski, qui entrerait en vigueur à la date de cessation de ses fonctions, dans la mesure où celle-ci interviendrait dans le cadre d'un changement de stratégie du Groupe, sous certaines conditions, et en particulier que l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration prévu par le *Term sheet* aient été définitivement réalisées.

Cette convention, une fois conclue, formaliserait un accord signé entre Monsieur Krzysztof Trylinski et le *Steering Committee* FRN, étant précisé que cet accord s'inscrit dans le cadre du plan de restructuration négocié à l'occasion de la conclusion du *Term sheet* le 18 septembre 2012 entre, notamment, la Société et le *Steering Committee* FRN.

Tableau des filiales et participations

31/12/2012 (montant en K€)	Pays	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat	Prêts et avances en valeur brute	Avals et cautions donnés	Dividendes encaissés
Belvédère Capital Management	Bulgarie	3	13 954	87,72%	3		117	(590)	27 140	5 430	
Dubar	Brés il	5 117	7 973	100%	5 281	5 281	7 416	1 377			1 353
AZA Handels	Suis se	n/a	n/a	100%	5 100		n/a	n/a	162		
Sobieski Trading China	Chine	639	(189)	100%	600	121	514	(133)			
Belvédère Ceska	Rép. Tchèque	n/a	n/a	99%	2 289		n/a	n/a	339		
Belvédère Logistik	Allemagne	25	29	90%	26				8		
Scandinavia	Danemark	349	1 990	100%	3 031	1 990	10 555	5 18		302	
Duty Free	Danemark	100	116	100%	100	100		3			
Marie Brizard	France	17 477	117 148	100%	170 716	108 106	102 937	(9 640)	112 629		
Sobieski Sarl	France	8	(20 550)	100%	8		360	(3 436)	26 006		
Sobieski Bevragés India	Inde	7	(552)	100%	612		53	(505)			
Sobieski Baltic	Lituanie	116	48	80%	73	38		4			
Sobieski Prekyba	Lituanie	1 846	1 924	60%	985	985	14 218	(164)			
Euro Agro Warszawa	Polo gne	368	205	100%	1		30	12			
Sobieski Spolka	Polo gne	40 967	51 038	100,00%	44 574	44 574	416 356	3 951	28 544	1 242	
Sobieski International	Polo gne	12	269	100,00%	14			(52)			
Vremena Goda	Russie	n/a	n/a	100,00%	170		n/a	n/a	5 561		
Belvédère-Rus	Russie	n/a	n/a	100,00%	3		n/a	n/a	110		
Belvédère Slovaquia	Slovaquie	57	(221)	100,00%	1 006		1 183	(11)	123		
Belvédère Kecek Sanayi	Turquie	n/a	n/a	98,00%	419		n/a	n/a	59		
Belvédère Istanbul	Turquie	n/a	n/a	98,87%	2 040		n/a	n/a	3 014		
Belvédère Mersin	Turquie	n/a	n/a	98,89%	10		n/a	n/a	282		
Belvédère Ukraina	Ukraine	4 331	(2 535)	100,00%	6 316			(351)	5 047		
Gallart	Bielorusie	222	(400)	98,02%	706		3 100	116	1 350		
Sobieski USA	USA	2	(294)	100,00%	1				2 898		
Imperial Brands	USA	15 158	(40 136)	100,00%	15 037		28 288	(16 591)	18 012		
Abbaye de Talloires	France	5 051	(5 858)	15,74%	798	329	2 543	(232)	288		
Autres					674	4			2 399		
Total					260 591	161 528			233 970	6 974	1 353

Belvédère SA

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

RENART, GUION & ASSOCIES

1, RUE DU DAUPHINE
21121 FONTAINE LES DIJON

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

Belvédère SA

Siège Social : 7 Quai de la Paix, 30 300 Beaucaire
Société Anonyme au capital de 6 838 178 €
N° Siret : 380 695 213

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

RENART, GUION & ASSOCIES

MAZARS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Belvédère SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Belvédère SA

Comptes Consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2012

Dans nos rapports relatifs aux exercices 2008 à 2011, nous avons formulé une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère. Cette situation, inchangée par rapport à 2011, reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat d'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « Continuité d'exploitation » et « Evénements significatifs » de l'annexe qui exposent notamment les éléments suivants :

- les comptes consolidés du groupe Belvédère au 31 décembre 2012 ont été établis en retenant le principe de continuité d'exploitation qui repose sur l'hypothèse que l'ensemble des entités constituant le groupe seraient à même de poursuivre leur activité à l'issue des différentes procédures en cours ;
- le Plan de continuation et les propositions d'apurement du passif de Belvédère SA visant à apporter une solution au règlement de la dette du Groupe et lui permettre d'assurer la continuité de son exploitation ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 février 2013 et homologués par le Tribunal de commerce de Dijon le 19 mars 2013. Toutefois, une procédure en nullité des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2013 a été engagée le 7 mars 2013 devant le Tribunal de commerce de Dijon avec une première audience fixée le 28 mars 2013 ;

Belvédère SA

Comptes Consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2012

- dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte le 3 juillet 2012 au profit de 7 filiales garantes de l'emprunt FRN souscrit en mai 2006 (Marie Brizard & Roger International, Sobieski Spolka, Sobieski Trade, Domain Menada, Destylernia Sobieski, Destylernia Polmos Krakowie et Destylernia Polmos Lancut), un jugement du Tribunal de Commerce de Dijon devant se prononcer sur la demande d'homologation des plans de continuation soumis par ces sociétés doit intervenir le 9 avril 2013. Un plan de redressement de la société Moncigale, filiale de Marie-Brizard, dont la période d'observation a pris fin le 18 décembre 2012, doit également être soumis à l'homologation du Tribunal de commerce de Nîmes le 9 avril 2013.

Par ailleurs, après restructuration de la dette financière, Belvédère et ses filiales devront démontrer leur capacité à générer des résultats d'exploitation et une capacité d'autofinancement leur permettant de faire face aux engagements souscrits dans le cadre des plans de redressement et de financer leur activité et leurs investissements.

En l'attente de décisions judiciaires définitives, il existe à ce jour une incertitude portant sur l'homologation et les modalités définitives de mise en œuvre des plans de restructuration et de continuation, les modalités d'apurement du passif et les conséquences susceptibles d'en résulter sur le périmètre, la valorisation des actifs, le montant des passifs, la structure de financement et le cas échéant, la continuité d'exploitation de Belvédère SA et de ses filiales. En conséquence, la valorisation des actifs et passifs du groupe, effectuée en retenant l'hypothèse d'une continuité d'exploitation de l'ensemble de ces entités au sein du groupe pour les 12 prochains mois, pourrait s'avérer inappropriée en cas de remise en cause de tout ou partie des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire et/ou des décisions judiciaires intervenues ou à intervenir dans le cadre du processus d'homologation des différents plans de redressement de Belvédère SA et de ses filiales ou dans l'hypothèse où, après restructuration financière, tout ou partie des entités du groupe ne seraient pas à même d'assurer le financement des engagements souscrits dans le cadre des différents plans et de leur activité.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la fois la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro et à la situation spécifique du Groupe Belvédère. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note « 1. Evénements significatifs – Redressement judiciaire et Propositions d'Apurement du Passif – Conséquences dans les états financiers », votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses dans le cadre de la préparation des comptes consolidés du Groupe. Nous avons examiné la cohérence de ces hypothèses avec la documentation disponible ainsi que leur traduction dans les états financiers consolidés.
- dans le cadre de notre appréciation des principes et méthodes comptables appliqués par votre société, nous avons, notamment, examiné les modalités d'inscription à l'actif et de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles décrites dans les notes 3.4.6. et 3.4.9. de l'annexe. En 2012, les tests de valeur ainsi réalisés ont conduit à enregistrer des dépréciations complémentaires d'actifs exposées dans les notes 13., 14. et 15. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié la conformité de l'approche retenue avec le référentiel IFRS ainsi que la correcte application des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur décrites dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Belvédère SA

Comptes Consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2012

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés, des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs que le rapport de gestion ne comprend pas les informations sociales et environnementales prévues par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Fait à Fontaine-lès-Dijon, Villeurbanne et Courbevoie, le 28 mars 2013

Les Commissaires aux comptes,

**RENART, GUION &
ASSOCIES**

Marcel-Pierre Renart

MAZARS

Christine Dubus

Lionel Gotlib

Belvédère SA

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

RENART, GUION & ASSOCIES

1, RUE DU DAUPHINE
21121 FONTAINE LES DIJON

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

Belvédère SA

Siège Social : 7 Quai de la Paix, 30 300 Beaucaire
Société Anonyme au capital de 6 838 178
N° Siret : 380 695 213

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

RENART, GUION & ASSOCIES

MAZARS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Belvédère SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Dans nos rapports relatifs aux exercices 2008 à 2011, nous avons formulé une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère. Cette situation, inchangée par rapport à 2011, reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « Continuité d'exploitation » et « Evénements significatifs » de l'annexe qui exposent notamment les éléments suivants :

- les comptes annuels de Belvédère SA au 31 décembre 2012 ont été établis en retenant le principe de continuité d'exploitation qui repose sur l'hypothèse que la société sera à même de continuer son exploitation ;
- le Plan de continuation et les propositions d'apurement du passif de Belvédère SA visant à apporter une solution au règlement de la dette et lui permettre d'assurer la continuité de son exploitation ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 février 2013 et homologués par le Tribunal de Commerce de Dijon le 19 mars 2013. Toutefois, une procédure en nullité des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2013 a été engagée le 7 mars 2013 devant le Tribunal de commerce de Dijon avec une première audience fixée le 28 mars 2013 ;
- dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte le 3 juillet 2012 au profit de 7 filiales garantes de l'emprunt FRN souscrit en mai 2006 (Marie Brizard & Roger International, Sobieski Spolka, Sobieski Trade, Domain Menada, Destylernia Sobieski, Destylernia Polmos Krakowie et Destylernia Polmos Lancut), un jugement du Tribunal de Commerce de Dijon devant se prononcer sur la demande d'homologation des plans de continuation soumis par ces sociétés doit intervenir le 9 avril 2013. Un plan de redressement de la société Moncigale, filiale de Marie Brizard & Roger International, dont la période d'observation a pris fin le 18 décembre 2012, doit également être soumis à l'homologation du Tribunal de commerce de Nîmes le 9 avril 2013.

Par ailleurs, après restructuration de la dette financière, Belvédère et ses filiales devront démontrer leur capacité à générer des résultats d'exploitation et une capacité

d'autofinancement leur permettant de faire face aux engagements souscrits dans le cadre des plans de redressement et de financer leur activité et leurs investissements.

En l'attente de décisions judiciaires définitives, il existe à ce jour une incertitude portant sur l'homologation et les modalités définitives de mise en œuvre des plans de restructuration et de continuation, les modalités d'apurement du passif et les conséquences susceptibles d'en résulter sur le périmètre, la valorisation des actifs, le montant des passifs, la structure de financement et le cas échéant, la continuité d'exploitation de Belvédère SA et de ses filiales. En conséquence, la valorisation des actifs et passifs de la société, effectuée en retenant l'hypothèse d'une continuité d'exploitation de l'ensemble de ces entités au sein du groupe pour les 12 prochains mois, pourrait s'avérer inappropriée en cas de remise en cause de tout ou partie des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire et/ou des décisions judiciaires intervenues ou à intervenir dans le cadre du processus d'homologation des différents plans de redressement de Belvédère SA et de ses filiales ou dans l'hypothèse où, après restructuration financière, tout ou partie des entités du groupe ne seraient pas à même d'assurer le financement des engagements souscrits dans le cadre des différents plans et de leur activité.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la fois la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro et à la situation spécifique du Groupe Belvédère. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note « 1. Faits marquants – Conséquences dans les états financiers », votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses dans le cadre de la préparation des comptes annuels. Nous avons examiné la cohérence de ces hypothèses avec la documentation disponible ainsi que leur traduction dans les états financiers annuels,
- dans le cadre de notre appréciation des principes et méthodes comptables appliqués par votre société, nous avons, notamment, examiné les modalités

d'inscription à l'actif et de dépréciation des titres de participation et des immobilisations incorporelles décrites dans les notes 2.1. et 2.3. de l'annexe. En 2012, les tests de valeur ainsi réalisés ont conduit à enregistrer des dépréciations complémentaires d'actifs exposées dans la note 3.1.2. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié la conformité de l'approche retenue avec le référentiel comptable français ainsi que la correcte application des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur décrites dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Belvédère SA
Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2012

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs que le rapport de gestion ne comprend pas les informations sociales et environnementales prévues par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Nous vous signalons que le conseil d'administration du 20 mars 2013 qui a arrêté les comptes annuels de votre société au 31 décembre 2012 n'a pas arrêté les termes des résolutions devant être soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Fait à Fontaine-lès-Dijon, Villeurbanne et Courbevoie, le 28 mars 2013

Les Commissaires aux comptes,

**RENART, GUION &
ASSOCIES**

Marcel-Pierre Renart

MAZARS

Christine Dubus

Lionel Gotlib

Belvédère SA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2012

Belvédère SA

Rapport des Commissaires aux comptes établi en
application de l'article L. 225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du Président du
Conseil d'Administration de la société
Belvédère SA

Exercice clos le 31 décembre 2012

RENART, GUION & ASSOCIES

MAZARS

RENART, GUION & ASSOCIES

1, RUE DU DAUPHINE
21121 FONTAINE LES DIJON

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

Belvédère SA

Siège Social : 7 Quai de la Paix, 30 300 Beaucaire
Société Anonyme au capital de 6 838 178 €
N° Siret : 380 695 213

Rapport des Commissaires aux comptes établi en
application de l'article L. 225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du Président du
Conseil d'Administration de la société
Belvédère SA

Exercice clos le 31 décembre 2012

Belvédère SA

*Rapport des Commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31 décembre
2012*

**Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de
l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président
du Conseil d'Administration de la société Belvédère SA**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Belvédère SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Belvédère SA

*Rapport des Commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31 décembre
2012*

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, appellent de notre part les observations suivantes :

- comme relevé dans notre rapport sur les comptes consolidés 2012 de Belvédère SA, l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère présentent actuellement diverses insuffisances. Cette situation est susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe ainsi que des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée par le Groupe.
- nous nous sommes assurés que le rapport du Président du Conseil d'Administration précisait que les membres du Comité d'Audit ayant démissionné, le Comité d'Audit ne s'était pas réuni dans le cadre de la

Belvédère SA

Rapport des Commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce

Exercice clos le 31 décembre
2012

clôture des comptes au 31 décembre 2012, et qu'il conviendrait de
pourvoir à son remplacement.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte
les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Par ailleurs, notre lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration
appelle de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Fait à Fontaine-lès-Dijon, Villeurbanne et Courbevoie, le 28 mars 2013

Les Commissaires aux comptes,

**RENART, GUION &
ASSOCIES**

Marcel-Pierre Renart

MAZARS

Christine Dubus

Lionel Gotlib

Belvédère SA

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2012

RENART, GUION & ASSOCIES

1, RUE DU DAUPHINE
21121 FONTAINE LES DIJON

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

Belvédère SA

Siège Social : 7 Quai de la Paix, 30 300 Beaucaire

Société Anonyme au capital de 6 838 178 €

N° Siret : 380 695 213

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2012

RENART, GUION & ASSOCIES

MAZARS

Belvédère SA

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012*

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Belvédère SA

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012*

Signature du « Consent Solicitation Statement »

Votre Conseil d'Administration du 5 septembre 2012 a autorisé M. Krzysztof Trylinski, Directeur Général de votre société, aux fins de prendre toutes décisions au nom de votre société en sa qualité d'associé unique de la société Marie Brizard et Roger International dans le cadre de la signature du « Consent Solicitation Statement » par Marie Brizard et Roger International, membre du comité des créanciers.

Le Consent Solicitation Statement a été signé le 5 septembre 2012 par M. Krzysztof Trylinski agissant au nom de Belvédère SA et Marie Brizard et Roger International, avec l'autorisation donnée par ordonnance de Monsieur le Juge Commissaire aux opérations de redressement judiciaire de la société du 3 août 2012.

Administrateur concerné : M. Krzysztof Trylinski

Signature du « Term Sheet »

Votre Conseil d'Administration du 18 septembre 2012 a autorisé M. Krzysztof Trylinski, Directeur Général de votre société, à signer le « Term Sheet » et le « Supplemental Indenture » au nom de votre société en sa qualité de Présidente de la société Marie Brizard et Roger International, et à prendre toutes décisions au nom de votre société en sa qualité d'associé unique de Marie Brizard et Roger International dans le cadre de la mise en œuvre des opérations visées par le Term Sheet et le Supplemental Indenture.

Le Term Sheet a été signé le 18 septembre 2012 par M. Krzysztof Trylinski agissant au nom de Belvédère SA et Marie Brizard et Roger International, avec l'autorisation donnée par ordonnance de Monsieur le Juge Commissaire aux opérations de redressement judiciaire de la société du 10 septembre 2012.

Administrateur concerné : M. Krzysztof Trylinski

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé

Garantie octroyée à M. Krzysztof Trylinski

Votre Conseil d'Administration du 11 février 2013 a octroyé une garantie au profit de M. Krzysztof Trylinski, prévoyant que ce dernier serait indemnisé par votre société de tout préjudice subi à titre personnel du fait des conséquences éventuelles de la signature d'un protocole conclu par Belvédère SA avec la société Angostura Holdings Limited le 4 février 2013.

Administrateur concerné : M. Krzysztof Trylinski

Signature d'un contrat d'accompagnement avec M. Krzysztof Trylinski

Aux termes d'une convention conclue le 18 septembre 2012, intitulée « Additional Letter to the Term Sheet », les principaux titulaires de FRN ont accepté le principe de la conclusion, par votre société, et ses filiales garantes ((Marie Brizard & Roger International, Sobieski sp. Zoo, Sobieski Trade, Domain Menada, Desytlernia Sobieski, Destylernia Polmos W Krakowie, Fabryka Wodek Polmos Lancut), d'un contrat de prestation de services d'accompagnement en cas de cessation des fonctions de M. Krzysztof Trylinski au sein du groupe Belvédère, dans les 24 mois suivants la réalisation définitive des opérations de restructuration approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 février 2013.

Votre Conseil d'Administration du 20 mars 2013 a autorisé votre société, en tant que de besoin, à conclure le contrat d'accompagnement, et par conséquence à reprendre à son compte les engagements figurant aux termes de l'Additional Letter to the Term Sheet tels que repris dans les « Termes et conditions du Contrat d'Accompagnement entre la société et M. Krzysztof Trylinski » examinés par votre Conseil d'Administration.

Les termes de la convention autorisée par votre Conseil d'Administration sont les suivants :

Parties	Belvédère (la « Société »), Marie Brizard & Roger International, Sobieski sp. Zoo, Sobieski Trade, Domain Menada, Desytlernia Sobieski, Destylernia Polmos W Krakowie, et Fabryka Wodek Polmos Lancut (les « Garantes ») M. Krzysztof Trylinski
----------------	--

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012

Objet	Contrat de prestations de services d'accompagnement de la Société (le « Contrat d'Accompagnement »)
Entrée en vigueur et conditions de mise en œuvre	<p>A la date de cessation des fonctions de M. Krzysztof Trylinski au sein du Groupe, quelle que soit la raison d'une telle cessation de fonctions, sous condition que :</p> <ul style="list-style-type: none">- dans l'hypothèse où M. Krzysztof Trylinski est à l'initiative du départ, ce dernier ait respecté un préavis de trois (3) mois et poursuivi de bonne foi, durant ce préavis, l'exécution de ses fonctions ;- la cessation des fonctions intervienne dans les vingt-quatre (24) mois de la réalisation définitive des opérations de restructuration approuvées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 février 2013 ;- la cessation des fonctions soit la conséquence d'un changement de stratégie de la Société, telle que la modification de l'organisation de la direction générale de cette dernière ;- le conseil d'administration ait constaté la réalisation définitive de l'ensemble des opérations de restructuration nécessaires à la mise en œuvre du plan de redressement de la Société, et notamment matérialisée par la mise en œuvre des résolutions approuvées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 28 février 2013, à savoir :<ul style="list-style-type: none">▪ constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par voie d'émission d'un nombre maximum de 27.579.509 actions, souscrite par Bank of New York Mellon ;▪ constatation de la réalisation définitive de l'émission d'un nombre de 95.901.063 bons de souscription d'actions, souscrits par les titulaires d'obligations subordonnées ;▪ constatation de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions au profit de l'ensemble des actionnaires.
Durée	Trois ans minimum (la « Durée Minimum »), renouvelable par périodes d'un (1) an
Rémunération des prestations de services	62.500 euros par mois HT
Conditions de résiliation	La Société pourra résilier le Contrat d'Accompagnement à tout moment, à condition que cette dernière et les Garantes règlent, à la date de résiliation, en une seule fois, l'intégralité des sommes dues pendant le délai restant à courir jusqu'à

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012

	<p>l'expiration de la Durée Minimum.</p> <p>M. Krzysztof Trylinski pourra pour sa part résilier le Contrat d'Accompagnement à tout moment à compter de l'expiration d'un délai de six (6) mois courant dès la date de mise en œuvre. Dans cette hypothèse, la Société et les Garantes régleront, à la date de résiliation, en une seule fois, l'intégralité des sommes dues pendant le délai restant à courir jusqu'à l'expiration de la Durée Minimum.</p>
Séquestre	<p>La somme correspondant aux rémunérations dues au titre du Contrat d'Accompagnement pendant la Durée Minimum sera placée en séquestre, et libérée au fur et à mesure de son exécution.</p>
Non concurrence et non sollicitation	<p>M. Krzysztof Trylinski s'interdit, pendant une période de six (6) mois à compter de la résiliation du Contrat d'Accompagnement, et sous réserve que la rémunération due pendant la Durée Minimum ait été intégralement versée, de :</p> <ul style="list-style-type: none">- en France, aux Etats-Unis ou en Pologne, de créer toute entité, d'acquérir exerçant une Activité Concurrente et/ou de détenir une participation dans toute société ou entité exerçant une Activité Concurrente (autre qu'une participation purement patrimoniale n'excédant pas 5 % du capital et des droits de vote de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé) ;- en France, aux Etats-Unis ou en Pologne, de fournir des prestations de conseil à une entreprise exerçant une Activité Concurrente ou d'être rémunéré à quelque titre que ce soit par une entreprise exerçant une Activité Concurrente ;- d'exercer toute fonction de salarié, de mandataire social, de gestion, de dirigeant ou de conseiller dans une entreprise exerçant une Activité Concurrente en France, aux Etats-Unis ou en Pologne ;- d'embaucher, solliciter ou démarcher, directement ou indirectement, les salariés ou dirigeants du Groupe, notamment aux fins de les inciter à quitter le Groupe ou à s'en détourner, à d'autres fins que le développement du Groupe, <p>le terme « Activité Concurrente » désignant l'industrie des spiritueux, en ce compris la production, la distribution, et la commercialisation de boissons alcoolisées distillées, étant précisé que le terme « Activité Concurrente » ne s'applique pas à la conception d'emballages et de conditionnements de</p>

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012

	boissons alcoolisées.
Confidentialité	M. Krzysztof Trylinski s'engage, pendant une période de six (6) mois à compter de la résiliation du Contrat d'Accompagnement, et sous réserve que la rémunération due pendant la Durée Minimum ait été intégralement versée, à respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations auxquelles il aura eu accès dans l'exercice de ses fonctions au sein du Groupe, sauf (i) en cas d'accord préalable de la Société, (ii) si la révélation de certaines informations était requise en vertu d'obligations légales et réglementaires, ou (iii) en cas de litige opposant M. Krzysztof Trylinski à une société du groupe Belvédère.

Administrateur concerné : M. Krzysztof Trylinski

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements réglementés suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Prorogation de l'accord avec la sous-filiale SVI portant sur la gestion d'un portefeuille de titres

Votre Conseil d'Administration du 20 mars 2013 a autorisé la poursuite de cet accord au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Pour rappel, votre société a confié à sa sous-filiale SVI la gestion d'un portefeuille de titres et valeurs mobilières de placement. Dans le cadre de cet accord, votre société s'est engagée à prendre à sa charge les éventuelles pertes que pourrait réaliser la société SVI sur des cessions de titres sur l'exercice 2012. Cet engagement s'est traduit par la prise en compte d'une charge de 304 K€ sur l'exercice 2012 au titre de la moins-value latente sur les actions Belvédère détenues par SVI au 31 décembre 2012.

Administrateur concerné : Mme Katarzyna Paczesniak

Avenant n°2 à la convention de gestion centralisée de trésorerie avec les sociétés Marie Brizard et Roger International, Sobieski SARL et SVI SNC

Votre Conseil d'Administration du 20 mars 2013 a autorisé la signature d'un avenant n°2 à la convention de gestion centralisée de trésorerie du 14 décembre 2007 avec les sociétés Marie Brizard et Roger International, Sobieski SARL et SVI

Belvédère SA

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012*

SNC visant à ratifier le taux d'intérêt appliqué en rémunération des avances réalisées entre les parties.

Cet avenant prévoit que les avances faites par Belvédère SA à Sobieski SARL et SVI ou par ces dernières à Belvédère SA soit rémunérées au taux fiscalement déductible. Les modalités de rémunérations des avances effectuées entre Belvédère SA et Marie Brizard et Roger International sont inchangées.

Le taux d'intérêt pratiqué entre Belvédère SA, Sobieski SARL et SVI au cours de l'exercice écoulé est de 3,39%.

Avances consenties par	Bénéficiaires	Solde au 31/12/2012 en K€		Produits et (charges) comptabilisés en K€
		Débit	Crédit	
Belvédère SA	Sobieski Sarl	26 006		863
Belvédère SA	SVI SNC	5 259		180

Administrateur concerné : Mme Katarzyna Paczesniak

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Prêt consenti à la société Marie Brizard et Roger International

La société Belvédère SA a signé une convention de prêt avec sa filiale, la société Marie Brizard et Roger International, pour un tirage maximum s'élevant à 92 700 K€, rémunéré au taux Euribor 3 mois + 3,25 %.

Le montant du tirage par la société Marie Brizard et Roger International au 31 décembre 2012 est de 89 087 K€ en capital. Les intérêts comptabilisés sur l'exercice 2012 s'élèvent à 4 391 K€. La créance présente un solde global de 112 068 K€ au 31 décembre 2012.

Prêts rémunérés octroyés par Belvédère SA à certaines de ses filiales

Les prêts rémunérés octroyés par Belvédère SA à certaines de ses filiales présentent les soldes débiteurs suivants au 31 décembre 2012 :

Bénéficiaires	Solde débiteur au 31/12/2012 en K€	Produits 2012 comptabilisés en K€
Sobieski Spolka Zoo	28 544	538
<i>dont prêt de l'exercice</i>	<i>1 500</i>	<i>35</i>
Galliard	1 213	79
Imperial Brands	18 013	77

Prêts non rémunérés octroyés par Belvédère SA à certaines de ses filiales

Les prêts non rémunérés octroyés par Belvédère SA à certaines de ses filiales présentent les soldes débiteurs suivants au 31 décembre 2012 :

Bénéficiaires	Solde débiteur au 31/12/2012 en K€
Aza Handels Finanz	130
Belvédère Ukraine	5 000
Boisson Elite	750
Belvédère Capital Management	15 041
Vremena Goda	4 862

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012

Avances et comptes courants non rémunérés octroyés par Belvédère SA

Les avances et comptes courants non rémunérés, octroyés par Belvédère SA, présentent les soldes débiteurs suivants au 31 décembre 2012 :

Bénéficiaires	Solde débiteur au 31/12/2012 En K€
Belvédère Capital Management	12 098
Vremena Goda	698
Sobieski USA	2 898
Belvedere Istanbul Icecek	3 014
Belvédère Distribution	1 598
Domain Menada Pologne	915
Belvédère Helvetia	541
Abbaye de Talloires	288
Liqueur Belvedere	261
Galliard	137
Belvédère Yougoslavie	76
Sobieski Trade	70
Belvédère Icecek Sanayi	59
Polmos Krakow	52
Alcomust	48
Belvédère Ukraine	47
Athéneum Drinks	33
Aza Handels Finanz	32
Belvédère Armenie	20
Financière du Vignoble	18
Belvédère Logistik (SLM)	8
Nahéma	5
CLWB Mersin	282
Imperial Brands	17
Destylernia Sobieski	122
Domain Menada Bulgarie	60
Belvedere Ceska	339
Belvedere Slovaquia	123
Belvedere Russie	110

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012

Convention de trésorerie avec la société Marie Brizard et Roger International

Les comptes courants existants au titre de cette convention font l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor 3 mois avec application d'une marge différenciée :

- marge appliquée lorsque Belvédère SA est en position prêteur : + 0,75 %,
- marge appliquée lorsque Belvédère SA est en position d'emprunteur jusqu'à un montant de 92 650 K€ : + 3,25 %,
- marge appliquée lorsque Belvédère SA est en position d'emprunteur au-delà d'un montant de 92 650 K€ : + 0,25 %.

Avances consenties par	Bénéficiaires	Solde au 31/12/2012 en K€		Produits et (charges) comptabilisés en K€
		Débit	Crédit	
Marie Brizard et Roger International	Belvédère SA		126 342	(935)
Belvédère SA	Marie Brizard et Roger International	2 124		

La convention signée entre Belvédère SA et Marie Brizard et Roger International a été dénoncée le 16 juin 2011 par Marie Brizard et Roger International mais n'a pas donné lieu à remboursement. Depuis l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de Marie Brizard et Roger International le 3 juillet 2012, le cours des intérêts de ce compte-courant est arrêté.

Prêts rémunérés octroyés à Belvédère SA par certaines de ses filiales

Les prêts rémunérés octroyés à Belvédère SA par certaines de ses filiales présentent les soldes créditeurs suivants au 31 décembre 2012 :

Bénéficiaires	Solde créditeur au 31/12/2012 en K€	Produits et (charges) comptabilisés en K€
Dubar	1 285	(46)

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012

Avances rémunérées consenties à Belvédère SA par Vilnius Degtine

Une avance en compte courant a été consentie à Belvédère SA par Vilnius Degtine. Au 31 décembre 2012, cette avance s'élève à 1 211 K€ en principal et intérêts capitalisés.

Avances non rémunérées consenties à Belvédère SA par certaines de ses filiales

Les avances non rémunérées consenties à Belvédère SA par certaines de ses filiales présentent les soldes créditeurs suivants au 31 décembre 2012 :

Avances consenties par	Solde créditeur au 31/12/2012 en K€
Sobieski Spolka	12 149
Polmos Lancut	855

Comptes courants créditeurs de Messieurs Krzysztof Trylinski et Waldemar Rudnik

Les comptes courants ouverts dans les livres de la société Belvédère SA au nom de Messieurs Krzysztof Trylinski et Waldemar Rudnik présentent les soldes créditeurs suivants au 31 décembre 2012 :

- Monsieur Waldemar Rudnik : 3 K€,
- Monsieur Krzysztof Trylinski : 0,3 K€.

Concession de licence de distribution de marque à la société Sobieski Spolka Zoo (Pologne)

La société Belvédère SA a concédé une licence pour la distribution de la marque « Sobieski » pour une durée de 20 ans à sa filiale Sobieski Spolka Zoo. Le montant de la redevance facturée à ce titre en 2012 est de 1 821 K€ H.T.

Concession de licence de distribution de marque à la société Destylernia Sobieski (Pologne)

La société Belvédère SA a concédé une licence pour la distribution de la marque « Zawisza » pour une durée de 20 ans à sa filiale Destylernia Sobieski. Le montant de la redevance facturée à ce titre en 2012 est de 514 K€ H.T.

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012

Concession de licence de distribution de marque à la société Marie Brizard et Roger International (France)

La société Belvédère SA a concédé une licence pour la distribution de la marque « Magdalen » à sa filiale Marie Brizard et Roger International.

Le montant de la redevance facturée à ce titre en 2012 est de 15 K€ H.T.

Bail de location souscrit auprès de la société civile Finest

La société Belvédère SA a souscrit un bail de location pour un immeuble à usage de bureaux et de siège social sis 10, Avenue Charles Jaffelin à Beaune.

Le loyer de l'exercice 2012 s'élève à 27 K€ H.T.

Convention de prestations de services avec la société Sobieski Sarl

La société Belvédère SA a signé une convention de prestations de services administratifs et comptables avec sa filiale, la société Sobieski Sarl.

Les honoraires facturés par la société Sobieski Sarl en 2012 s'élèvent à 360 K€ H.T.

Convention d'intégration fiscale

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale avec les entités suivantes :

- Sobieski SARL,
- Marie Brizard et Roger International,
- William Pitters International,
- Cognac Gautier,
- Moncigale,
- Distilleries Françaises.

La convention d'intégration prévoit que l'économie d'impôt sur les sociétés, d'imposition forfaitaire annuelle et de contributions additionnelles, qui résulte de l'application de ce régime de fiscalité de groupe est acquise à la société tête de groupe.

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012

Les comptes courants d'intégration fiscale présentent les soldes suivants au 31 décembre 2012 :

Entité	Solde au 31/12/2012 en K€		Produits et (charges) comptabilisés en K€
	Débit	Crédit	
William Pitters International		622	2 232
Moncigale	29		
Distilleries Françaises	6		

Aval de Belvédère SA donné en garantie de l'exécution des engagements souscrits par certaines de ses filiales dans le cadre de l'émission des obligations FRN

Conformément au contrat de souscription des obligations, certaines filiales de Belvédère SA ont conclu un acte d'adhésion et de réaffirmation relatif à ce contrat. Par cet acte, ces filiales deviennent solidairement responsables des engagements de chacune d'entre elles.

Les sociétés concernées sont : Sobieski Sp Z.o.o, Alco Pegro Sp Z.o.o, Destylarnia Sobieski S.A, Destylarnia Polmos W Krakowic S.A, Fabrika Wodek Polmos Lancut S.A. et Marie Brizard.

L'acte d'adhésion et l'aval de votre société a été donné à hauteur d'une somme de 375 millions d'euros en garantie de l'exécution des engagements souscrits par les filiales énumérées ci-dessus envers Crédit Suisse Securities (Europe) Limited, dont le siège est situé One Cabot Square, London, England E14 4QJ.

Belvédère SA

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012*

Garantie à première demande octroyée à la société Belvédère Capital Management et ses filiales (Bulgarie)

La société Belvédère SA a octroyé une garantie à première demande à sa filiale la société Belvédère Capital Management et les filiales de cette dernière. Cette garantie intervient dans le cadre d'un prêt souscrit auprès de la BERD en 2005 à hauteur de 7 000 K€ et inclut les intérêts courus. Au 31 décembre 2012, l'engagement lié à l'octroi de cette garantie est de 5 037 K€.

Fait à Fontaine-lès-Dijon, Villeurbanne et Courbevoie, le 28 mars 2013

Les Commissaires aux comptes,

**RENART, GUION &
ASSOCIES**

Marcel-Pierre Renart

MAZARS

Christine Dubus

Lionel Gotlib



Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Beaucaire, le 29 avril 2013

Krzysztof TRYLINSKI
Président-Directeur Général